



Marc Bouiron, Françoise Paone, Bernard Sillano, Colette Castrucci et Nadine Scherrer (dir.)

Fouilles à Marseille : la ville médiévale et moderne

Publications du Centre Camille Jullian

Chapitre 2. La ville basse : le quartier du Mazeau et de la Loge

Françoise Paone, Marc Bouiron, Pierre Rigaud, Colette Castrucci, Robert Thernot et Bernard Sillano

DOI : 10.4000/books.pccj.925
Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance
Lieu d'édition : Aix-en-Provence
Année d'édition : 2011
Date de mise en ligne : 13 février 2020
Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine
EAN électronique : 9782957155767



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

PAONE, Françoise ; et al. *Chapitre 2. La ville basse : le quartier du Mazeau et de la Loge* In : *Fouilles à Marseille : la ville médiévale et moderne* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2011 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/925>>. ISBN : 9782957155767. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.925>.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

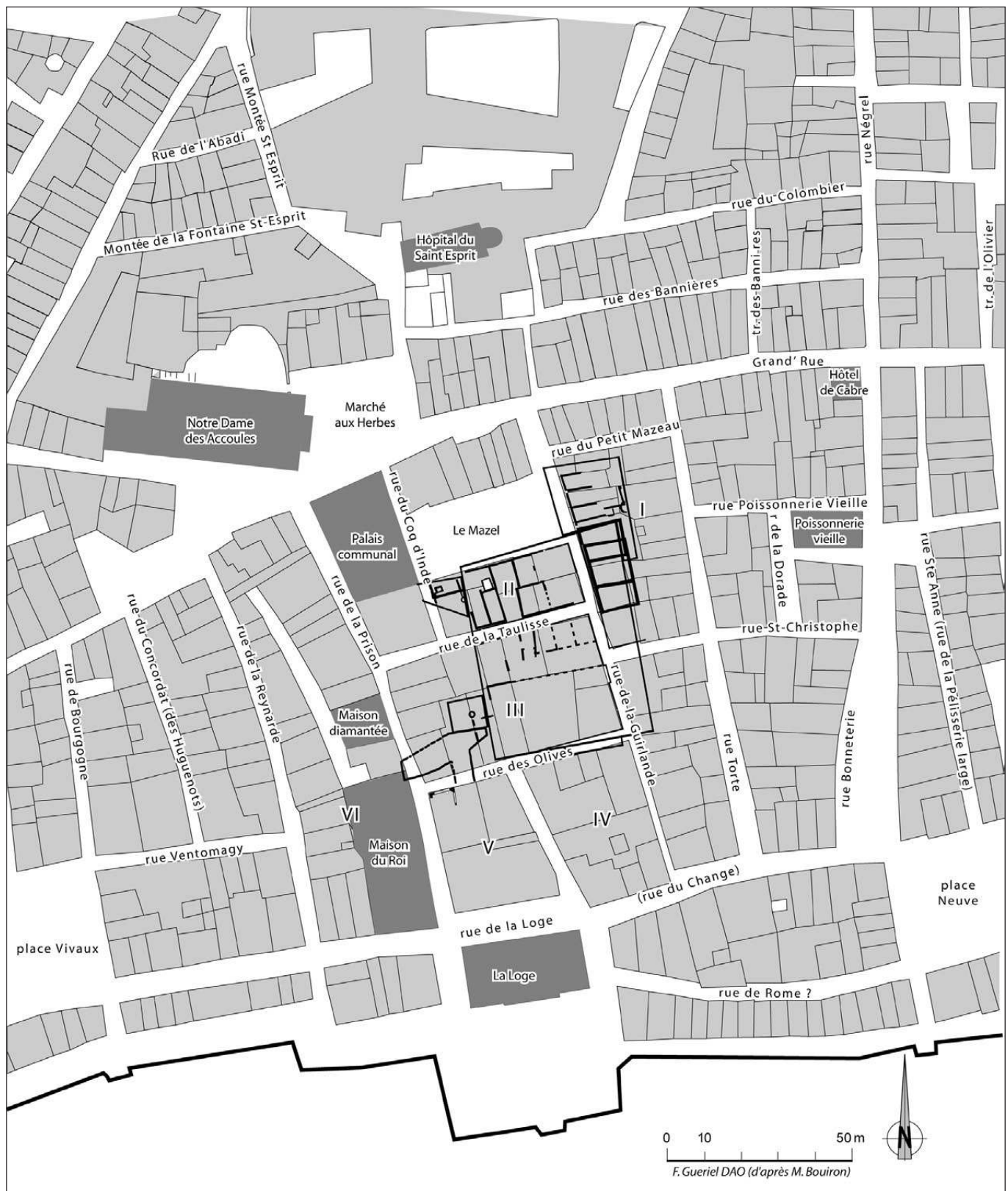


Fig. 140. Plan d'ensemble du quartier derrière la Mairie sur fond cadastral de 1820 (DAO F. Guériel/Inrap, M. Bouiron/Ville de Nice).

Chapitre 2

La ville basse : le quartier du Mazeau et de la Loge

Les fouilles autour de la Mairie (et particulièrement au nord, sur l'emprise de la place Villeneuve-Bargemon) ont jeté un éclairage nouveau sur le quartier du port compris la Loge et l'église des Accoules.

1. La ville basse à la lumière des sources écrites

Avant d'entrer dans le détail des résultats archéologiques, le cadre topographique et historique du développement et de l'occupation du quartier peut être appréhendé au moyen des textes d'archives, particulièrement nombreux pour cette zone de la ville.

1.1. Les édifices et lieux majeurs du quartier (F. Paone)

Cette étude s'appuie sur des informations éparses et inégales, car les couches archéologiques sont essentiellement conservées dans les rues et plus rarement à l'intérieur des constructions. La compréhension de l'organisation spatiale et fonctionnelle des maisons du quartier du Mazeau (**fig. 140**) est contrariée par le creusement des caves modernes, les données sont donc ténues et les séquences stratigraphiques rares. De plus, l'emprise des fouilles n'aborde pas l'environnement monumental pourtant particulièrement présent sur la rive nord du port.

En effet, ce secteur de la ville basse polarise l'implantation d'établissements religieux majeurs et de lieux de pouvoirs politiques et commerçants. Sont établis entre le XI^e s. et le XV^e s., le palais communal, l'hôpital Saint-Esprit, la Loge, la Maison du roi, ainsi que des établissements religieux de référence, le monastère Saint-Sauveur (dans un premier temps) et la paroisse Notre-Dame des Accoules. Ces édifices s'intègrent donc dans ce quartier à forte vocation marchande et artisanale, où les possibilités de remodelage de la topographie restent malgré tout limitées. Il nous est d'autant plus difficile

de mesurer le retentissement de telles constructions sur l'évolution morphologique du quartier, qu'à l'exception de Notre-Dame des Accoules en partie amputée de nos jours, tous ces édifices ont disparu. Plusieurs emplacements dévolus au commerce de denrées étaient également présents dans le secteur, il s'agit de la place aux Herbes et du Petit-Mazeau.

Établi durant une période où les contraintes spatiales sont encore mineures vers 1030, le monastère féminin –placé plus tard sous la titulature de Saint-Sauveur– est construit au sud de la butte des Moulins ; la première



Fig. 141. Vue de la maçonnerie en moyen appareil de calcaire rose, sous le palais Daviel (cl. T. Maziers/Inrap).

mention de son église d'origine, Notre-Dame des Accoules, n'apparaît qu'en 1060⁵¹³. Richement doté par les vicomtes de Marseille à partir de 1031, le monastère possède des terrains destinés à être lotis, comme l'indique son registre de cens daté du début du XIII^e s.⁵¹⁴. Y sont mentionnées « des maisons s'étendant au nord de l'hôpital Saint-Esprit à la limite méridionale de la place de Lenche et, au sud, probablement jusqu'aux îles de maisons relevant des vicomtes au bord du port » (Bouiron 2001d, p. 155). Après le transfert du couvent dès 1178 non loin du château Babon (sur l'actuelle place de Lenche), cette zone relève de la paroisse de Notre-Dame des Accoules. L'église, reconstruite au début du XIII^e s. et probablement autour de 1300 (Hartmann-Virnich 2001 p. 286-287), est établie au débouché de la Grand-Rue, s'intégrant en cela dans le réseau viaire antique ; son cimetière s'étendait au sud de la butte des Moulins. Son emplacement dominant en partie la ville basse en fait l'un des éléments majeurs de la topographie du quartier. Cette mise en espace est intéressante car bien qu'étant en position excentrée, elle est placée au débouché d'un axe antique important, la rue Caisserie.

Fondé en 1188 par les Frères du Saint-Esprit de Montpellier, l'hôpital Saint-Esprit relève quelques années plus tard du monastère Saint-Sauveur. Placé au pied de la butte des Moulins, non loin de Notre-Dame des Accoules, il sera détruit lors de la construction de l'Hôtel-Dieu au XVIII^e s., aussi son impact sur l'évolution morphologique du quartier ne peut être mesuré. Cet établissement a, pour un tout autre domaine, une importance considérable dans l'histoire marseillaise puisqu'il accueille dans ses murs les réunions de la Confrérie du Saint-Esprit (qu'il ne faut pas confondre avec l'hôpital du même nom) dont les membres constituent les fondateurs de l'émancipation communale.

Dès 1225, la commune de Marseille se dote d'un Palais communal, lieu de réunion et de représentation du nouveau pouvoir, à l'instar des cités italiennes dont sont originaires les podestats (Bouiron 2001f, p. 258). D'abord communal, le Palais passe sous le contrôle du comte Charles I^{er} d'Anjou en 1257. La localisation elle-même ne pose pas de problème, il est à l'emplacement actuel du Palais Daviel, ouvre au nord sur la Grand-Rue et la place des Accoules et occupe tout l'espace entre les deux rues latérales (rues de la Prison et du Coq-d'Inde). Il renferme, aux XIV^e et XV^e s., la claverie et la prison, celle-ci se trouvant à l'ouest, du côté de la rue de la Prison. Quelques mentions de paiement s'y

rapportent dans les cahiers tenus par les clavaires ; elles indiquent des travaux en particulier à la prison⁵¹⁵, tandis que quelques inventaires rédigés par le clavier donnent une idée de sa structure interne⁵¹⁶. À partir du milieu du XV^e s. (mais peut-être après la reconstruction qui suit le sac des Catalans de 1423 ?), il est mentionné comme *Palatium curie regis*⁵¹⁷ qu'il ne faut pas confondre avec la Maison du roi (Castrucci 2001). C'est sur l'emplacement de la claverie qu'est construit au XVI^e s. le Palais de justice, rebâti deux siècles plus tard et connu sous la dénomination de palais Daviel. Lors de la fouille de l'Espace Bargemon, a été mis au jour sous les fondations de l'actuel monument, un imposant mur en pierre de taille. Observée sur une hauteur de 2 m, cette maçonnerie en calcaire de La Couronne offre un appareil régulier posé sur deux ressauts de fondation. L'étude stratigraphique permet de dater de façon certaine cette construction de la fin XII^e s. ou du début du XIII^e s. ; sa mise en œuvre (appareil régulier en blocs taillés) et le choix du matériau (calcaire de La Couronne) la rapprochent d'édifices monumentaux contemporains encore présents dans le paysage marseillais tels que la cathédrale de La Major ou l'église Saint-Laurent. Ces éléments indiquent que ce mur pourrait correspondre à un bâtiment majeur, situé au sud du palais communal puisque les textes indiquent que le palais originel était limité à la partie nord du pavillon Daviel (fig. 141).

Située au sud de Notre-Dame des Accoules la place aux Herbes est installée au débouché de la Grand-Rue. Elle est accolée au Petit Mazeau, établi à l'est du palais comtal, qui, au XIV^e s. est également appelé « *le mazel de las Acolas* ». Il formait, avec le Grand Mazeau, les seuls lieux dévolus à la boucherie à Marseille. Nous ne savons à quand remonte son établissement ni sous quelle forme il s'organise. Nous renvoyons à la première partie (§ I, 5, 1.2.) pour ce lieu de commerce.

1.2. Le quartier du Mazeau au Moyen Âge (M. Bouiron avec la coll. de P. Rigaud)

Pour la période médiévale, l'étude d'archives a été conduite durant la dernière phase de fouille (Espace Bargemon) par Philippe Rigaud. Ses transcriptions, très nombreuses, ont fait l'objet d'un premier rapport.

⁵¹³ Sur tout ceci, nous suivons les hypothèses de M. Bouiron (2009c, p. 46-47) ; voir également Bouiron *à paraître*.

⁵¹⁴ Ce document est intégralement retranscrit par M. Bouiron (2009c, p. 56-74)

⁵¹⁵ Marches refaites à l'escalier menant aux cellules et serrures en 1330 (AD06 B 1940, fol. 202-202v) ; travaux dans la claverie en 1483 et 1505 et construction de salles supplémentaires en 1508-1512 (AD06 22 F 69).

⁵¹⁶ AD 06 B 1941, fol. 7v (1352) ; B 1942, fol. 6v (1358).

⁵¹⁷ Voir en particulier les confronts de l'îlot 6.03 ci-après.



Fig. 142. Plan des îlots autour de la place Bargemon (DAO M. Bouiron/Ville de Nice).

Par la suite, il a fallu reprendre ses données, de manière longue et fastidieuse mais néanmoins indispensable, afin de préciser les localisations par îlot. Ceci a permis de suivre des transmissions de propriété, parfois depuis la seconde moitié du XIII^e s., malgré les dénominations changeantes des rues ou des îlots.

Dans l'étude qui suit, nous examinerons d'abord le cadre topographique que constituent les rues et les

édifices remarquables, avant d'étudier en détail, îlot par îlot, les évolutions de l'occupation du sol (**fig. 142**).

1.2.1. Le réseau des rues

La fouille de la place Bargemon a permis, au travers de l'étude d'archives conduite par P. Rigaud pour la période médiévale et Colette Castrucci pour la période

moderne, de mieux comprendre l'évolution de la toponymie viaire. Nous utiliserons ici le nom des rues avant la destruction du quartier en 1943.

Quatre rues nord-sud (rue de la Reynarde, rue de la Prison, rue du Coq-d'Inde et rue de la Guirlande) et trois rues est-ouest (Grand-Rue au nord, rue de la Taulisse et rue des Olives au sud) concernent la zone qui a fait l'objet de l'étude d'archives. Toutes remontent au Moyen Âge.

Les rues nord-sud

A l'ouest, la **rue de la Reynarde** garde une toponymie constante depuis le Moyen Âge jusqu'en plein XVII^e s. : *carrerria de las Massas* (1380), *carrerria Massarum* (1502), rue des Masses (1666). Une ruelle sans nom sous forme d'impasse apparaît à l'est de cette rue ; elle permet de desservir des propriétés morcelées principalement après 1423. Cette ruelle apparaît toutefois, pour la détermination des confronts des maisons qui la bordent à l'ouest et à l'est, bien moins importante que la rue de la Reynarde ou celle de la Prison.

L'actuelle **rue de la Prison** est dénommée tantôt par rapport au Palais qu'elle borde, aux prisons ou à sa direction vers le port. Elle est la rue près du Palais en 1298 (*carrerria prope Palacium*), la traverse devant la Prison (*traversa davant la carcer*) au début du XV^e s., la rue qui va au port (*carrerria qua itur versus portum*) en 1449, mais surtout la rue du Palais du XIV^e au XVI^e s. (*carrerria Palacii* en 1346, 1452, 1454, *rue du Pallais du Roy* en 1547/49, *rue du Palais* en 1547/49 et 1571) et enfin la rue de la Prison au XVII^e s. (*rue desservant des Accoules au port dite de la Prison* en 1683).

La **rue du Coq-d'Inde** est à l'origine la rue droite du Palais (*carriera drecha del Palays* en 1395) puis la rue du Mazeau (*carrerria publica Macelli* en 1449), peut-être après la disparition du tronçon entre la rue de la Taulisse et la rue des Olives (après 1423 ?). Elle devient ensuite la rue allant des Accoules à la Loge en 1571 puis la rue de traverse appelée du Palais en 1683.

La dernière rue nord-sud, la **rue de la Guirlande**, porte des noms différents au Moyen Âge mais qui se rapportent tous au Mazeau : rue du (Petit) Mazeau (des Accoules) (*carrerria macelli de Acuis* en 1377 et 1405, *carrerria del Masel de las Acolas* vers 1430, *carrerria recta macelli de Accuis* en 1432, *rue du Petit Mazel des Accolles* en 1560 et 1569) ; rue sous le (Petit) Mazeau (des Accoules) (*carriera sos lo Mazel de las Acoas* en 1396, *carrerria subtus macellum de Acuis* en 1447) ; rue allant au Mazeau (*grande rue allant vers le Mazel des Accoles* ou *rue qui va au Mazeau* en 1547/48) ; rue allant du Petit Mazeau aux Changes/à la Loge (*grande rue tirant à la Loge* en 1643, *rue descendant du Petit*

Mazeau à la Loge en 1715) ; enfin rue de la Guirlande en 1608, 1644 et 1743.

Les rues est-ouest

Au nord, la Grand-Rue porte plusieurs noms suivant les tronçons successifs. À l'est du Palais communal, c'est la **rue Aurivellarie**. Ainsi en 1450 : *carrerria publica nuncupata Aurivellarie tendente versus ecclesiam Nostre-Domine de Accuis*. Cette dénomination est la seule utilisée au Moyen Âge.

La **rue de la Taulisse** s'appelle initialement rue Bernard-de-Conques (*carrerria de Bernat de Concas* en 1383-1387), nom que l'on retrouve encore de manière anecdotique au XVII^e s. (*rue appelée Conquis* en 1683). Elle devient cependant ensuite une simple traverse allant au Mazeau des Accoules (*transversia prothendo ad macellum de Acuis* en 1405) pour perdre tout nom au XVI^e s. (*traverse* en 1547/49 et 1560, *traverse tirant vers les prisons* en 1560 et 1569, *petite ruete* en 1571).

La **rue des Olives** est au Moyen Âge la rue Pierre-de-Servières (*traverssa de mossen Peyre Servieras* en 1395, *carriera que va a l'ostal de mossen Peire de Servieras* en 1396, *carrerria domini Petri de Serveriis* en 1432). Elle devient au XVII^e s. la rue des Ventos (1608, 1699), du nom d'une famille de propriétaire de maisons dans cette rue.

1.2.2. Les îlots

Nous avons déterminé 8 îlots (cf. **fig. 142**) autour de la zone de la fouille Bargemon, que nous étudierons en détail, depuis la rue de la Reynarde à l'ouest jusqu'à la partie de l'îlot bordant à l'est rue de la Guirlande, et du nord au sud entre la Grand-Rue et la rue des Olives au sud⁵¹⁸.

L'îlot 6.01

Le premier îlot étudié correspond à l'ensemble bâti contenant le Palais. Celui-ci semble occuper les deux-tiers nord de l'îlot, tandis que la partie sud est bâtie de maisons. Le registre de cens du comte de Provence, daté de 1302, signale que la possession des maisons de cet îlot (au moins deux sur les trois) provient de Briton Anselme, l'un des principaux artisans de l'opposition à Charles I^{er} d'Anjou et dont les biens ont été confisqués en 1257. Le Palais a été bâti dans les années 1220 par les représentants de la commune marseillaise, au premier rang desquels se trouvaient les membres de la famille

⁵¹⁸ Nous avons utilisé une numérotation spécifique des îlots, plus large que celle utilisée par les fouilleurs.

Anselme ; il est possible que le terrain ait été donné par l'un d'entre eux. La partie sud serait restée entre leurs mains et transmise ensuite à Briton Anselme.

Il nous semble possible de rattacher à cet îlot au premier registre de cens, daté de 1265, trois maisons qui sont signalées dans l'île de maison de Guitelme de Caranson⁵¹⁹. Ce sont en effet les seules maisons « héritées » de Briton Anselme, au nombre de trois dans un îlot, et qui paient deux sous de cens chacune comme en 1302. Elles sont par ailleurs signalées les premières de la liste des anciens cens de Briton Anselme. Par la suite, on l'a dit, seules deux sont serviles au comte et tenues par diverses personnes en 1298 et 1302⁵²⁰ (héritiers du juriste Gilles de *Revolta* puis le notaire Gilles Noé dans l'angle sud-est ; héritiers de Pierre *Garini* à l'ouest du précédent) puis en 1377 par Bernard de Conques en indivision avec *Batrana* (de Conques ?), veuve de Jacques de Montmirat, d'où le nom d'« île de Bernard-de-Conques » donné alors à l'îlot⁵²¹. La maison à l'angle semble avoir brûlé (elle est dite *combustam domum* en 1377) ce qui explique peut-être pourquoi aucun cens n'était perçu en 1405. Même situation en 1449, tandis que les deux maisons sont passées aux mains de *Silone* Jeanne⁵²².

La troisième maison, à l'ouest, où habite Audibert en 1298, le juriste Jean Joli en 1377 puis son fils Jacques, est servile à l'hôpital Saint-Esprit à la fin du XIV^e s.⁵²³.

Au début du XVI^e s., les trois maisons sont regroupées en une seule, servile au comte pour la part de la maison centrale seulement. Elle appartient à Jean Huc, puis à son fils François Huc ; elle est transmise ensuite à sa femme Claude Cépède en 1530 puis à Pierre Huc, sieur de la Reynarde en 1571⁵²⁴.

Ces maisons confrontent au sud la rue de la Taulisse, qui porte le nom de Bernard-de-Conques dans la seconde moitié du XIV^e s. Compte-tenu de la configuration de

l'îlot, il s'agit probablement de maisons en parcelles étroites, dont le petit côté ouvre sur la rue. Une étude plus fine du Palais communal permettrait peut-être de retrouver ses dimensions exactes et de localiser ainsi la limite des maisons au sud.

L'îlot 6.02 (= îlot III partie ouest)

Cet îlot, situé au sud du précédent, disparaît à la fin du Moyen Âge et est englobé ensuite avec l'îlot 6.06.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous n'avons d'indications que pour la (grande ?) maison située au sud-est de l'îlot, qui est donnée aux hôpitaux Saint-Esprit et Saint-Jacques de Galice en 1395 par *Bonvineta* Reynaud, femme de Jean Reynaud et probable fille d'un membre de la famille Bonvin. Cette maison passe ensuite à Jacques de Remezán vers 1460, qui l'affranchit comme le signale une mention dans un registre de l'hôpital Saint-Esprit. Cette maison confronte une seconde maison appartenant aux mêmes en 1395 et une autre maison du notaire Guillaume Bayle. Il faudrait poursuivre les recherches d'archives pour appréhender la partie nord de l'îlot.

L'îlot 6.03

À l'ouest de l'îlot du Palais, se trouve un îlot très allongé, délimité par la rue de la Prison d'une part et la rue des Masses (*carriera Massarum* ou *carrerria de las Massas*) et subdivisé dans le sens de la longueur par une impasse nord-sud. Au nord, il est séparé de la Grand-Rue par un petit îlot dont nous ne traiterons pas ici.

Au nord de l'îlot se trouve une maison, servile à l'hôpital Saint-Esprit, qui fait face à la prison du Palais royal. Ses propriétaires sont connus par les registres de reconnaissance de cet hôpital : il s'agit du notaire Jacques Aycart entre 1376 et 1394, son fils Laurent Aycart également notaire de 1396 à 1408⁵²⁵, puis Martin Blanc, Jean Chautart, vicaire des Accoules, Antoine Ruffi (ou Roux) en 1452 et 1471, enfin Bernard Ruffi en 1523⁵²⁶. À la fin du XVI^e s., cette maison appartient à Louis de Félix, sieur de la Reynarde ; ce sont ses descendants qui donneront leur nom à l'ancienne rue des Masses. La valeur du cens

⁵¹⁹ AD06 B 812, fol. 16 : « *Isla de Guitelmin de Caranson. Guitelmin de Caranson ser per.I. maison.II.s. Johan Boisson per.I. maison ser.II.s. Alazais de la Sieutat ser per.I. maison.II.s.* ».

⁵²⁰ AD06 B 1019, fol. 13v (1298) ; AD06 B 1937, fol. 125v-126 (1302).

⁵²¹ AD06 B 831, fol. 52 : *insula Bernardi de Conquis*. En 1405, l'îlot est dit sous le mazeau des Accoules et derrière le Palais du roi : « *Insula Bernardi de Conquis suptus macellum de Acuis et retro Palatium Regium* » (AD06 B 1177, fol. 60v).

⁵²² Reconnaissance effectuée par son neveu et procureur Mathieu Vivaud : AD06 B 836, n° 366.

⁵²³ AD06 1 HD B 33, fol. 20v (1380) ; B 34, fol. 21v et B 36, fol. 27v (1383) : « *Item, serv Jaume Joli que esta en la carreria de Bernat de Concas, filh que fon de maystre Johan Joli (...)* » ; B 35, fol. 28 (1384) ; B 104, fol. 29v (1386) ; B 37, fol. 22v (1387).

⁵²⁴ AD13 B 859, fol. 61v (1530) ; B 871, fol. 121 (1547/1549) ; B 881, fol. 271 (1560) ; B 886, fol. 335v (1571).

⁵²⁵ C'est un des rédacteurs du *Thesaur del hospital de Sant Sperit* publié par Martin-Dietrich Glessgen (1989).

⁵²⁶ AD13 1 HD B 31, fol. 5 (1361-1376) ; B 32, fol. 12 (1379) ; B 33, fol. 16v (1380), B 34, fol. 17 et B 36, fol. 19 (1383) ; B 35, fol. 20 (1384) ; B 104, fol. 21v (1386) ; B 37, fol. 16 (1387) ; B 38, fol. 22 (1389) ; B 39, fol. 21 (1390) ; B 105, fol. 22 (1393) ; B 106, fol. 16v (1394) ; B 107, fol. 31 (1396) ; B 109, fol. 31v (1402-1410) ; B 110, fol. 15v (1408) ; B 42, fol. 38v (1465 ?) ; B 10, fol. 73 et B 20, fol. 81v et fol. 93-94 (1471) ; B 8, fol. 179 (1502) ; B 29, fol. 260-261v et B 24 fol. 112 (1452, 1471, 1523, 1583, 1666, 1675).

est relativement importante jusqu'en 1408 (40 sous). Par la suite, la maison, probablement détruite lors du sac des Catalans en 1423, semble avoir été divisée en plusieurs emplacements, ce qui explique que dans les successions des reconnaissances le cens apparaisse ensuite réduit à seulement 2 sous à partir de 1452.

Immédiatement au sud se trouvent deux maisons, l'une tenue par Jean Sansonet en 1452 puis Jacques Tripillion, l'autre par Louis Manaud en 1454 ; le tout est réuni par Honorat Forbin puis divisé entre ses deux filles Catherine Forbin (vendue ensuite à Antoine Turrel) et Marguerite Forbin femme de Charles de Monteaux (*Montilis*) à la fin du XV^e s.⁵²⁷

Plus au sud, nous connaissons plusieurs maisons, serviles au monastère Saint-Sauveur. L'une fait l'objet d'une vente en 1346 au prix de 38 livres, avec un cens de 30 sous⁵²⁸. D'autres maisons dépendant du même monastère ne sont pas localisées avec certitude dans la rue.

L'îlot 6.04 (= îlot II)

Cet îlot est situé immédiatement au sud du Mazeau et au nord de la rue de la Taulisse. Il semble que l'îlot soit composé de deux ensembles fonciers (au moins au XV^e s.). Nous manquons singulièrement d'information pour la période médiévale, la plupart des actes retrouvés se rapportant aux XVI^e et XVII^e s.

La partie occidentale (parcelles 360, 365 et 366) est soumise au cens du roi au XVI^e s., mais avec des adjonctions successives. À la fin du XIV^e s., l'ensemble de la partie occidentale appartient à la famille de Monteaux (latin *Montilis*)⁵²⁹. Pour une raison que l'on ignore, on voit apparaître un cens au comte en 1405 pour la seule partie nord où se trouve une chambre et un petit four (*fornellum*) contre la maison principale. La valeur du cens, de 2 sous, se trouve réduite à partir de 1547 à 6 patacs (soit 1 sou) à la suite d'une probable division : Benoit Rocher déclare alors le tiers d'une maison et un casal (ce qui devait en effet revenir à la demi-valeur de la propriété d'origine). Cet ensemble deviendra le Logis du Coq d'Inde au XVII^e s. La partie sud appartient à

Antoine Huc à la même époque et paie 4 s. 4 d. de cens : on peut penser qu'il s'agit de l'adjonction de deux cens plus anciens de 2 s. 2 d. chacun. La séparation entre propriétaires a dû intervenir dans la première moitié du XVI^e s. puisque l'on garde encore la mémoire d'une appartenance de la partie nord à Jean Huc en 1569. On ne sait pas en revanche comment ce bien est entré dans la directe du roi.

La partie orientale (parcelles 357 à 359, 364 et 387) pourrait être sous la directe partielle ou totale de l'hôpital Saint-Jacques de Galice ; un complément de recherche que nous n'avons pas pu entreprendre dans ces fonds serait nécessaire pour préciser l'évolution médiévale des propriétés. En 1417, Jean *Ledosci*, boucher, reconnaît à cet hôpital une maison qui est dite dans le Mazeau (*in massello de Acuis*) ce qui montre bien l'ouverture directe à cette époque sur le Mazeau situé immédiatement au nord. À l'est et au sud, se trouvent deux maisons appartenant à Nicolas d'Aix⁵³⁰. Nous n'avons pas plus d'indication sur cet îlot pour l'époque médiévale.

L'îlot 6.05

L'îlot 6.05 est situé au nord du Mazeau et longe la rue principale Aurivellarie (ou Grand-Rue). Une partie des maisons est servile à Saint-Sauveur : en 1450, Guillaume Rehon vend à Honorat de Bourg-Neuf une maison avec four et deux places où se trouvaient autrefois des maisons probablement détruites en 1423⁵³¹. À l'ouest de cet ensemble, à cette date, se trouve la maison du notaire Palamède *Vinateri* et à l'est la maison de la veuve du boucher Peyronet d'Aix. L'ensemble des maisons confronte les deux rues au nord et au sud. Plus à l'est, à l'angle de l'îlot, une maison est servile à l'hôpital Saint-Esprit ; elle comprend également deux étals de boucher et appartient au boucher Jacques Bermon à la fin du XIV^e s., à Antoine Bernus puis Jean Bernus au début du siècle suivant⁵³². L'ensemble est alors détruit par les Catalans en 1423 ; le cens passe de 5 sous à 16 deniers. Elle sera par la suite habitée par le notaire Robert Ruffi par regroupement de deux maisons ouvrant l'une au nord et l'autre au sud.

L'îlot 6.06 (= îlot III partie est)

Cet îlot est situé entre la rue de la Taulisse et la rue des Olives ; il porte le nom de Jacques Jaucenne en 1377.

⁵²⁷ AD13 1 HD B 8, fol. 121, 128-129 et fol. 140 (1452, 1454, 1457) ; B 18, fol. 130 et 173 et B 19, fol. 85 et 104 (1518, 1520) ; B 14, fol. 154 et B 15, fol. 90 (1560) ; B 21, fol. 39 et 192 (1568, 1583) ; B 13, fol. 92 (1595) ; B 29, fol. 252-256v et B 24, fol. 110-111 (1452, 1454, 1457, 1487, 1504, 1518, 1528, 1560, 1568, 1595, 1609).

⁵²⁸ AD13 61 H 8, n° 3 (12 mars 1346).

⁵²⁹ AD13 B 831, fol. 29 (confront avec la maison de Barthélémy de Monteaux en 1377) ; B 1177, fol. 60v (1405) ; B 836, n° 372 (1446) ; B 863, fol. 163 (1537) ; B 871, fol. 71v et 363 (1547-1549) ; B 859, fol. 16v., 51v et 309v (1560-1571) ; B 881, fol. 262v (1560) ; 351 E 94, fol. 1186 (1654) ; 353 E 95, fol. 76 (1655) ; 364 E 256, fol. 1140 (1670) ; 372 E 97, fol. 316 (1695) ; 361 E 93, fol. 226v (1705).

⁵³⁰ AD13 4 HD B 5, fol. 184.

⁵³¹ AD13 61 H 17, n° 84.

⁵³² AD13 1 HD B 106, fol. 1 (1394) ; B 107, fol. 1 (1396) ; B 109, fol. 138v (1402-1410) ; B 108, fol. 58 (1410) ; B 12, fol. 83 (1423) ; B 24, fol. 101 (1423, 1446, 1485, 1515, 1586, 1633).

Il s'agit d'un des îlots dégagés dans la première fouille de la place Bargemon, ce qui permet de confronter les textes avec la réalité archéologique et d'affiner ainsi les localisations.

Dans l'angle nord-est de l'îlot, on trouve trois maisons contiguës en 1298, ainsi regroupées dans la reconnaissance de Geoffroy de Gênes auprès du comte, le tout pour un cens total de 2 sous (soit 8 deniers par maison). En 1377 et 1405, Jacques Jaucenne reconnaît une maison située à l'angle de l'îlot pour 18 deniers. S'agit-il des anciennes maisons ? Cela semble vraisemblable, d'autant plus qu'une note marginale dans l'enquête de 1298 signale que la possession en est passée à Jacques Jaucenne. Ainsi est constituée une grande maison d'angle, dont la valeur est probablement moins importante que les trois maisons isolées, ce qui explique la baisse du cens. C'est ensuite son petit-fils Jacques Gassin qui la tient en 1446 et 1447. Un siècle plus tard, la maison est en possession des trois frères Barthélémy, Baptiste et Christofol Cassin « *aultrement dict Cepede* »⁵³³.

A l'ouest de ces maisons, on suit la filiation d'une autre maison, également servile au comte et au roi pour 18 deniers de cens, depuis Daniel Bonaventure en 1298 et 1303, noble Guigues de Montolieu en 1377 et 1405 (provenant de la dot de sa première femme *Sauseta*), puis sa veuve *Batrona* de Soliers en 1424. Elle devient ensuite la propriété de Guillaume Coste dit Pavie en 1447 puis Albertini *Cachoti* quelques années plus tard. Elle passe ensuite entre les mains de la famille Vento qui semble l'avoir affranchie car on ne la retrouve plus ensuite parmi les biens du roi⁵³⁴.

On trouve à l'ouest de cette maison une maison tenue par Pierre de Saint-Jacques pour 18 deniers en 1303 puis deux autres maisons, toujours reconnues au comte en 1298 et 1303 par Léonard Pisan puis par Jean *Cayrellerii*⁵³⁵. Le cens de ces deux dernières est de deux sous, ce qui devrait, pour ces deux maisons correspondre à la surface des trois maisons de Geoffroy de Gênes. La première de ces deux maisons faisait coin avec le prolongement disparu de la rue du Coq-d'Inde. Enfin il faut ajouter une dernière petite maison, tenue par Giraud *Delbatut* pour seulement 3 oboles (c'est-à-dire 1½ denier). Ces quatre maisons sont ensuite absentes des registres de reconnaissance du comte. Nous savons qu'en 1377 et 1405,

l'ancienne maison de Pierre de Saint-Jacques est possédée par noble Bérenger Martin. Or un acte conservé dans les archives de l'hôpital Saint-Esprit, indique que cet ensemble, probablement affranchi par Bérenger Martin, a été donné à l'hôpital par celui-ci le 27 janvier 1396⁵³⁶. Ainsi est constitué une nouvelle maison d'angle, équivalente en dimensions à celle de Jacques Jaucenne. Cette maison est détruite en 1423 (« *fon reducha la dita censa a XVI s. car lo dit hostel es tot fondut en l'invasion per los Catalans facha* ») ; le cens passe alors de 20 livres à 60 deniers en 1424. Par la suite, on trouve un laboureur, Foulques Isnard puis Perceval Vento à partir de 1465. La maison sera affranchie en 1607.

On remarquera que l'ensemble des maisons signalées ci-dessus, qui correspond approximativement à la moitié nord de l'îlot, relève du comte de Provence. Si l'on observe ce que la fouille a mis au jour, il s'agit de toute la partie nord de l'îlot qui remonte à la fin du XII^e s. Au sud de ces maisons, un espace longiligne traversant l'îlot correspond probablement à une ancienne voie (dans l'axe de la rue Saint-Christophe) qui a été très tôt englobée dans un îlot plus grand. Ainsi s'explique la petite maison de Giraud *Delbatut*⁵³⁷ : elle a été construite sur l'emprise de cet axe, à l'ouest, tandis que les maisons qui la bordaient au nord s'approprièrent chacune un tronçon.

Ces maisons proviennent des confiscations opérées sur les biens de Briton Anselme, dont on retrouve la trace dans le registre le plus ancien des reconnaissances des biens du comte, daté de 1265. À cette date, l'îlot porte le nom de Bernard *Bonafos* et ne constitue que la partie nord de l'îlot 6.06 ; la disparition de la rue intermédiaire n'a pas encore eu lieu. Ainsi trouve-t-on trace d'une possession homogène, probablement bâtie par les ancêtres de Briton Anselme. Par ailleurs, on notera également que dans cette proposition, les îlots que les fouilleurs ont numéroté II et III ont à l'origine des dimensions semblables, situés l'un au nord l'autre au sud de cet îlot étroit. L'ensemble relève-t-il d'un même lotissement ?

Au sud de l'îlot, nous n'avons à notre disposition que les mentions de confronts pour connaître les

⁵³³ AD13 B 1019, fol. 13v (1298) ; B 1937, fol. 126 (1303) ; B 831, fol. 52v (1377) ; B 1177, fol. 4v (1405) ; B 836, n° 341 et 416 (1446, 1447) ; B 871, fol. 71-71v, 362v-363 (1547-1548) ; B 881, fol. 258v (1560) ; B 859, fol. 10, 50v, 306 (1569).

⁵³⁴ AD13 B 1019, fol. 13v (1298) ; B 1937, fol. 126 (1303) ; B 831, fol. 52v (1377) ; B 1177, fol. 4v (1405) ; B 836, n° 365 (1447) ; B 836, n° 387 (1449 ?).

⁵³⁵ AD13 B 1019, fol. 13v (1298) ; B 1937, fol. 126 (1303).

⁵³⁶ « *Item, una carta presa, sos escricha e senhada per maistre Laurens Aycart, notari, l'an mil.CCCXCV., di XXVII de jenoyer, contenen que lo noble Berengon Martin vendet per via de mal afranquiment al hospital.XX. libras censals am la maior senhoria [per.I. hostel] pausat en la carriera sos lo masel de las Acoas ; confronta am l'ostal de mossen Peire de Servieras que fom de sen Jacme de Galbert, am l'altre hostel de dit mossen Peire, e am la carriera que va a l'ostal del dit mossen Peire, e am l'ostal dotal de donna Sauseta, molher de sen Guigo de Montolieu, e am la carriera publica ; e apres es la reconoycensa facha per lo dit Berenguier e la ratiffication facha per dona Borgonhona, molheur sieua, lo dit an, di.XII. de febrer ; senhada per : K. XIII.* » (Glessgen 1989, p. 156).

⁵³⁷ Dans le registre de 1298, une note marginale postérieure indique « *on dit qu'elle fût à Jacques de Gaubert* ».

propriétaires des maisons. En partant de l'ouest, on a tout d'abord deux maisons qui appartiennent en 1377 à Pierre de Servières. La première provient de Jacques de Gaubert et la seconde semble lui appartenir en propre (ou au moins depuis plus longtemps). Il s'agit probablement d'une maison avec un espace libre autour puisqu'elle est donnée comme confront de quasiment toutes les maisons de la partie nord. Après la destruction de 1423, la maison est possédée par des bouchers.

Seule semble rester à l'écart une petite maison située le long de la rue de la Guirlande, au contact de la maison de Jacques Jaucenne et possédée par les héritiers de Raymond de Narbonne en 1298 et 1303, *Sancia* fille de P. Carbonel en 1377, Pierre *Gaudili* en 1446-1447, puis Pierre Vento et ses héritiers au milieu du XVI^e s.⁵³⁸. La maison à l'angle sud-est de l'îlot, probablement assez grande, appartient en 1377 à Antoine Bonvin. L'ensemble de la moitié sud est donc restée aux mains de seigneurs et n'a pas été donnée à un établissement religieux ou hospitalier.

Ilot 6.07

Il s'agit de l'îlot du Mazeau. À l'époque médiévale, aucune maison n'est construite à cet emplacement. Les premières traces de bâtiments sont signalées dans les registres de reconnaissances du comte de 1537 et suivantes. Ces maisons peuvent remonter au début de ce siècle ; il faudrait vérifier s'il ne s'agit pas à cette époque de compenser une éventuelle disparition de la *bocaria*, c'est à dire l'endroit où l'on va découper les animaux, qui est située au Moyen Âge au nord de la Grand-Rue, dans l'îlot de l'hôpital Saint-Esprit.

Ilot 6.08 (îlot I)

Le dernier îlot de notre étude est situé à l'est de la rue de la Guirlande. Pour ne pas trop déborder la zone analysée, la recherche en archives ne s'est pas portée sur la rue Torte, qui délimite l'îlot à l'est. Nous n'avons donc à notre disposition que les maisons qui constituent la moitié occidentale de l'îlot, celui-ci étant orienté nord-sud avec des maisons adossées ouvrant à l'est et à l'ouest.

Les quatre maisons situées au nord-ouest de l'îlot relèvent du comte de Provence. Elles ne sont repérées qu'en 1377 ; là encore la recherche devra être approfondie dans le cadre de l'étude des possessions comtales marseillaises. La maison à l'angle comprend également trois étals de boucher ; elle appartient à Roland

Borillon en 1377, à son fils Antoine en 1405, puis à Jaumette Borillonne, femme d'Antoine *Massatelli* qui la transmettent à leur fils Jean avant 1459⁵³⁹. Un four est signalé dans cette maison à partir de 1459, peut-être lié à une reconstruction après 1423. La maison suivante, au sud, comprend également deux étals de boucher ; elle est reconnue par Alexis Rebuffat en 1377, son fils Jacques en 1405 et Guillaume Rellon en 1446⁵⁴⁰. La troisième maison, avec ses deux étals de boucher, appartient en 1377 à Bernarde, fille de Christiane *de Amfloris*, à Huguette André, femme du boucher Louis, en 1405 et à Guillaume Rellon en 1446⁵⁴¹. La dernière maison servile au comte appartient à Jeanne Alaman, femme de Raymond *Borgondionis* en 1377, à Rostaing Raimond en 1405 et à Huguette Cristofol en 1450 ; on précise à cette date qu'il existe une place pour faire deux étals de boucher⁵⁴². Toutes ces maisons paient 70 sous de cens avant 1423 (et 32 sous après), sauf la maison d'angle qui paie 20 sous de plus ; elles sont situées face au Mazeau et lui sont donc directement liées, ce qui explique les étals de bouchers associés aux maisons.

Au sud se trouve un ensemble de maisons qui relève de l'hôpital Saint-Jacques-de-Galice. Les deux premières apparaissent dans les possessions de cet hôpital dans le dernier quart du XIV^e s. Celle qui confronte les maisons du comte paie un cens de 4 sous et appartient à Jean *Textoris* en 1485 puis Jérôme Pinet en 1490 et 1512⁵⁴³. La suivante, au cens de 16 sous, appartient à la famille de Forbin : Jacques de 1477 à 1490, Charles en 1508, puis Claude Forbin et ses héritiers au milieu du XVI^e s.⁵⁴⁴.

Les trois maisons qui suivent sont particulièrement intéressantes car nous arrivons à suivre la façon dont elles sont rentrées en possession des deux hôpitaux Saint-Jacques-de-Galice et Saint-Esprit, grâce aux notices rédigées dans le *Thesaur del hospital de Sant Sperit*⁵⁴⁵.

⁵³⁹ AD13 B 831, fol. 26v (1377) ; B 1177, fol. 2v (1405) ; B 836, n° 346 (1459).

⁵⁴⁰ AD13 B 831, fol. 26v et 27 (1377) ; B 1177, fol. 1v (1405) ; B 836, n° 357 (1446).

⁵⁴¹ AD13 B 831, fol. 26v et 27 (1377) ; B 1177, fol. 1v (1405) ; B 836, n° 358 (1446).

⁵⁴² AD13 B 831, fol. 26v et 27 (1377) ; B 1177, fol. 3 (1405) ; B 836, n° 340 (1450).

⁵⁴³ AD13 4 HD B 8, fol. 261 (1485) ; B 15, fol. 77 (1490) ; B 18, fol. 71v (1512).

⁵⁴⁴ AD13 4 HD B 6, fol. 51 (1477) ; B 15, fol. 80 (1529).

⁵⁴⁵ Glessgen 1989, p. 157 (1385) (*Thesaur* fol. 65) : « *Item, una carta presa, escricha e senhada per maistre Laurens Aycart, notari, l'an MCCCLXXXV, di VIII de mas, contenen que mossen Peire Alaman, cavalier, vendet a sen Jolian de Casals, mercant de Masselha, las censas sos eschrichas per pres de CCCIII florins e VI sols, lo quals confesset aver agut ; senhada per : K. XVIII.* »

⁵³⁸ Etrangement, la maison n'apparaît qu'une fois dans les biens relevant du comte : B 831, fol. 52v (1377). Le reste des indications de possesseur est donné par les confronts.

Le 9 mars 1385, le chevalier Pierre Alaman vend au marchand Julien de Casaux de nombreux cens qu'il possède sur des maisons. Parmi celles-ci, une grande maison, dans laquelle habite Aicard Catalan, lequel verse un cens très important de 8 l. 10 s. 8 d. ; au sud de la précédente, une maison du pêcheur Pierre Viguier qui paie un cens de 4 l. 5 s. et 4 d. (c'est-à-dire exactement la moitié du cens précédent). En 1394, Julien de Casaux, dans son testament, institue comme héritiers les deux hôpitaux Saint-Jacques-de-Galice et Saint-Esprit. La division des biens qui intervient à ce moment là donne à l'hôpital Saint-Jacques la première maison et à l'hôpital Saint-Esprit la seconde. Nous suivons ainsi dans les registres de ces deux hôpitaux le devenir de ces possessions. On notera en particulier que le cens de la première maison est considérablement réduit après 1423 puisqu'il passe à 2 l. Nous n'avons pas d'indication sur les maisons de la partie sud de l'îlot.

Cet ensemble mérite que l'on s'y arrête un instant, en confrontation avec les données archéologiques. Nous sommes en effet ici dans l'îlot numéroté I par les fouilleurs, et dont seule la partie occidentale était dans l'emprise de la fouille. Si nous reprenons le compte des maisons par rapport aux découvertes archéologiques, les quatre maisons comtales correspondent aux maisons A à C (plus la maison d'angle hors d'emprise de la fouille). La petite maison suivante est entre les maisons C et D (celle qui ne verse que 4 sous à l'hôpital Saint-Jacques de Galice). La suivante, qui paie un cens important pour la fin du XV^e s. de 16 s., appartient à Jacques Forbin, seigneur de Gardanne ; un confront plus ancien avec l'« *hospitio penoris* » (c'est-à-dire la maison du cellier) irait dans le sens d'une interprétation comme entrepôt : le grand bâtiment (puisque nous sommes ici sur la salle 1 du grand bâtiment D) aurait eu, à la fin du Moyen-Âge, une vocation de cellier. Peut-être faut-il associer à cette maison les pièces 2 à 4 de la fouille, et voir ensuite dans la salle 5 l'emplacement de la grande

maison d'Aicard Catalan, divisée ensuite en deux parties : l'une à sa fille Antoinette *Atanulf* au nord (servile à l'hôpital Saint-Esprit) et la seconde à Laurent Bernard (servile à l'hôpital Saint-Jacques de Galice). La pièce 6 correspond ensuite à la maison de Pierre Viguier, elle-même divisée par la suite en deux parties entre ses deux fils Victor et Bernard Viguier, relevant toutes deux de l'hôpital Saint-Esprit.

Nous pouvons ici remonter au milieu du XIV^e s. avec une possession du chevalier Pierre Alaman, grand personnage marseillais, fils de Giraud Alaman et possessionné largement à Marseille et dans ses faubourgs⁵⁴⁶. Nous possédons un compromis passé avec Jean Boniface, évêque de Glandèves et ancien sacriste du chapitre de la Major, à propos de l'héritage de Douce Alaman, grand-mère paternelle de Pierre Alaman junior, et arrière grand-mère de Jean Boniface⁵⁴⁷. Pierre Alaman *senior*, celui qui nous intéresse ici, était donc le fils de Giraud et Douce Alaman et marié avec Françoise⁵⁴⁸ ; il meurt en 1406⁵⁴⁹ et est enterré dans la chapelle des Alaman fondée dans l'église des Dominicains sous le titre de Saint-Jacques⁵⁵⁰. On notera par ailleurs que Hugues Alaman, frère de Giraud, fut l'héritier universel du chevalier Philippe Anselme en 1301 (Bouiron 2001a, p. 259-270). Ce ne sont ici que quelques pistes de transmission qui devront être confrontées à de nouvelles découvertes dans les archives. Mais d'ores et déjà, la relecture toute récente d'un acte daté de 1214 permet de proposer une interprétation à ce grand bâtiment et donne une vision des îlots au début du XIII^e s.⁵⁵¹.

1.2.3. Analyse comparée de l'étude d'archives et de l'archéologie

Un des points importants de cette étude est de pouvoir, pour la première fois, obtenir une correspondance entre bâtiments médiévaux et textes d'archives en particulier grâce à l'étude de l'îlot 6.06. Sans entrer trop dans

Primo las VIII libras X sols VIII dr que serv Aycart Catalan per l'hostal e-patil tenens pausas en la carriera [rue A] desos lo Masel Antic ; e del dit hostal si son fachas II pars, de-las quals l'un es de Laurens Bernat, mercant, e serv a-l'espital de Sant Jacme per la devesion de-las censas del dit sen Jolian ; e l'autre [7] ten Antoneta Atanossa, filha del dit Aicart, com apar en libre A.

Item, las IIII ll. V s. IIII dr. que serv Peire Beguier, pescador, per l'hostal pausat en la dita carriera, lo qual es devesit en II pars ; e-l'una ten Bernat Beguier, son filh, e l'altra sos neps, fils de Victor, son frayre, com apar en A, folio CXXI ».

Glessgen 1989, p. 51-52 (1394) (*Thesaur* fol. 5v) : « *Item, una carta presa, sos escricha per la man de maistre Laurens Aycart, notari, l'an mil CCCXCIII, di redier de jenoyer, contenen lo testament e-los codicils del honorable home sen Jolian de Casals, mercant, lo qual fes heres l'espital de Sant Sperit e l'espital de Sant Jacme, dotat per sen Bernat Garnier ; senhat per : A. XXXV ».*

⁵⁴⁶ Son fils du même nom était le représentant des intérêts de Montpellier à Marseille, et à ce titre prieur de la chapelle suburbaine de Sainte-Catherine en 1428-1431 (Bouiron 2001a, p. 259-270).

⁵⁴⁷ AD13 355 E 66, acte inséré entre fol. 12 et 13 (25 avril 1410).

⁵⁴⁸ Testament de Nicolave Alaman, fille de noble Pierre Alaman et Françoise, et femme de Guillaume de Favas. AD13 23 H 12, charte n° 81 (26 avril 1411).

⁵⁴⁹ Partage des biens de feu noble Pierre Alaman entre Sansone, femme de Guigues de Montolieu et Béatrice de Vaquières, sœurs. AD13 H, 23 H 10 charte n° 73 (26 ? 1406).

⁵⁵⁰ Testament de Nicolave Alaman (*cf. supra* note 548).

⁵⁵¹ Voir l'article Bouiron à *paraître* qui reprend dans le détail la localisation des différents bâtiments du début du XIII^e s. grâce à l'interprétation d'un texte provenant des archives de l'abbaye Saint-Sauveur (AD13 61 H 2, pièce 12 du 21 juillet 1214), dont la transcription est donnée en annexe de l'article.

l'interprétation historique qui est ici prématurée, il faut noter quelques aspects novateurs.

Nous pouvons en particulier réfléchir pour la première fois sur la valeur du cens à Marseille. Il est entendu que le cens est établi à l'origine en fonction de la surface des terrains. L'angle nord-est de l'îlot 6.06, dans lequel on restitue trois maisons relativement petites, correspond aux trois maisons de Geoffroy de Gênes en 1298 qui ont une valeur, pour elles trois, de 2 sous de cens, soit 24 deniers. Les dimensions relevées en fouille de cette parcelle un peu irrégulière sont d'environ 15 à 16 m d'est en ouest (soit 7 $\frac{1}{2}$ à 8 cannes) et 7 à 8 m (soit 3 $\frac{1}{2}$ à 4 cannes) du nord au sud (en excluant la zone de l'ancienne ruelle). La surface est donc comprise entre 26 $\frac{1}{4}$ et 32 cannes carrées. On est donc proche du denier par canne carrée, avec une valeur comprise entre 1 $\frac{1}{5}$ et 1 $\frac{1}{3}$ denier. Si l'on prend l'espace intérieur, on est à 14 m (soit 7 cannes) d'est en ouest et 6 m (soit 3 cannes) du nord au sud soit 21 cannes carrées. Nous retiendrons donc, pour donner un ordre de grandeur, la valeur d'un denier par canne carrée qui pouvait, par sa relative simplicité, être calculée facilement. Il est probable que cette valeur a subi ensuite des fluctuations, en particulier suivant la présence ou non d'un bâtiment sur la parcelle. Ainsi s'expliquent des valeurs de cens plus élevées par la suite. Ce n'est probablement pas le cas au XIII^e s.

Autre élément important, c'est la réalité foncière seigneuriale que l'on devine autour du Palais communal. Il est très vraisemblable que l'ensemble de la zone s'étendant entre le Palais et le Mazeau à l'est et jusqu'au milieu de l'îlot 6.06 a appartenu à la famille Anselme/Fer. La compréhension exacte de cette possession implique d'abord de pouvoir localiser précisément tous les terrains ayant été confisqués par le comte en 1257⁵⁵².

Si l'on étudie l'emprise entre la rue du Coq-d'Inde et son prolongement sud (la « *rue droite du Palais* ») et la rue de la Guirlande, on observe un ensemble d'îlots primitifs allongés dans le sens est-ouest, ce qui va à l'inverse de ce que l'on trouve habituellement dans la zone de la rive nord du Vieux-Port. Or nous avons là un découpage très régulier : un îlot, probablement existant au nord avec maisons au nord et au sud (sous la directe en particulier de l'abbaye Saint-Sauveur), puis l'îlot du Mazeau, à nouveau un îlot avec deux rangs de maisons adossées, un îlot étroit puis un nouvel îlot à

maisons adossées. Ceci ressemble fortement à un lotissement dans lequel il faudrait peut-être comprendre l'îlot du Palais et celui qui lui est voisin au sud. Si l'on songe à la possession d'une partie de ces îlots par Briton Anselme en 1257, la datation archéologique de mise en place de ces îlots, dans la seconde moitié du XII^e s. est tout à fait compatible avec la création d'un lotissement par le plus illustre des représentants de la famille Hugues Fer, viguier des vicomtes de Marseille dans le dernier tiers du XII^e s. La construction du Palais communal et du Mazeau sur cette zone peut avoir renforcé encore le prestige de cette famille seigneuriale marseillaise.

Cette interprétation est confirmée par le texte de 1214 que nous avons signalé *supra*. Il s'agit d'une sentence arbitrale entre l'abbaye Saint-Sauveur et Anselme Fer, le père de Briton Anselme, et lui-même fils d'Hugues Fer, viguier des vicomtes et premier artisan de l'indépendance communale. Ici, deux îlots sont signalés, avec des maisons, qui confrontent à l'est un établissement de bains. L'étude des confronts indique que les îlots correspondent à la partie nord de l'îlot III (6.06) (qui est donc bien séparé en deux parties distinctes à l'origine) et à l'îlot II (6.04). L'établissement de bains est donc dans l'îlot I (6.08) et peut être assimilé au grand bâtiment retrouvé en fouille.

La localisation des terrains dont le trézain est revendiqué par Anselme Fer montre la progressive récupération du foncier appartenant au monastère, tel que nous la décrivions plus haut. Elle témoigne également d'un temps où le monastère contrôlait toutes les maisons, probablement construites rapidement sous forme de lotissement monastique, premier événement de ce type signalé à Marseille que l'on doit faire remonter à la seconde moitié du XII^e s.

Pour les périodes plus récentes, et en particulier de la seconde moitié du XIV^e s., il faut noter l'ampleur des possessions qui sont données aux deux hôpitaux principaux (Saint-Esprit et Saint-Jacques de Galice). Là encore la recherche devra être poursuivie pour connaître les possessions initiales, en particulier celles qui sont données par le riche fondateur de l'hôpital Saint-Jacques, Bernard Garnier.

Enfin, ces textes permettent d'aborder la question de la population du quartier. Bien évidemment, la présence du Palais communal d'un côté et du port de l'autre en fait le quartier privilégié des grandes familles marseillaises. Progressivement se constituent de grandes maisons, en particulier aux angles des îlots comme le montre bien l'exemple de l'îlot 6.06. À cet égard, le sac de la ville par les Catalans marque une véritable rupture dans l'occupation du quartier. La quasi totalité des habitations, lorsqu'elles ne sont pas détruites, passent ensuite

⁵⁵² Ceci sera réalisé dans le cadre de la vaste publication de l'Enquête de 1333, sous la direction de T. Pécourt ; en l'absence d'une telle enquête à Marseille, nous publierons avec J. Sibon les deux registres du XIII^e s. (1265 et 1298) en axant l'étude sur les aspects topographiques.

aux mains d'une population moins prestigieuse, parmi laquelle on compte beaucoup de bouchers. La proximité du Mazeau a ici largement influencé la transformation de la population. Il faut attendre la seconde moitié du XVI^e s. pour qu'apparaissent de nouveau des habitants d'un rang important. Les mêmes transformations du bâti se produisent ensuite, avec le regroupement des parcelles pour la construction de demeures prestigieuses.

1.3. Le quartier du Corps-de-Ville à la lumière des sources écrites (C. Castrucci)

Dans son ouvrage sur Lyon au XVIII^e s., Maurice Garden évoque la difficulté à approcher une ville par l'intermédiaire du quartier tant ce qui se trame au sein de celui-ci est complexe. Et s'il assure que le quartier « présente l'avantage de mieux appréhender les liens ténus du quotidien » et « redonne vie aux signes d'une solidarité de l'instant », il met en garde sur la nécessité de chercher le sens de ce qu'y vivent ses habitants en empruntant également d'autres pistes (Garden 1969, p. 488).

C'est donc consciente des difficultés que nous allions rencontrer que nous avons tenté d'approcher ce quartier du Corps-de-Ville dans lequel se situaient les chantiers de fouille faisant l'objet de la présente étude. Ce n'est qu'au début du XVI^e s. que ce quartier prend son existence. Auparavant, l'étendue de ce secteur de la ville était incluse dans les trois sixains –qui découpaient la ville depuis le XIII^e s.– qu'elle regroupe désormais : les Accoules, la Draperie et Saint-Jacques, les Accoules devenant de ce fait la paroisse du Corps-de-Ville.

Les trois autres quartiers se partagent le reste de la ville : Saint-Jean, qui existait déjà, Blanquerie et Cavaillon. Pourquoi donne-t-on le nom de Corps-de-Ville à ce quartier ? Cette dénomination ne se retrouve dans aucune autre ville à la même époque (Coste 1970)⁵⁵³. Quelles étaient les limites géographiques de ce quartier, qu'est-ce qui le définissait ? Pourquoi ce nom de Corps-de-Ville ? Venait-il des édifices qui y étaient en place ? De la qualité des personnes qui y possédaient des demeures ? Des activités qui s'y déroulaient ?

Maurice Garden dit encore qu'un quartier peut être défini par la stabilité de sa population, par des « lieux, des institutions, des signes symboliques qui concourent à unifier la pratique [d'un] territoire » ; mais cela peut être aussi « une rue, un pâté de maison un seul côté d'une rue » (Garden 1984). Au travers des vestiges découverts

en fouille et des textes d'archives le concernant, nous allons tenter de décrire un quartier qui n'était peut-être pas uniforme mais composé de petites unités dont la somme avait probablement formé un tout homogène ou très complexe.

1.3.1. Limites topographiques à l'Époque moderne

Situé au pied de la butte des moulins, le quartier de Corps-de-Ville avait une limite commune avec chacun des trois autres quartiers : à l'ouest Saint-Jean, à l'est Blanquerie, au nord Cavaillon.

Le quartier était donc inclus entre, à l'ouest la place Vivaud, à l'est la place Neuve, au nord l'église des Accoules et l'hôpital Saint-Esprit, enfin au sud, le port vers où convergeait l'essentiel de l'activité. Une rangée d'immeubles le séparait de la Maison commune, ancienne Loge des marchands.

Toutefois, les limites exactes en étaient assez floues. Selon les sources, on trouve telle parcelle comme appartenant à un quartier ou à un autre. C'est le cas par exemple pour la limite avec le quartier de Cavaillon. Plusieurs maisons, acquises au milieu du XVIII^e s. par les recteurs de l'Hôtel-Dieu en vue de son agrandissement, sont placées dans la rue de l'Abadie ou des Cartiers. Les actes notariés mentionnent celle-ci tantôt au Corps-de-Ville tantôt à Cavaillon⁵⁵⁴. C'est également le cas de la rue du Prat, située en limite du Corps-de-Ville et de Cavaillon. Un registre de cens dus au roi, dressé entre 1686 et 1689, la signale tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre quartier⁵⁵⁵. Ce qui est étonnant c'est qu'on ne rencontre pas ce problème pour la rue Négrel (ou de Négreaux) qui lui est pourtant parallèle et que toutes les sources placent au Corps-de-Ville. S'agissait-il d'un côté entier de la rue qui était dévolu à l'un ou à l'autre quartier ? Peut-être avait-on divisé la rue en deux secteurs, la partie la plus au nord appartenant à Cavaillon l'autre au Corps-de-Ville ? Le problème est exactement le même pour la limite entre le Corps-de-Ville et le quartier Saint-Jean. On sait que la rue de la Reynarde était incluse dans le Corps-de-Ville, et que la place Vivaud se trouvait à Saint-Jean. En revanche, l'île de maisons entre ces deux points comportait des bâtiments faisant partie de l'un comme de l'autre

⁵⁵³ J.-P. Coste l'emploie dans son étude sur Aix. Il procède à un redécoupage des 6 quartiers d'Aix qu'il réorganise en 10 secteurs pour les besoins de son analyse. L'un d'eux porte le nom de Corps-de-Ville, terme emprunté à un rôle d'auberges de la fin du XVII^e s.

⁵⁵⁴ Pour la rue située au Corps-de-Ville : AD13 361 E 123, fol. 466 ; fol. 577v ; 361 E 124, fol. 811, ... ; à Cavaillon : AD13 363 E 123, fol. 202v ; fol. 352 ; fol. 370v ; 361 E 124, fol. 286, ... (AD13 B 929, 8^e cayer, fol. 23 et fol. 30). Ce qui est étonnant c'est qu'on ne rencontre pas ce problème pour la rue Négrel ou de Négreaux qui lui est pourtant parallèle.

⁵⁵⁵ AD13 B 929, 8^e cayer, fol. 23 et fol. 30.

quartier⁵⁵⁶. L'appartenance évoluait aussi avec le temps. Ainsi la même habitation à l'angle de la rue des Ventos et de la place Vivaud est-elle signalée dans une reconnaissance de cens de 1686 à Saint-Jean, alors qu'en 1729, elle est placée dans le Corps-de-Ville⁵⁵⁷. Le découpage administratif a une logique qui lui est propre. Peut-être certains immeubles échappaient-ils à certains recensements laissant alors le greffier libre de ses appréciations.

Une autre explication peut également entrer en ligne de compte : lorsqu'une maison est servile au roi, elle l'est, dans la plupart des cas dans son intégralité ; alors que très souvent les établissements religieux partagent avec tel ou tel autre, des parts d'immeubles. Ainsi dans la rue de Rome en 1715, Julien Rimbaud reconnaît une maison par indivis à la chapellenie Saint-Elzéar et à l'hôpital Saint-Esprit⁵⁵⁸. En 1742, Antoine Roland reconnaît au même chapitre une maison rue du Petit-Jérusalem, « dans laquelle une maison servile à la Major avait été incorporée »⁵⁵⁹. Dans le même registre de cens de Saint-Victor, Joseph Durand reconnaît, en 1741 « pour un tiers par indivis avec le Chapitre de la Major, pour les autres deux tiers la moitié du couchant sur la rue de la Bonneterie d'une maison »⁵⁶⁰. Or les registres de cens des établissements religieux ou hospitaliers ne tiennent pas compte de ce découpage « politico-militaire » ; les listes des censitaires sont dressées par nom de rues⁵⁶¹. Ce qui nous permet d'aborder la question du sens donné à cette dénomination de Corps-de-Ville. On ne la repère que dans les documents officiels dépendants du pouvoir civil – registres de cens dus au roi, textes réglementaires, actes notariés.

Doit-on dire que le pouvoir religieux « résiste » au pouvoir civil en n'adoptant pas cette dénomination ? Bien sûr, les registres de cens regroupent les rues selon un ordre logique de localisation : il est très rare qu'au milieu d'une liste de rues d'un certain secteur on en trouve une faisant partie d'un tout autre quartier. Mais la coexistence de ces deux manières de procéder montre l'imbrication entre le politique et le religieux. L'emprise des établissements religieux était une réalité constante pour chaque marseillais de cette époque : il faut voir qu'autour de la paroisse se déroulait plusieurs moments

importants de la vie des gens⁵⁶². D'autant que l'habitation que l'on occupait ou que l'on possédait, pouvait « être servile » à un établissement religieux différent de celui de la paroisse dont dépendait l'habitation, ou au roi. Chacun était alors dépendant des deux pouvoirs.

1.3.2. Configuration du quartier

Plusieurs éléments permettent d'aborder le quartier de Corps-de-Ville et d'en donner une première image.

La concentration des lieux de pouvoirs, civil et religieux – la Maison de ville, le Change, la Maison du roi, le Palais, l'église des Accoules – est une réalité depuis le Moyen Âge. De cette concentration a découlé la nécessité pour les élites de s'y trouver, leur volonté aussi. W. Kaiser montre comment le seul fait de posséder une maison au Corps-de-Ville était un signe d'ascension sociale. Certains n'hésitèrent pas à déclarer leur patrimoine immobilier au Corps-de-Ville alors qu'ils représentaient un autre quartier au Conseil (Kaiser 1992, p. 86). La classe sociale au pouvoir changera au cours du XVII^e s. avec l'enrichissement des marchands, mais le désir d'être présent dans ce quartier restera intact. La proximité du port, par où arrivent toutes les marchandises, est un élément important participant de la « mixité sociale » de cet endroit. Cette proximité est aussi bien un atout pour faciliter l'arrivage des fournitures de toutes sortes, qu'un élément à l'origine de la mise en place de lieux spécifiques où ces produits vont être écoulés comme le Mazeau ou la Poissonnerie.

Le quartier était une unité politico-militaire, constituée d'une milice et dirigée par un capitaine. Chacun d'entre eux était représenté par plusieurs membres au Conseil. R. Busquet souligne que le règlement permettait à un groupe de s'installer à l'Hôtel de Ville et de s'y maintenir indéfiniment (Busquet 1945). Effectivement, les membres sortants du Conseil éliminaient leurs successeurs avant de partir ; cette cooptation confirmait à l'infini le pouvoir d'une élite dirigeante et interdisait l'entrée au Conseil à tout autre parti. W. Kaiser cite une plainte rapportée par A. de Ruffi sur le fait que seuls étaient perpétuellement élus ceux qui avaient le plus de relations dans le collège d'électeurs (Kaiser 1992, p. 138). Il s'agit donc de voir maintenant comment les choses se sont articulées.

Les rues

Le réseau de voirie ne semble pas avoir connu de modifications notables jusqu'au début du XVIII^e s. Trois

⁵⁵⁶ Ceux situés le plus à l'ouest et donnant à l'est de la place Vivaud, semblent avoir été inclus dans le quartier Saint-Jean (AD13 364 E 224, fol. 881).

⁵⁵⁷ AD13 B 929, fol. 53v en 1683 ; ACM CC1, fol. 34, n° 107.

⁵⁵⁸ AD13 1 H 973, fol. 214.

⁵⁵⁹ AD13 1 H 973, fol. 232.

⁵⁶⁰ AD13 1 H 973, fol. 28.

⁵⁶¹ Tout au plus, trouve-t-on, dans un registre de cens de Saint-Victor, une liste de censitaires dépendant de la Ville basse jusqu'à Saint-Laurent, témoignage d'un vestige de l'ancien découpage de Marseille entre Ville haute et Ville basse.

⁵⁶² À propos de l'implication des établissements religieux séculiers et réguliers dans l'administration de la cité, voir Dolan 1981.

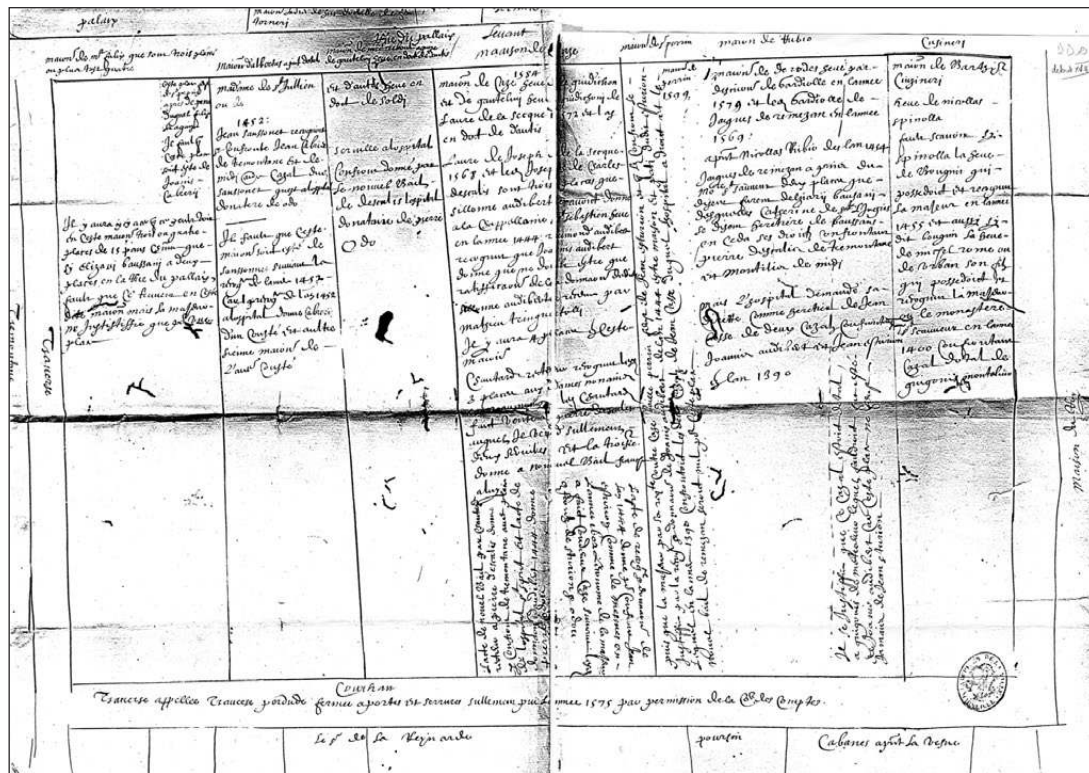


Fig. 143. Plan-terrier (début XVII^e s.) où sont indiqués les différents propriétaires des maisons proches de la Maison du roi à partir du XVI^e s. (ACM DD 107).

rues principales traversent le quartier : d'est en ouest, la rue de la Loge ou du Change, bordant la Maison commune, et conduisant vers l'ouest, à la place Vivaud, vers l'est à la place Neuve ; du nord au sud : la rue de la Guirlande, souvent confondue dans les textes avec la rue du Petit-Mazeau parce qu'elle « descend du Petit Mazeau à la Loge » ou, qu'elle « monte du la Loge au Petit Mazeau »⁵⁶³ ; la rue de la Prison ou, pour mieux la définir « rue publique venant de l'église des Acoules et pallaix royal à la Loge et rive du port »⁵⁶⁴ ou « rue montant de la Loge au Palais »⁵⁶⁵ ou encore « rue descendant du palais au port »⁵⁶⁶.

D'autres rues permettaient la circulation entre les îlots. Pour n'en citer que quelques unes : la rue de la Reynarde, d'orientation nord-sud, parallèle à la rue de la Prison, allant de la Grand Rue au port ; d'est en ouest et les plus proches de l'Hôtel de Ville, allant de la rue de la Guirlande à la rue de la Prison : la rue des Olives dite aussi des Vento⁵⁶⁷ ; et la rue de la Taulisse ou Pierre de

Servian⁵⁶⁸. Enfin la rue Ventomagy allant de la Prison à la place Vivaud.

On remarque également la présence d'un certain nombre de passages desservant les îlots. Au XVI^e s., une petite ruelle en L permettait de traverser l'îlot à l'ouest de la rue de la Prison où se trouvait la Maison du roi. Cette « traverse perdue » fut fermée en 1575 par autorisation de la Cour des Comptes. Sa trace est encore visible sur le plan napoléonien mais seule la parcelle donnant sur la rue de la Prison d'orientation est-ouest, a été lotie ou plus exactement a été élargie de ce passage (parcelle 347, **fig. 143** et **144**)⁵⁶⁹. Un passage nord-sud, dans le prolongement de la rue du Concordat, entre la rue Ventomagy et celle de la Loge, entre les propriétés de Jean Guiramand (parcelle 1020) et celle des héritiers

⁵⁶⁸ 1662 : AD13 391 E 391, fol. 978 ; 1668 : AD13 393 E 87, fol. 457 ; 1720 : AD13 362 E 162 ; 1743 : AD13 360 E 159.

⁵⁶⁹ C'est grâce à un croquis dressé en 1609, trouvé aux Archives communales que ce fait a pu être découvert. Le plan a été dressé probablement dans l'optique d'établir un plan cadastral, une sorte de plan terrier. Le passage a dû être inclus dans la parcelle 347 assez tardivement, puisqu'il ne l'est pas au moment où le croquis de 1609 est dressé ni en 1716 lorsque le toisage des maisons voisines pour évaluer la contribution des habitants de la rue aux dépenses provoquées par l'élargissement de celle-ci est préparé (AD13 391 E 424, fol. 71v).

⁵⁶³ AD13 364 E 347, fol. 285v ; 372 E 89, fol. 586.

⁵⁶⁴ AD13 360 E 29, fol. 732.

⁵⁶⁵ AD13 357 E 146, fol. 254.

⁵⁶⁶ AD13 362 E 165, fol. 4.

⁵⁶⁷ 1686, 1718, 1730, 1740 : AD13 372 E 89, fol. 586 ; 364 E 449, fol. 78v ; 363 E 273 ; 360 E 146, fol. 178v ; 360 E 156, fol. 1054v.

de Georges Fournier (parcelle 1023), a également été loti entre 1655 et 1730.

Dans les années 1715, la rue de la Guirlande est alignée, la rue de la Prison élargie. En projet depuis 1680, l'élargissement de la rue de la Prison semble avoir été effectif aux alentours de 1715 puisque Honoré de Rome d'Ardenne, voulant reconstruire plusieurs bâtiments de son logis de la Maison du roi, réclame cet élargissement afin que sa demeure soit mieux en vue du port. Les maisons de la rue Ventomagy sont aussi frappées d'alignement à la même époque. Mais en 1782, celui-ci ne semble pas encore terminé puisqu'une maison est désignée comme « *sujete à l'alignement d'après le plan de 1725* »⁵⁷⁰.

Le quartier de Corps-de-Ville peut donc être ainsi dessiné malgré le flou de ses contours.

1.3.3. Population et architecture

Nous disposons de peu d'éléments pour le XVI^e s., mais la présence de demeures de familles éminentes dans le secteur comme celles des Vento, celle du S^r de Remezán, de Françoise Vivaud à proximité sur la place du même nom, de l'écuyer Cosme de Monteulx, la Maison Diamantée construite par Pierre Gardiolle vers 1570 dans la rue du Palais (de la Prison), l'Hôtel Franciscou ou encore la Maison du roi, laisse supposer que le quartier était encore relativement riche à cette époque. Le regroupement compact des biens d'une même famille dans un même îlot caractérise ce début de période, formant de simples petites unités, évoquées par M. Garden, où l'espace est composé de « signes symboliques qui concourent à unifier la pratique quotidienne de ce territoire » (Garden 1984).

Certaines maisons découvertes en fouille et citées par les sources ne peuvent pas être documentées au-delà du XVII^e s. Pourtant leur antériorité est prouvée par les matériaux en remploi utilisés dans les fondations. La présence des membres de la famille de certaines d'entre elles est également attestée par les sources. C'est le cas de la famille de Vento, au pouvoir municipal au XVI^e s., qui possédait plusieurs maisons de part et d'autre de l'Hôtel de Ville (cf. fig. 144). Nous avons l'assurance que cette famille était déjà présente dans l'îlot entre la rue Pierre de Servian et celle des Olives avant 1608, puisque cette année-là Pierre Vento avait acquis de Jean et Marguerite de Vento, ses cousins, une maison faisant le coin de la rue éponyme (de Vento/des Olives) qui confrontait deux

autres maisons leur appartenant au nord et au sud⁵⁷¹. Nous savons également que Marc-Antoine de Vento vend le même jour de 1656 les deux maisons qui lui appartiennent rue Pierre-de-Servian (de la Taulisse) respectivement à Pierre Savignon et à Pierre Ricard⁵⁷². La famille de Vento possédait donc au moins la moitié est de cet îlot. On sait par ailleurs que la famille de Vento est également présente à l'ouest de l'Hôtel de Ville. Deux demeures se faisaient face de part et d'autre de la rue Ventomagy : l'une, décrite par L. Barthélémy, était située à l'angle des rues de Bourgogne et Ventomagy (Barthelemy 1885, p. 3-17) ; l'autre, à l'angle de la place Vivaud et de la rue Ventomagy, fut la maison dotale de Marquise de Vento, qu'elle cède à Jean Mouffie en 1620⁵⁷³.

D'autre part, le plan terrier, dressé au début du XVII^e s. (cf. fig. 143), s'il ne permet pas d'avoir des informations sur la qualité des maisons construites, a l'avantage de signaler la présence de familles puissantes dans le secteur à l'ouest de l'Hôtel de Ville : le S^r de la Reynarde occupe deux parcelles (337-338 ?) dans la rue éponyme ; avant d'être possédée par Pierre Gardiolle en 1570, la Maison Diamantée, aurait appartenu à Jacques de Remezán. Quelques parcelles plus au nord, dans la rue du Palais, se trouvait la maison d'Albertas qui jouxtait la demeure d'Antoine de Félix, seigneur de la Reynarde.

Ces personnes étaient toutes, par le jeu de la cooptation et le truchement des alliances, au pouvoir municipal depuis le début du XVI^e s. Une même famille peut s'être maintenue au pouvoir durant des décennies par cooptation. Après la chute de Cazaux, et jusqu'en 1643, les Valbelle et les Félix de la Reynarde, soutenus par le pouvoir royal, se sont partagés le pouvoir. Après la mort de Richelieu, les luttes de pouvoirs pour le Consulat entre les Vento, les Valbelle et les partisans de Niozelles ne cessent d'affaiblir le pouvoir royal. En 1660, Louis XIV fait supprimer le consulat. Il lui substitue un conseil d'échevins renouvelable par tiers chaque année, avec un premier échevin choisi parmi les gens de la Loge, tenant banque ou négociant, et le second parmi les bourgeois ou les marchands. Les nobles en sont totalement exclus.

Or, on s'aperçoit que c'est dans les années qui précèdent, entre 1654 et 1656, que plusieurs de ces familles vendent le patrimoine immobilier qu'elles possèdent au Corps-de-Ville. C'est à deux frères, Louis et Pierre

⁵⁷¹ AD13 360 E 44, fol. 68. La maison acquise par Pierre Vento est en face de la maison de Cazaux. Elle confronte à l'est la rue de la Guirlande, au sud la rue des Vento, à l'ouest et au nord une maison qu'il possède déjà. cf. *supra* § 1.2. pour la période médiévale.

⁵⁷² AD13 391 E 385, fol. 884v.

⁵⁷³ AD13 360 E 56, fol. 206.

⁵⁷⁰ ACM DD 121, 14 décembre 1782.



Fig. 144. Possessions de la famille de Vento au début du XVII^e s. (DAO F. Guériel/Inrap, M. Bouiron/Ville de Nice).

Mallet respectivement marchand et notaire, que le S^r de Valbelle vend, en 1654, deux maisons à l'angle de la rue du Mazeau et de celle du Coq-d'Inde. À un maître tonnelier que Marquise de Vento vend sa maison dotale de la rue Ventomagy. À Jean Martin, fils de marchand, et François Beillier, procureur, que Marguerite de Riquetti en cède deux également, à la rue de la Guirlande. Déjà en 1642, Marc-Antoine d'Agostine, fils et héritier de Françoise de Vento avait vendu deux immeubles contigus à l'angle de la rue de la Guirlande et de la rue

des Vento (des Olives). Enfin, Jean-François et Marc-Antoine de Crozet, père et fils, respectivement seigneur de Fos et écuyer de la ville de Marseille, vendent en 1656 une maison rue de la Guirlande, à l'angle de la rue Saint-Christophe.

Est-ce le pressentiment de leur déclin qui incite les élites locales à partir du Corps-de-Ville ? Ou au contraire, la nouvelle classe dirigeante les a-t-elle poussées à s'en aller ? La volonté de ce nouveau groupe



Fig. 145. Le mur 11020 et, en fond, la Maison Diamantée et une partie du pavillon Daviel (cl. M. Derain/Inrap).

social de prendre place dans ce secteur est nette car, dès 1654, les Échevins avaient acquis six maisons dans la rue de la Loge dont deux ont été converties en rue⁵⁷⁴.

Quoiqu'il en soit, en s'en allant, elles n'ont pas fait disparaître le désir de s'y établir, et la classe dirigeante nouvellement installée dans le gouvernement de la ville continue à considérer comme un symbole d'ascension sociale d'être présente dans ce secteur. Au vu du mauvais état dans lequel se trouvait la plupart des maisons vendues, cette mutation a dû se faire sans trop de difficultés : les immeubles ont dû être acquis à bon prix. L'état de délabrement, décrit dans les rapports de future *cautelle*, a dû inciter leurs propriétaires à diviser leur maison ou à en réunir deux, selon les cas, pour en faciliter la vente. Ce qui conforte l'hypothèse qu'on voulait vendre à tout prix en essayant d'en tirer le meilleur prix possible.

Ainsi, les deux cas évoqués plus haut de regroupement de parcelles ne reflètent pas des cas isolés : le marchand Mathieu de Madières obtient, en 1662, deux maisons de la discussion des biens de Jean-Baptiste de Varages. Melchion de Monteoux cède aussi deux maisons à Nicolas de Curet, dans la rue du Palais. David

Couzinery acquiert deux maisons de Marguerite Gaye, veuve de Claude Bouquet au cours de la même période.

La réunion ou la division de ces maisons va être un des facteurs de la modification de la physionomie du quartier. Les nombreuses reconstructions que ces récents achats et fusions occasionnent vont modifier également son aspect.

Trop peu de témoignages nous permettent de dresser un tableau réaliste du quartier au XVI^e s. Bien que plusieurs demeures soient le lieu de divers travaux, les écrits dont nous disposons ne nous donnent que des informations fragmentaires sur ces maisons. Seuls les décors des plafonds de la maison de Vento à la rue Ventomagy nous sont connus (Barthelemy 1885, p. 353-358). J.-J. Gloton a montré que plusieurs détails de la façade de la Maison Diamantée (**fig. 145**), ne pouvaient être antérieurs à 1620. Le prix-fait que fait établir Charles de Cazaulx pour la grande maison qu'il fait construire en 1593 nous livre quelques informations très ténues ; nous apprenons seulement que les maçons devront « *faire les carrages de lad. maison (...) des mesmes façons, sortes et ordonnance de celluy de la maison de Lazarin Nineau, escuyer, sieur de Porcieux* » située dans le quartier Saint-Jean. Le seul détail qui soit donné est que la façade en question est faite de pierre de taille, que « *les piedz droictz (...) seront canelles* » et que les « *portes et entrées desd.*

⁵⁷⁴ ACM CC1, fol. 162.

maisons (...) seront tenus enrichir de telle façon que plaira aud. sieur consul »⁵⁷⁵. De même, en 1584 Nicolas Albertas fait démolir pour la reconstruire la façade de sa maison rue du Change dont on nous dit qu'elle aura des frises et que les « *codieres se feront de la mesme façon de celle de la maison du s^r Anthoine Lencho* » ce qui, tout en nous communiquant très peu d'éléments, laisse tout de même supposer une décoration assez riche⁵⁷⁶.

Les rapports de future *cautelle* qui suivent les transactions faites dans les années 1655-1656 des maisons de Valbelle et de Vento sont peu bavards au sujet des façades, n'évoquant que leur état de vétusté. Si bien que seule la façade baroque avec sa superposition de colonnade de la demeure de Françoise Vivaud étudiée par J. Boyer nous est réellement connue pour cette période (Gloton 1980b, p. 163-174). La question de savoir si l'hôtel Vivaud était représentatif de l'ensemble des maisons du quartier au XVI^e s. reste donc en suspens.

En revanche la volonté d'un décor chargé n'a pas faibli au début du XVII^e s. et nombre de *prix-faits*, à l'exemple de ceux qui viennent d'être cités, évoquent un détail de la façade de la maison d'un grand personnage voisin qui devra être reproduit à la demande d'un commanditaire. La documentation concernant cette période, plus abondante, bien que peu explicite, permet plusieurs remarques concernant une certaine homogénéité dans la richesse des constructions.

Si les demeures telles que la Maison Diamantée et l'Hôtel Franciscou, rénovées ou construites dans cette période ne représentent pas la majorité des nouvelles habitations privées, elles jouent un rôle attractif et vont servir en quelque sorte de modèle. Un passage du *prix-fait* passé pour la maison de Louis Félix en 1615 résume bien l'état d'esprit qui va servir de fil conducteur aux constructions tout au long de ce siècle, même après l'agrandissement : après avoir précisé que le maître maçon devra mettre en œuvre toute la pierre de taille nécessaire à la construction, on précise que la porte d'entrée sera « *façonnée non du plus riche ny du moindre, mais moyennant et comme pour les maisons de pareille quallité* ». En résumé : il faut avoir une habitation digne de son rang. La plupart des *prix-faits* des maisons de notables les plus remarquables traduisent ce souhait : la demeure va continuer à refléter l'appartenance à un certain niveau social. L'hôtel de l'échevin Franciscou, construit en 1659, est un bel exemple de la maison baroque de cette nouvelle élite, désireuse d'afficher sa fortune.

La volonté d'ostentation va donc devenir systématique et va se traduire de différentes façons en fonction

des moyens dont on dispose. Toutes les façades ne seront pas aussi luxuriantes que celles de l'Hôtel Franciscou, mais, les textes sont clairs, dès que l'on est fortuné, on essaie de suivre un certain style, de s'inspirer voire de reproduire à l'identique tel détail de la maison d'un noble ou d'un notable.

La maison de Pons Agnel, située à l'angle de la rue de Negreoux et de la Grand-Rue est de ce point de vue exemplaire. En 1636, il engage quatre maîtres maçons pour la reconstruction et réunion de deux maisons qu'il vient d'acquérir. Ceux-ci ont pour consigne de faire « *les hornemans des croizieres (...) de l'ordre de celles qui sont à la maison du s^r Remondin, située a la place de Lenche (...) les hornemans des boutiques et enrechissemans de la porte (...) de l'ordre de celle de la maison de Sansson Napolon* » ; de plus « *les coudières rèneront tout autour de la maison, l'entablement et cornisse conformément a l'ordre de la maison de m^r Darenne* »⁵⁷⁷. Nombre de propriétaires invitent ainsi l'entrepreneur qu'ils engagent à reproduire tel ou tel détail d'une maison voisine : tel voudra reproduire la décoration de la porte d'entrée, tel autre la forme des fenêtres, ou même les volets de la demeure appartenant à une personne reconnue à qui il est important de ressembler.

Nombreuses sont les demeures dont les propriétaires ont voulu marquer leur appartenance à une classe sociale élevée. Les portes d'entrée d'immeubles sont en général le lieu privilégié pour cette démonstration : portes entourées de pilastres surmontées d'un chapiteau avec corniche et moulures de pierre de taille⁵⁷⁸. Le marchand Philippe Silvestre choisit de faire poser en tête de sa montée d'escalier un lion en pierre de taille, accompagné des armoiries du maître de maison⁵⁷⁹.

Signe qu'il s'agit d'un matériau précieux, on imite aussi la pierre de taille. Il s'agit d'une technique qui permet d'imiter le dessin de la pierre taillée sur un mur en faux appareil, recouvert de plâtre (Bernardi 2004, p. 35) : plusieurs *prix-faits* évoquent cette pratique. Ainsi Jean-Baptiste Meolan chargé de refaire la façade de la maison de Jean Bissar est chargé, pour toutes les parties qui ne seront pas en pierre de taille de La Couronne, de les blanchir « *en sorte que regarde la taille* »⁵⁸⁰. Les *coudières* ainsi que le *courdon* des premier et second étages de la maison de Pierre Donat seront également « *a couleur de tailh* »⁵⁸¹. Le fait que les deux techniques aient pu coexister sur une même façade prouve que l'aspect

⁵⁷⁵ AD13 360 E 30, fol. 679.

⁵⁷⁶ AD13 360 E 20, fol. 980.

⁵⁷⁷ AD13 373 E 271, fol. 102.

⁵⁷⁸ AD13 360 E 50, fol. 853v ; 358 E 134, fol. 453 ; 390 E 236, fol. 860v.

⁵⁷⁹ AD13 355 E 411, fol. 223.

⁵⁸⁰ AD13 360 E 69, fol. 1176.

⁵⁸¹ AD13 390 E 216, fol. 1125.

économique d'une telle pratique n'était pas le seul but recherché, mais qu'il s'agissait probablement aussi d'une mode décorative.

L'aspect beaucoup plus simple des maisons que vendent de Valbelle en 1655 et de Vento en 1657 n'en est pas moins caractéristique des habitations anciennes : elles sont composées de deux étages, de pièces spacieuses, d'une basse cour, et sont pourvues d'écuries, d'un pigeonier, quelquefois d'une charbonnière. La présence d'une boutique est également systématique. Les textes qui les décrivent ne nous donnent malheureusement aucun détail sur leur décor.

1.3.4. Conclusion

Cette étude qui avait pour objectif de présenter la physionomie contrastée du quartier de Corps-de-Ville entre la fin du XVI^e s. et le début du XVIII^e s. ne prétend pas être exhaustive.

D'autres aspects du quartier de Corps-de-Ville seraient encore à évoquer. Les textes permettent de mettre en évidence d'autres petites unités comme celle de la vieille poissonnerie, par exemple, à l'ouest du secteur fouillé, faisant face au Mazeau et dont plusieurs immeubles jouxtent le bâtiment lui-même ou les maisons placées à l'ouest de l'hôpital Saint-Esprit dont plusieurs actes prouvent qu'elles étaient possédées par un nombre de familles réduit. L'analyse plus détaillée des différents aspects les concernant ajouterait probablement de nouveaux éléments à l'image plurielle de l'ensemble du quartier.

2. Mise en place et évolution du quartier au cours du Moyen Âge : l'apport de l'archéologie (F. Paone, R. Thernot)

Le secteur étudié est situé dans la ville basse, il occupe une position centrale dans l'articulation des quartiers établis entre les promontoires rocheux des buttes des Moulins et de la Roquette et la rive nord du port. Cette zone stratégique dans la topographie de la ville est investie dès la fin du V^e s. av. notre ère par un atelier des métaux et au sud une bande de terrain libre de construction semble correspondre à un premier axe de circulation longeant le port. Durant la période hellénistique se développe un chantier naval composé de *neoria* et de cales de halage. Au changement d'ère, la vocation du secteur évolue : un vaste établissement destiné au stockage et un complexe thermal sont implantés tandis que le réseau viaire se densifie. L'Antiquité tardive voit le maintien partiel des thermes qui accueillent alors un atelier de métallurgie jusqu'à V-VI^e s. Au siècle suivant,

de nouveaux édifices apparaissent et s'organisent selon des orientations différentes ; cependant ces créations ne semblent pas survivre à la fin du VII^e s. (Mellinand 2005, 499-p. 504). Le haut Moyen Âge se caractérise une fois encore à Marseille par des indices ténus témoignant d'avantage de campagnes d'épierrement que d'un investissement des lieux. Celui-ci a lieu 300 ans plus tard avec la renaissance d'un quartier à vocation portuaire et marchande. Cette zone constitue alors un secteur peuplé dont l'activité, favorisée par un négoce florissant avec le pourtour de la Méditerranée, va en se développant. C'est dans ce contexte d'expansion économique que nous devons replacer la création d'un nouveau quartier dans la paroisse des Accoules, au sud de l'église Notre-Dame, dans la seconde moitié du XII^e - début du XIII^e s. Parallèlement à l'enrichissement des marchands, l'émergence d'un pouvoir consulaire devra pour s'affirmer se frayer un chemin entre le pouvoir féodal des vicomtes et l'emprise du clergé (*cf. fig. 140*).

2.1. De la fin du VII^e s. au XI^e s. (F. Paone)

Bien d'avantage qu'une occupation structurée du secteur, les rares indices d'activités du haut Moyen Âge ont été observés uniquement en coupe sous ce qui deviendra l'îlot III. Ils correspondent à des campagnes de récupération de structures antiques, s'accompagnant de stockage temporaire de matériaux issus des surplus de démolitions.

L'espace est cependant organisé autour d'une maçonnerie est-ouest dont ne demeure toutefois que le négatif évasé, mesurant 2 m en partie haute pour se rétrécir à 0,95 m à la base sur une profondeur de 1,5 m, ce qui témoigne de l'importance de la construction. Au nord de ce mur puissant se superpose un ensemble de fosses dont les profils en forme de cuvette pouvaient atteindre 8 m de longueur. Une caractéristique commune est le remplissage progressif de chacune avec des matériaux diversifiés déversés depuis les bords. Dans la fosse la plus ancienne, plusieurs comblements se distinguent, le comblement inférieur de limon argileux brun contient quelques éléments de terre cuite, de petites pierres calcaires et des nodules de mortier. Au-dessus se trouve un remblai de terre avec de nombreux éléments de destruction comparables à ceux du remplissage inférieur ainsi que des éclats de calcaire et du mortier. Se superpose une seconde fosse comblée d'alternance de remblais argilo-sableux brun, ocre gris inclus des fragments de calcaire, gravillons, mortier, béton de tuileau associés à des apports détritiques de type terres cuites et charbons de bois. Mesurant 5 m de diamètre pour une profondeur

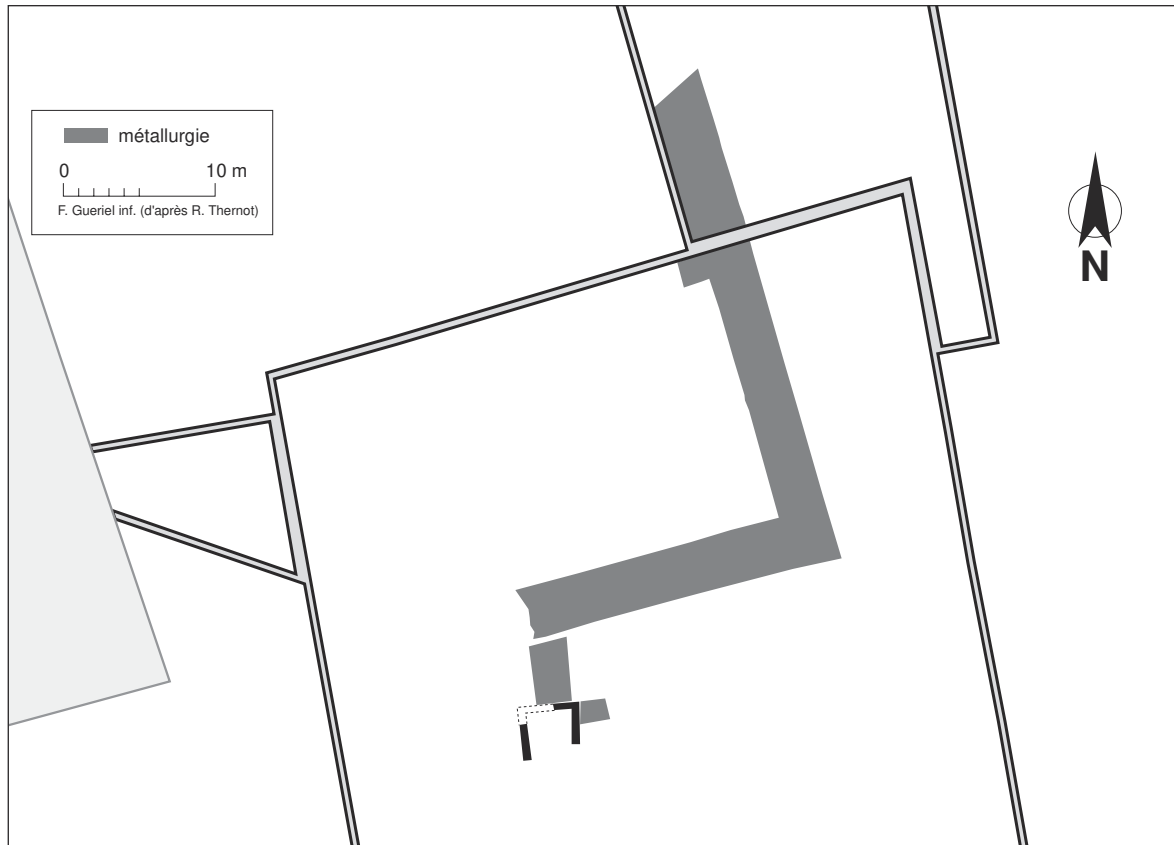


Fig. 146. Localisation des zones de métallurgie non détruites par les caves (DAO F. Guériel, R. Thernot/Inrap).

conservée de 0,70 m, une troisième fosse est remplie dans un premier temps d'une couche très argileuse en partie nord et hétérogène (cailloux calcaires, gravillons, nombreux éléments de terre cuite, gros nodules de mortier) scellée d'un niveau de terre sableuse et mortier pulvérulent avec des éclats de calcaire et terres cuites. La fréquence des rejets d'éléments de mortier et de pierres confirme que l'activité principale durant cette période consiste à détruire et épierrer les constructions préexistantes mais la répartition très limitée des informations au nord-est du site réduit la portée de ces observations.

Cette séquence est scellée par un remblai de plus d'un mètre d'épaisseur. L'aspect de ce remblai et le type de matériel céramique qu'il contient laissent penser qu'il a été constitué assez rapidement, comme pour répondre à la volonté de réaliser un terre-plein. C'est donc un terrain dépourvu de contraintes spatiales et propice au renouveau urbain que s'approprient progressivement les hommes du XII^e s.

Un premier état, antérieur au travail des métaux du XII^e s., est représenté par une assise large de 1 m et composée de gros moellons de calcaire froid, équarris et liés à la terre se développant sur une longueur de 5 à 6 m au moins. Cette structure adopte une orientation isocline aux murs antiques de l'ensemble thermal sous-jacent.

Elle est associée à une recharge argileuse qui surmonte les remblais massifs apportés antérieurement à la réurbanisation du quartier à cette époque. Le caractère isolé de l'observation, imputable à l'éradication des niveaux correspondant dans les autres secteurs ne permet pas de cerner la nature et l'importance de cette première construction médiévale qui va cependant imposer son orientation aux murs suivants.

2.2. Première moitié du XII^e s., des indices d'un travail des métaux⁵⁸² (F. Paone)

Au cours du XII^e s., dans une zone laissée libre de construction s'installent des artisans de la métallurgie. La localisation de leurs ateliers demeure inconnue car les vestiges de l'occupation médiévale sont éradiqués en grande partie par le creusement de caves modernes (fig. 146). Cependant dans les espaces préservés tels que les rues et les zones dépourvues de caves, l'étendue des indices laissent penser que cette activité artisanale

⁵⁸² D'après B. Sillano, zone 11, p. 1-5 in Paone, Sillano 1997 ; F. Paone, zone 7, p. 1-2 ; zone 9 p. 1-2 in Paone 1997c ; N. Nin, F. Paone vol. 1b p. 311-314 in Mellinand 2005.



Fig. 147. Vue du caniveau ouest-est antérieur à l'îlot (cl. M. Derain/Inrap).

pouvait couvrir plus de 1000 m². L'essentiel de ces traces est constitué de dépôts cendreux et charbonneux formant de véritables épandages, auxquels sont associées quelques structures de type foyer et fosse ainsi qu'en partie centrale du site un tronçon de caniveau et un petit espace bâti. Trois types de structures artisanales sont répartis sur le site mais leur espacement ne permet pas d'établir un lien fonctionnel entre eux.

Dans la partie centrale du site⁵⁸³ est localisé le seul espace construit conservé (espace A) pouvant être lié à cette phase d'activité. Son plan résulte d'une adaptation entre les orientations antiques sous-jacentes et du mur médiéval plus ancien, dont seul demeure une assise de fondation de direction nord-sud. Cette construction forme un espace réduit large de 3 m circonscrit par trois murs de 60 cm d'épaisseur. Ceux-ci se caractérisent par leurs parements régulièrement assisés et l'utilisation de

moellons en calcaire lacustre dur liés au mortier ; les murs est et ouest ne sont pas parallèles (cf. fig. 145). Le mur oriental s'installe sur le reliquat de fondation construite précédemment, en suivant la même orientation. Le mur occidental adopte une orientation intermédiaire entre celle qui est héritée de l'Antiquité romaine et celle qu'imposera le lotissement médiéval qui se met en place au cours du troisième état. À cette phase de construction, on peut associer un autre mur situé 4 m plus à l'ouest.

À l'intérieur de la pièce, les couches contemporaines ont disparu mais au vu des élévations, elles devaient être une dizaine de centimètres plus haut que celles de l'extérieur. La première, construite à base de chaux, forme une dépression dans laquelle s'est déposée une couche charbonneuse. Le second niveau, matérialisé par une couche d'argile jaune, est obtenu après nivellement du précédent et marque un pendage vers l'ouest. Plus au nord, il est possible d'associer à cet espace bâti un sol et, à l'est, une seconde couche qui est recoupée par une vaste dépression comblée par du brasier et surtout un niveau très reconnaissable de charbons et scories, qui se retrouve également en partie centrale. Sur ce niveau et sous le tracé de la future rue de la Taulisse, est bâtie une structure de forme rectangulaire et de profil en U conservée sur une longueur de 2,20 m et large de 0,80 m. Les piédroits nord et sud consistent en une assise de moellons préalablement installée entre lesquelles est établi sur une fine couche de limon de préparation un fond plat en pierres et galets (fig. 147). L'ensemble, qui s'apparente donc à un fond de caniveau, est comblé d'une épaisse couche de cendre homogène débordant parfois sur les rebords. Non loin apparaît le seul foyer construit conservé dont la sole, de 1 m de diamètre, est formée d'une chape d'adobes supportant une plaque d'argile rubéfiée.

Ces structures sont associées à une série d'épandages de couches de cendres et de charbons de bois, de niveaux oxydés verts contenant un grand nombre de scories de fer et de bronze. Sous l'emprise de la future rue de la Guirlande, ces rejets alternent avec des séquences de remblais et, plus au nord, une excavation (3 x 1,10 x 0,50 m) qui, bien que partiellement conservée, entame une couche de sable très compacte. Cette fosse sert de réceptacle en premier lieu à un niveau de limon chargé en tuiles et moellons de calcaire de 10 à 15 cm auquel succèdent des épandages de charbons de bois, poches de cendres de 5 cm ainsi que de scories métalliques issues vraisemblablement de curage de four. L'ensemble est colmaté par un limon noir organique mêlé d'apports plus détritiques de faune, d'arêtes de poissons et de coquillages. L'espace environnant ne semble donc pas uniquement dévolu au travail mais accueille vraisemblablement des activités domestiques.

⁵⁸³ Ces structures sont situées à l'emplacement du futur îlot médiéval III.

Ces pratiques vont périlcliter pour laisser place à l'établissement de véritables îlots d'habitation.

2.3. Création et évolution du quartier de la seconde moitié du XII^e s. jusqu'au XIV^e s.

(F. Paone, R. Thernot)

L'élément essentiel pour la topographie des lieux est la mise en place, à partir de la seconde moitié du XII^e s., d'un quartier d'habitation ouvert sur le commerce et le négoce. Cependant l'impact de l'urbanisme antique dans la structuration du nouveau quartier demeure important, et l'adaptation au tracé de la ligne de rivage, repoussée toujours plus au sud, est un autre facteur déterminant la nouvelle topographie des lieux. L'élément prégnant de la trame est le tracé de la Grand-Rue reprenant le *decumanus* antique qui, partant de la Porte d'Italie, constitue l'épine dorsale d'une trame orthonormée à laquelle se raccorde la rue Torte. Cette trame s'articule à l'ouest avec un autre système viaire dont l'orientation divergente est ordonnée, au nord, par la rue Caisserie, qui correspond au prolongement de la Grand-Rue et devait à l'origine mener au *forum*. La transition entre ces deux systèmes se matérialise au Moyen Âge par la rue de la Guirlande. La mise en place du quartier intègre partiellement le réseau viaire antique et est également conditionné par la configuration du trait de côte, pour tant non souligné par la présence de fortification.

Mais des différences notables entre la trame urbaine antique et médiévale sont perceptibles ; elles s'expliquent en partie par un déclin de l'occupation de la zone portuaire durant l'extrême fin de l'Antiquité et au cours du haut Moyen Âge. Les fouilles ont montré la disparition de certains axes et des secteurs laissés en déshérence durant ces périodes caractérisées par des campagnes d'épierrements des constructions. De plus, l'envasement progressif du port entraîne un recul de la ligne de rivage qui pour l'époque qui nous préoccupe se situe à quelques mètres d'une voie majeure dans la topographie médiévale, la rue du Change. L'extension de la ville vers le plan d'eau s'accompagne de la mise en place d'un réseau viaire nouveau, exempté de toute contrainte spatiale héritée du passé.

2.3.1. La trame viaire (F. Paone)

L'étude de la voirie médiévale sur l'ensemble du site est étayée par la fouille de plusieurs rues, fouille partielle de l'axe majeur de la Guirlande et du Coq-d'Inde, recherche plus exhaustive sur les rues dites du Petit-Mazeau et de la Taulisse (fig. 148). Les niveaux de circulation observés sont concomitants de la mise

en place du quartier durant la seconde moitié du XII^e s. et s'échelonnent jusqu'au XIII^e s., les sols postérieurs ayant été éradiqués. Bien que la quantité et la qualité des informations soient inégales, il n'en demeure pas moins que les observations recueillies reflètent une intense vie urbaine générant une usure des sols et nécessitant de régulières remises en état.

Les axes nord-sud

Les rues disposées perpendiculairement au relief sont le réceptacle naturel d'écoulements naturels, l'exemple le plus représentatif étant illustré par la rue de la Reynarde dont le tracé reprend celui du talweg des Accoules⁵⁸⁴. Dans les rues de la Guirlande et du Coq-d'Inde ces ruissellements se matérialisent par des dépôts alluviaux, mais ce phénomène est endigué par la densification de l'urbanisme et des mesures de captage des eaux de pluies.

□ La rue de la Prison

Anciennement dénommée la rue du Palais, la rue de la Prison est la plus occidentale des voies étudiées. Sa largeur est estimée à 3,50 m. Une campagne de nivellement général, ainsi que l'installation d'un collecteur contemporain, ont entraîné la disparition des niveaux de circulation dans l'emprise des fouilles.

□ La rue du Coq-d'Inde

Délimitée dans le secteur documenté par l'ancien Palais communal à l'ouest et par la limite occidentale de l'îlot II, la rue du Coq-d'Inde mesure 3 m de large. Le niveau de circulation d'origine composé de chaux apparaît à 4,80 m NGF, et marque un pendage ouest-est assez sensible, ponctuellement rattrapé par une recharge. Aucun pavage n'est conservé, et la fréquence des apports sédimentaires a généré un rehaussement rapide de la surface de circulation. Certains dépôts hydrauliques attestent d'écoulements d'eau réguliers, ils alternent avec des apports argileux ou gravillonneux. L'étude de l'îlot III ainsi que les textes ont montré que cette voie devait à l'origine se prolonger au sud jusqu'à la rue des Olives (cf. *infra* § 3.4.1.) et qu'elle était bordée d'un puits commun avec une parcelle de l'îlot (cf. *infra* § 2.3.4.). Ce tronçon est intégré à l'îlot à l'Époque moderne.

⁵⁸⁴ Cette rue se situe dans l'emprise du chantier de la Place Jules-Verne dirigée par A. Hesnard. Sous le tracé de la rue médiévale qui n'a pas été étudiée se trouvait un imposant collecteur canalisant les eaux du talweg au cours de l'Antiquité tardive.

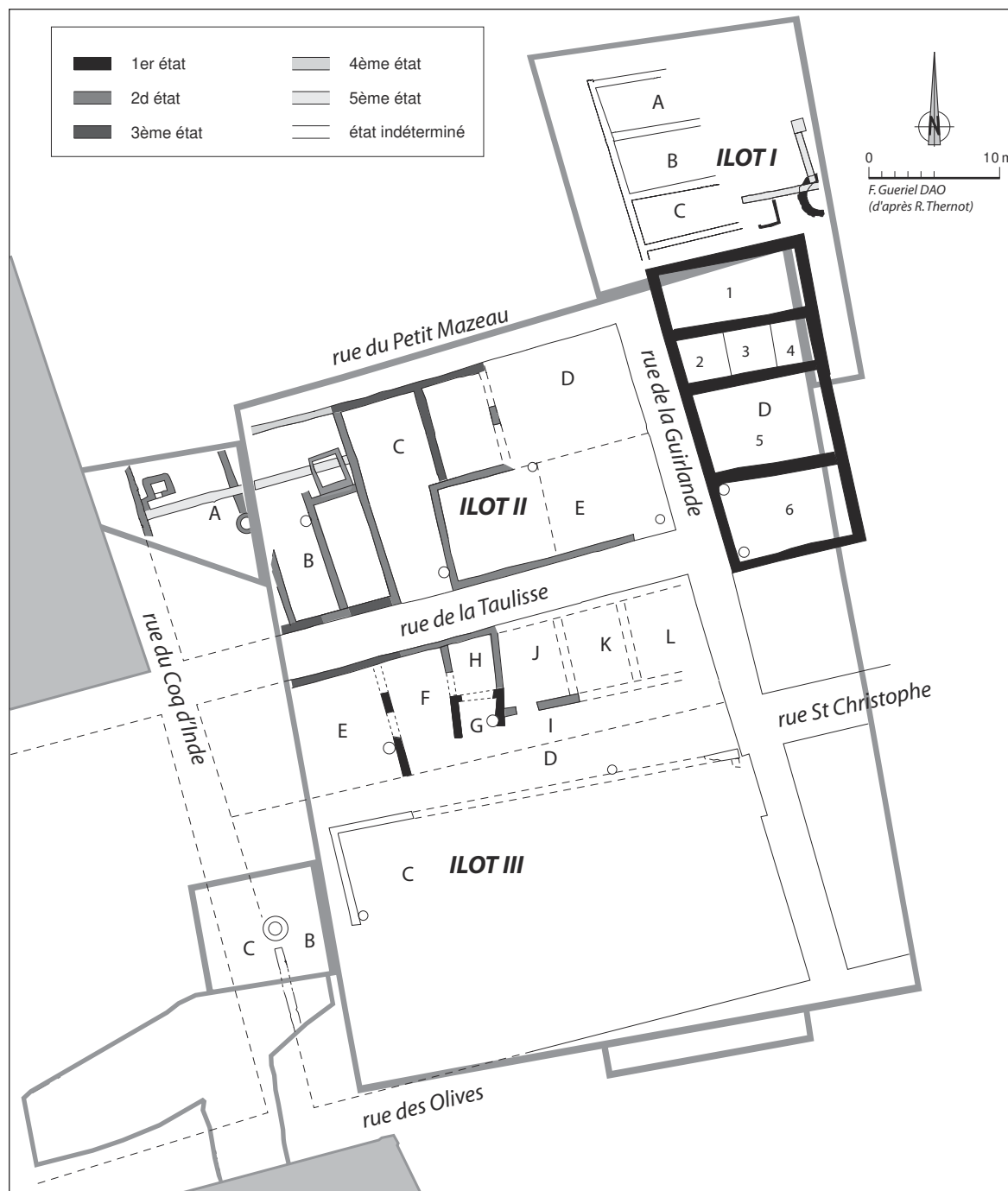


Fig. 148. Évolution du quartier entre la fin XII^e et le XIV^e s. (DAO F. Guériel d'après R. Thernot/Inrap).

□ La rue de la Guirlande

Cette voie, de 3,30 m de large, relie au nord la Grand-Rue à celle de la Loge et borde à l'ouest le Petit Mazeau où elle semble se rétrécir jusqu'à 1,70 m. Sa situation en fait un axe majeur du quartier ce que confirme la densité des niveaux de sols accumulés en un siècle sur son tracé. La fouille de la moitié septentrionale de cette rue a concerné deux périmètres distincts l'un correspondant

aux séquences en limite du Petit Mazeau, l'autre plus au sud devant un puissant bâtiment interprété comme un entrepôt. On ne peut que regretter que les niveaux de circulation ne soient pas en contact avec les lambeaux de murs de façades médiévales appartenant à la moitié nord de l'îlot I, la mise en place des caves modernes ayant totalement perturbé les relations stratigraphiques.

Le dénivelé qui caractérise cet axe est de l'ordre de 6 % : les premiers niveaux de circulation significatifs

apparaissent vers le Mazeau à 5,75 m NGF et se poursuivent au bas de l'îlot II à 4,50 m NGF. Dans son prolongement méridional, les sols de rue sont pour l'essentiel éradiqués. À l'origine, la surface marque une inclinaison vers l'est créant ainsi une rigole le long de la façade orientale du grand entrepôt de l'îlot I qui est protégé par la légère remontée d'un sol chaulé. Palliant l'absence d'un système d'écoulement plus axial, un dispositif comparable est utilisé rue du Coq-d'Inde. Cependant, afin de faciliter la circulation, cette surface inclinée est colmatée par l'apport d'un remblai de nivellement qui ne parvient que partiellement à atténuer ce profil.

Si aucun sol pavé ne s'intègre dans la séquence stratigraphique de cette rue, en revanche un soin particulier est apporté à la composition de certains sols, stabilisés sur des couches préparatoires le long du Petit Mazeau. Un tri des matériaux est réalisé avec un calibrage des cailloux et galets, des nodules d'argile agglomérés font souvent office de matrice pour les lits de pose. Des remblais composés de cailloux et de sable servent également de radiers d'installation pour des sols homogènes de limons rapidement damés par la fréquentation des lieux. Les sols peuvent être stabilisés grâce à l'ajout de mortier dans leurs composantes. L'assainissement de la voie est parfois entrepris par l'étalement d'un lit de chaux, mais les derniers niveaux observés pour cette période montrent une détérioration de cet espace public dans lequel des apports détritiques (faune, céramique, métal, ...) sont régulièrement déversés, et ce malgré la réglementation municipale. À l'exception des quelques sols construits, les dépôts sont lenticulaires, résultant d'avantage de recharges ponctuelles répondant aux détériorations de la chaussée. La stratigraphie s'avère donc dense et cette accumulation entraîne un rehaussement significatif de la surface de circulation.

Les axes est-ouest

Par leur orientation, ces voies sont moins soumises aux ravinelements provoqués par les pluies et autres intempéries, ce qui a permis la conservation d'une stratification dense et très litée formée de sols aux mises en œuvre variées. À l'exception de la rue des Olives récemment décaissée en totalité, ces axes sont fouillés sur la quasi totalité de leur emprise.

□ La rue bordant au sud le Petit Mazeau

Bordant au nord l'îlot II et au sud le Petit Mazeau, cette rue forme la transition entre les rues du Coq-d'Inde et de la Guirlande. Son toponyme est inconnu, les ruelles qui encadrent la halle du Petit Mazeau n'ayant pas de dénomination particulière (**fig. 149**).

Longue d'une quarantaine de mètres, cette rue est fouillée sur plus de la moitié de son tracé qui est percé par des extensions de caves modernes ; elle est également amputée dans sa largeur par la paroi moulée ceinturant le chantier. Les strates sont repérées sur 1,60 m mais il semble que la largeur totale n'excède pas 2 m si l'on se base sur l'emplacement du fil d'eau axial d'un pavage. Les niveaux de sols sont parfaitement conservés et forment une accumulation sédimentaire sur plus de deux mètres de hauteur (de 4,90 m à 6,80 m NGF) pour une durée d'un peu plus d'un siècle. Ce rehaussement constant des surfaces de circulations est problématique, il ne peut être concevable qu'accompagné d'une transformation régulière des façades des maisons. L'évolution architecturale d'une partie des façades septentrionales de l'îlot II (les unités B et C) a ainsi été mise en lumière.

Les niveaux de circulation présents marquent une double inclinaison qui est assez significative du sud vers le nord et plus ténue de l'ouest vers l'est (vers la rue de la Guirlande) pour faciliter les écoulements. L'épaisseur de la sédimentation de rue est en partie justifiée par le manque de soin apporté à la réalisation de certains sols dont l'usure rapide est compensée par l'apport de recharges ponctuelles. Ces strates sont précisément circonscrites et leur mise en œuvre diffère selon la maison devant lesquelles elles sont situées. Les recharges de terre mêlées de matériaux de démolition ou de déchets domestiques s'intercalent ou s'accrochent à des sols en terre battue, compactée par apport de matériaux triés et calibrés. On note également l'emploi de chaux pour augmenter la compacité des couches. Plusieurs exemples de maîtrise dans la mise en œuvre de ces niveaux sont apparus, tel ce pavage en dalles de calcaire jaune de La Couronne localisé devant l'unité C ou ce sol d'adobes formé d'une agglomération de boulettes et de briques d'argile (*cf. fig. 26*). Un changement et une harmonisation des pratiques sont toutefois perceptibles : les sols de terre sont progressivement remplacés au cours du XIII^e s. par la pose de calades de galets colmatés par de l'argile. Ces pavages sont présents sur l'ensemble de la rue.

L'observation des élévations a montré une reprise régulière des maçonneries voire, dans le cas de la maison B, une reconstruction totale de la façade ; ces travaux ne sont naturellement pas sans incidence sur la rue et les traces d'activité de construction sont matérialisées par du brasier ou de la chaux. La communication entre la rue, où une intense circulation est avérée par les données archéologiques, et les espaces construits peu documentés, est problématique. On signale toutefois la présence d'ouvertures simplement attestées par des pierres de seuil ou par un piédroit de porte. Ainsi des portes juxtaposées desservent les ensembles B et C et un seuil avec un piédroit de porte ouvre sur l'ensemble B. Ces baies,



Fig. 149. La rue du Petit Mazeau vue de l'ouest (cl. M. Derain/Inrap).

dont l'encadrement n'est jamais complet, sont systématiquement obturées, et l'existence d'arcades boutiquières est très peu probable. Ces données sont pour le moins contradictoires avec l'emplacement de cette rue en bordure immédiate du Petit Mazeau, dans un secteur où l'activité marchande prédomine et où les échoppes sont donc sensées se trouver.

□ *La rue Bernard-de-Conques (ou rue de la Taulisse)*

Cette voie forme la liaison entre la rue de la Prison à l'ouest et la Guirlande à l'est.

La fouille a porté sur plus de la moitié de sa longueur qui est de 58 m (**fig. 150**). Cet axe large de 3,60 m est bordé du nord au sud respectivement par les îlots II et III. Les données fournies par son étude sont exceptionnelles pour la compréhension de la chronologie de mise en place des maisons mais également pour la connaissance du lien structurel entre ces espaces bâtis et l'espace public qu'est la rue, rapport plus difficilement

perceptible dans la rue du Petit-Mazeau. La stratigraphie est néanmoins moins dense que pour cette dernière, les niveaux archéologiques et les maçonneries ayant été dérasées beaucoup plus bas. Un important collecteur contemporain occupe l'axe de la rue, formant ainsi deux banquettes le long des façades, dont les équivalences stratigraphiques sont difficiles à établir.

L'établissement des maisons bordant la rue de la Taulisse est progressif, mais s'effectue dans un laps de temps assez court. Les façades intègrent dans leurs maçonneries des tuyaux de plomb ou de terre cuite faisant office de gouttière, qui se prolongent dans des caniveaux couverts et enterrés placés perpendiculairement aux murs pignons. Ces aménagements sont reliés à un égout couvert situé dans l'axe de la voie, égout qui a disparu lors de l'installation d'un collecteur moderne. Le raccordement au caniveau central se fait progressivement au fil des constructions des maisons (**fig. 151**).

Comme pour la rue du Petit-Mazeau, la mise en œuvre des sols diffère en fonction de la maison devant laquelle ils se trouvent, les reprises de maçonneries générant également un apport de matériaux et une utilisation systématique de chaux ou d'un lit de mortier. Les niveaux de terre battue incluent généralement des éléments calibrés et triés ; ils sont établis sur un niveau préparatoire. L'usage de nodules d'argile pure agglomérés est à signaler ; la mise en œuvre est comparable à celle rencontrée dans la rue du Petit-Mazeau. Malgré des similitudes avec les autres rues, la Taulisse peut être qualifiée de « rue propre », moins encombrée de débris et rejets divers.

Cette rue se caractérise également par une série d'aménagements en lien avec les maisons riveraines. Si aucun seuil de porte n'est conservé dans les façades, en revanche la découverte de quelques emmarchements permet de positionner l'emplacement des accès et de documenter leur architecture. Mais l'essentiel du rapport entre les bâtiments et la rue nous est fourni par la présence en plusieurs endroits d'alignements de trous de poteaux et socles en pierre disposés parallèlement aux façades de l'îlot III (*cf.* **fig. 113**). Ces structures porteuses, espacées l'une de l'autre de 1,50 m, étaient disposées à moins de 0,30 m des murs et devaient supporter des constructions légères de types étal ou auvent. Ces multiples aménagements extérieurs semblent avoir servi à caractériser cette rue tournée vers l'extérieur donc vers le commerce, le toponyme Taulisse ou *Teulisso* désignant une toiture de tuile, un auvent voir une halle.

□ *Les dessertes*

À l'exception de l'îlot II dont les parcelles traversantes sont accessibles par les rues du Petit Mazeau et



Fig. 150. Vue d'ensemble de la rue de la Taulisse en cours de fouille (cl. M. Derain/Inrap).



Fig. 151. Système d'égout raccordé à un collecteur central dans la rue de la Taulisse (cl. M. Derain/Inrap).

de la Taulisse, les autres îlots possèdent, pour organiser l'accès des parcelles centrales, des petites dessertes. Dans l'îlot I, un passage étroit ouest-est de 1,5 m sépare l'entrepôt des maisons et permet d'accéder à une cour dotée d'un puits collectif (*cf. infra* § 2.3.2.). Un second passage d'axe nord-sud devait traverser tout l'îlot. Son tracé se devine encore sur les limites cadastrales napoléoniennes, mais au cours du XIV^e s. la densification des constructions conduit à l'annexion (partielle ?) de cette venelle au sein des propriétés. Dans l'îlot III, une restitution de ruelle est proposée dans le prolongement de la rue Saint-Christophe (*cf. infra* § 2.3.4.). Son emplacement s'explique peut-être par le nécessaire aménagement de pente par palier au sein de l'îlot.

2.3.2. L'îlot I⁵⁸⁵ (F. Paone)

Cet îlot de forme trapézoïdale mesure 32,5 m au nord et s'amenuise à 24 m au sud mais sa longueur est constante à 54 m (**fig. 152**). Il est bordé par les rues de la Guirlande à l'ouest, Saint-Christophe au sud, Torte à l'est et du Petit-Mazeau au nord. Son importante superficie nécessite l'existence en cœur d'îlot de plusieurs dessertes dont l'existence est validée par les découvertes archéologiques. Les fouilles ont porté sur la moitié occidentale de l'îlot.

Dans la moitié nord de l'îlot sont établies, entre la seconde moitié du XII^e s. et le début du XIII^e s., trois maisons dont ne demeurent que quelques tronçons de murs épars, déconnectés de toute stratigraphie et intégrés dans les maçonneries modernes. Ces vestiges témoignent cependant du maintien du découpage parcellaire jusqu'à l'Époque moderne. Au sud, un important bâtiment doté de plusieurs caves occupe la plus grande partie du secteur. Enfin, un puits et une cuve sont aménagés dans un espace ouvert desservi par un réseau de venelles. La deuxième phase datée du XIV^e s. s'illustre par une reprise des constructions en cœur d'îlot.

Première phase : établissement des constructions de l'îlot I

Cet îlot se compose au nord de plusieurs maisons qu'il est difficile de dater précisément, les liens avec les niveaux de rues ayant été détruits. L'essentiel des constructions concerne cependant un vaste bâtiment interprété comme un entrepôt. Enfin au sud, les espaces ne sont pas documentés par la fouille.

⁵⁸⁵ D'après V. Rinalducci, zone 8, p. 66-81 *in* Vecchione, Rinalducci 1997 ; F. Paone vol 1b, p. 315-324 et vol 2, p. 435-440 *in* Mellinand 2005 ; F. Paone, zone 3, *in* Paone 1997a.

□ *Les maisons du nord de l'îlot*

Ces trois unités d'habitations (A, B, C), disposées en lanière le long de la rue de la Guirlande, présentent une largeur étroite comprise entre 3,60 m et 4 m pour une profondeur estimée à 8 m, d'après des aménagements en cœur d'îlot, soit un rapport de 1/2. Elles ne sont attestées que par des tronçons de murs épars ; aucun sol n'est conservé.

Les façades sur rue, dont on soulignera le caractère lacunaire des vestiges⁵⁸⁶, sont formées d'un double parement de petits moellons de Saint-Victor posés en boutisse-panneresse, assisés assez régulièrement et délimitant un blocage de cailloux bruts. Ceci s'accompagne de l'utilisation généralisée de limon comme liant avec ajout ponctuel de mortier maigre en faible quantité. Des différences apparaissent cependant dans leur largeur, comprise entre 56 et 63 cm, de même que dans la nature de leurs fondations. Pour exemple, l'une des élévations repose sur une assise débordante en petits moellons bruts dont certains sont en grès. Placé 2,80 m plus au sud, un second mur est fondé sur une assise en épi non saillante sur un gros bloc de grès (**fig. 153**).

Les murs de refends sont simplement appuyés contre les murs de façades, aucun chaînage n'a été observé. Les élévations assisées sont en moellons équarris de calcaire tendre de Saint-Victor maintenus par de la terre et du mortier de chaux friable. Disposés en panneresse ou boutisse, ils peuvent reposer sur un ou deux lits de gros galets et moellons régulés par l'intermédiaire d'une arase de fragments de tuiles et de dalles.

Ces constructions ne sont pas datées avec certitude car coupées de toute stratigraphie par les maçonneries modernes ; cependant les sols de circulation de la rue de la Guirlande indiquent une occupation des lieux à partir de la seconde moitié du XII^e s.

□ *L'occupation en cœur d'îlot*

Au cours du XII^e s. est établi dans le secteur qui jusque là ne semble pas très loti, un complexe hydraulique composé d'un puits à *noria*, ainsi qu'une cuve rectangulaire dont l'usage est vraisemblablement en lien avec le puits. Cet ensemble se semble pas être associé à une parcelle particulière mais être établi sur un espace ouvert accessible par une desserte ouest/est comprise entre l'unité C et l'entrepôt méridional (**fig. 154**).

Le puits est de forme circulaire, pour la partie observée ; son extrémité orientale est cependant hors d'emprise

⁵⁸⁶ Ces murs sont conservés en moyenne sur une longueur de 0,60 m.

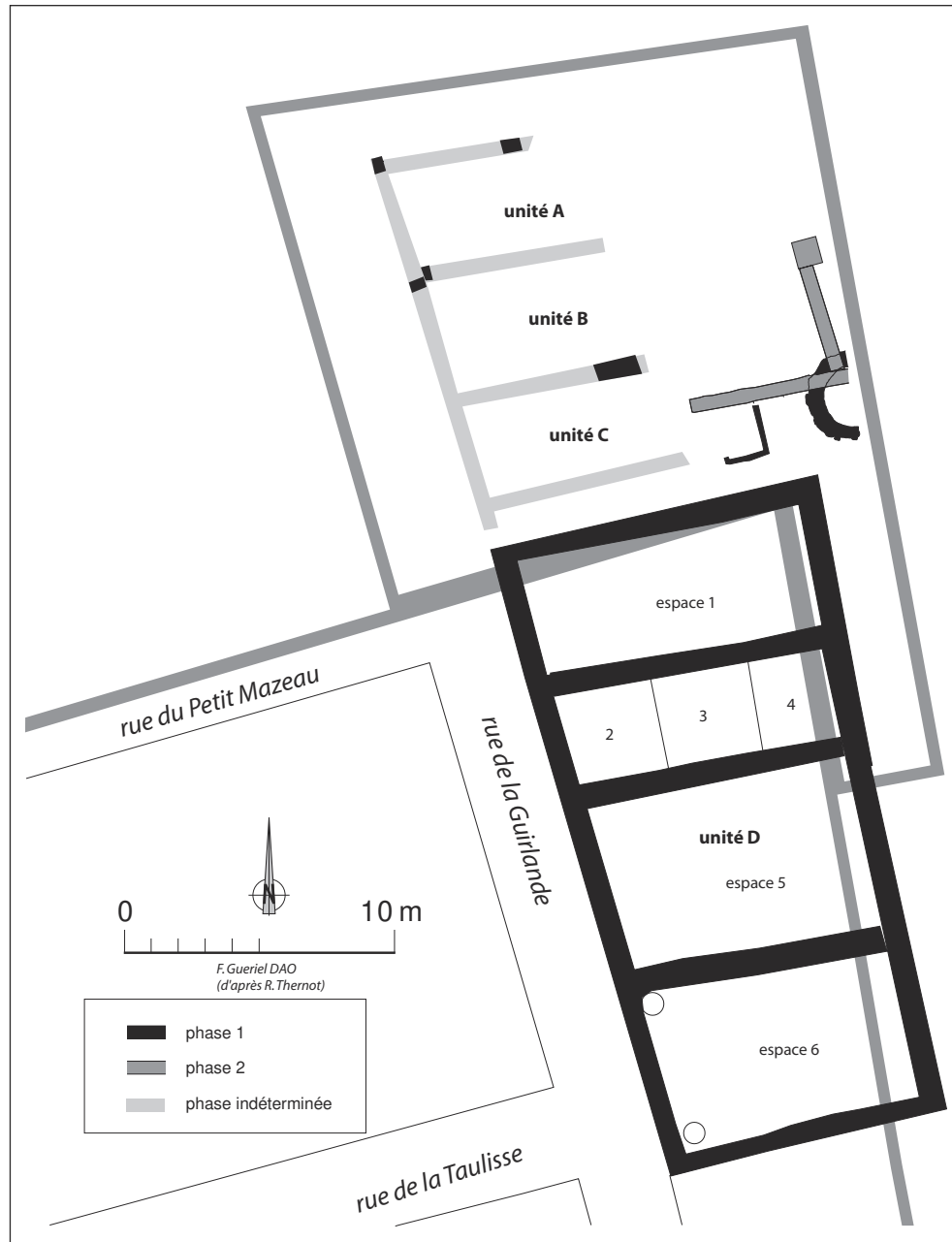


Fig. 152. Plan de l'îlot I (DAO F. Gueriel, B. Sillano/Inrap).

de la fouille. Conservé sur une hauteur de 5,84 m pour un diamètre maximum de 3,30 m, le cuvelage est installé dans une fosse quadrangulaire observée sur une longueur de 3,40 m (1,74 m pour sa limite nord). La paroi est verticale sur une hauteur de 2,30 m puis s'élargit ensuite de 30 cm. Le comblement d'installation est un apport hétérogène riche en nodules d'argile orange de différentes tailles, du mortier blanc incrusté de cailloutis, des fragments de tuiles. Le cuvelage, d'un diamètre intérieur estimé à 2,25 m, est formé de moellons équarris en calcaire de Saint-Victor, formant un parement à assises régulières de 12 à 18 cm de haut ; les pierres sont

disposées en boutisse ou en carreau posé de champ ou à plat⁵⁸⁷. Les joints, peu épais, sont composés de mortier blanc avec du sable grossier. Dans la partie basse, le puits est recouvert d'un enduit rose de 3 cm d'épaisseur qui confirme une volonté d'étanchéité. À l'arrière du parement, le blocage est fait de pierres retouchées de différentes tailles, disposées à plat et liées avec un mortier épais et débordant par endroit (**fig. 155**). La découverte lors du terrassement des niveaux contemporains de ce

⁵⁸⁷ Les boutisses mesurent 14 x 14 x 18 cm, les carreaux 20 x 10 à 16 cm.



Fig. 153. Mur médiéval pris entre deux maçonneries modernes
(cl. T. Maziers/Inrap).

puits de fragments de godets⁵⁸⁸ indique que cet aménagement correspond à une *noria*. Aussi est-il possible de restituer une forme ovale au puits, profil classiquement usité pour ce type d'aménagement. Cette interprétation justifie aussi le creusement d'installation rectangulaire conforme à l'emprise de la *noria*. Aucun aménagement particulier ou niveau de fonctionnement significatif n'a été observé, seuls sont présents un remblai et un massif d'argile ocre jaune intégrant des nodules d'argile rouge, ce matériau rappelle celui utilisé dans le remplissage de la fosse d'installation.

À 1,80 m à l'ouest de la *noria*, une cuve a été amputée par des constructions médiévales et modernes. Les parois est et sud ainsi que l'amorce du muret ouest sont préservés ce qui permet de déterminer un espace interne long d'au moins 1,95 m et large de 1,47 m, pour une

profondeur minimum de 1 m. Les parois sont formées de moellons équarris, essentiellement en calcaire et plaqués en panneresse contre le sédiment ; les pierres sont liées par un mortier blanc, dur avec des petits graviers et des galets. Le parement interne est très érodé, l'usure étant due à l'action de l'eau ou du vent. Aucune installation reliant le puits à la cuve n'est conservée, mais la contemporanéité de leur construction ainsi que leur fonction permettent d'envisager des rapprochements fonctionnels.

Dans le contexte général de mise en place du quartier, ces ouvrages hydrauliques semblent appartenir à une période transitoire d'urbanisation progressive du quartier où persistent des espaces libres encore dévolus au jardinage ou maraîchage.

□ Le grand bâtiment (unité D)

Établi à la charnière du XII^e et du XIII^e s., cet édifice s'étend sur près de 300 m² ; sa superficie s'explique par le regroupement d'au moins cinq parcelles (cf. fig. 148). Son emplacement, au débouché de plusieurs axes de circulation, marque une volonté de visibilité du bâtiment à partir du réseau viaire. De même sa situation au sein du quartier marchand inscrit cette construction dans un secteur fréquenté et accessible. Il est établi le long de la rue de la Guirlande, ses espaces périmétraux sont dans l'axe des rues ouest-est, rues dites du Mazeau et de la Taulisse ; une desserte devait le longer au nord.

Ce bâtiment mesure 24 m de long et sa largeur est comprise entre 14 m au nord et 10 m au sud hors œuvre, d'où une forme trapézoïdale justifiée par une adaptation de son plan à deux orientations. La première, héritée de l'Antiquité, est déterminée par l'axe nord-sud de la rue Torte qui borde à l'est l'îlot et surtout par la superposition de deux murs de la piscine des thermes romains sous les murs transversaux de la salle méridionale. La seconde direction qui diverge vers l'ouest, est adoptée par la façade occidentale de l'édifice qui borde la rue médiévale de la Guirlande.

Cet édifice est partiellement conservé, l'absence de données pour la partie orientale compromettant la lisibilité du plan ; de même la destruction du mur septentrional par une cave moderne nous prive du rapport avec la desserte nord. Le bâti existant nous permet cependant de restituer un plan général de l'ensemble. Il se compose d'au moins quatre espaces principaux, dont le plus étroit est dès l'origine compartimenté en deux petites pièces séparées par un couloir central⁵⁸⁹.

⁵⁸⁸ Des fragments de godets comparables ont été trouvés à Aix-en-Provence au Palais Monclar. Associés à un puits à *noria*, ils sont datés du courant du XII^e s.

⁵⁸⁹ La proposition de restitution du plan est basée sur une absence de cloisonnement en bordure orientale.

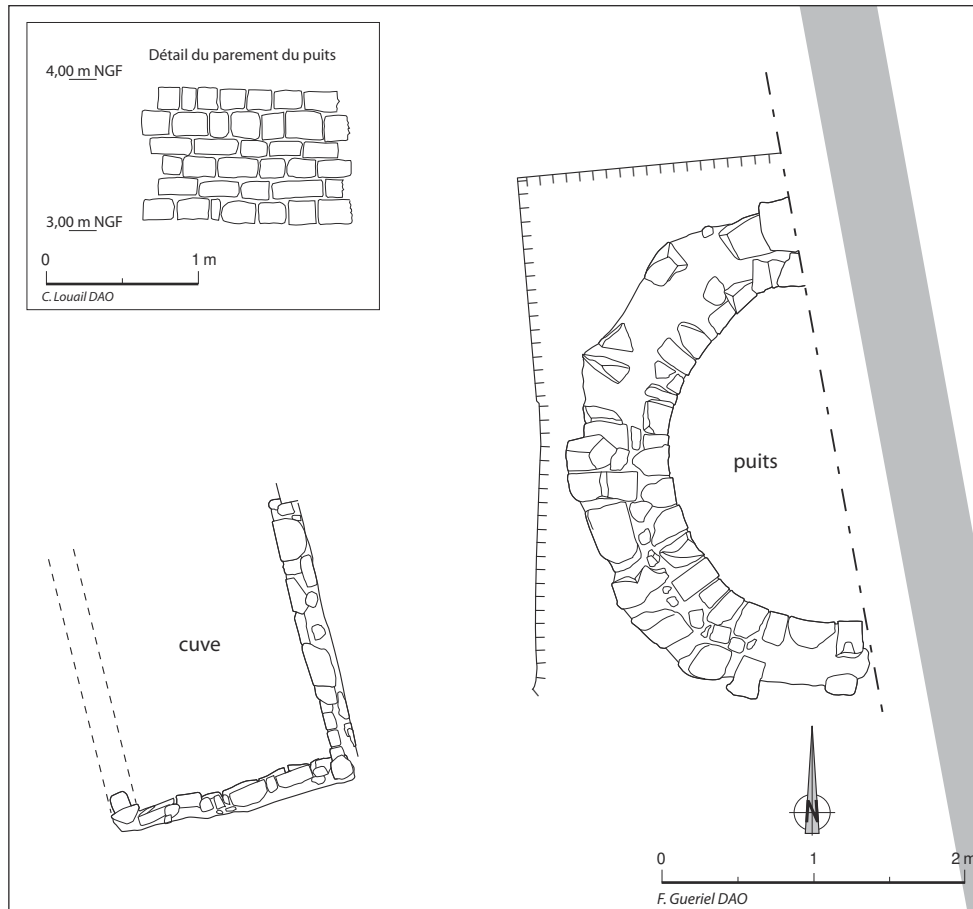


Fig. 154. Relevé des vestiges et élévation du puits de l'unité D (DAO F. Gueriel/Inrap).



Fig. 155. Vue du puits au nord de l'îlot I (cl. J. Collinet/Inrap).

La mise en œuvre de ce bâtiment est particulièrement soignée. Le mur de façade correspond à une maçonnerie relativement massive, d'une largeur de 0,60 m, dont les parements observés sur 1,80 m de hauteur sont complètement aveugles. Construite en petit appareil réglé de moellons calcaires de Saint-Victor, elle est liée avec du mortier blanc compact contenant une grande quantité d'éléments siliceux, de sables grossiers ainsi que de nombreux gravillons roulés. La mise en œuvre très ordonnée présente des assises d'environ 15 cm d'épaisseur, à partir du sommet de la fondation, mais qui vont en s'amincissant légèrement en partie haute (environ 10 cm minimum). Le blocage interne intègre des moellons et des cailloux ainsi que de fragments de briques en terre cuite et de *tegulae* réutilisées. La régularité de certaines arases témoigne des étapes successives de montage des assises sur environ 65 à 70 cm de hauteur. La base de l'élévation⁵⁹⁰, composée de trois assises, comporte un ressaut d'une dizaine de centimètres qui constitue la transition entre l'élévation proprement dite et l'épais soubassement inférieur.

⁵⁹⁰ Deux trous de boulins de 10 cm de côté apparaissent à la base de l'élévation, ils sont espacés de 2,40 m.

Celui-ci comportant un ressaut d'une vingtaine de centimètres de débordement interne, garantit l'assiette de ce mur. Mesurant 2 m de haut, les assises de fondations sont grossièrement horizontales et irrégulières en raison de leur hauteur (entre 25 et 30 cm) conditionnées par la disparité des matériaux. Des blocs de grès et de poudingue à l'état brut ou très rarement équarris constituent la majorité des matériaux employés auxquels s'ajoutent ponctuellement de gros moellons de calcaire

tendre et de tuf. Le mortier est passé à joints beurrés et forme par endroit un véritable enduit (cf. fig. 74).

La limite orientale de cet édifice a également été observée sur sa face externe. De mise en œuvre comparable à la façade ouest, ce mur est conservé sur 4,2 m de hauteur dont 2,6 m d'élévation. Malgré les multiples perturbations qui l'affectent, le mur se prolonge encore sur 10,5 m. L'angle nord-est du bâtiment est repris au cours du XVI^e s. ; le chaînage est alors formé de deux blocs taillés contre lesquels s'appuie une assise de réglage en fragments de *tegulae* surmontée du petit appareil en moellons équarris de calcaire jaune. Le lien entre cette façade et les trois murs de refends est détruit par la paroi de limite de fouille en revanche ils sont parfaitement liés avec la façade occidentale. Les rangées d'assises correspondent entre elles perpendiculairement, leur mise en œuvre est identique ; il en va de même du choix des matériaux et de leurs modules.

des éléments siliceux et du mica en proportion infime. Une gangue de mortier de chaux très adhérent enrobe ces tuyaux qui, au niveau des raccords perpendiculaires, sont calés par des briquettes de chant. Une série de trois canalisations parallèles est disposée dans l'axe des maçonneries. Les rangées ne se raccordent pas entre elles durant leur trajet dans le mur mais les tuyaux latéraux forment parfois un coude et aboutissent à l'aplomb du parement intérieur. Tous marquent un léger pendage du nord au sud pour les murs goutteraux ; les éléments pris dans les refends, convergent vers la façade sur rue. Le comblement des conduites a livré des indices d'un écoulement d'eau (fin dépôt de calcite sur les tuyaux) celui-ci ne semble cependant pas significatif de fréquentes et massives utilisations. L'articulation avec le puits situé dans l'angle sud-ouest du bâtiment reste problématique. Ce constat tend à indiquer que cet aménagement constitue un système aérique destiné à assainir les maçonneries.



Fig. 156. Passage entre l'espace A et C (cl. M. Derain/Inrap).

Cet édifice est caractérisé par l'intégration dans l'ensemble des murs d'un réseau de tuyaux de terre cuite (cf. fig. 73). Ces tubulures de forme tronconiques mesurent 0,34 m de long, pour des diamètres d'ouverture compris entre 5 et 9 cm ; l'emboîtement est matérialisé par une lèvre en bandeau. La pâte calcaire de couleur saumon présente de nombreux dégraissants parmi lesquels

L'étude de ce monument a montré l'existence d'au moins cinq espaces desservis, pour quatre d'entre eux, par un couloir central. Au nord, l'espace 1 a une longueur moyenne 10,5 m pour une largeur de 4,5 m soit une superficie de 47,5 m². Le secteur intermédiaire est divisé en trois parties avec un couloir central (cf. fig. 114, n° 3). Ce passage, d'une largeur de 1,5 m s'effectue par

l'intermédiaire d'arcs plein cintre surbaissés, prolongés par une voûte vraisemblablement en berceau reposant sur deux murs parallèles dont ne demeurent que les traces d'arrachement (**fig. 156**). De part et d'autre de ce couloir avec lequel il devait communiquer se trouve deux pièces étroites (*cf.* **fig. 114**, n^{os} 2 et 4) sensiblement identiques de moins de 3,6 x 3,3 m soit moins de 12 m² chacune. L'espace suivant (*cf.* **fig. 114**, n^o 5) mesure 9,5 m de long pour une largeur de 6,5 m soit 61,75 m². Enfin l'espace méridional (*cf.* **fig. 114**, n^o 6) fait 9 m de longueur pour une largeur de 6 m, soit 54 m².

La fonction de ce vaste édifice est cependant difficilement déterminable. L'une des premières hypothèses retenue est que ce bâtiment imposant pouvait correspondre à un lieu de stockage, un entrepôt parfaitement intégré dans ce quartier de commerce et d'alimentation. Cependant l'étude des sources écrites a permis d'attester de l'existence d'un établissement balnéaire localisé dans cet îlot et placé sous la directe du monastère Saint-Sauveur (*cf. supra* § 1.2.3.).

Deuxième phase : densification de l'habitat en cœur d'îlot

La séquence suivante, placée chronologiquement au XIV^e s., atteste d'une densification du réseau d'habitation au cœur de l'îlot, faisant table rase de l'ensemble hydraulique ; établis sur l'emplacement de la *noria*, un mur est-ouest et un pilier sont les seuls témoins d'un espace d'habitation qui devait se développer au nord et s'ouvrir vers l'est.

Conservé sur une longueur de 3 m et large de 0,60 m, le mur fera office de fondation pour une construction moderne. Cette maçonnerie, caractérisée par un appareil de petits moellons de Saint-Victor présente des différences de mise en œuvre en partie centrale où les pierres sont plus irrégulièrement disposées avec des joints supérieurs à 5 cm⁵⁹¹. Cependant, la semelle de fondation est composée de façon homogène de dalles de calcaires taillés de 65 x 48 x 13 cm. À l'extrémité orientale de la maçonnerie est établi un pilier engagé en grand appareil saillant de 35 cm et reposant sur une profonde fondation en blocage de blocs, galets et moellons. Les blocs d'élévations, en calcaire de Saint-Victor (60 x 38 x 24 cm), sont très finement taillés ; ils portent deux chanfreins dans les angles et sont dotés d'un évidement central de 20 x 14 cm. Ce pilier correspond au piédroit d'une ouverture située à l'angle sud-est de l'espace.

À l'intérieur de la pièce, un sol d'occupation est matérialisé par un lit de mortier de 4 cm d'épaisseur

dans lequel est intégré, le long du mur, un mortier en marbre blanc à fond percé. Ce récipient, d'un diamètre externe de 0,66 m et de 20 cm de hauteur, est de forme circulaire et présente trois oreillettes finies et l'esquisse d'une quatrième.

Au sud du mur, est apporté un remblai de quarante centimètres d'épaisseur destiné à colmater le puits et niveler le terrain. Cette couche de limon compacte de couleur noire, intègre dans sa matrice de nombreux nodules d'argile plastique pure jaune et orange comparable à des fragments d'adobe. Du mobilier daté de la fin du XIV^e s. provient de ce niveau qui marque la dernière trace d'occupation du secteur pour le bas Moyen Âge.

En résumé, cet îlot correspond à l'un des plus vastes du quartier, ce qui a rendu nécessaire la mise en place d'une desserte intermédiaire permettant l'accès au cœur d'îlot. Cependant la nécessité d'étendre et d'accroître le nombre des habitations dès le XIV^e s. a conduit à l'annexion de cette ruelle et des espaces de cour pour la construction de nouvelles maisons. Cet îlot renferme le seul bâtiment monumental du site, correspondant peut-être à des étuves.

2.3.3. L'îlot II⁵⁹² (R. Thernot)

L'îlot II adopte une forme allongée et s'étire d'est en ouest sur 38 m de long tandis que sa largeur est de 16 m. Il est bordé au nord par le Mazeau, au sud par la rue de la Taulisse, à l'ouest par la rue du Coq-d'Inde et à l'est par la rue de la Guirlande.

Lors de la première phase de construction, datée de la fin XII^e – début XIII^e s., les murs principaux divisent l'îlot en cinq unités différenciées, nommées d'ouest en est unités A, B, C, D et E. Les trois premières sont disposées transversalement, donnant sur les rues nord et sud. Les deux dernières, plus lacunaires, semblent orientées longitudinalement par rapport à l'îlot, et s'ouvrir sur la rue orientale, bien qu'elles bénéficient également de longs confronts avec les rues adjacentes. Les unités A et B à l'ouest mesurent 8 m de large et, occupant toute la largeur de l'îlot, 16 m de long ; les unités D et E à l'est calquent les mêmes mesures, tandis que l'unité C, transversale et large de 6 m environ, assure le lien entre les deux paires précédentes.

Vers la fin de la période médiévale, les deux unités occidentales sont remembrées et, formant les entités F et G, s'orientent longitudinalement.

⁵⁹¹ On note également la présence en réemploi d'un tailloir d'une colonnette engagée, ornée d'un motif de croix de Saint-André.

⁵⁹² D'après B. De Luca, M. Maurin, F. Moroldo vol 1a, p. 178-187 in Mellinand 2005 ; M. Vecchione, zones 2 et 4, et V. Rinalducci, zones 5 et 6, in Vecchione, Rinalducci 1997 ; F. Paone, zones 3, 7, 9, in Paone 1997b.

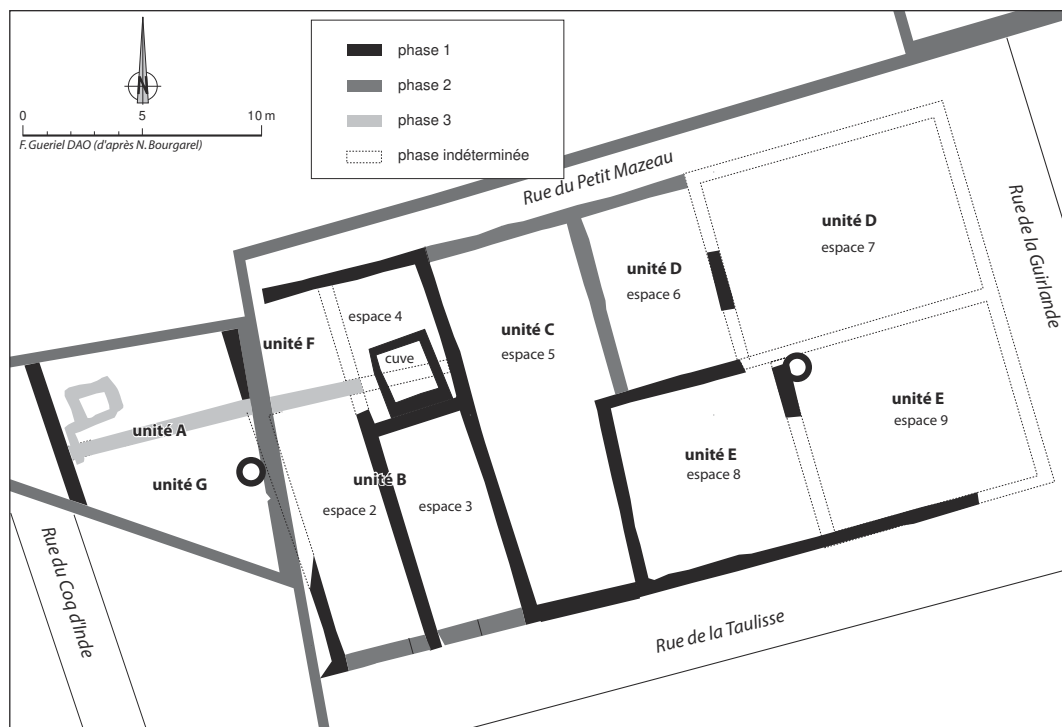


Fig. 157. Plan de l'îlot II à l'époque médiévale (DAO F. Gueriel, B. Sillano/Inrap).

L'unité A

L'unité A (fig. 157) n'est matérialisée que par ses murs nord-sud et des niveaux de circulation. Les murs de direction est-ouest associés échappent au périmètre de la fouille. Ses limites nord et sud sont déduites de la projection vers l'ouest des murs de façade de l'îlot observés sur l'opération « César 1 », projection validée par l'analyse du cadastre moderne. Cette unité ne présente donc qu'un seul espace : l'espace 1.

Faisant suite à une phase de remblaiement et de récupération des matériaux sur les structures antiques sous-jacentes, datée par la céramique du début du XIII^e s. la construction de cette unité se traduit par la mise en place de deux murs parallèles d'axe nord-sud.

Le mur oriental, observé sur une longueur de 5 m, est amputé de son parement oriental qui disparaît au sud sous la limite de fouille. La fondation du mur, installée dans une tranchée à profil en cuvette, est constituée de trois assises de fondation en ressaut, mettant en œuvre des moellons de calcaire brut et de quelques éléments en poudingue liés à la terre. L'assise d'élévation est composée de moellons équarris et de deux blocs en calcaire tendre. La fouille de cette construction a livré du matériel céramique de la fin du XII^e ou début du XIII^e s.

Le mur occidental, observé sur une longueur de 6 m, se compose d'une fondation de 1 m de haut, constituée de blocs et de moellons sommairement équarris,

surmontée par une élévation parementée en petit appareil de calcaire, conservée sur une hauteur de 1,20 m, soit 9 assises. L'ensemble est large de 0,70 m environ, sans ressaut de fondation. La fondation est installée dans une tranchée excédant de 15 à 20 cm la largeur de la maçonnerie de part et d'autre. Le comblement de cette tranchée est daté de la fin du XII^e ou début du XIII^e s.

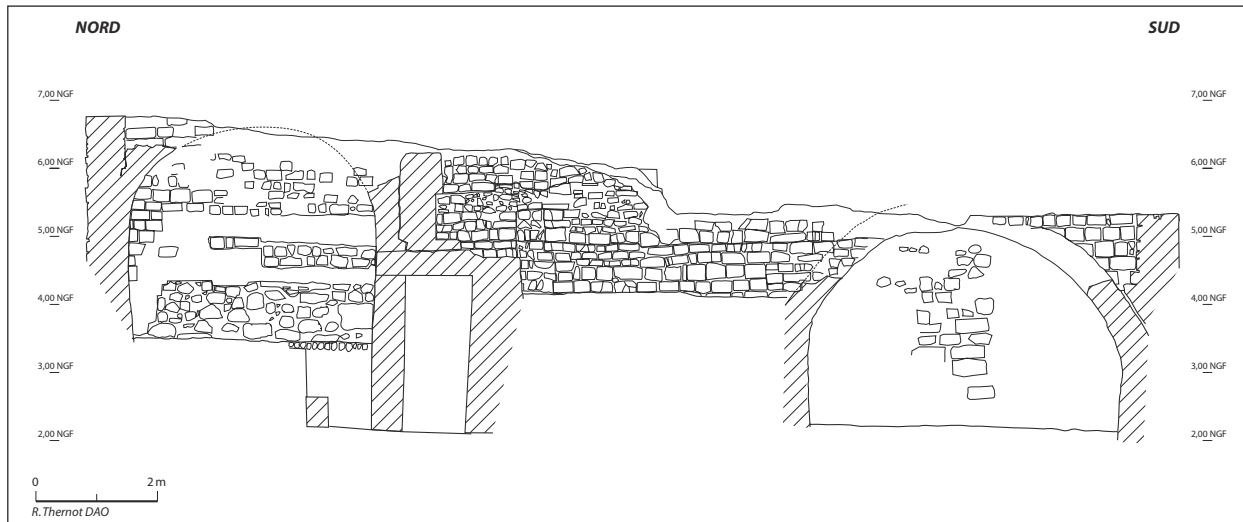
Au sud du tronçon conservé du mur est et dans l'axe de ce dernier, est creusé un puits d'un diamètre interne de 0,84 m, et conservé sur une hauteur de 4,50 m de haut (fig. 158). Associé à un réaménagement ponctuel du mur ouest, le cuvelage du puits est constitué de moellons en calcaire blanc soigneusement taillés, présentant une face concave. Deux modules différents sont mis en jeu alternativement dans le parement : 5/7 cm et 10/16 cm de longueur. Les assises, régulières, sont liées au mortier blanc gras avec inclusions de petits gravillons. Le mortier déborde largement à l'arrière dans le blocage qui comble la tranchée d'installation. Ce puits constitue le seul exemple relevé de puits mitoyen.

Entre les deux murs précités prennent place une série de niveaux de circulation. Le premier est un sol induré formé de cailloutis et de mortier, plan et horizontal, daté des XII^e-XIII^e s. C'est à partir de ce niveau que le mur occidental est construit. Parallèlement, au sud, se trouve un sol de chaux dont le contact avec le mur oriental est attesté et qui est daté du début du XIII^e s. Lui succède sans doute assez rapidement un sol constitué de mortier



Fig. 158. Vue du puits et du sol de mortier dans l'unité A (îlot II) (cl. T. Maziers/Inrap).

Fig. 159. Elévation du mur de l'unité B mitoyen avec l'unité C (îlot II) (DAO R. Thernot/Inrap).



blanc et d'éclats de taille de calcaire blanc. Il est installé sur le comblement de la tranchée de fondation du mur riverain de la rue, peut-être pour combler une dépression le long de ce dernier, et semble avoir servi de niveau de travail en relation avec l'élévation du mur. Ces sols pourraient représenter des témoins du chantier de construction du bâtiment.

Un premier creusement peu profond apparaît ; il est de forme oblongue, orienté nord-sud, large de 0,32 m et long de 0,70 m. Un second creusement linéaire possède un comblement essentiellement pierreux (galets, blocs et pierres) incluant de la faune –os et coquillages– des fragments de tuiles, certaines portant des traces de feu. Un limon sableux comble les interstices laissés entre les pierres.

Le sol de chaux est recouvert par une couche de limon sableux brun clair contenant de nombreuses inclusions de gravillons et de galets, quelques fragments de mortier fin, de charbons de bois, de la céramique résiduelle et des nodules d'argile. Le sol de mortier est quant à lui recouvert par un sédiment argilo-limoneux contenant des éclats de taille, des fragments de tuiles, de gros nodules de mortier, de la faune et peu de céramique néanmoins datable de la fin du XII^e ou du début du XIII^e s.

L'abandon, qui a livré du matériel céramique daté du début du XIII^e s., est marqué successivement par deux couches de sédiment argileux peu compact brun, qui recouvrent les sols.

L'unité B

Cette unité observée sur l'opération « César 1 » forme une longue parcelle traversante, orientée nord-ouest/sud-est, qui relie la rue de la Taulisse au Mazeau. Longue de 16 m pour une largeur de 9 m, elle est mitoyenne à l'ouest avec l'unité A dont ne subsiste qu'un court tronçon, la plus grande partie ayant disparu sous la paroi en béton formant la limite occidentale de la fouille. Avec ses deux murs de refend et la cuve voûtée qui est construite dans un second temps, elle représente l'une des unités médiévales les moins lacunaires ; elle comporte 3 espaces numérotés 2, 3 et 4.

Les élévations des murs est et sud sont bâtis en petits moellons de calcaire tendre de couleur blanche, assisés et liés par un mortier maigre fait de chaux et de sable non tamisé comportant des petits galets (fig. 159). Le mur de façade nord est construit à partir d'une tranchée large de 30 à 40 cm. La fondation débordante est composée

de moellons et blocs de grès et calcaire grossièrement équarris disposés en assises assez régulières. Les joints sont garnis de mortier blanc et dur comportant peu de graviers ; le mortier a flué contre les parois de la tranchée. L'élévation, accolée contre le mur de la façade voisine suivant un coup de sabre, est bâtie en moellons de Saint-Victor d'un module variant de 30 x 15 cm à 14 x 17 cm. Le mortier est parfois beurré et les joints sont épais de 2 à 3 cm. À une distance de 4,40 m de la jonction des deux murs de façade, un chambranle de porte en calcaire jaune a été ajouté mais toute relation stratigraphique avec les sols ayant disparu, ce dernier demeure indatable.

L'installation du mur de façade sur la rue de la Taulisse et les premiers niveaux d'utilisation de ce mur sont observés uniquement dans un sondage de 1,20 m sur 1,05 m. Ce mur est constitué d'une fondation de cailloux et de moellons de grès avec quelques fragments de calcaire de La Couronne pour l'essentiel tout juste retouchés. L'élévation est parementée avec des blocs de grès taillés. Le blocage interne met en jeu des moellons équarris sommairement, de la terre et des éclats de tuf, dont des fragments d'angle de moellons. Le parement sud est enduit et des lits de joints tirés à la pointe sont conservés par endroits, sous une nouvelle couche d'enduit.

Contemporains de cette phase de construction, deux murs de refend construits en pisé banché, partagent l'unité en trois espaces (cf. **fig. 157**). D'orientation nord-sud, le premier mur divise l'unité B en deux, isolant l'espace 2 à l'ouest des espaces 3 et 4 à l'est. Il est constitué d'une fondation débordante de blocs de grès bruts sans mortier, large de 0,75 m (cf. **fig. 76** et **fig. 160**), surmontée par un solin de deux assises de pierres équarrées dont certaines sont posées en boutisses, et d'une assise de réglet en briques au-dessus de laquelle prennent place les élévations en pisé. Grandes de 0,55 m, celles-ci sont montées par lits de damage réguliers de 8 cm d'épaisseur, constitués d'un limon très homogène incluant quelques rares galets et cailloux de petite taille et de charbons de bois. Les lits occupent toute la largeur du mur et ont une longueur variant de 1,20 m à 1,50 m, qui semble correspondre au rythme de mise en place de la terre avant damage. Entre chaque lit est étalée une pellicule de mortier de 5 mm s'épaississant vers l'extérieur pour former un boudin prismatique qui s'étale verticalement contre la banche. Les parements de l'élévation sont protégés par un enduit de mortier compact, très riche en galets, assurant ainsi une parfaite cohésion entre l'enduit et le pisé (**fig. 161**). Pour finir, les parties visibles du mur, élévation en terre massive et soubassement en pierres, sont recouverts d'une pellicule de mortier blanc. Détruit au nord, ce refend est accroché au mur sud par un

système de pénétration du mur de terre dans le blocage intérieur du mur de pierres.

Orienté est-ouest, le second mur relie le refend occidental, auquel il est appuyé, au mur oriental dans lequel il est ancré par pénétration dans le blocage. Les espaces 3 et 4 sont ainsi délimités. La fondation met en jeu des blocs bruts de poudingue identiques à la fondation de mur est, le soubassement est semblable à celui du mur nord-sud, de même que les lits de damage (**fig. 162**) ; mais en l'absence de boudins de mortier au contact des parements, l'élévation en terre reçoit directement l'application d'un enduit de mortier similaire à celui de l'autre mur. Le démontage de la structure a livré un lot relativement important de céramique, pour la plupart résiduelle, mais contenant 15 tessons de céramiques communes à pâte grise.

L'absence apparente de joints verticaux dans les élévations en terre massive, traduit l'utilisation de banches de toute longueur, maintenues en place par des pieux verticaux et des clés horizontales. C'est l'hypothèse à laquelle conduit l'observation d'une succession de files de pierres traversantes, distantes de 1,50 m, à la base de l'élévation en terre, pouvant représenter les obturations des trous de clé (Thernot, Vecchione 2003).

Les murs de refend en terre définissent ainsi trois espaces à l'intérieur de l'unité B. À l'ouest, l'espace 2, large de 4 m pour une longueur de 15 m n'a conservé qu'un seul sol de terre battue qui n'a pas livré de mobilier. Au sud-est, l'espace 3, long de 8,50 m pour une largeur de 3,50 m, comporte un sol chaulé dont le contact avec la base des murs se traduit par une remontée du mortier. Au nord-est, dans le troisième et le plus petit module (espace 4 de 6 m sur 3,50 m), un lambeau de sol a livré, parmi un lot de céramiques antiques résiduelles, deux fragments de céramiques communes grises attribuables à la seconde moitié du XII^e s. C'est dans cet espace 4 qu'est construite, dans une deuxième phase d'aménagement, une cuve enterrée de plan quadrangulaire (2,50 m x 3,00 m) et couverte d'une voûte plein-cintre. Adossée au parement nord de la fondation de la limite sud, ses murs sont parementés à l'intérieur de moellons de calcaire blanc, parfaitement équarris et assisés, portant de très nettes traces d'usure hydraulique (cf. **fig. 57**). L'absence de fond bâti et d'enduit hydraulique sur les murs incitent à proposer l'hypothèse d'une fonction de glacière ou encore de latrines. Afin de dépasser le sommet de la voûte de la cuve, le niveau de circulation dans l'espace 4 se situe 50 cm plus haut que ceux des espaces mitoyens.

Aucun indice quant à la fonction dévolue aux différents espaces de l'unité B n'a été décelé. En outre, la rareté du mobilier céramique non résiduel oblige à être prudent en ce qui concerne la période d'installation de la

maison ; toutefois les quelques tessons trouvés dans le démontage des murs en terre ne diffèrent guère de ceux livrés par les remblais d'installation et la construction semble réalisée dans la seconde moitié du XII^e s.

Des travaux sont réalisés dans un second temps. La façade fermant l'espace 3 est rapidement reprise lors de la construction du mur méridional. Appuyé contre l'extrémité du refend en pisé nord-sud, ce mur⁵⁹³ est parementé en petit appareil de moellons de calcaire mêlant faciès dur et tendre de Saint-Victor, sans qu'une répartition spéciale de matériaux ne soit à signaler. Il est conservé en élévation sur une longueur de 1,25 m. Les fondations de moellons en poudingue et calcaire bruts reposent sur les fondations plus anciennes du mur initial. À l'est bien que formant un léger redan, d'autres blocs de poudingue témoignent de la poursuite du mur. Le nouveau tronçon de façade est recouvert d'un enduit peu épais blanc inégalement conservé, lui-même badigeonné d'un lit de mortier comme l'était la première façade partiellement conservée.

Un emmarchement est installé contre cette reprise de façade. Il est constitué de moellons et cailloux divers au-dessus desquels sont posées des pierres plates afin d'égaliser la surface de la marche. Le tout est lié à la terre et scellé en surface par un mortier jaune dur avec quelques petits galets. Le tout mesure 1,30 x 0,38 x 0,30 m.

La séquence médiévale observée sur l'emprise de l'unité B se solde par un arasement général des structures au-dessus duquel prennent place des niveaux datés du XVI^e s.

L'unité C

L'étude des élévations et des traces d'usure météorique affectant les parements semblent indiquer que lors de la première phase d'installation du quartier (fin XII^e début XIII^e s.), l'unité C, d'une superficie de 80 m², de même que l'espace 6 de l'unité D jouxtant l'unité C au nord-est, sont des espaces ouverts.

Durant la deuxième moitié du XII^e s. s'installe en rive nord de l'unité C, sur un remblai de la rue, un mur conservé sur 7 m de long sur 2,20 m de hauteur pour une largeur de 0,55 m. Ce mur, construit de moellons de calcaire blanc de Saint-Victor (modules compris entre 20 et 30 cm de long pour une hauteur de 10 à 15 cm), est lié au mortier gris et dur. Ses fondations intègrent également des blocs de grès. À l'ouest, la façade se termine par un coup de sabre au droit de la limite avec l'unité B. Sur la limite avec l'unité D, un muret perpendiculaire au mur de façade en saillie de 30 cm, de 70 cm de long et 65 cm

de large, lié aux fondations, fait office de contrefort à l'aplomb du jambage de deux portes. Ce dernier se place au droit d'un mur de refend qui marque la limite orientale de l'unité au cours de la deuxième phase de construction.

Le jambage est fait de pierres de taille en calcaire tendre disposé en carreaux et sur l'assise supérieure de deux blocs de tuf en boutisse. Intégrés de part et d'autre de ce dernier, deux seuils indiquent l'existence d'entrées mitoyennes desservant les unités C à l'ouest et D à l'est. Les feuillures impliquent que les portes s'ouvraient de l'intérieur. Ces seuils permettent de restituer approximativement le niveau de circulation. À l'est, le seuil est en calcaire de Saint-Victor, à l'ouest, le second seuil, plus haut d'une vingtaine de centimètres, est en calcaire jaune de La Couronne. La différence de niveau traduit la pente naturelle de la rue vers l'est (**fig. 163**).

Une cloison de brique de safre liées par de l'argile grise⁵⁹⁴ forme une légère avancée par rapport aux autres bâtiments, seule construction en matériaux périssables il correspond peut être plus à une clôture basse qu'à un pignon. Les niveaux attenants à cette limite sont assez perturbés⁵⁹⁵, il est donc difficile de savoir quand rattacher cette construction.

Une nouvelle campagne de travaux affecte la façade nord de l'unité C. Elle concerne l'obturation de la porte située dans l'angle nord-est par un mur régulièrement parementé en moellons de Saint-Victor avec joints rentrants. Aucun indice de la nouvelle entrée ne subsiste.

L'unité C reste non bâtie au cours de la première phase de construction alors que les unités voisines sont déjà construites. Elle paraît représenter un espace tampon entre les deux paires de parcelles (A/B à l'ouest, et D/E à l'est) disposées de part et d'autre. L'unité C pourrait ainsi avoir été un espace ouvert ou un passage annexé dans un deuxième temps par les constructions.

L'unité D

L'unité D occupant l'angle nord-est de l'îlot se divise en deux espaces inégaux 6 à l'ouest et 7 à l'est.

Les structures médiévales composant la partie orientale de l'unité D ont été pratiquement abolies lors de la réfection du bâtiment à l'Époque moderne, période où il apparaît sous le nom de Logis du Rozier. Néanmoins, des éléments attribuables au Moyen Âge subsistent sur le mur médian et sur le mur méridional, et permettent d'attester d'une construction sur ce terrain à cette époque.

⁵⁹⁴ Cette cloison a été amputée dans le sens de la largeur lors de l'installation d'un mur moderne.

⁵⁹⁵ La présence d'une rampe pour la pelle mécanique à cet endroit a contribué à la détérioration de la stratigraphie.

⁵⁹³ Dimensions conservées : 1,20 x 0,50 m.



Fig. 160. Liaison des murs en pisé (cl. M. Derain/Inrap).



Fig. 161. Vue des bandes successives (cl. M. Derain/Inrap).



Fig. 162. Boutisses de pierre et régle de tuiles (cl. M. Derain/Inrap).

À l'ouest de ce premier espace, les murs nord et ouest sont construits postérieurement.

Sur le parement ouest du mur médian, la présence de deux assises de moellons en calcaire de Saint-Victor situées au même niveau que celles du soubassement du mur nord de l'unité E, trahissent une phase de construction semblable. Sur le parement est, les indices sont plus nombreux (fig. 164). La mise en œuvre de ce parement dans sa moitié nord se caractérise par une absence de réutilisation de fragments de pierres taillées en calcaire de La Couronne et un emploi plus limité de fragments de carreaux de pavement en terre cuite. La construction en calcaire tendre est assisée, liée au mortier gris très clair à inclusions de chaux et réutilise des fragments de carreaux de terre cuite pour des calages ponctuels. La maçonnerie intègre dans l'angle inférieur nord-ouest un mur antique, dont le blocage a été bûché à l'aplomb du nu du mur médiéval et apparaît ainsi en coupe.

Une baie est liée au parement du mur dans son état initial. La baie, ouverte dans la moitié nord de l'élévation entre les espaces 6 et 7, ne subsiste plus que dans le parement oriental de ce mur, sous la forme d'un arc (de décharge ?) lacunaire, bloqué au mortier, constitué en majorité de claveaux de tuf auxquels se sont mêlés deux claveaux blancs de calcaire tendre. Les ruptures verticales situées dans l'axe des retombées de l'arc, juste en lieu et place des anciens jambages, entrent très profondément à l'intérieur du mur, dépassant le blocage interne. Il est donc probable que l'ouverture ait traversé le mur à l'origine, bien qu'un nouveau parement appliqué du côté occidental l'ait définitivement masquée. La hauteur de cette baie (2,30 m), bouchée depuis le sol jusqu'à l'intrados de l'arc ainsi que sa largeur (1,20 m) conduisent à y voir une porte de communication entre deux espaces situés à la cote de 2,30 m NGF environ. Ces espaces doivent donc correspondre à des caves couvertes de planchers car la présence du seuil ouvrant sur l'espace 6 situé à l'arrière du mur se place vers 6 m NGF. La porte est obturée en deux temps. Les deux obturations ayant des modes de constructions très différentes, cette baie a pu, soit continuer à fonctionner ultérieurement en temps que telle, après la réduction de sa hauteur due à la fermeture de son couverture primitif en arc, soit servir de renforcement ou de placard, bien que l'on n'aperçoive aucun revêtement habituellement nécessaire à cet aménagement.

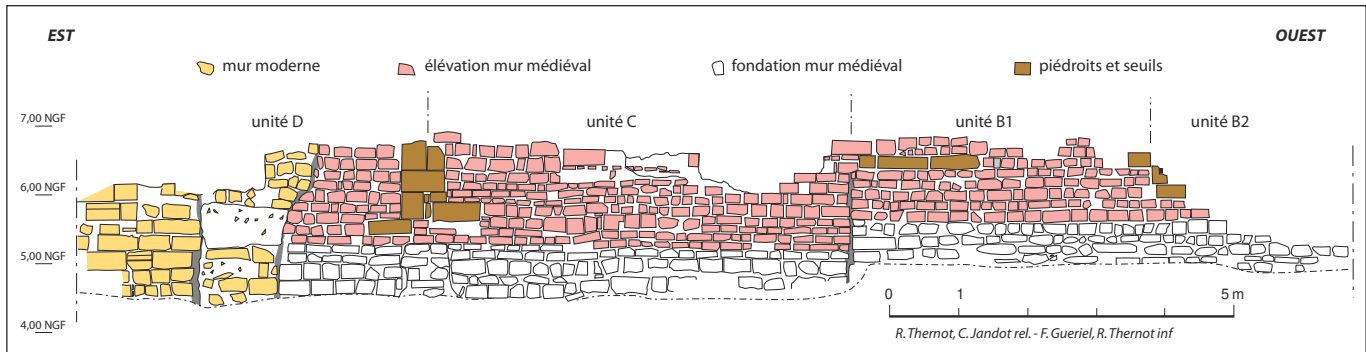


Fig. 163. Façades sur la rue bordant le Petit Mazeau (DAO F. Guerié, R. Thernot/Inrap).



Fig. 164. Vue de la porte de l'unité D (cl. M. Derain/Inrap).

La maçonnerie du mur sud de l'unité D, perpendiculaire au mur médian, est liée à ce dernier et sa mise en œuvre en est très proche. Ce mur s'étend vers l'est, sur environ 3,70 m depuis l'angle sud-ouest de la cave, après quoi il est interrompu verticalement. L'angle formé par les deux murs est occupé par un puits intégré à la construction des parements.

Au début du XIII^e s., une nouvelle transformation intervient concernant l'accès à l'unité D. La porte est murée par une construction de moellons de calcaire tendre ainsi que de quelques pierres de taille en réemploi. Dans la partie orientale, des fragments de tuiles servent de lit de réglage pour rattraper les différences de hauteur des pierres. Un nouvel accès est probablement installé plus à l'est mais une reprise moderne a totalement effacé toute trace et détruit la stratigraphie environnante. Du côté de la rue longeant le Mazeau, deux calades sont contemporaines de ce nouveau mur.

L'unité E

Occupant l'angle sud-est de l'îlot II, l'unité E se divise en deux espaces inégaux 8 à l'ouest et 9 à l'est.

Elle est déterminée au sud par sa façade sur rue, à l'ouest par un mur mitoyen avec l'unité C, au nord par le mur mitoyen avec l'unité D ; elle a perdu toute trace de la façade orientale sur la rue de la Guirlande. Le mur de refend nord-sud détermine les deux espaces de l'unité : l'espace 8 à l'ouest et l'espace 9 à l'est.

L'unité E est construite sur le même remblai que l'unité B. L'extrémité ouest de la façade sud ne subsiste que sous forme de rares blocs de grès et moellons de calcaire conservés en partie haute du mur. Vers l'est, le mur comporte encore une partie médiévale conservée sur une longueur de 10 m et large de 0,60 m. Le mur se compose de trois assises de fondation en appareil réglé de moellons de grès liés au mortier, conservées sur une hauteur totale de 0,70 m. De bas en haut, la hauteur de chaque assise supérieure est moindre que celle qui la précède : elle varie de 0,30 à 0,25 et 0,18 m. L'élévation, plus affectée que la fondation par les multiples reprises des parements, n'est plus conservée que ponctuellement sur 3,70 m de longueur en tout, et trois assises superposées sur 0,70 m de hauteur. Un petit appareil régulier en moellons de calcaire de Saint-Victor et lié au mortier, habille encore le parement nord.

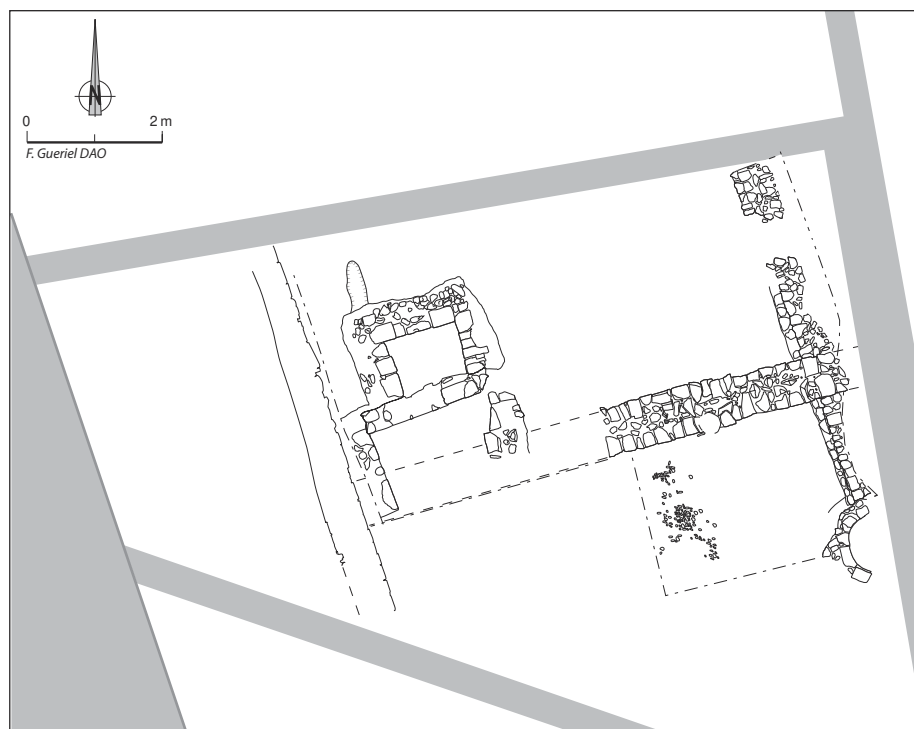


Fig. 165. Transformation du bâti au XIV^e s. (DAO F. Guériel/Inrap).

Les murs ouest et nord comportent des élévations en petits moellons assisés de calcaire tendre, quelques-uns de tuf, sur une fondation en gros galets de grès parfois posés de chant. Seul le mur nord a conservé un court tronçon d'élévation en pisé. La fondation ne comprend qu'une assise de gros galets, tandis que le solin est constitué de cinq assises de moellons calcaires liés par un mortier sableux de couleur jaune. Les lits de damage ont une épaisseur régulière de 8 cm et sont séparés par un fin lit de sable. Les parements sont enduits d'une pellicule de mortier de sable jaune incluant de petits galets.

Les murs parallèles ouest et est présentent, à des niveaux identiques à ceux du solin du mur nord, quelques assises de moellons calcaires qui laissent penser qu'eux aussi comportaient des élévations en pisé banché. Cette hypothèse est renforcée par l'observation, à la base du solin du mur oriental, d'orifices qui pourraient correspondre à des trous de clés de banches.

L'élévation du mur de refend est constituée de moellons grossièrement équarris et de cailloux retouchés. Parmi les matériaux composant cette élévation, on trouve du calcaire tendre de Saint-Victor, du calcaire tendre de la Couronne, du poudingue ainsi que des fragments de tuiles et de carreaux en terre cuite. L'ensemble présente un aspect perturbé trahissant des reprises fréquentes. Deux trous de boulins qui sont alignés horizontalement, espacés de 1,50 m et mesurant 18 x 12 x 22 cm se situent quasiment au sommet de cette élévation, mais

ils ne traversent pas la largeur du mur qui mesure plus de 0,60 m.

Un puits intégré à la construction du mur de refend et à celle du mur nord de l'unité prend place dans l'angle formé par ces deux murs. Le cuvelage du puits est lié au mortier grisâtre à inclusions de gravillons noirs. On note un emploi de fragments de moellons blancs de calcaire tendre de Saint-Victor. Ce cuvelage est contemporain à la construction du mur septentrional car certaines pierres sont communes aux deux constructions.

Une seule couche archéologique encore en place dans l'espace occidental peut correspondre approximativement au niveau de pose de la fondation médiévale, et contient trois tessons de céramique grise, dont deux fonds bombés, ainsi qu'une trentaine de fragments antiques. De plus, cette couche n'est plus en relation physique avec le mur car elle a été percée lors d'une reprise moderne du parement.

Les unités F et G et refonte de l'unité B (XIV^e s.)

Au cours du XIV^e s. intervient un important remaniement. L'espace de plan carré de 16 m de côté couvert par les unités A et B est scindé en deux par la construction d'un mur orienté est-ouest et long de 15,50 m, qui divise l'espace en deux nouvelles unités : F et G (cf. fig. 157). Plusieurs éléments y sont rattachés, malgré leur caractère



Fig. 166. Cuve (latrines ?) de l'unité F (cl. T. Maziers/Inrap).

parfois lacunaire, que compensent en partie les datations proposées par l'étude céramologique.

Dans l'emprise de l'unité A, le nouveau mur est constitué d'un double parement sur quatre assises irrégulières de cailloux et de moellons dont certains en remploi (en grès, calcaire de La Couronne, de Saint-Victor et de Cassis) maçonnés au mortier de chaux, les joints étant épais et creux. Ce mur a une largeur de 0,70 m et une longueur conservée de 3,65 m (**fig. 165**).

Au sud de ce mur, avec lequel le lien stratigraphique est hypothétique, est installé un sol, sous la forme d'une calade très lacunaire faite de galets reposant sur trois couches de remblais successifs. Il s'agit en premier lieu d'une faible épaisseur de sédiment charbonneux contenant des tuiles brûlées, également quelques cailloux et pouvant être attribuée au début du XIV^e s. Il est recouvert par une couche hétérogène, meuble de couleur rose (mortier) à brun foncé, contenant de nombreuses pierres calcaires, fragments de mortier, de la faune et quelques tessons de céramiques ; puis d'un sédiment argilo-sableux de couleur marron contenant des moellons, épais de 0,40 m environ, qui constitue le remblai de préparation du sol caladé.

Dans l'espace F, des citernes ou latrines de datation incertaine (le niveau de départ de leur creusement est inconnu) semblent pouvoir être rattachées à cette phase. Ce sont deux structures de plan quadrangulaire dont celle située au sud n'est que partiellement conservée : elle est recoupée par le creusement de la cave moderne (**fig. 166**). La cuve nord est de plan quadrangulaire ; les dimensions en sont 1,03 m d'est en ouest et 0,80 m du nord au sud. La profondeur maximale conservée est de 0,90 m, et de 0,40 m en moyenne. Les faces internes de la structure sont enduites, mais pas le fond. Elle est flanquée d'une construction quadrangulaire appuyée également contre



Fig. 167. Vue d'ensemble des cuves (latrines ?) (cl. T. Maziers/Inrap).



Fig. 168. Maçonneries divisant l'unité B (cl. M. Derain/Inrap).

le parement est de la façade sur la rue du Coq-d'Inde. Elle mesure 1,82 m d'est en ouest et est conservée sur 0,75 m du nord au sud. Des murets qui la composent, seul le muret occidental est bien conservé ; celui du sud a disparu et à l'est il ne subsiste qu'un maigre témoin. Ce sont des constructions soignées en petits moellons réguliers maçonnés au mortier mais non enduits, le fond n'étant pas aménagé. Il existe un passage parementé entre ces deux structures, à travers le mur mitoyen ; il s'agit d'un piédroit, chaînage constitué de deux blocs, dont seul un côté est conservé sur une hauteur de 0,68 m (**fig. 167**). Ces deux pièces, de profondeur différente, sont partiellement épierrées et comblées d'une couche de gravats datée de la fin du XIII^e ou début du XIV^e s.

Dans l'emprise de l'unité B et dans le prolongement du mur déterminant les unités F et G, est également bâti un nouveau mur résultant de campagnes de construction successives qui suivent le même alignement. Ce mur laisse apparaître deux mises en œuvre différentes, trahissant une partition transversale intermédiaire disparue, témoignant aussi d'étapes de construction (**fig. 168**).

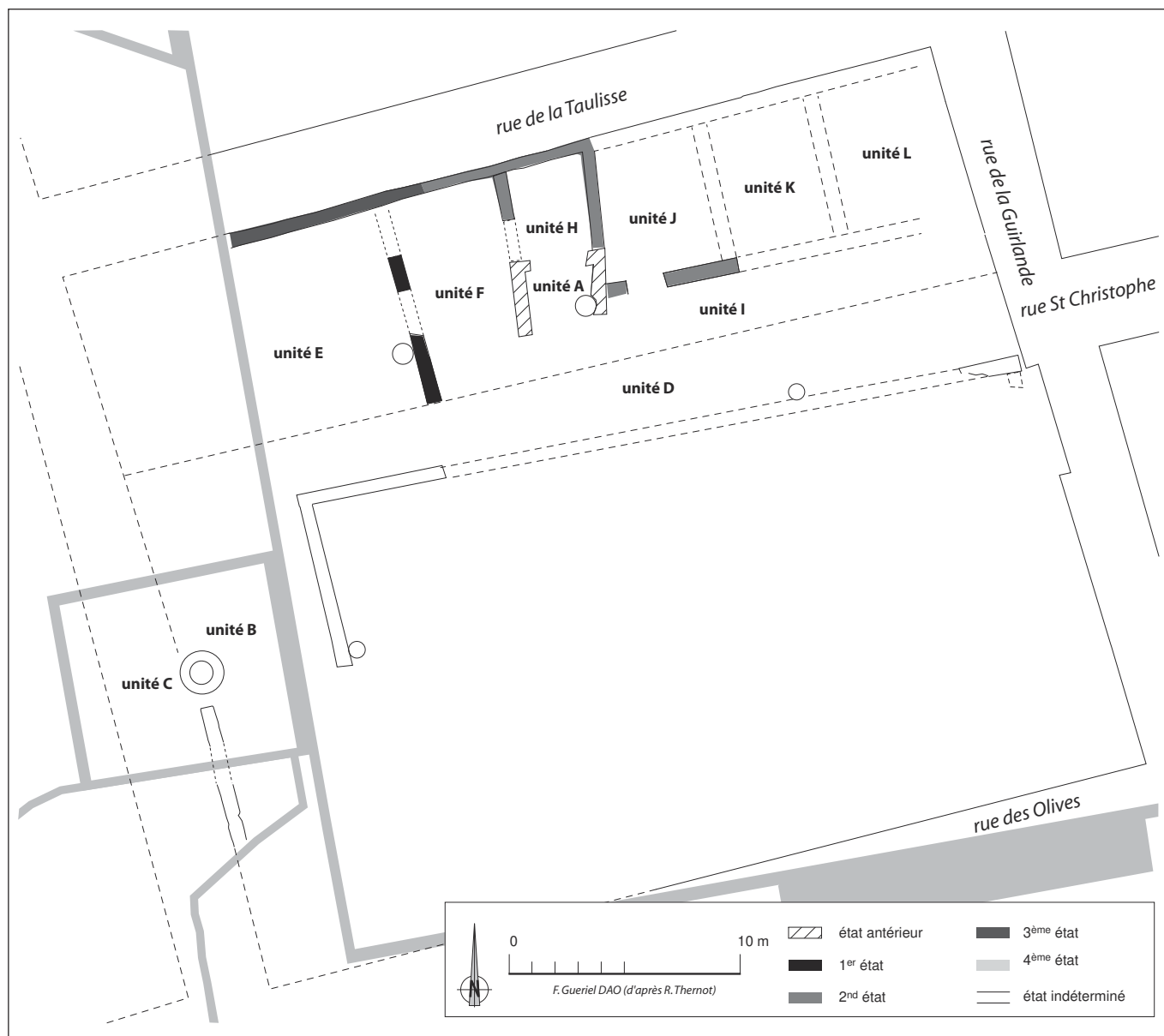


Fig. 169. Plan de l'îlot III à l'époque médiévale (DAO F. Gueriel/Inrap).

À l'est, appuyée sur une reprise du mur oriental, la construction est formée de moellons de calcaire blanc régulièrement assisés, posés sur une assise en ressaut. À l'ouest, le bâti est moins soigné ; on note la présence de nombreux remplois. L'élévation repose sur trois assises de fondation en gros blocs de grès traversants.

Cela pourrait signifier qu'approximativement à 3 m du mur oriental se trouvait un mur nord-sud scindant l'unité F en deux pièces d'inégales longueurs. Ce mur, dont aucune trace n'est relevée au revers du mur de la façade longeant le Mazeau, aurait disparu lors de la création de la cave moderne. Compte tenu de la profondeur du parement nord du nouveau mur divisant l'unité B par rapport à l'assise de fondation du parement sud, il est possible de situer

à cette époque l'installation d'une première cave au nord-est de l'unité F. Cette cave signerait l'abandon de la cuve orientale alors que se mettent en place à l'autre extrémité de l'unité les deux nouvelles cuves.

Les niveaux de circulation

L'étude de la mise en place des structures, pour lacunaires qu'elles soient, livre un certain nombre d'indication sur le niveau de circulation lors de la première phase de construction puis au cours de l'évolution du quartier.

La différence de niveau entre le Mazeau et la rue de la Taulisse, traduit l'étagement du quartier suivant la pente du terrain vers la mer. Les seuils donnant sur le

premier espace se placent vers 5,80 m/6,00 m NGF, alors que sur la rue méridionale, le niveau de circulation se situe vers 4,30 m à l'ouest (sols de l'unité B) et 4,80 m à l'est (base de l'élévation de l'unité E). Cette différence de niveau est peut-être mise à profit pour installer des caves dans la partie nord de l'îlot. En effet, une cave dans l'unité D existe avec un sol à 2,30 m NGF et une autre cave semble être creusée au cours de la période au nord-est de l'unité G.

En résumé

L'îlot II est composé initialement de cinq parcelles à bâtir. Des unités A et B constituant la partie occidentale (cf. **fig. 39**), seul l'ensemble B fournit dès son origine des éléments de division de l'espace grâce à la conservation des murs de refends en pisé. Elle se compose donc d'au moins trois espaces répartis autour d'un refend longitudinal. À l'ouest, une pièce traversante de 14,80 m sur 3,50 m dans l'œuvre est accessible par les rues du Petit-Mazeau et de la Taulisse ; mais au vu de sa longueur, un cloisonnement intérieur de cet espace n'est pas à exclure. La moitié orientale de la maison est formée d'une pièce principale de 8,50 x 3,50 m et d'une petite cour au nord mesurant 6 m sur 3,5 m dans laquelle une cuve voûtée était établie. La présence d'une base d'embranchement le long du pignon méridional ainsi que d'un système de gouttière intégré dans cette façade permettent d'émettre l'hypothèse que la maison donnait sur la rue de la Taulisse. L'absence de niveaux stratigraphiques et de structures significatifs n'indique cependant pas que le rez-de-chaussée de ces maisons aient été à usage professionnel. Au nord-est de l'îlot, l'unité D placée perpendiculairement à la rue de la Guirlande se compose d'au moins deux caves qui communiquent ; cette partition reflète peut-être les divisions du rez-de-chaussée. La maison E, dépourvue de sous-sols, renferme aussi deux pièces, l'espace le plus petit mesurant déjà 8 m de côté. Enfin, la zone intermédiaire (unité C) semble être restée dépourvue de constructions, ce qui explique que la maison E ait pu empiéter sur cette dernière. Au XIV^e s., des modifications importantes entraînent le morcellement de certaines unités qui semblent alors disposées perpendiculairement à la rue du Coq-d'Inde.

2.3.4. L'îlot III⁵⁹⁶ (R. Thernot)

L'îlot III occupe au début de l'urbanisation du quartier une longueur de 38 m identique à celle de l'îlot II et une largeur de 32 m, soit le double de l'îlot II (**fig. 169**).

Il est limité à l'ouest par une rue nord-sud placée dans le prolongement de la rue du Coq-d'Inde. Celle-ci sera abolie ultérieurement, portant la longueur totale de l'îlot à 56 m, par la fusion entre l'îlot III primitif et l'îlot voisin à l'ouest, lui-même bordé à l'ouest par la rue de la Prison. Au nord, il est longé par la rue de la Taulisse, à l'est par la rue de la Guirlande, et au sud par la rue des Olives. Le découpage interne de l'époque médiévale n'est perceptible que dans la partie nord de l'îlot car le dérasement a affecté plus intensément sa partie sud. Ce découpage s'appuie sur un mur est-ouest, divisant l'îlot III en deux parties inégales, de 12,50 m et 20,50 m de large. Cette division se place dans l'alignement de la rive sud de la rue Saint-Christophe, laissant envisager l'existence d'un passage est-ouest (D) dans l'îlot. La présence à l'origine de chemins de desserte interne semble justifier les grandes dimensions de cet îlot, tel qu'il apparaît sur le cadastre moderne.

Le phasage et les unités constructives

Les structures bâties médiévales ont totalement disparu de la partie sud, à l'exception de deux murs nord-sud et de deux puits situés au sud-ouest. Dans la partie nord, subsiste une série de murs ou d'indices de murs, associée à des sols et à des puits, déterminant des espaces de 4 à 6 m de large. Dans cette partie, la stratigraphie des sols et des structures permet d'établir un phasage de l'occupation. Ce phasage ne peut pas être étendu objectivement à la partie sud, mais la nature des structures qui s'y trouvent incite à les associer à la première phase de construction. L'installation des premières structures ainsi que les modifications qui se greffent sur elles est datée de la période allant de la fin du XII^e s. au XIII^e s.

□ État 1

Au sud-ouest de l'îlot, un espace large de 6,50 m (espace B) dont les sols ont disparu est déterminé par deux murs parallèles.

Le mur ouest de l'espace B se place sur la rive orientale de la voie inférée d'après les textes (espace C). Il est conservé au niveau de sa fondation, sur une longueur de 6 m et une hauteur de 0,60 m environ. Dépourvue de ressaut, et irrégulièrement parementée, cette fondation est composée de moellons retouchés de natures diverses (calcaire dur pour moitié, travertin, grès, poulingue et micasciste pour le reste), liés avec une terre brun foncé, chargée en tessons de céramique attribuables aux périodes romaine et tardo-antique. Le mur oriental, long de 7 m, large de 0,60 m, et conservé sur 0,40 m de haut, comporte deux parements assisés de moellons en calcaires dur et tendre, liés à la terre.

⁵⁹⁶ D'après B. Sillano, zones 11 et 12, et F. Paone MCR2 in Paone, Sillano 1997 ; B. Sillano vol 1a, p. 141-143 in Mellinand 2005.



Fig. 170. Vue des murs chaînés au sud de l'espace D
(cl. A. Arbion/Inrap).

Il se raccorde au nord avec le mur est-ouest de même facture, conservé sur une longueur de 6,50 m suivant une direction est-ouest (espace D, **fig. 170**). Celui-ci compte plusieurs assises de moellons liés à la terre, inégalement conservées. Une fondation débordante apparaît sous cette élévation. L'angle de l'espace D est occupé par une fosse riche en déchets de taille du corail, mais dont le niveau de creusement a disparu. Dans le même alignement, à l'extrémité orientale de l'îlot, un tronçon épargné long de 2,50 m témoigne du développement d'une limite construite rectiligne sur au moins 31 m à travers l'îlot. Ce segment de mur a conservé trois assises de fondation formées de moellons de grès et de poudingue disposés à plat ou en épi liés à la terre, et d'une élévation associant des moellons de calcaire lacustre, de grès et de tuf avec un bloc d'angle en calcaire rose de La Couronne, liés au mortier. L'extrémité de ce mur est caractérisée par la présence d'une amorce de retour vers le sud et celle d'un bloc taillé formant l'angle.

Dotés au moins de deux retours vers le sud, les murs qui forment la limite structurante est-ouest de l'îlot constituent également la probable rive d'un chemin de desserte. Le mode de construction des murs de la partie sud les différencie de ceux appartenant au premier état des structures associées à l'artisanat des métaux observées en partie nord et dans les autres îlots. Leur fonction structurante incite à les placer malgré tout dans une phase ancienne.

Un puits se place moins d'un mètre au nord dans l'alignement du mur occidental de l'espace B, qui s'interrompt dans ce secteur et on ignore s'il comportait à l'origine un retour perpendiculaire (*cf.* **fig. 75**). Il n'est toutefois pas coupé par l'installation du puits, d'un diamètre interne de 1 m. Le cuvelage et le fond sont composés d'un appareil régulier de moellons soigneusement taillés et ajustés, en calcaire de La Couronne, décolorés par les circulations d'eau. Deux petits orifices opposés diamétralement sont percés sur le fond au droit du cuvelage. À l'arrière du parement, un blocage de moellons et de cailloux bruts occupe la tranchée d'installation de la structure. Si le mur ouest forme la rive d'une voie nord-sud située dans le prolongement de la rue du Coq-d'Inde, le puits se trouve à cheval sur la bordure de ce passage (espace C). Cette situation d'un puits en partie accessible depuis une voie n'a pas de parallèle dans d'autres secteurs. En revanche à proximité de la cathédrale, dans la rue Four-du-Chapitre, un puits est creusé également à l'extérieur d'un espace construit. L'éventuelle postériorité du puits sur le mur pourrait indiquer un changement de statut de l'espace.

□ État 2

Le deuxième état est marqué par la mise en place d'espaces bâtis le long de la rue de la Taulisse (E, F, H, J, K et L) dont l'existence est dès lors avérée. Cette étape chronologique peut être considérée ainsi comme la phase majeure de structuration du quartier en îlots. Les structures bâties de l'état antérieur (espace A) sont conservées et intégrées aux nouveaux espaces construits. Le long de la rue de la Taulisse, un mur de façade se développe devant plusieurs espaces (E, F et H) et devait se prolonger vers l'est. Cette maçonnerie repose sur une fondation débordante constituée de galets bruts de provenance hétérogène, laissant penser qu'il s'agit de galets de lest de navire réemployés dans la construction. L'élévation, liée au mortier, présente un appareil régulier constitué de moellons taillés en calcaire lacustre dur et tendre. À ce mur de façade se greffent deux murs de refend délimitant l'espace H, qui prolongent les murs antérieurs de l'espace A. Le mur ouest est simplement accolé contre le parement interne, seul le mur oriental est lié au mur de



Fig. 171. Vue de l'espace K (cl. M. Derain/Inrap).

façade. Ce dernier présente une fondation composée de trois assises de blocs et de moellons bruts, formant des ressauts successifs. Les roches employées sont variées, associant pour l'essentiel des remplois de pierre froide et du tuf. La fondation porte une élévation qui a conservé deux assises de petits éléments taillés et quatre assises régulières de moellons de grès taillés ajustés avec soin.

La partition de l'espace se poursuit à l'est de ce petit ensemble, mais les murs, disparus pour la plupart, ne sont décelables que sous la forme d'indices (espaces J, K et L). En revanche, les sols associés à cet état ont été épargnés. Le mur de façade sur rue se poursuit devant ce secteur comme le révèle l'arrachement observé. Parallèle à ce mur et distant de 6,50 m, un mur de direction est-ouest, doté d'une ouverture de 2 m de large, vient s'appuyer sur le mur est de l'espace A. Ce mur, large de 0,60 m, se compose de deux parties distinctes dans leur mode de construction. À l'ouest, le piédroit de la porte est parementé sur les trois assises rescapées avec de petits blocs de tuf sciés, présentant au sommet un chanfrein horizontal sur les trois côtés. La partie orientale du mur est moins bien soignée. Elle est faite de moellons de grès et de calcaire tendre, équarris et liés avec un mortier abondant.

Deux refends se greffent entre ces deux murs parallèles ; ils sont représentés par un tronçon de fondation et

une tranchée de récupération des matériaux. Le premier refend est distant de 5 m de l'alignement formé par les murs occidentaux et déterminent l'espace J. Les deux blocs de grès non retouchés qui subsistent sont implantés dans une tranchée nord-sud, large d'une quarantaine de centimètres, qui limite les sols de l'espace (**fig. 171**). À 5 m de ce vestige de mur, la tranchée de récupération parallèle, datée du XV^e s., témoigne de l'existence d'un mur antérieur qu'il n'est pas interdit de rattacher à cet état du bâti. En effet, dans l'espace K délimité par ces deux derniers indices de murs, un niveau de recharge de sol témoigne de l'occupation des XII^e -XIII^e s. Les niveaux de sol observés dans ces espaces sont ainsi constitués de recharges à base de terre et de limon sur lesquelles est installé un niveau de circulation en terre battue, incluant une forte proportion de cailloutis.

En résumé

Dans l'îlot III, les données sur l'organisation spatiale et fonctionnelle sont particulièrement pauvres ; cependant, la découverte dans la rue de la Taulisse (initialement Bernard-de-Conques) d'alignement de supports de bois laisse penser que les rez-de-chaussée des différentes maisons sont dotés de fenêtres à ouvroir ou étal confirmant ainsi la fonction boutiquière de ces pièces selon un schéma classiquement répandu dans la ville médiévale.

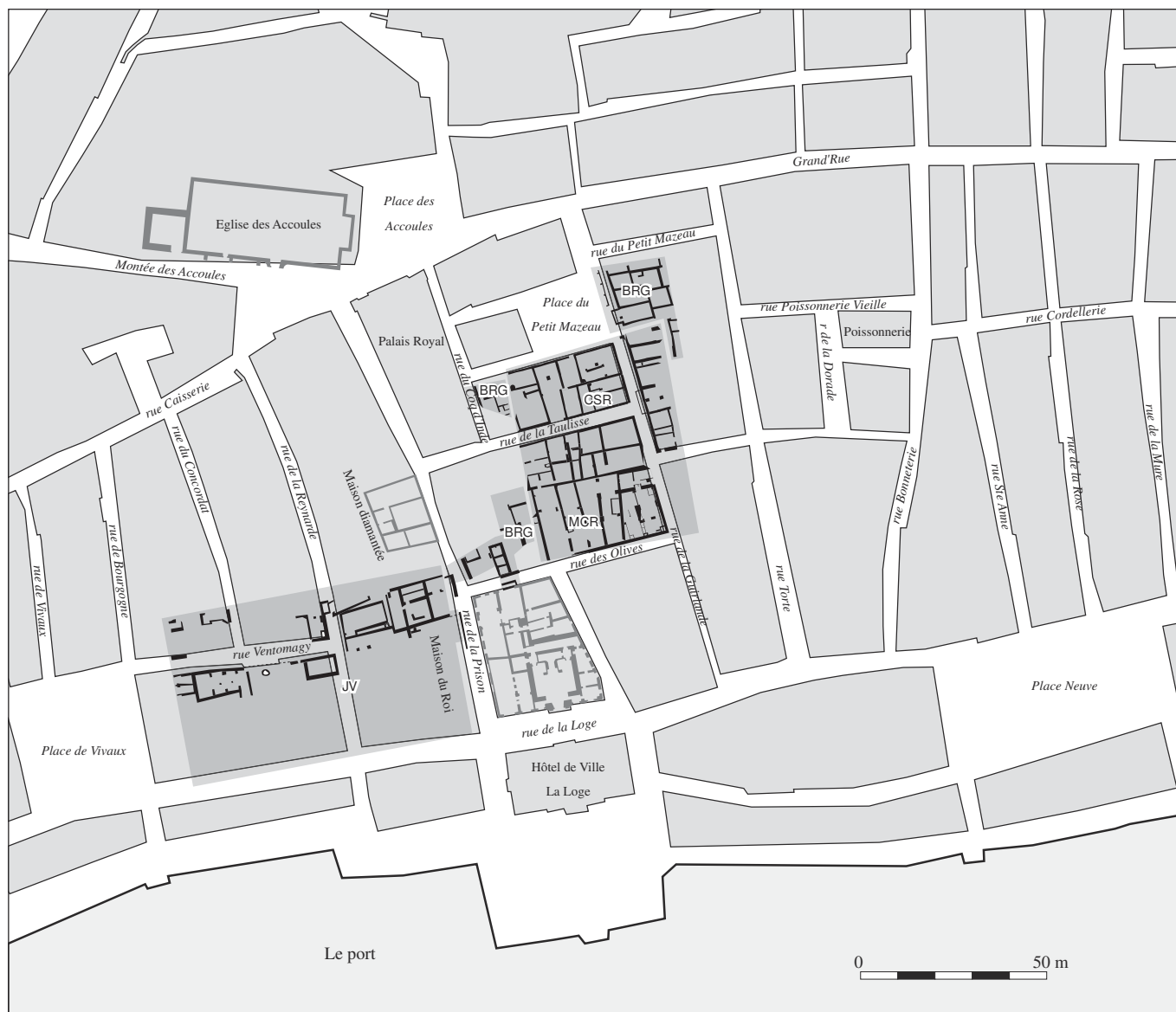


Fig. 172. Plan de situation des fouilles archéologiques autour de la Mairie. Les îlots dessinés sont ceux du plan Razaud (vers 1700) et les noms de rue ceux du cadastre napoléonien (1820). En foncé les vestiges retrouvés en fouille, en plus clair, les relevés des bâtiments encore en place (DAO B. Sillano/Inrap, M. Bouiron/Ville de Nice).

La présence d'auvent semble avoir perduré jusqu'au XVII^e s. puisqu'elle déterminera alors l'appellation de cette voie *Taulisse* (de l'occitan *teulissa*, toiture). De plus les maisons donnant sur la rue de la Taulisse sont toutes équipées d'un conduit d'évacuation des eaux de pluies intégré dans la maçonnerie des façades se déversant dans un égout central.

2.3.5. *En conclusion*

La fouille des séquences médiévales a fourni de précieuses informations sur la renaissance du quartier au cours du XII^e s. mais des lacunes demeurent : la rareté

des sols conservés nous prive d'information sur les aménagements domestiques ou professionnel ; les élévations en grande partie dérasées ne nous permettent plus de saisir le rapport entre l'habitat et la rue ainsi que l'organisation fonctionnelle des espaces au sein des constructions. Des lacunes chronologiques sont importantes : le XIV^e s., bien peu documenté, laisse percevoir une densification de l'occupation ; de même les dernières décennies du Moyen Âge sont difficilement perceptibles. Les causes de ces manques semblent multiples, le sac des Catalans qui a touché plus particulièrement la rive nord du port et les reconstructions modernes sont les explications le plus souvent avancées.

3. Pérennité et transformation du quartier du XVI^e s. au XVIII^e s. (B. Sillano, F. Paone)

La rafle de 1943, organisée par la police française, suivie du dynamitage systématique des maisons par les Allemands a conduit à la disparition quasi-totale du quartier. Au sud de la Grand-Rue, seuls sont épargnés les bâtiments administratifs (Palais de justice, Mairie, pavillon Bargemon, ainsi que les parcelles 384 et 370 à 374) auxquels s'ajoutent quelques édifices prestigieux (Maison Diamantée, Hôtel de Cabre). Le reste n'est plus qu'un champ de ruines...

L'arasement des structures archéologiques est très variable d'un secteur à l'autre, tributaire du dynamitage mais aussi probablement des travaux de reconstruction qui ont suivi et dont nous n'avons pas le détail. Ainsi, sur l'emprise de l'ex-musée César, nous distinguons la moitié nord où les substructions sont conservées jusqu'au niveau du sol d'origine (rez-de-chaussée) alors que dans la moitié sud, le nivellement a outrepassé ce sol de près de 1 m de profondeur. La même différence entre le nord (zones 4 et 5) et le sud (zones 1, 2 et 3) a été observée pour l'opération Espace Bargemon.

Les caves, creusées quasi systématiquement à partir du XVII^e s., ont aussi considérablement dégradé le sous-sol et nous privent d'informations essentielles comme les tranchées d'installation des murs ainsi que les sols qui leur sont liés. Contrairement aux époques antérieures, les vestiges d'Époque moderne consistent essentiellement en des structures bâties, pour la plupart des murs. Le corollaire est la rareté du mobilier archéologique qui nous permettrait d'établir une chronologie absolue. Paradoxalement, ce sont les niveaux les plus proches de nous dans le temps qui sont les moins bien datés ; la date d'édification de nombreux murs modernes est établie avec une fourchette chronologique de deux siècles alors que la plupart des murs grecs sont datés à 25 ans près ! Les rues ont également été arasées profondément et ce d'autant plus qu'elles ont accueilli en leur axe des réseaux de canalisations successifs, les derniers effaçant les précédents.

La proximité du port et la nature peu accidentée des terrains ont favorisé le développement du quartier de Villeneuve-Bargemon à l'Époque moderne (fig. 172 et cf. fig. 47). Alors que les activités portuaires et commerciales prospèrent, le quartier devient le centre administratif de la ville. C'est également là que choisissent de s'installer la classe dirigeante, dans de beaux hôtels particuliers.

Au centre, la Loge, lieu de réunion des marchands et armateurs mais également maison de ville, devant

laquelle se tenaient les bancs des changeurs, face au port. Installée en 1415 dans la maison d'un particulier, elle a été plusieurs fois réaménagée, puis détruite en 1653 avant de prendre place dans le nouvel Hôtel de Ville, dont la construction ne s'est terminée qu'en 1673. En 1650, le conseil municipal sépare l'administration du commerce de l'administration municipale, et crée la chambre du commerce. De fait, la Loge était placée au rez-de-chaussée du bâtiment alors que l'administration de la Ville était au premier étage, auquel on accédait par une passerelle depuis l'îlot voisin, le pavillon Bargemon. Ce dernier n'a jamais acquis l'unité prévue initialement car les travaux ont été interrompus. Seule une partie de la façade et l'escalier monumental ont été édifiés, conformément aux plans dressés par Esprit Brun. Au XIX^e s., afin de mettre la mairie en valeur, un îlot complet est détruit et devient la place Villeneuve-Bargemon.

À l'opposé de la Loge, au nord, se trouve la Grand-Rue, véritable épine dorsale de la ville basse, quasiment le seul accès direct au cœur de la ville depuis les portes orientales et probablement un des plus praticable avec les charrettes⁵⁹⁷. Elle se termine sur l'église médiévale des Accoules, ou plus exactement sur une place du même nom où se tenait un marché essentiellement tourné vers les fruits et légumes. Elle dessert également le marché des bouchers et pâtisseries, le Petit Mazeau.

Le quartier de Villeneuve-Bargemon présente ainsi deux pôles d'activités très différentes. Le premier est lié au port, au commerce de gros et à l'administration communale ; il est fréquenté par une élite. Le second est lié au petit commerce alimentaire et s'adresse à toute la population. Entre ces deux pôles prennent place d'autres édifices prestigieux.

À l'ouest, le Palais, qui abrite jusqu'à la fin du Moyen Âge les services de l'administration du comte de Provence et ses officiers de justice. Une première fois reconstruit et agrandi vers 1545, il est jugé trop délabré en 1745, et reconstruit⁵⁹⁸ en s'agrandissant à nouveau vers le sud d'une parcelle, rachetée en 1744 à un certain Ferrary. La longueur de cette parcelle, qui confronte trois rues, nous est donnée par un rapport dressé, en 1716, dans le but de faire contribuer aux dépenses d'alignement les propriétaires le long de la rue de la Prison. La maison des *hoirs du s^r. Frediany* (= Ferrary ?), rachetée en 1634 à la « *dame Louise de Félix, veuve de feu noble de Saint-Victoret* », mesure 17 m de long, ce qui indique que l'ancien palais occupe seulement les deux-tiers de

⁵⁹⁷ Le marché des fruits et légumes principal se tenait hors les remparts, sur le Grand-Caire (qui deviendra le Cours Belsunce) parce que l'acheminement *intra muros* était difficile.

⁵⁹⁸ Après que les tribunaux ont été transportés provisoirement à l'Hôtel de Jarente (parcelle 370).

la surface de l'actuel pavillon Daviel. Les fondations observées lors des fouilles de l'Espace Bargemon ne lui correspondraient donc pas.

Au sud-ouest se trouve la Maison du roi René, édifée au XV^e s. Cette vaste demeure, longue de 43 m, marque le paysage jusqu'au XVIII^e s. où elle tombe en ruine et sera démolie (Castrucci 2001). Citons également, à proximité, la Maison Diamantée, bâtie de la fin du XVI^e s. au début du suivant (Conard 1977) (*cf.* **fig. 145**).

3.1. La place du Petit-Mazeau et le réseau viaire (B. Sillano)

Tel qu'il apparaît sur le cadastre napoléonien, le quartier oriental du Vieux-Port se développe entre deux voies parallèles que sont la Grand-Rue au nord et la rue de la Loge au sud, approximativement parallèle aux quais mais séparée de ceux-ci par un alignement de maisons. Ces deux axes, distants de 120 m, sont reliés par un nombre important de rues transverses, disposées selon un maillage très serré (l'écart entre elles est en moyenne de 25 m) et quelquefois reliées entre elles par d'autres rues.

Situé vers l'extrémité de la Grand-Rue, le secteur concerné par les fouilles est encadré par les rues de la Guirlande et de la Prison, qui, par rapport à leurs homologues à l'est, ont un écartement double, de 60 m. Au sud, elles sont reliées par les rues de la Taulisse et des Olives alors qu'au nord, le Palais de justice et la place du Petit Mazeau se partagent l'espace. Quelques ruelles complètent la trame, comme la rue du Coq-d'Inde, le long du palais, ou la rue de la Miséricorde, dont l'orientation ne s'explique ni par un héritage des périodes antérieures, ni par une nécessité liée à la présence d'un établissement particulier, et reste incompréhensible.

Nous évoquerons tout d'abord la place du Mazeau et en particulier les constructions qui s'y trouvaient avant que ne soit établie la place, ainsi que les textes qui s'y rapportent et permettent d'en dresser un tableau assez concret.

Le Petit Mazeau

Le marché des bouchers du Petit Mazeau est riverain des zones de fouilles archéologiques, mais leur échappe. Connu dès le Moyen Âge, il se tient sur ce qui est représenté comme une petite place sur la vue cavalière de Braun de 1572 (*cf.* **fig. 111**), place agrandie à la fin du XVIII^e s. La zone concernée par les fouilles est à priori en limite de cette dernière ; pourtant à l'extrémité orientale de petites caves nous sont apparues, témoignant d'une part de l'existence d'un bâti antérieur, d'autre part d'un réaligement de la rue de la Guirlande qu'aucun

texte ne laissait pressentir (**fig. 173**). Ces espaces ont été largement endommagés par une canalisation en terre cuite, installée sous la rue à l'époque contemporaine, qui en a détruit l'essentiel et nous prive ainsi d'éléments de datation. Ils sont au nombre de cinq, de largeur identique (2,70 m) et n'ont pas été creusés simultanément. Leurs niveaux de sol varient entre 5,20 m et 5,70 m NGF ; ils sont donc bien plus hauts que ceux des caves placées en vis-à-vis. Les murs mitoyens présentent un parement différent de chaque côté, témoin d'une installation en sous-œuvre. Les murs situés à l'extrémité ont un parement sur la seule face interne et sont adossés à la coupe du terrain. Nous présentons les espaces du nord au sud en adoptant la numérotation de la fouille, ceux-ci ayant disparu du parcellaire napoléonien.

L'espace 5a n'est conservé que dans son angle sud-est. Il est bordé par un mur de 25 cm d'épaisseur constitué de moellons de grès et travertin liés au mortier de chaux maigre. Sa paroi interne semble avoir subi l'action du feu et c'est probablement à la suite d'un incendie que le mur a été doublé par un second de nature similaire. L'espace 5b, qui lui est accolé au sud, est ceint de murs dont l'enduit nous a empêché de lire les élévations. L'appareillage semble être constitué de moellons de grès ou poudingue disposés en panteresse. L'espace 6 a été intégré dans un second temps entre ses voisins, ce qui explique une largeur moindre (2,50 m). Le mur oriental, épais de 40 cm, possède des joints « beurrés » qui nuisent à sa lecture. Similaire aux autres murs de l'espace, il semble fait de moellons de travertin équarris, disposés en panteresse et liés par un mortier de chaux et sables marins. Le sol est pourvu d'un carrelage de terre cuite (carreaux de 26 cm par 12,5 cm pour 3 cm d'épaisseur). La pièce 7 se distingue par la mise en œuvre de ses murs (**fig. 174**) : ils possèdent un appareil réglé où alternent des assises en boutisse et des assises en panteresse de moellons équarris de calcaire tendre jaune, liés à la terre ; l'élévation repose sur une assise de blocs de poudingue et de moellons bruts disposés à plat ou en épis. Enfin, l'espace 8 est très mal conservé, mis à part un fragment de mur fait de moellons retouchés de nature pétrographique variée disposés selon un simple parement.

Ces espaces correspondent très certainement à des caves, mais, à la différence de celles qui sont situées sur la rive opposée de la rue, elles sont moins profondes et jointives, les parements des refends de nature différente trahissant un travail en sous-œuvre. Il est donc peu probable que ces caves soient en extension sous la rue, ce que confirme les textes, comme nous allons le voir.

Ces textes permettent de réaliser une esquisse topographique du Petit Mazeau immédiatement antérieure à l'élargissement de la fin de l'Époque moderne. Le document de base est un plan, daté de 1784, où sont dessinées

les quelques parcelles qui doivent être rachetées pour créer la place, ainsi que les contours des îlots voisins (**fig. 175**). Nous constatons que le secteur était largement loti et qu'il s'étendait vers le nord. L'îlot septentrional, visible sur le cadastre de 1820, a été rallongé vers le sud consécutivement à la création de la place. Dans la partie nord-est, quatre bâtiments sont isolés et au sud, les deux parcelles d'angles sont individualisées alors que le reste semble former un îlot compact. Une série de rapports de visite et de devis nous renseigne en détail sur le secteur au XVII^e s., la difficulté provenant de la multiplicité des ruelles mentionnées par ces documents. En s'appuyant sur le plan de 1784, sur les confronts et sur les descriptions, en particulier les dimensions, nous pouvons restituer la partie orientale de la place (*cf.* **fig. 112**).

Commençons par la maison C. En 1645, Jean Caron, pâtissier, commande la construction d'un four dans sa boutique, louée à un certain Nicolas S(ere)n, « *au devant du logis du Rozier* »⁵⁹⁹. Comme il ne s'agit pas des maisons situées à l'est de la rue de la Guirlande, que nous connaissons (*cf. infra*), ce ne peut être que la maison B ou C. En 1680, Pierre Chainé achète à François Seren « *la maison avec la petite boutique joignant par le dernier* »⁶⁰⁰. Il s'agit des deux bâtiments B et C. L'acte de vente précise que François Seren est le fils de Nicolas Seren et de Marguerite Sauzède. En 1704, les descendants de Chainé, Jeanne Marseille et sa petite fille Rose Mallet, revendent la maison à Honoré Surian⁶⁰¹ et la boutique à Guillaume Arnaud. Le bâtiment B mesure 4 m par 7,25 m, hors murs, et le bâtiment C, 4,5 m par 7,5 m et possède en outre une cave de 3 m par 3,75 m avec une avancée sous la rue, au sud, de 2 m par 2,50 m. Parallèlement, en 1643, François Gautier fait établir un devis⁶⁰² pour un ensemble de trois boutiques confrontant trois rues, dont la rue de la Guirlande à l'est, et, au sud, la maison de Jacques Sauzède (maison C) « *petite ruelle que non passe entre deux* »⁶⁰³. Les dimensions de l'ensemble, 4,5 m par 5,5 m, confirment qu'il s'agit du bâtiment D dessiné sur le plan de 1784. Ainsi, nous pouvons restituer sur la rive occidentale de la rue de la Guirlande une maison, orientée nord-sud, également bordée par une rue au sud et une autre au nord. En cela, il n'existe aucune correspondance avec les données de terrain puisque les espaces fouillés sont jointifs (il n'y a pas de rue) et orientés d'est en ouest. Nous devons admettre

que, comme semblent l'attester les plans d'alignement, la rue de la Guirlande a été élargie avant la création de la place du Mazeau au XVIII^e s., c'est-à-dire avant la mise en place des bancs mentionnés dès le XVI^e s. Les caves, qui représentent probablement un des aménagements ultimes des habitations médiévales, seraient donc les plus anciennes que nous ayons eu le loisir d'observer en fouille. Les niveaux de sol, bien trop hauts par rapport à la chaussée moderne, témoignent d'un arasement important mais aussi probablement d'un rez-de-chaussée surélevé par rapport à la rue.

Reprenons la visite du Mazeau. Le bâtiment D est donc un ensemble de quatre boutiques, d'une dimension totale de 4,5 m par 5,5 m, que fait réaménager F. Gautier. Ces boutiques ont été acquises de Marquise Tripoulette laquelle les avait achetées à Jean Reilhon en 1549⁶⁰⁴. Elles sont bordées au nord par « *la rue qui fait séparation des autres bancs sive tabliers quy sont dans led. petit Mazeau* » et à l'ouest par « *les bancs et batimants appelés de la triparie aussy petite ruelle entre deux* ». Le bâtiment I correspond donc à la *triparie*. L'acte de vente de Chainé (déjà évoqué) précise que la maison et la boutique (bâtiment C) « *confrontent à l'est quest par dernier cave et boutique de roisserie de Jacques Sabatier* ». Il s'agit de la parcelle A. L'acte de vente de sa descendante, J. Marseille, nous apprend indirectement que cette boutique est ensuite vendue à Pierre Violle ; or, ce dernier est cité comme voisin, au sud d'une autre boutique achetée par Claude Aubran en 1723. Cette dernière se trouve à l'angle de la *rue de la triparie*, au nord, et de « *la rue qui aboutit à l'ancien logis de la Tuilisse* », à l'ouest. Outre le nom du propriétaire de la partie nord de la parcelle A, nous apprenons aussi l'existence d'une traverse dans l'axe du Logis de la Taulisse (parcelle 358). Cette rue est lisible sur le plan de 1784 à travers le décrochement du contour d'îlot, et elle transparait également au nord dans le cadastre napoléonien sous la forme d'une parcelle très étroite et longue.

Les précisions manquent pour établir un plan précis des parcelles à l'ouest de cette rue. Nous avons mention d'une maison achetée par Pierre Griffet en 1637 et qui confronte à l'est la rue « *qui va aboutir au logis de la tuilisse ayant à son opposit le petit Mazeau* » et au nord la rue du Petit-Mazeau⁶⁰⁵. Cette maison d'angle est ensuite vendue à Arène, charcutier, en 1673. En 1712, elle confronte au sud la maison de Joseph Garcin⁶⁰⁶, pâtissier, laquelle confronte, toujours au sud, le Logis du *pavillon royal*⁶⁰⁷. Nous apprenons en outre que Garcin

⁵⁹⁹ AD13 360 E 76, fol. 809v.

⁶⁰⁰ AD13 391 E 406, fol. 162v.

⁶⁰¹ AD13 352 E 300, fol. 64, les deux transactions donnent lieu à l'établissement de deux rapports de *future cautelle* dans lesquels nous retrouvons le four, ainsi que les mêmes pièces et dimensions.

⁶⁰² AD13 360 E 75, fol. 747v.

⁶⁰³ AD13 373 E 282, fol. 392.

⁶⁰⁴ AD13 352 E 132, fol. 186v

⁶⁰⁵ AD13 360 E 72, fol. 360.

⁶⁰⁶ AD13 361 E 99, fol. 2.

⁶⁰⁷ AD13 361 E 75, fol. 263.

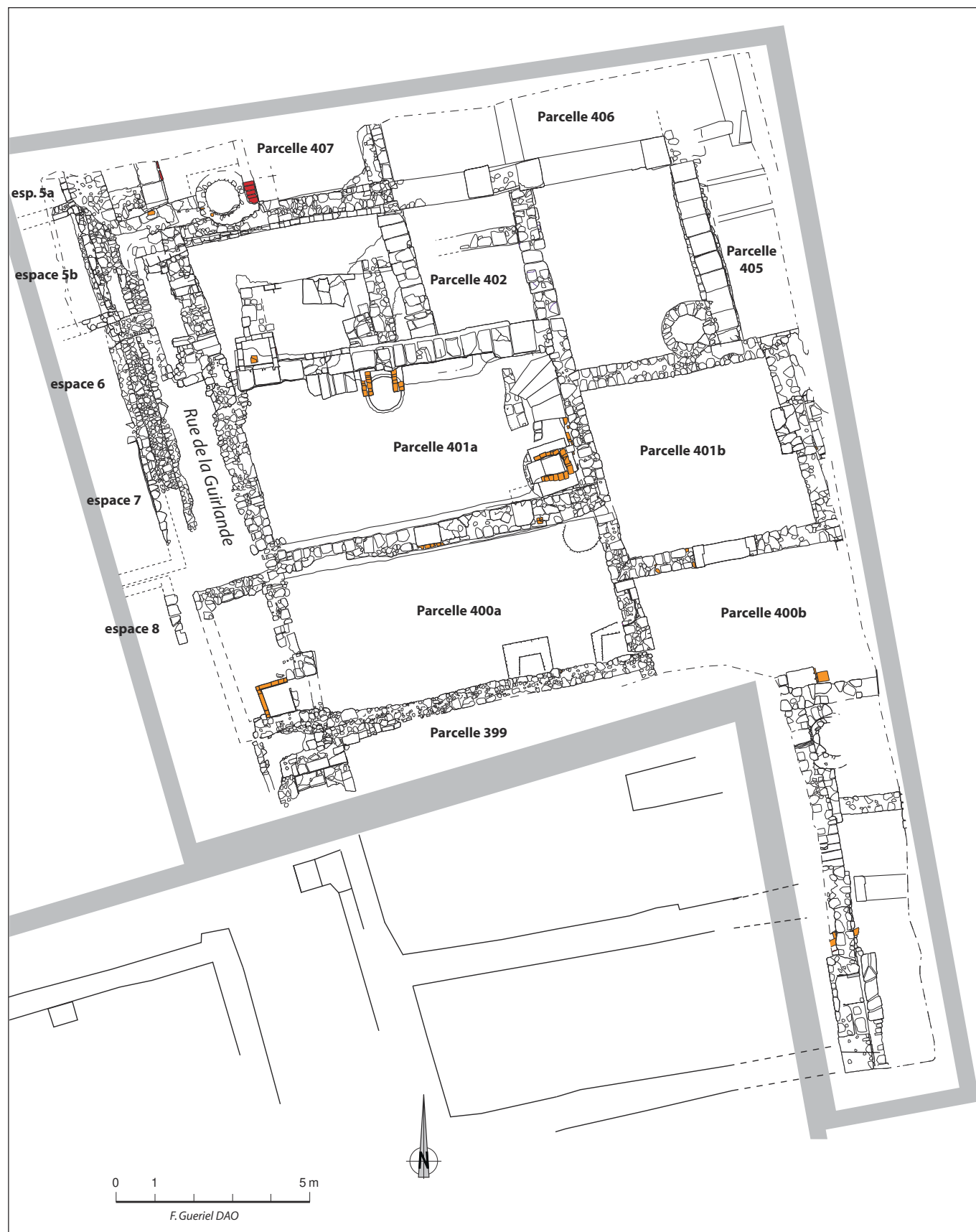
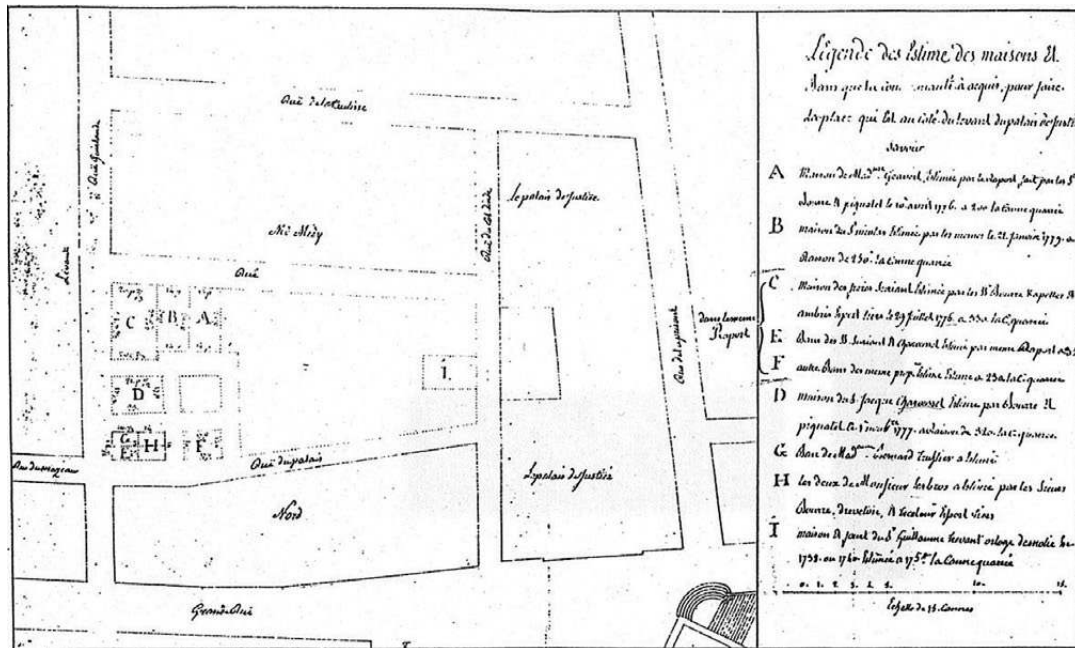


Fig. 173. Plan d'ensemble des vestiges modernes de la partie nord de l'îlot I (DAO F. Guériel/Inrap).



Fig. 174. Les espaces 6 et 7 du Petit Mazeau vus de l'ouest (cl. M. Maurin/Inrap).



possède une cave de 4 m par 7,40 m avec une extension sous la rue de 3,75 m par 1,25 m. Le logis appartient à Jean Escuyer et donne sur une rue au sud « *tirant vers le pallaix* ». Nous possédons ainsi les trois parcelles à l'est de la rue allant au Logis de la Taulisse. Si on se réfère au plan de 1784, le nouveau logis mentionné serait face à la parcelle 359. Au nord de ces trois bâtiments se trouve une nouvelle rue d'axe est-ouest, qu'il est difficile de situer. À l'ouest de la propriété de Griffet est mentionné le Logis de la Licorne. Celui-ci appartient à Jacques Gautier, également possesseur de la maison suivante à l'ouest, le Logis de la Coupe⁶⁰⁸. Pour ce dernier, un

devis mentionne le creusement d'une cave, longue de 7,5 m et large de 4,5 m, et l'existence de trois façades au sud, nord et ouest, les deux premières étant plus soignées. Comme par ailleurs il est question de la maison « *vizant à trois rue allant au palais* », nous en concluons qu'elle fait l'angle sud-ouest de l'îlot du Mazeau.

En conclusion, ces textes montrent clairement que ce qui n'est qu'une place après 1784 a été auparavant densément occupé. Les « bancs » des bouchers côtoient des boutiques installées au rez-de-chaussée de maisons assez vastes. L'ensemble est découpé par de multiples ruelles perpendiculaires qui n'ont probablement d'autre finalité que de permettre l'accès de la clientèle et dont l'origine remonte certainement au marché médiéval dont nous ne connaissons pas la configuration.

608 Deux devis, respectivement de 1655 et 1654, nous renseignent (AD13 390 E 216, fol. 1210 et AD13 391 E 383, fol. 214).

La rue de la Guirlande

La fouille de l'ex-musée César nous a permis d'observer cette rue sur 50 m de long, mais la présence de la rampe d'accès au chantier nous prive de la moitié sud. La partie nord de la rue a été partiellement révélée par la fouille de l'espace Bargemon ; nous n'avons que sa rive orientale, car la rue est recoupée sur toute sa longueur par la paroi moulée et la grave de la murette-guide, n'épargnant qu'une bande régulière de 2,50 m de large. Les caves situées à l'ouest n'étaient pas dans l'emprise de la rue, compte tenu de leur faible profondeur, ce qui lui confère une largeur de 1,80 m. Les maisons mentionnées au XVII^e s., à l'emplacement de la place du Mazeau, sont donc hors d'emprise du chantier archéologique, ce qui sous-entend que la rue a subi un alignement, consécutif au remblaiement des caves. Sa largeur finale est très probablement équivalente à celle de son prolongement vers le sud qui est, dès le Moyen Âge, de 3,50 m. La plus ancienne mention du bâtiment D (les bancs de boucher) date de 1549, si bien que nous pouvons situer cet acte d'urbanisme précoce au début du XVI^e s. et peut-être au siècle précédent.

La partie sud de la rue recoupe le chantier César sur une longueur de 55 m ; cependant les aléas de fouille en font un des secteurs les moins bien étudiés⁶⁰⁹. Au nord de ce chantier, sa largeur est de 3,30 m ; elle est bordée à l'est par un vaste édifice médiéval, sur une longueur de 22 m, et au nord-ouest par un bâtiment (357) dont la façade est datée du XVI^e s.⁶¹⁰. Aucune tranchée de récupération n'a été observée, les niveaux de circulation ayant pu être fouillés de part et d'autre d'une large tranchée de canalisation contemporaine. Lors de l'installation du bâtiment médiéval, la cote moyenne du sol de rue dans ce secteur est de 4,50 m ; au XVI^e s., elle passe à 5,50 m. Dans l'intervalle, en l'absence de couches du bas Moyen Âge, un dérasement est probable.

La rue de la Prison

La rue de la Prison n'a été fouillée que sur une portion de quelques mètres⁶¹¹. La stratigraphie, très lacunaire, est enfouie sous un remblai de grave épais de 1 m

à 1,50 m consécutif à un arasement subactuel d'origine indéterminée et aucun sol de rue n'est conservé. La fondation de l'Hôtel Rome d'Ardenne (*cf. infra*) permet de restituer le niveau de la rue, au XVIII^e s., vers 2,50 m NGF, soit 1 m sous le niveau actuel⁶¹².

De nombreux textes mentionnent un alignement de la rue. Pour Giraud, dès 1680, il est question de récupérer 4 m sur toute la longueur de la façade de la Maison du roi⁶¹³. Fabre pense que cet alignement n'a pas eu lieu et n'a touché que la partie du bâtiment située sur les quais⁶¹⁴. En 1713, Honoré de Rome d'Ardenne, voulant reconstruire plusieurs bâtiments sur le corps septentrional de la Maison du roi, s'adresse aux autorités communales pour leur demander de combien il était tenu de reculer sa façade, attendu que la rue devait, d'après eux, être élargie de 2,50 m⁶¹⁵. Il fut résolu de prendre environ 1,50 m sur le côté de la rue et pour se faire toutes les façades à l'ouest de la rue furent détruites et reconstruites sur leur nouvel alignement⁶¹⁶. Bien que très perturbé, le terrain ne révèle pas de tranchée de récupération d'un mur de façade qui aurait été reculé d'une telle distance. Cependant, une tranchée, décalée de seulement 30 cm par rapport au mur du XVIII^e s., semble témoigner d'un réaligement modéré. Ce recul, insignifiant au niveau de la fouille, pourrait indiquer un redressement de la rue. En effet, nous constatons que les façades de la Maison Diamantée, au nord, et de l'Hôtel de Rome ne sont pas réellement alignées. Cette déclinaison trouve peut-être son origine dans un réaligement qui, débutant au niveau de la parcelle 346, s'amplifie vers le sud, le long de l'Hôtel de Rome d'Ardenne. Nous constatons en effet que sur le cadastre de 1820 la rue de la Prison s'élargit et devient rectiligne le long des parcelles 343 à 346. La modeste tranchée de récupération repérée signifierait-elle que le réaligement a été effectif en 1715 ?

Sur l'autre rive, le plan des annexes de l'Hôtel de Ville de 1948 nous montre que la parcelle 374 est réduite par rapport à celle qui est dessinée sur le cadastre napoléonien. Ceci est confirmé par une photographie de la même époque (**fig. 176**) où nous voyons que sa façade est en retrait par rapport à la suivante (parcelle 354). Un contrefort contre le mur pignon, aveugle, de cette dernière correspond certainement à l'ancienne façade détruite. Nous n'avons pas de trace de cette construction

⁶⁰⁹ F. Paone, « Les données de terrain : les rues », CSR zone 7 (Paone 1997a) et MCR zone 2 secteur 11. La partie nord, fouillée lors du chantier « César 1 », a servi de piste et n'a pu être fouillée que de manière ponctuelle ; la partie sud, très dérasée, n'a été que très partiellement explorée lors de la fouille « César 2 ».

⁶¹⁰ Deux tessons datants dans la tranchée de fondation pour 48 tessons résiduels.

⁶¹¹ Un gros collecteur est-ouest nous prive de toute la largeur au nord. Un regard bétonné, extrait avec difficulté par l'entreprise Bachy, a détruit toute la partie sud et un petit collecteur longe la façade est.

⁶¹² Son arase supérieure, plane et régulière, marque la séparation entre la fondation, dont le cœur est un blocage lié par un mortier très induré, et l'élévation, certainement récupérée parce qu'étant en pierre de taille.

⁶¹³ Giraud 1962, p. 78.

⁶¹⁴ ACM : BB 116, 28 avril 1680.

⁶¹⁵ ACM BB 149, fol. 10.

⁶¹⁶ ACM DD 107, 3 avril 1715.



Fig. 176. La rue de la Prison au début du XX^e s.
(Musée du Vieux-Marseille).



Fig. 177. La rue de la Taulisse au début du XX^e s.
(Musée du Vieux-Marseille).

récente mais, comme elle ne possède pas d'étage, nous devons supposer que ses fondations sont peu profondes et n'affectent que la partie supérieure du terrain, arasé peu avant la fouille. La faible épaisseur des murs dessinés en 1948 confirme la légèreté de cette construction. Quoiqu'il en soit, le décalage suppose que la cave située contre l'ancienne façade n'est plus en usage, or nous avons daté son abandon de la seconde moitié du XIX^e s. Un réaligement a donc été réalisé sur la rue de la Prison, mais il ne concerne qu'une parcelle. Il correspond à la démolition totale de l'ancien bâti et son remplacement par bâtiment sans étage qui semble très provisoire.

La rue des Olives

À l'instar de la rue de la Prison, la rue des Olives n'a été fouillée que sur un court tronçon et a subi un arasement subactuel profond (1,10 m). En outre, une cave en extension sous la rue nous prive de la moitié méridionale

de la stratigraphie. Ceci explique peut-être qu'aucune construction ni sol médiéval n'aient été repérés. Elle est bordée au sud par l'actuel pavillon Bargemon, dont la façade, rhabillée, est large de 3,20 m. Compte tenu de la présence d'un bâtiment d'origine médiévale au nord, un éventuel alignement ne peut avoir été réalisé qu'au sud. La cave moderne en extension sous la rue nous prive de cette observation.

La rue de la Taulisse

Cette rue est, sur les deux-tiers de sa longueur, dans l'emprise du chantier César, ce qui en fait une des voies les mieux connues. Présente dès le Moyen Âge, elle a toujours conservé sa largeur, soit 3,60 m. Des aménagements datés du XVI^e s. font suite à un arasement général des niveaux du bas Moyen Âge. Cette ruelle, qui relie deux axes importants (les rues de la Guirlande et de la Prison), semble secondaire. D'une part les parcelles à ses



Fig. 178. Plan général de l'îlot I à l'époque moderne (DAO B. Sillano/Inrap).

extrémités ouvrent sur les autres rues, d'autre part aucune boutique ne semble y prendre place. Une photographie nous en donne l'image d'une rue très insalubre (fig. 177).

La rue du Coq-d'Inde

Le creusement d'une galerie a permis de recouper la rue du Coq-d'Inde sur une courte portion. Elle est bordée à l'ouest par le pavillon Daviel dont la fondation

médiévale, en grand appareil de taille, a pu être observée, surmontée de la fondation puis de l'élévation moderne. De l'autre côté, les façades des parcelles 360 et 366 reposent sur un mur médiéval unique. La rue a donc toujours conservé sa largeur depuis cette époque, soit 1,90 m. Fait unique, elle a conservé un mince témoin des niveaux de circulation modernes, au sommet d'une épaisse succession de sols médiévaux. Le plus récent est une calade, abandonnée au milieu du XVIII^e s.,

qui est en pente vers le sud mais aussi vers l'axe de la rue⁶¹⁷. Au-dessous s'empilent, sur une trentaine de centimètres d'épaisseur, de fins niveaux très compacts, de nature diverses (cailloutis, argile, mélange hétérogène). L'étude de la parcelle 373 nous conduit à supposer que cette rue se prolongeait initialement vers le sud, au travers de l'îlot sud.

3.2. Îlot I : à l'est du Petit Mazeau⁶¹⁸ (F. Paone)

L'îlot oriental est bordé respectivement au nord par la rue du Petit-Mazeau, au sud la rue Saint-Christophe, à l'ouest par la rue de la Guirlande et à l'est par la rue Torte (**fig. 178**). De cet îlot n'ont été reconnues en fouille que les parcelles ouvrant sur la rue de la Guirlande, à l'exception des vestiges de la parcelle 396 qui ont fait l'objet d'un simple relevé en plan. Ces parcelles forment des entités formelles distinctes, le plus souvent héritées du Moyen Âge, mais leur emprise évolue au cours de l'Époque moderne ; ainsi, la desserte nord-sud de cœur d'îlot attestée au Moyen Âge disparaît totalement au profit d'extension des constructions. Les habitations localisées dans le tiers septentrional (parcelles 400, 401 et 402) sont situées dans le périmètre du Petit Mazeau et reprennent la largeur modulaire de 7,5 m sur rue. En partie centrale, la prégnance d'un grand bâtiment médiéval semi-enterré conditionne le découpage parcellaire moderne (parcelles 397 à 399). Enfin la parcelle 396, située à l'angle de la rue de la Guirlande et de la rue Saint-Christophe, bien que dégagée lors de la fouille, n'a pas pu être étudiée. Pour les espaces situés en cœur d'îlot, le découpage parcellaire issu du cadastre napoléonien est arbitrairement utilisé car il diffère totalement des plans des vestiges modernes dont le découpage spatial est hérité de phases antérieures. Le maintien dans le paysage du bâtiment médiéval façonne totalement le parcellaire de la moitié sud de l'îlot.

Au cours du XVII^e s., le creusement de caves sous l'emprise des immeubles se généralise. Contrairement aux autres îlots fouillés dont le découpage au sol est fidèle au cadastre de 1820, des différences notables apparaissent entre les subdivisions cadastrales et les vestiges archéologiques. Ainsi les espaces bordant la rue de la Guirlande sont moins profonds que les parcelles n° 402, 401, 400 et 399 auxquelles ils se rattachent. Ce constat

conduit à penser que les réalités foncières touchant le sous-sol peuvent être distinctes de celles qui sont inhérentes aux rez-de-chaussée des immeubles.

Au cours du XVIII^e s., des modifications substantielles sont apportées, tant du point de vue spatial que fonctionnel. Ces bouleversements résultant vraisemblablement d'acquisitions foncières successives entraînent des modifications dans les circulations et accès aux espaces, qui voient également leurs aménagements internes évoluer. Les empiètements de cave sous rue sont systématiquement condamnés par l'ajout d'un mur obturant l'arc diaphragme. Ces mesures résultent peut-être d'arrêtés communaux visant à endiguer les troubles causés à la cohésion de la voirie, comme elles peuvent être le fruit d'une nécessité de confortement des immeubles déstabilisés par l'étendue des caves ou d'un changement de vocation de l'immeuble et, plus particulièrement, de la boutique qui occupe le rez-de-chaussée (*cf.* **fig. 173**).

3.2.1. La parcelle 407

La parcelle 407 est à l'angle de la rue de la Guirlande et du Petit-Mazeau. L'étude d'archives n'a pas documenté cet espace, aussi ne sont présentées que les données archéologiques qui correspondent à la cave établie en sous-œuvre.

La cave mesure 6,60 m de long et possède une extension sous la rue de 0,90 m de longueur interne. Seule sa moitié méridionale a été fouillée. Elle est limitée, au sud, par un mur de soutènement qui double le mur de la cave voisine qu'elle réutilise dans sa moitié orientale. La construction de ce dernier est comparable à celle du mur occidental situé sous la rue, leur maçonnerie correspond à un blocage parementé de moellons et les blocs en calcaire rose de La Couronne. Leur largeur est de 0,66 m pour le mur sud et inégale pour le mur ouest qui passe de 0,40 m à plus de 1 m. Le mur est se différencie des deux autres par sa mise en œuvre en moellons de calcaire blanc de Saint-Victor liés avec un mortier gris clair et sa largeur de 0,40 m. La transition entre l'extension de la cave sous la rue et la façade est effectuée par un arc de décharge en blocs taillés de calcaire rose. L'espace est voûté d'un berceau en brique pleines⁶¹⁹. Un puits d'un diamètre de 0,90 m prend place contre le mur méridional avec lequel il est lié. Son cuvelage est constitué d'une maçonnerie de moellons retouchés et de cailloux.

Dans une deuxième phase, la partie de la cave passant sous la rue est condamnée par un mur en grand appareil de blocs taillés placé sous l'arc de décharge, l'excroissance étant remblayée vers le début du XIX^e s. Enfin au

⁶¹⁷ La rue moderne, contrairement à la rue médiévale, présente un fil d'eau le long des façades et non dans l'axe de la rue. Cela ne s'applique certainement pas à une rue aussi étroite.

⁶¹⁸ La présentation de l'îlot est une compilation des études de F. Paone 1997b, p. 4-7, V. Rinalducci 1997, p. 81-101, de C. Castrucci 1997, vol. 3, p. 555-563, F. Paone, R. Thernot vol. 1b, p. 324-367 et B. Sillano vol 2, p. 476-478 in Mellinand 2005.

⁶¹⁹ Le module est de 24 x 17 x 3 cm.

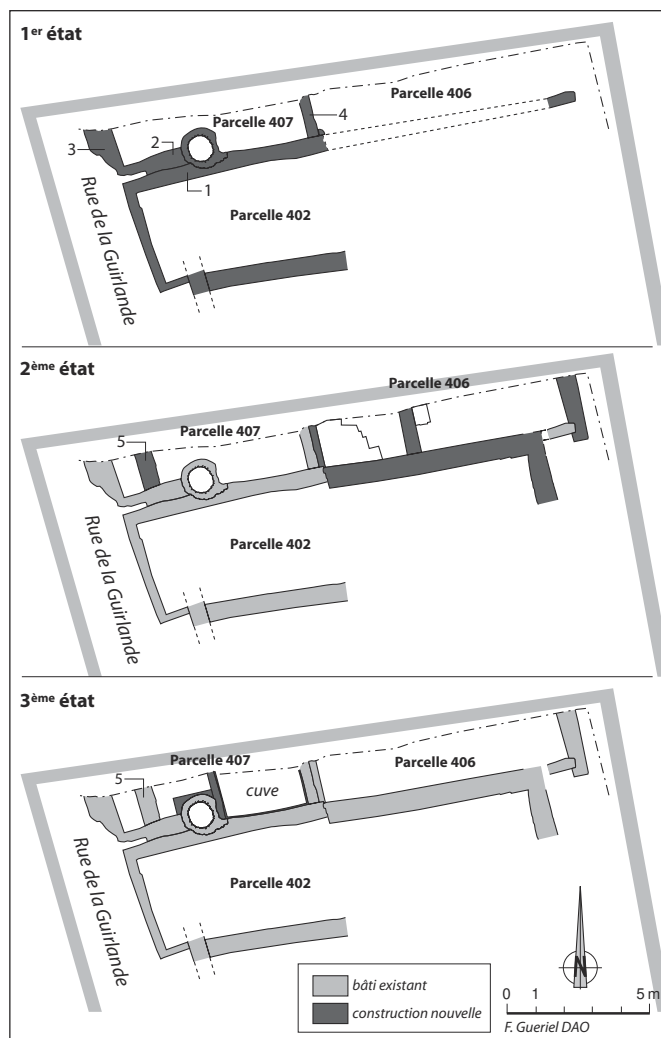


Fig. 179. Plan de l'état 1, 2 et 3 des parcelles 406 et 407 (DAO F. Gueriel/Inrap).

milieu du XVIII^e s., une ultime phase de réaménagement est représentée par l'exhaussement de 1,20 m du sol constitué de carreaux de terre cuite⁶²⁰. Cela entraîne la modification de la margelle du puits, alors rehaussé par un cuvelage en briques formant un plan carré de 0,60 m de côté. À l'est de ce dernier est aménagée une cuve à l'époque contemporaine (fig. 179).

3.2.2. La parcelle 406

Mitoyenne de la parcelle 407, la parcelle 406 s'ouvre au nord sur la rue du Petit-Mazeau. La cave localisée dans son emprise est longue de 8,60 m et empiète sur la parcelle 405 ; elle est divisée en deux parties au cours d'un réaménagement.

⁶²⁰ Le module est de 23 x 15 x 1,5 cm.

Large de 30 cm, son mur méridional, dont ne demeure qu'un tronçon de maçonnerie de moellons de calcaire de Saint-Victor, est presque totalement reconstruit lors du creusement de la cave mitoyenne de la parcelle 402. Pour cette première phase d'aménagement, aucune limite orientale n'est conservée et ne demeure du premier couvrement qu'un culot dans l'angle sud-ouest. Le sol carrelé, disposé sur une préparation pavée sommairement, est composé d'éléments au module identique⁶²¹, mais d'aspects distincts⁶²².

L'extension à l'est de la cave de la parcelle 402 a un impact notable sur cet espace qui est alors divisé avec une limite orientale clairement définie. Cette dernière se compose d'assises de petits moellons équarris reposant sur un radier de gros blocs taillés posés à plat. Parallèlement le mur mitoyen avec la cave ouest est doublé par un plaquage d'une vingtaine de centimètres et la pièce est cloisonnée par un mur dont la mise en œuvre rappelle celle du mur oriental. Suite à l'apport d'un remblai à base de matériaux de démolition durant le troisième quart du XVIII^e s., les nouveaux espaces sont recarrelés.

3.2.3. La parcelle 405

Cette parcelle, accessible par la rue du Petit-Mazeau, est de forme oblongue et forme un redan au contact de la parcelle 402. Nous pensons qu'elle reprend partiellement l'emplacement d'une ancienne venelle médiévale qui desservait le cœur d'îlot. Il est difficile d'établir quand ce secteur a été inféodé ou vraisemblablement à l'extrême fin du Moyen Âge ou au cours du XVI^e s. L'étude d'archives n'a pas concerné cette partie, qui est, de plus, très partiellement documentée par la fouille.

Étroitement associé à la mise en place de la cave de la parcelle 406 qui le limite à l'ouest, ce secteur n'est visible que sur une bande restreinte de 1,50 m en limite du chantier. Sa situation en cœur d'îlot le soumet à de multiples changements ; ses limites sont façonnées par les maçonneries des parcelles mitoyennes, en particulier la parcelle 402. L'aménagement d'une cuve qui, dans un deuxième temps, forme le receptacle d'un dépotoir est à signaler.

3.2.4. La parcelle 402

La parcelle 402 est l'une des mieux documentées tant par les archives que par la fouille (fig. 180). Elle

⁶²¹ Le module est de 25 x 13 x 3 cm.

⁶²² L'une des séries présente la particularité de porter un décor estampé en surface associant une figure cordiforme entourant l'inscription « BIEN ».

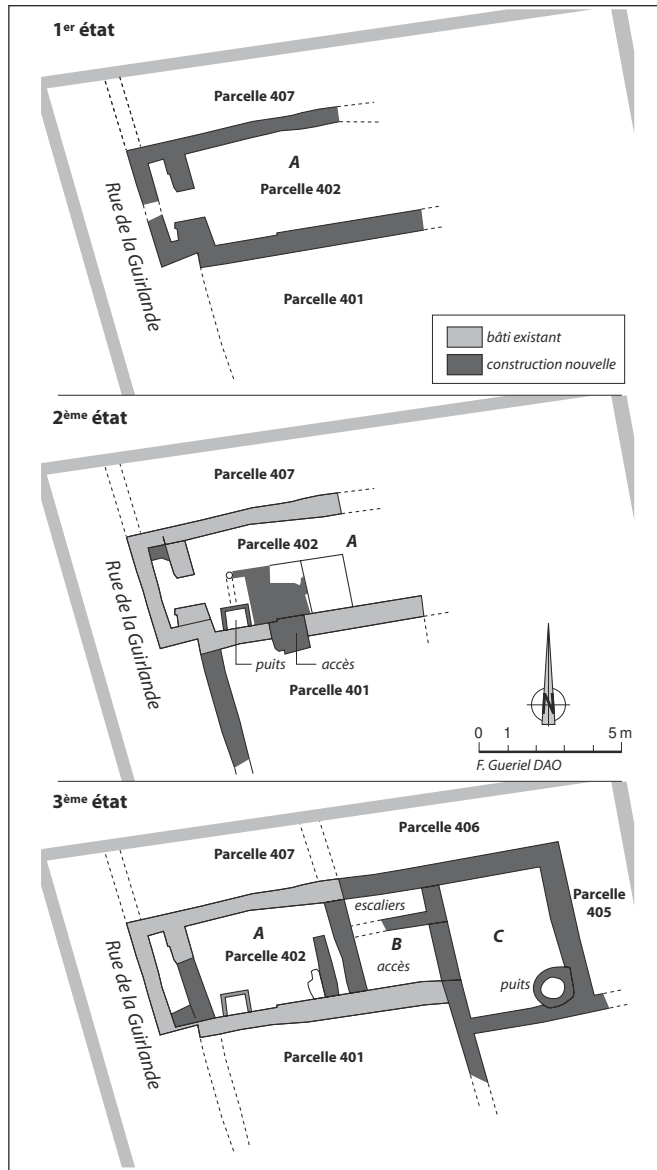


Fig. 180. Plan de l'état 1, 2 et 3 de la parcelle 402 (DAO F. Gueriél/Inrap).

pénètre profondément en cœur d'îlot lors d'une phase d'extension qui engendre une modification de ses limites périmétrales, qui à l'origine, devaient être de même dimension que les parcelles 400 et 401, soit 8 m x 4 m. Cet ensemble intègre dans ses maçonneries des murs plus anciens, médiévaux pour certains, dont il reprend le tracé. Nous possédons un rapport de *future cautelle*⁶²³ daté de 1638 qui se rapporte à cette parcelle. L'immeuble possède quatre étages du côté de la rue. Il possède une cave « avec un trellier de fer qui donne le jour », et au rez-de-chaussée une boutique qui ouvre sur la rue, « au fondz de laquelle y a ung four » à droite duquel

on accède à un ciel ouvert équipé d'un puits. Les étages au-dessus de la boutique ne sont pas décrits mais « *par-dessus le four est une petite chambre appelée gloriette de la largeur de quatorze pans et dix pans de long* ». Sont ensuite mentionnées deux autres chambres « *au dessus de laditte gloriette et de la mesme grandeur* ». Ces informations permettent de restituer la répartition de pièces (cf. fig. 46).

La fouille a montré que les fondations de l'immeuble, en pierre de taille, sont reprises en sous-œuvre par les caves dont l'installation s'est faite en trois étapes. La cave initiale, d'une superficie de 33 m², est dotée d'une extension sous rue plus étroite que la longueur de la façade supportée par un arc de décharge en moellons taillés de calcaire rose. Le mur ouest, bâti pour l'essentiel avec des matériaux en réemploi, est enduit et percé dans un deuxième état d'une trémie accessible depuis la rue, le soupirail dont il est question dans l'acte de 1638. Les élévations des murs nord et sud associent des pierres de tailles diverses liées au mortier formant un parement irrégulier destiné à être enduit. La limite est de la cave a disparu et le couvrement de l'espace est formé d'une voûte en moellons en calcaire de La Couronne.

Au milieu du XVII^e s., lors de la mise en place de la cave de la parcelle mitoyenne 401, une porte est établie entre les deux espaces souterrains. Cette communication est d'autant plus surprenante que si ces deux immeubles appartenaient à Simon Muret jusque là, celui relevant de la parcelle 402 est vendu en 1638 à François Gautier, maître boulanger. Elle pourrait s'expliquer par une propriété commune des lieux mais nous pensons qu'elle se justifie par l'usage collectif d'un puits réalisé dans la parcelle 402, à proximité précisément de la porte d'accès. De plus, un soin particulier est porté à la pose d'un carrelage de terre cuite⁶²⁴ disposé autour du seuil de la porte et du cuvelage quadrangulaire du puits⁶²⁵. Ce sol est clairement délimité par des cloisons et forme une surface aménagée de 2,5 x 2 m (fig. 181).

Au cours du XVIII^e s. est entreprise l'extension de la cave en cœur d'îlot, sous l'emplacement du ciel ouvert mentionné dans l'acte de 1638. Ces travaux se traduisent par la reconstruction de l'ensemble des murs contigus qui déterminent alors un nouvel espace cloisonné ainsi que par une modification des accès et un exhaussement des niveaux de sols.

La configuration du secteur entraîne la condamnation de l'emprise de cave qui empiétait sous la rue. L'extension est alors obturée par un mur placé sous l'arc de décharge puis remblayé à partir de la trémie aménagée dans la voûte durant le troisième quart du XVIII^e s.

⁶²³ AD13 364 E 169, fol. 1127.

⁶²⁴ Ces carreaux mesurent 27 x 13 x 3 cm et sont orientés nord-sud.

⁶²⁵ Les dimensions internes du puits sont de 0,80 x 0,75 m.



Fig. 181. Vue de l'aménagement de sol devant la porte et le puits (cl. T. Maziers/Inrap).

L'agrandissement de la cave s'accompagne d'une subdivision de la superficie acquise en trois pièces, dont les limites semblent correspondre aux partitions du rez-de-chaussée décrites dans le rapport de future cautele de 1638. La cave ouest (A), d'une emprise de 16,30 m² est située sous la boutique et délimitée à l'est par un mur mesurant 2,86 x 0,58 m, formé d'une fondation de gros blocs de calcaire disposés en parpaing-boutisse et supportant une élévation à appareil irrégulier. L'usage du puits est maintenu. Une ouverture de 82 cm de large est aménagée dans l'angle sud-est de la pièce ; elle est rapidement transformée en porte lorsque la communication avec la cave de la parcelle 401 est murée. L'accès au sous-sol s'effectue alors par un escalier situé dans une petite pièce médiane (B) de 2,50 m par 3,50 m. De l'escalier à volée droite ne reste que le mur d'échiffre, de 2,40 x 0,55 m, et son retour mesurant 0,55 x 0,30 m. Au milieu du XVIII^e s., les sols de ces caves sont rehaussés par l'apport de remblais hétérogènes pouvant atteindre 1 m d'épaisseur dans la pièce centrale. Le module des carreaux⁶²⁶ utilisé diffère de celui employé jusque là. Ces multiples transformations s'accompagnent d'une reprise totale du voûtement qui est reconstruit en briques et adopte un profil en plein-cintre.

⁶²⁶ Ces carreaux mesurent 25 x 16 x 5 cm.

Des travaux d'envergure sont également entrepris à l'est où la cave est prolongée sous l'emplacement du *ciel ouvert* et adopte une forme en L. Cette extension (C) s'effectue au détriment de la parcelle 401 qui relève à nouveau, en 1729, d'un même propriétaire : Antoine Charousset. La mise en œuvre complexe de cet espace oriental de 4,80 x 3,50 m a entraîné un soin particulier dans la construction adaptée aux contraintes de stabilité sus-jacentes. Les murs sont pourvus systématiquement d'un radier de fondations en blocs taillés de La Couronne alignés en parpaing ; leur élévation revêt un appareil irrégulier destiné à être enduit. L'angle sud-est de la pièce est particulièrement soigné puisqu'il intègre partiellement un puits plus ancien sur lequel se superpose le mur méridional par l'intermédiaire d'un arc de décharge. Les limites nord et est, plus larges que le mur sud (0,75 m au lieu de 0,50 m), conservent les traces des étapes de construction par tronçons successifs de maçonneries de 1,20 à 1,50 m. Dans l'angle sud-est de la salle est installé un puits dont la construction empiète sur le puits plus ancien. D'un diamètre interne de 0,85 m, celui-ci fait appel majoritairement à des moellons bruts en poudingue et plus rarement des moellons en calcaire blanc. Dans un second état, le cuvelage réduit adopte une forme carrée de 50 cm de côté construit en brique ; il est en relation avec un rehaussement général du niveau de circulation et la pose d'un nouveau carrelage (fig. 182).



Fig. 182. Vue de la cave de la parcelle 402
(cl. F. Parent/Inrap).



Fig. 183. Vue générale de la cave
de la parcelle 401
(cl. J. Collinet/Inrap).

Ces espaces n'ont subi aucun autre remaniement et sont utilisés jusqu'à la destruction du quartier en 1943 comme l'attestent le comblement des puits et le remblaiement général de ces pièces. Au niveau du rez-de-chaussée, ces travaux conduisent-ils à la disparition du ciel ouvert ? A-t-il été englobé dans le bâti sous une forme plus restreinte ? L'absence de substructions qui puissent le matérialiser nous permet d'écarter cette hypothèse.

3.2.5. La parcelle 401

Peu d'informations nous sont fournies sur la parcelle 401 par les études d'archives. Nous savons seulement qu'elle relève du même propriétaire que celui de la parcelle voisine 402 (Simon Muret) jusqu'en 1638 puis de nouveau en 1729 (Antoine Charousset). Ces faits justifient vraisemblablement les évolutions conjointes de ces deux caves.

La fouille nous restitue deux espaces attribuables tardivement à la parcelle 401, à l'ouest une cave (A)

et à l'est, une cour (B) dont l'emprise, désaxée au sud, trouve en partie son origine dans le plan d'une maison médiévale (cf. *supra* § 2.3.2.).

La cave de la parcelle 401, postérieure à celle de l'unité 402, est la seule dont l'emprise n'empiète pas sur la rue. Elle conserve des systèmes de confortement de l'immeuble moderne sous lequel elle est bâtie en sous-œuvre ; il demeure ponctuellement une assise de fondations reposant parfois sur un mur de refend du bas Moyen Âge. Certains blocs sont taillés dans du calcaire coquillier de La Couronne et sont disposés en parpaing boutisse ou panneresse⁶²⁷ en fonction des maçonneries sous-jacentes (fig. 183).

Cet espace mesure 8,20 m sur 4 m pour une hauteur estimée à 3 m. Bien que l'ensemble des murs ne soit pas

⁶²⁷ Deux gabarits sont employés : les blocs de 0,60 et 0,66 m de long pour une largeur comprises entre 0,42 et 0,50 m de large, et les éléments plus petits de 0,50 à 0,55 m de long pour 0,26 à 0,40 m de large.

contemporain, ils respectent le plan d'origine (**fig. 184**). Les murs nord, est et sud se caractérisent par un appareil assisé de moellons de calcaire de La Couronne associés à des galets et cailloux liés au mortier de chaux mêlés à du sable. Le mur ouest se distingue par l'hétérogénéité de sa construction, intégrant de nombreux remplois. Cet espace communique avec la cave nord par l'intermédiaire d'une porte de 1 m de large ; ses piédroits et l'arc plein cintre sont en pierre de taille de La Couronne. Du voûtement en berceau initial ne demeure que le départ en moellons et blocs posés en carreau et boutisse. L'accès à cet espace s'effectue par l'intermédiaire d'une volée d'escalier dont n'est conservée que la base du mur d'échiffre, disposé à 1,90 m du mur oriental.

Lors de l'extension de la cave de la parcelle 402 vers le sud-est, des reprises de maçonneries sont réalisées et la limite est modifiée. La nouvelle élévation, large de 50 cm, présente une maçonnerie hétérogène tant par ses matériaux que par sa mise en œuvre ; un soin plus prononcé est apporté à la réalisation du nouveau chaînage d'angle en pierre de taille. Cette reprise des élévations s'accompagne de la destruction du voûtement en pierre au profit du couvrement plus léger en briques. Dans l'angle sud-est est établi un puits dont le cuvelage est en pierre et la margelle constituée de quatre blocs de calcaire coquiller jaune⁶²⁸. Ces réaménagements s'accompagnent de l'obturation de la porte reliant les caves des parcelles 402 et 401.

Dans une troisième phase, le sol est fait de carreaux de terre cuite⁶²⁹ disposés sur une chape de mortier de 11 cm d'épaisseur reposant sur un remblai de démolition épais de 20 cm. Un nouvel escalier d'accès, situé à l'angle nord-est de la cave reprend l'emplacement du précédent. Les blocs taillés, de 22 à 24 cm de long, forment les marches de la volée tournante, calés par des fragments de briques pleines. À l'est de l'ancien accès est établi un second puits d'un diamètre interne de 0,90 m et dont le cuvelage est formé de blocs de calcaire rose et de moellons bruts liés avec un mortier rose d'une grande dureté.

Seules des modifications mineures sont ensuite apportées ; elles concernent l'ajout de réduits sous la cage d'escalier qui condamne le puits rendu obsolète par la présence du puits nord. Ce dernier est alors rehaussé d'un chemisage quadrangulaire (0,65 x 0,58 m) en briquettes de terre cuite chamotée posées en panneresse. Ce conduit se prolongeait vraisemblablement jusqu'en rez-de-chaussée de l'immeuble, voire aux étages. L'ensemble de la cave, dans sa phase d'utilisation la plus récente, est badigeonné de chaux.

⁶²⁸ Dimensions des blocs : 1,22 x 1,17 x 0,27 m.

⁶²⁹ Les carreaux mesurent de 26 x 14 x 3 cm.

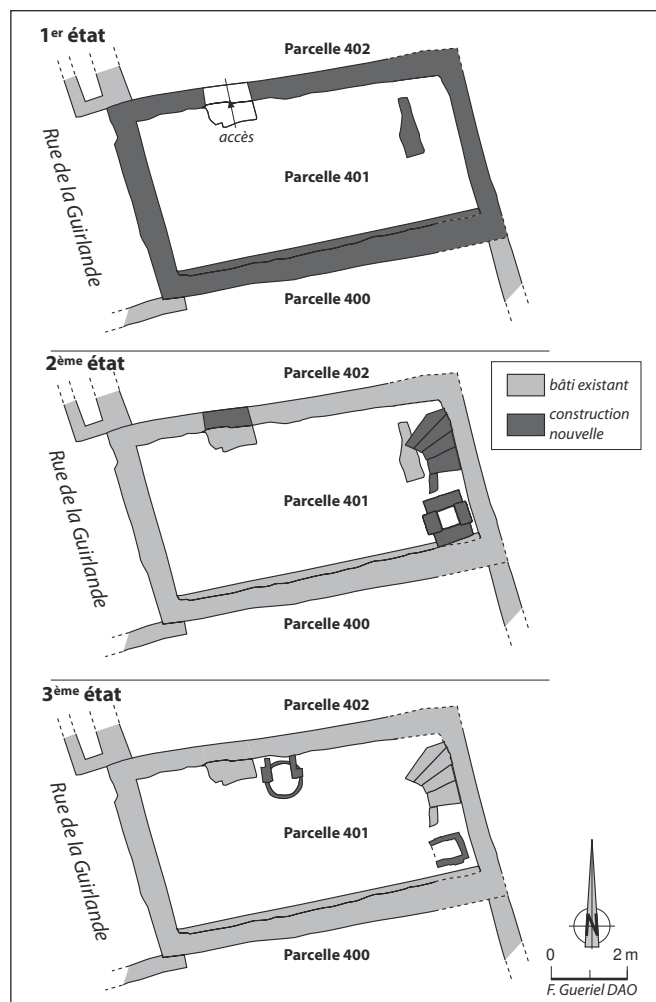


Fig. 184. Plan de l'état 1, 2 et 3 de la parcelle 401 (DAO F. Gueriel/Inrap).

3.2.6. La parcelle 400

Les vestiges associés à cette parcelle proviennent d'une cave mise en œuvre dès le début du XVII^e s. dont l'aspect et les aménagements la différencient des autres exemples découverts.

Cet espace est creusé dans l'emprise d'un bâtiment riverain de la rue de la Guirlande en empiétant de 2 m sous celle-ci. Il mesure 10,24 m de long et 3,60 m de large et il est couvert d'une voûte en plein cintre, très peu conservée. Des fondations de la maison sous laquelle elle est implantée ne subsistent que deux reliquats de murs au nord de l'espace dont l'un est d'origine médiévale tandis que l'autre est un radier de blocs taillés correspondant à une fondation moderne (**fig. 185**).

Les murs de soutènement de l'espace sont réalisés en maçonnerie parementée irrégulièrement, liée avec un mortier friable mêlant réemplois, cailloux, galets, briques. Le départ de voûte, dont le liant est comparable, utilise essentiellement du calcaire blanc. Faisant



Fig. 185. Vue générale de la cave de la parcelle 400 (cl. N. Nin/Inrap).

office de support de façade, un pilier de section carrée de 0,56 m de côté est placé à 1 m du mur sud et à 1,80 m du mur nord. Le pilier est associé à un muret maçonné de 24 cm d'épaisseur qui vient s'accoler également au sud contre le mur de refend. Cette pièce est équipée, dans l'angle nord-est, d'un puits de 0,90 m de diamètre, sans margelle, et, dans le tiers oriental, d'une cuve de latrines enterrée. Cette dernière mesure 2,55 m sur 2,60 m et son voûtement en berceau segmentaire lui confère une hauteur maximale interne de 1,80 m. Les parois de la cuve, larges de 28 à 35 cm, ainsi que la voûte⁶³⁰, sont constituées de moellons calcaires de modules irréguliers, sommairement assisés, et liés avec un mortier relativement dur et abondant, recouvrant partiellement les pierres, pour former un enduit. Aucun revêtement de fond n'est à signaler. La cuve est dotée d'un regard d'accès saillant de 0,50 m à l'ouest, formé d'une dalle de couverture de calcaire tendre taillée

⁶³⁰ Les empreintes des planches du couchis du cintre, larges de 12 à 14 cm sont visibles sur le mortier.

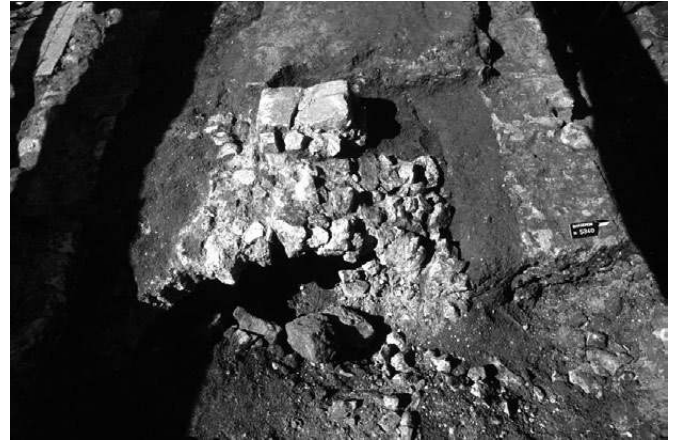


Fig. 186. Voûte de la cuve de la latrine avec dalle obturant l'accès (cl. N. Nin/Inrap).

posée sur deux murets. Le dépôt interne de la cuve, épais de 40 cm, est un sédiment noirâtre très riche en charbons de bois de gros modules, et du mobilier de la fin du XVII^e s. (fig. 186).

Reposant sur un remblai de nivellement, un sol caladé doté de deux contre-pentes convergeant vers un fil d'eau central constitue le sol de la cave. Contemporaines du sol caladé, deux cuves maçonnées, distantes de 2 m, prennent place contre le mur méridional de la cave. Elles mesurent respectivement 0,80 m de côté et 1,20 m par 0,90 m et sont utilisées jusqu'au début du XVIII^e s.

Entre le milieu du XVII^e s. et la fin du XVIII^e s., l'utilisation de la cave s'accompagne de plusieurs creusements de fosses entamant le sol caladé et les remblais d'installation. La plupart sont comblées de matériaux de démolition ; l'une d'elles pourrait correspondre à l'arrachement d'un pilier son fond étant tapissé de mortier (fig. 187).

Cette parcelle est documentée par un acte d'achat daté de 1734⁶³¹, qui décrit les biens vendus par Ignace Darene de la Forbine à Jean Olivier, mais l'état des lieux diverge quelque peu des vestiges dégagés. Dans ce rapport, il est question d'une cave de « *quatorse pans de large trente deux pans de long* » et de « *deux pilliers en pierres de taille pour soutenir la voutte* ». Le rez-de-chaussée est occupé par une boutique de 5,50 m de profondeur, et dans le fond de la parcelle par une *suillarde* prenant jour au *ciel ouvert* de la maison voisine. Les descriptifs des différents niveaux traduisent bien l'imbrication des propriétés dans les étages avec les espaces qui devraient relever de la parcelle 401. Au premier étage, auquel on accède depuis le fond de la boutique, sont mentionnées une salle, superposée à la boutique, et une chambre,

⁶³¹ AD13 361 E 117, fol. 540.

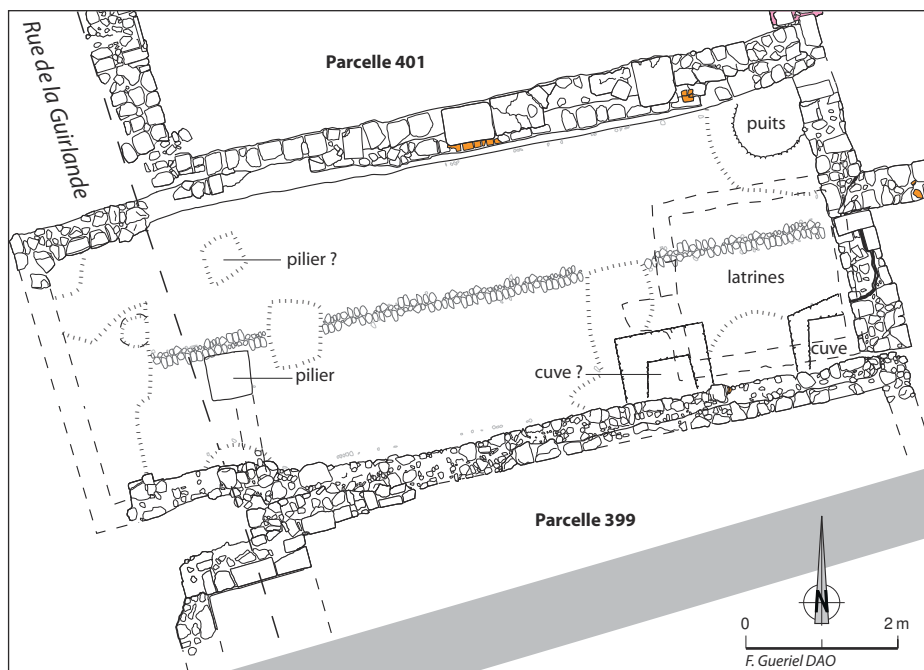


Fig. 187. Plan des structures modernes de la parcelle 400 (DAO F. Gueriel/Inrap).

éclairée par le puits de lumière du voisin. En raison de ses dimensions, 5 m par 4,75 m, cette dernière est nécessairement située dans un autre corps de bâtiment, comme semblent indiquer les rapporteurs qui sont « *entrés sur le derrière de ladite maison* » pour accéder à cette chambre. Or elle correspond exactement aux dimensions de la pièce orientale qui relève de la parcelle 401 (espace 401B, cf. *infra* § 3.2.10.). Les trois étages suivants sont identiques, les pièces, sauf une au second, étant alors toutes des chambres. Les pièces ont une hauteur de 3 m, sauf la boutique (3,50 m) et la chambre du premier (4,25 m). Il n'y a qu'une cheminée à chaque étage, soit dans la pièce de devant soit dans l'autre. Les fenêtres donnant sur la rue sont des « *croisière et demy avec leur fermeture à six jours bois blanc* » de 1,50 m de large et de 2 m de hauteur, au premier et second étage, puis 1,40 m et 1 m de hauteur aux suivants. La façade est « *tout de massonerie* » (cf. fig. 46).

3.2.7. La parcelle 399

La parcelle 399 occupe, avec les parcelles 398 et 397, l'emprise d'un grand bâtiment médiéval dont le plan des sous-sols conditionne en partie le découpage foncier moderne. L'unité 399 concerne plus particulièrement la moitié septentrionale du bâtiment médiéval auquel il faut ajouter l'annexion d'une venelle qui bordait cette construction au nord permettant l'accès aux espaces situés en cœur d'îlot, dont certains sont également intégrés à cette parcelle. La mise en place d'une vaste demeure, probablement au XVII^e s. sur cette parcelle d'une superficie de 193 m², s'est accompagnée d'une reprise totale

de la façade sur rue. Cet ensemble, l'un des plus grands du quartier, est bien décrit dans un rapport d'estime de 1734⁶³², concernant la vente d'Ignace Darene à Jean Olivier⁶³³. Le rapport mentionne trois caves de grande dimension communiquant entre elles. Deux d'entre elles sont le long de la rue et occupent toute la largeur des pièces, soit 6 m pour l'une et 3,25 m pour l'autre. La troisième cave est disposée perpendiculairement aux autres, et sa longueur est de 11 m pour une largeur de 4 m. La fouille a permis de retrouver ces trois ensembles.

La longueur de la première cave (A) est de 9 m, délaissant en fond un espace de 2 m de large dévolu à l'escalier en pierres de taille. Le creusement de cette cave, qui réutilise en partie le bâtiment du Moyen Âge, a nécessité le décaissement de la ruelle ouest-est et l'éradication du puissant mur septentrional du bâtiment médiéval. Une excroissance située sous la rue de la Guirlande, plus étroite que l'espace principal, n'excède pas 2 m de large et 1,50 m de profondeur ; elle est encadrée par un arc en anse de panier bâti en grand appareil de calcaire tendre particulièrement soigné. La base des murs est tapissée d'un enduit hydraulique (fig. 188). L'espace de la cave est voûté d'un berceau de blocs et moellons dont la naissance est marquée par un lit de blocs de poudingue. Le sol est carrelé de malons de terre cuite de 25 x 15 x 4 cm. Au cours du XVIII^e s., l'emprise sous la rue est condamnée par un mur caractérisé par un grand nombre de blocs taillés réutilisés dans sa maçonnerie.

⁶³² AD13 361 E 117, fol. 540.

⁶³³ AD13 364 E 256, fol. 1474.

Fig. 188. Extension de la cave sous la rue de la Guirlande (cl. N. Nin/Inrap).



La seconde cave sur rue (B), longue de 10 m, conserve pour limite les puissantes maçonneries médiévales. Aucune observation archéologique précise ne la concerne.

La troisième cave (C), perpendiculaire aux deux autres, prend pour point d'ancrage le bâtiment médiéval à l'est duquel elle est aménagée. Des transformations successives caractérisent ce secteur en cœur d'îlot qui initialement n'est pas construit et devient l'enjeu de refontes foncières régulières. Dans un premier temps, l'espace est limité au nord par un mur placé dans le prolongement de la façade septentrionale. Il est pourvu d'un puits d'un diamètre interne de 90 cm qui entame partiellement l'épaisseur de la maçonnerie du Moyen Âge alors reprise. Dans la moitié sud de cette dernière est également percée une baie de 1,20 m de haut et 2 m de large destinée à éclairer la cave B depuis l'espace oriental toujours dénué de toute construction. De plus, une niche ou une cuve, de 1,50 x 0,40 m et tapissée d'un enduit hydraulique, est installée dans le parement du même mur. Le second état est marqué par le creusement de la cave qui ampute au sud le ciel ouvert sur plus de 2/3 de sa longueur, ce dernier étant alors supporté par un mur de soutènement fait de moellons non assisés. Un petit vestibule pavé, de 1,50 m de côté, fait au nord la transition entre la cave ouest (B) dotée d'une porte en blocs appareillés et l'étroite cave carrelée⁶³⁴ au sud (fig. 189). S'ensuit une série de modifications fonctionnelles comme l'obturation de la baie et l'aménagement



⁶³⁴ Le module des carreaux est 26 x 12,5 x 3 cm.

Fig. 189. Vue d'ensemble de la cave de la parcelle 399 (cl. N. Nin/Inrap).

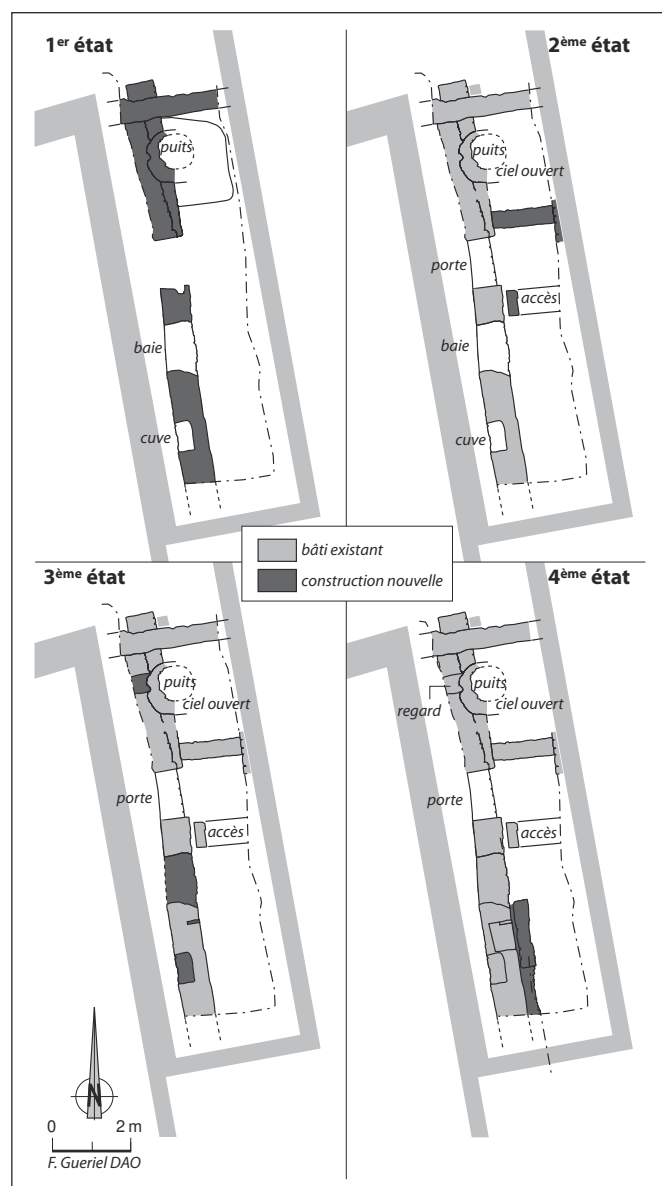


Fig. 190. Plan des états 1, 2 3 et 4 de la parcelle 400B (DAO F. Gueriel/Inrap).

dans le mur médiéval d'un petit regard de 20 cm de large à l'aplomb du puits. Les dimensions de cette cave, mentionnées dans le rapport de 1734, correspondent à une longueur de 11 m pour une largeur de 4 m ; ces mesures outrepassent ainsi la limite méridionale de la parcelle et traduisent la complexité dans l'imbrication de ces propriétés. Au XIX^e s., cette cave est remblayée jusqu'à la naissance de la voûte, sur laquelle repose en partie les vestiges d'un bassin en grand appareil en calcaire de La Couronne (fig. 190).

L'acte de *future cautelle* de 1734 donne une visite précise des différents niveaux et montre une bipartition entre le corps de logis principal ayant quatre étages sur

rue et les espaces arrières moins haut d'un niveau. Le rez-de-chaussée garde une fonction commerçante puisque le grand vestibule (6 m par 7 m) septentrional communique au sud avec une boutique également ouverte sur la rue, elle-même reliée à un magasin prenant jour dans la boutique. La largeur de ces deux dernières pièces, 5,25 m, supérieure à celle de la cave au-dessous, s'explique par un processus original de partage de l'espace. En cœur d'îlot, la demeure comprend deux celliers ainsi qu'un ciel ouvert. Le premier étage, auquel on accède depuis le vestibule par un escalier droit comprend deux vastes salles et une cuisine, ainsi que deux chambres. Dans les trois étages suivants, nous dénombrons 11 chambres, une salle (au deuxième étage), deux cabinets et une *bousquetière*. L'ensemble est coiffé d'un pigeonnier et de deux *décharges*. Les pièces sont éclairées par des *croisières* placées sur la rue mesurant 2,50 m par 1,50 m, sauf au quatrième étage, sous les toits, où elles n'ont que 1 m de hauteur ; il en est de même pour les pièces donnant sur la cour intérieure du voisin. Dans le corps de logis occidental, les hauteurs des pièces sont de 4,50 m au premier étage, 3,93 m au second, 3,62 m au troisième et 2,50 m au quatrième. Les pièces sur cour sont deux fois moins hautes et la présence de petits escaliers supplémentaires suppose l'existence de demi-étages.

La façade, entièrement en pierre de taille, englobe le parement de l'édifice préexistant ; ce rhabillage est fait en blocs de La Couronne parmi lesquels on compte de nombreux remplois ; le tout repose en encorbellement sur un alignement de pieux. Celui-ci est continu jusqu'au droit de la limite méridionale de la parcelle qui, nous l'avons vu, a été déplacée. La construction de l'hôtel est très probablement contemporaine de l'élargissement de la parcelle qui se situerait durant le XVII^e s. La fouille a montré que ce nouveau refend séparant les parcelles 399 et 398 ne repose pas sur le mur sud de la cave mais empiète sur les espaces méridionaux (cf. *infra* § 3.2.8.). Tout au plus pouvons-nous constater l'état de délabrement de cette construction en 1734.

3.2.8. La parcelle 398

Cette parcelle borde au sud la demeure précédemment décrite et occupe, comme les deux ensembles mitoyens, une partie du grand bâtiment médiéval, dont elle ampute l'une des caves dans sa moitié nord d'une surface de presque 12 m² (cf. fig. 178). Le nouveau refend placé à moins de 1 m du mur nord antérieur n'est vraisemblablement pas justifié par une refonte particulière de la cave mais il sert à porter le nouveau mur de limite cadastrale présent au rez-de-chaussée. De la tranchée de fondation de cette maçonnerie provient du mobilier daté du XV^e s., qui atteste peut être de l'ancienneté de la refonte

parcellaire dans ce secteur et plus vraisemblablement de la fin de l'utilisation du bâtiment médiéval. Quoiqu'il en soit, l'espace au cours de XVIII^e s. est carrelé par deux types de sols en terre cuite. Le plus ancien est formé de *malons*⁶³⁵ et d'un fil d'eau qui aboutit à l'ouest dans une pile monolithe de calcaire rose⁶³⁶ ; la reprise du sol, délimitée par la rigole, est réalisé à l'aide de tomettes hexagonales dépourvues d'estampille (fig. 191).

3.2.9. La parcelle 397

La parcelle 397 reprend l'emprise de l'espace méridional du grand bâtiment du Moyen Âge. Aucun document d'archive ne concerne cette unité qui de plus n'a été observée que dans sa moitié occidentale lors de la fouille. L'espace, semi enterré à l'origine, est repris par une cave moderne qui s'étend alors partiellement sous la rue en empiétant sur un tiers de sa largeur comme l'y autorisent les arrêtés municipaux. La cave, profonde de 6,50 m pour une largeur de 6 m, n'occupe donc pas la superficie totale de la pièce médiévale qui est limitée à l'est par une maçonnerie hétérogène issus d'un cloisonnement ultérieur. Les puissantes maçonneries médiévales au nord et au sud sont en partie rechemisées par les retombées de la nouvelle voûte en berceau surbaissée faite en matériaux grossièrement dressés et d'origine pétrographiques diverses.

L'accès au sous-sol s'effectue par un escalier à *volet tournant* dont les marches monolithes sont en calcaire de La Couronne, et sous le repos duquel est aménagée une petite niche de 44 x 50 cm. La cave est équipée également d'un puits placé dans l'angle nord-ouest qui est construit au moyen de moellons et fragments de carreaux de terre cuite en réemploi noyés dans du mortier. Le cuvelage, d'un diamètre interne de 73 cm, se poursuit au moins jusqu'au rez-de-chaussée : une ouverture d'accès est aménagée en blocs de moyen appareil bûchés et présentant une feuillure. La base du puits est enduite d'un béton hydraulique. Enfin, l'espace est pavé de deux sols de galets jointifs, disposés aléatoirement à l'exception d'une bordure d'éléments plus important placée le long des murs. On signalera une usure plus marquée sur le trajet allant de l'escalier au puits (fig. 192). À l'est de la cave a été aperçue sur une très petite surface une structure concave appuyée contre le mur oriental et qui pourrait s'apparenter à un four.

Pour répondre à des problèmes de stabilité de l'immeuble, sont entrepris au cours du XVIII^e s. des travaux de confortement en sous-œuvre dans la cave. La partie

sous la rue est ainsi condamnée par un puissant mur composé de moellons et de blocs non assisés et par un contrefort central avec lequel il est chaîné. Un second contrefort formant le pendant du précédent vient étayer le mur oriental (cf. fig. 104).

3.2.10. Les espaces en cœur d'îlot, les pièces 401B et 420A

Ces espaces sont traités à part car ils constituent l'illustration parfaite de l'imbrication des propriétés au sein d'un même immeuble et témoignent de la difficile confrontation entre l'interprétation des vestiges et le découpage cadastral napoléonien. L'observation des circulations de ces constructions mises en place au XVI^e s. semble indiquer que ces pièces sont rattachées aux maisons situées rue Torte (hors emprise) par lesquelles elles sont accessibles, et qu'elles relèvent donc initialement de la parcelle 420. Ces espaces fossilisent des constructions médiévales, dont elles reprennent le tracé ou sur lesquelles elles s'adossent. Leur emplacement en cœur d'îlot conduit à s'interroger sur l'usage de ces espaces car le niveau de leur sol d'utilisation ne correspond pas à celui d'une cave, mais s'apparente plutôt à celui d'un rez-de-chaussée voire d'entresol.

L'espace 401B

Décentré par rapport à l'axe de la parcelle 400, cet espace s'étend à l'origine sur toute la largeur de la parcelle 401 avec laquelle elle ne communique pas, soit une surface de 6,5 x 5 m. En revanche, un accès montre qu'il existe un lien avec la pièce qui la borde immédiatement au sud (espace 420A). La difficulté à rattacher avec certitude cet espace à une parcelle ou une autre s'explique par le fait que son plan reprend en partie celui d'une salle du XIV^e s. et n'obéit donc pas au redécoupage foncier moderne. Aussi ce secteur est l'un des espaces les plus soumis à l'évolution des parcelles mitoyennes.

Cette salle correspond à un rez-de-chaussée et seul demeure l'angle sud-est, matérialisé par des murs posés sur des maçonneries médiévales. Leurs élévations, d'une largeur de 0,58 m, sont formées d'un double parement assisé de moellons et cailloux retouchés disposés en boutisse et liés au mortier sableux. Du refend occidental ne sont conservées que ses profondes fondations hautes de 0,90 m, composées d'une maçonnerie de cailloux et moellons bruts. Enfin on peut suggérer que cette pièce s'étendait au nord jusqu'à un puits appareillé qu'elle englobait. Au sud s'ouvre sur la pièce 420A une porte d'une largeur de 1,10 m dont les piédroits sont en blocs taillés et le seuil en carreaux en terre cuite disposés de chant, identiques à ceux utilisés par le sol construit.

⁶³⁵ Dimensions des malons : 22 x 8 x 3 cm.

⁶³⁶ Cette dernière mesure 60 x 49 cm les bords font 6 à 8 cm d'épaisseur et dans un angle une bonde de 6 cm est creusée.



Fig. 191. Détail des sols et de la pile de la parcelle 398 (cl. F. Parent/Inrap).



Fig. 192. Vue du puits de la parcelle 397 depuis le sud (cl. F. Parent/Inrap).

À une première transformation du mur occidental dû au creusement de la cave de la parcelle 400, succède une série de changements provoqués par l'extension de la cave de la parcelle 402 au détriment de l'espace étudié. Une nouvelle limite septentrionale réduit la pièce qui ne mesure plus que 22 m² ; le puits reconstruit relève alors de la cave 402C. La communication avec l'espace sud est condamnée ; l'accès s'effectue maintenant à l'est par l'intermédiaire d'un nouvel escalier établi durant la seconde moitié du XVIII^e s. et dont ne demeure que deux dalles. Ces modifications entraînent des reprises ponctuelles du sol carrelé et une homogénéisation des parois est entreprise avec l'application d'un enduit sur le carrelage et les murs.

Durant le dernier quart du XVIII^e s., le sol est rehaussé d'une quarantaine de centimètres par l'apport d'un remblai composé de matériaux hétérogènes issus de démolition et d'un dépotoir qui supporte un nouveau carrelage (fig. 193 et fig. 194).

La fouille a montré la complexité d'attribuer ces vestiges à l'une ou l'autre des parcelles modernes. Le premier état de cet ensemble laisse penser qu'il est étroitement associé à la parcelle 420 avec laquelle il communique et qu'il relève probablement d'un même propriétaire. L'obturation de cet accès, mené conjointement à l'extension de la cave nord, indique alors qu'il peut être rattaché à la parcelle 401, mais un état des lieux de 1734 montre que les étages communiquent avec l'immeuble de la parcelle 400.

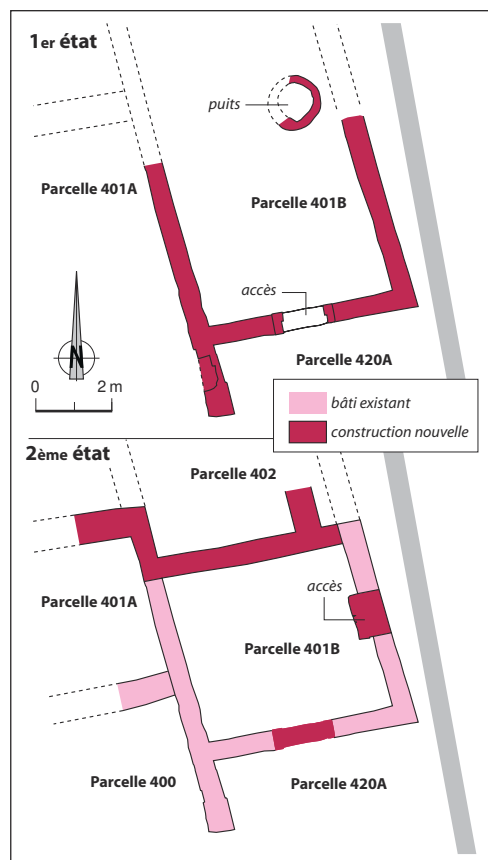


Fig. 193. Plan de l'état 1, 2 de la parcelle 401B (DAO F. Gueriel/Inrap).



Fig. 194. Vue d'ensemble de la cave de la parcelle 401B (cl. F. Parent/Inrap).

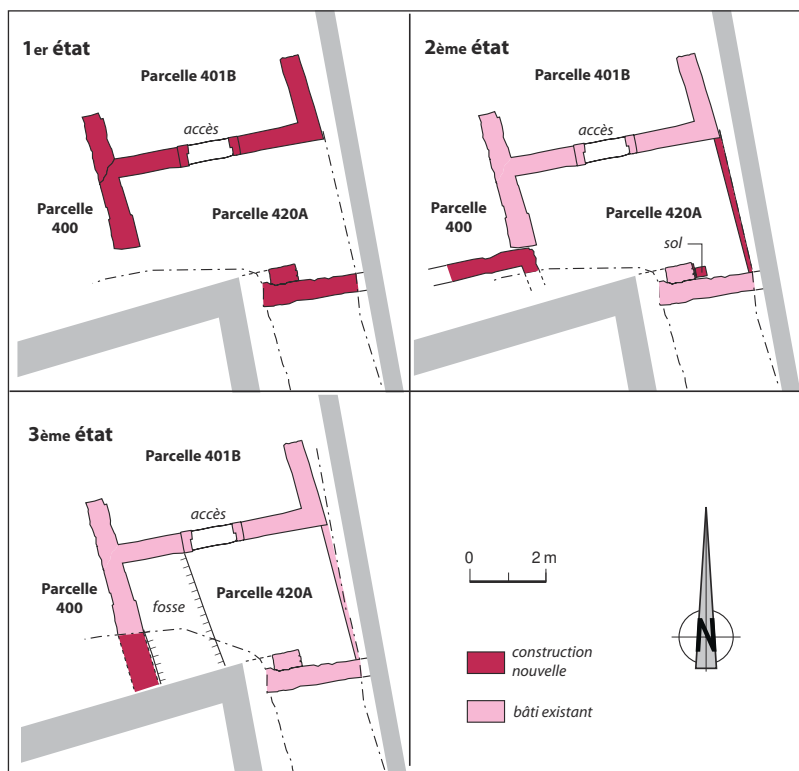


Fig. 195. Plan des états 1, 2 et 3 des parcelles 401B et 420A (DAO F. Gueriel/Inrap).

L'espace 420A

Mitoyenne de la pièce 401C au nord avec laquelle elle communique, cette pièce étroite (3,60 m) est implantée sur du bâti ancien dont elle conserve en partie la mémoire (fig. 195). Elle est rattachée à la parcelle 420 du cadastre napoléonien, qui s'ouvre sur la rue Torte.

Le mur de bordure ouest de cette salle, large de 0,66 m, est grossièrement assisé et son liant est comparable à celui du mur nord. Son prolongement au sud est

inconnu, mais il devait probablement s'appuyer contre le mur nord d'un grand bâtiment médiéval. Un pilier forme la transition de ce dernier avec la maçonnerie méridionale qui mesure 0,55 m de large et se compose d'un appareil régulier de moellons de calcaire en boutisse liés au mortier jaune. La limite orientale est inconnue pour cet état de même que le sol d'utilisation.

Dans une seconde phase est réalisée la fermeture de la communication avec le secteur 401B, en liaison avec un transfert probable de propriété de ce dernier.

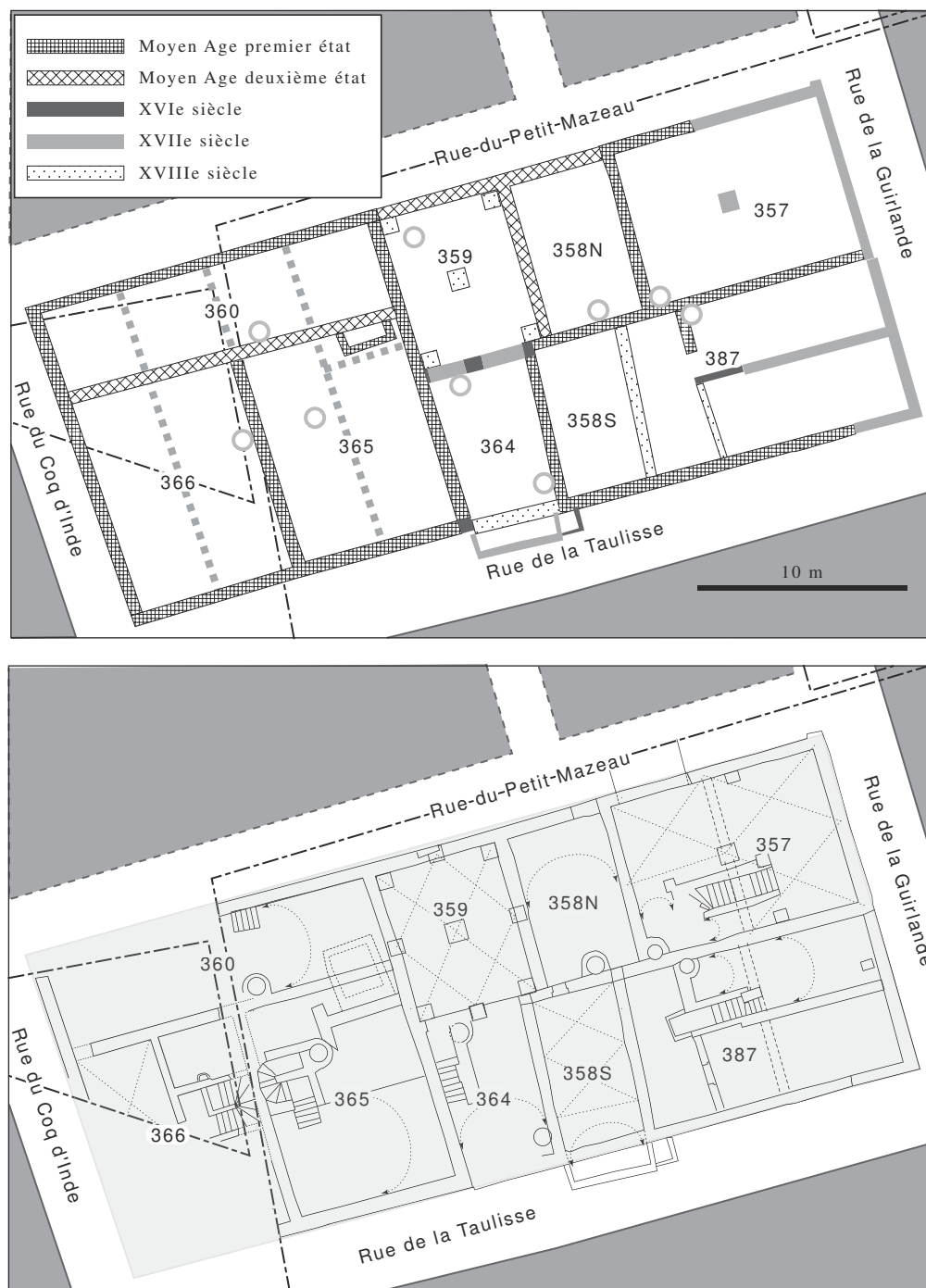


Fig. 196. Plan phasé et plan des vestiges de l'îlot II (DAO B. Sillano/Inrap).

Conjointement est construit un nouveau mur à l'est réduisant la largeur de l'espace à 5,20 m. Son élévation ne conserve qu'une assise de moellons portée par un blocage profond de 1,40 m. Un nouvel accès localisé dans l'angle nord-est est matérialisé par un emmarchement fait d'un bloc taillé de La Couronne bordé de deux moellons. La transition entre ces deux constructions est réalisée par l'intermédiaire d'une rigole matérialisée par une pierre surcreusée. Enfin

est disposé un nouveau carrelage en terre cuite de module carré⁶³⁷.

Dans un état ultime d'occupation est établie, dans l'angle nord-ouest de la pièce, une importante fosse destinée au stockage de la chaux qui détruit en partie le sol de *malons*. Son creusement de plus de 2,90 m pour

⁶³⁷ 23,5 x 23 x 2 cm.

1,75 m et 1 m de profondeur percute une cuve médiévale qu'il réutilise pour le stockage de la chaux. Dans un second temps, cette fosse a servi de réceptacle à un dépotoir de céramiques, dont certaines sont complètes et datées de la seconde moitié du XVIII^e s.

3.3. Îlot II : au sud du Petit Mazeau (B. Sillano)

Avec une largeur de 15 m, l'îlot situé au sud de la place du Petit-Mazeau illustre parfaitement la trame médiévale (**fig. 196**). À son extrémité occidentale, les quatre parcelles mises en évidence par la fouille sont disposées transversalement, « en lanière », et déterminent le module qui, démultiplié, aboutit à un îlot tout en longueur. À la fin du Moyen Âge ou au début de l'Époque moderne, la forme de ces parcelles est modifiée afin de les adapter à un nouveau type d'habitat, alors que l'îlot conserve son emprise. Le long de la place du Petit-Mazeau, au nord, s'alignent les auberges tandis que sur la rue de la Taulisse, très secondaire, se trouvent les annexes, comme les écuries. Compte tenu des liens qui unissent souvent les immeubles entre ces deux côtés, nous étudierons cet îlot d'ouest en est, en passant en revue alternativement les parcelles du nord et du sud.

3.3.1. Parcelle 366

Obtenues par adjonction de deux parcelles « en lanière » médiévales diminuées du tiers septentrional de leur surface, les parcelles 365 et 366 sont de même module, 7,50 m par 10 m. La seconde, située à l'angle de l'îlot, n'a pas été fouillée dans sa totalité (Mellinand 2005, p. 187-199) et aucun texte d'archive s'y référant n'a été trouvé. L'espace est subdivisé en trois parties. La plus importante, à l'angle des deux rues, occupe quasiment la moitié sud de la parcelle, mais elle est hors d'emprise de fouille. L'autre moitié est subdivisée en deux parties égales, de 5 m par 3,50 m, dont l'une, en cœur d'îlot, correspond à une cour et l'autre, contre la rue traverse, à une pièce (**fig. 197**).

La cour est elle-même subdivisée en deux, au droit du puits dont elle hérite de l'époque médiévale. Au nord, le sol, pavé de galets, est daté du XVIII^e s. grâce au mobilier du remblai qui le supporte. Il est relié à la pièce à l'ouest par une ouverture large de 1,50 m dont il ne reste que l'empreinte et qui a été bouchée dans un second temps. Au sud est installé un escalier permettant l'accès à la cave occidentale (**fig. 198**). Large de 1 m, il se compose de courtes volées droites de 5 marches en calcaire de La Couronne en remploi, de 35 cm de large, et de demi-tours aux extrémités. Nous avons là un très bel exemple des *vizettes* mentionnées dans les textes. Les murs qui

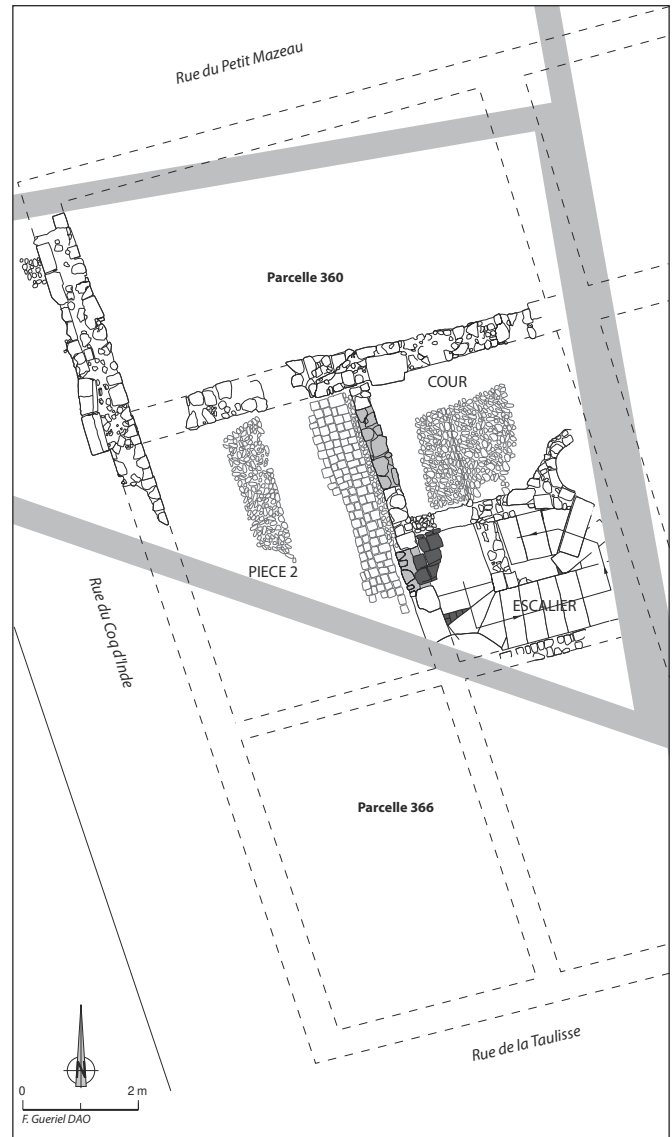


Fig. 197. Plan des vestiges des parcelles 360 et 366 (DAO F. Guériel/Inrap).



Fig. 198. L'escalier de la parcelle 366 (cl. T. Maziers/Inrap).

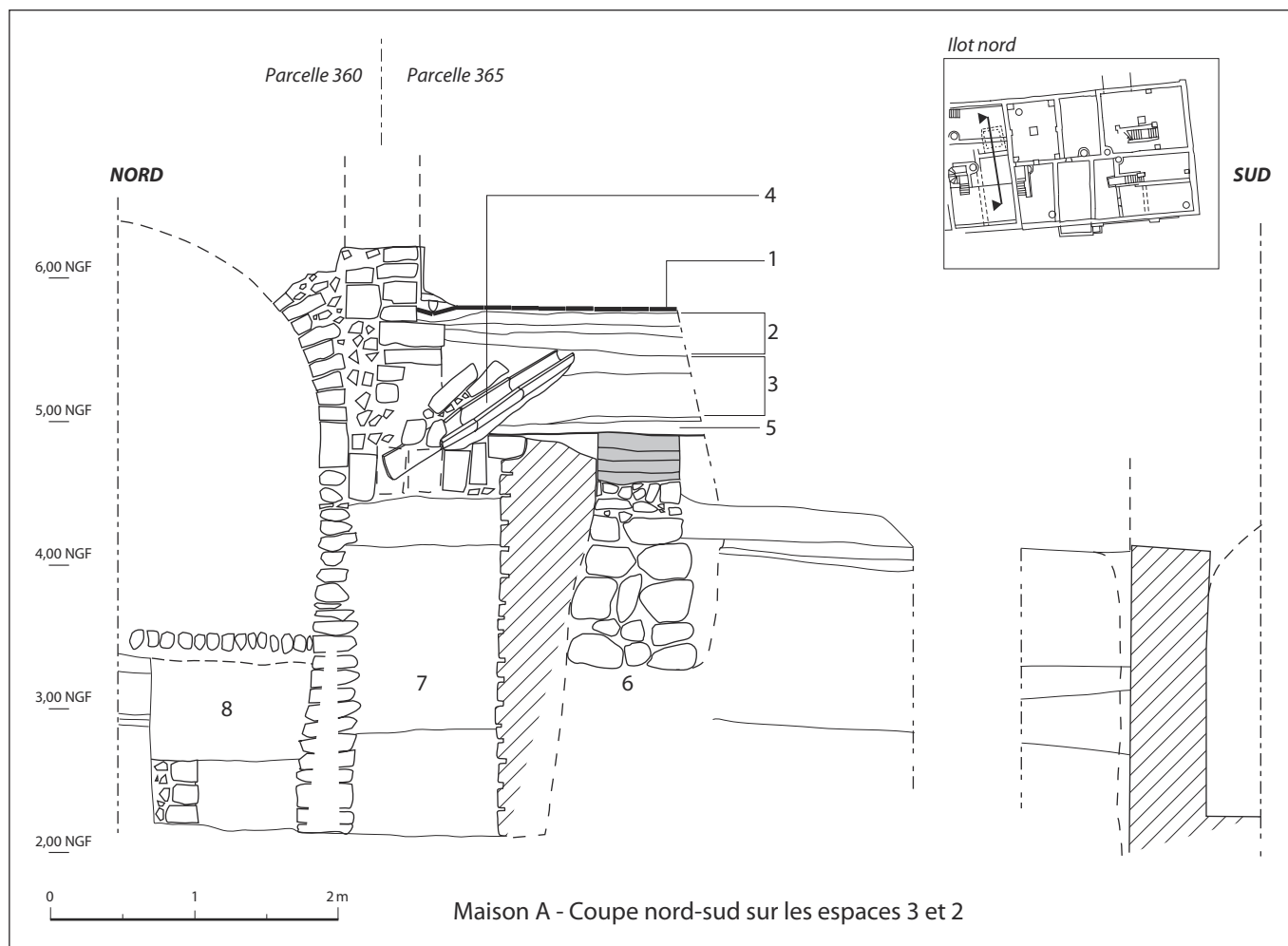


Fig. 199. Coupe nord-sud des structures des parcelles 360 et 365 (DAO R. Theriot/Inrap).

l'encadrent sont faits de matériaux divers, sauf le chaînage d'angle en pierre de taille en remploi. Une ouverture, au rez-de-chaussée, permet l'accès à la pièce occidentale. Elle n'a conservé que la base de ses piédroits, en calcaire coquillier taillé et mesure 0,80 m de large. Le palier est pavé de carreaux de 25 par 26 cm, tout comme le seuil. Au sous-sol, une porte de 1 m de large accède à la cave. Intégralement conservée, elle mesure 1,80 m de haut et possède un arc en plein-cintre en calcaire coquillier, alors que les piédroits ne sont pas habillés. Face à cette porte, le couloir qui la relie à l'escalier possède encore une voûte plein cintre en briquettes dont le tas de charge a livré du mobilier du milieu du XVII^e s.

Le sol de la pièce occidentale associe une calade, qui semblait couvrir originellement tout l'espace, et un pavement le long mur de refend oriental dont il n'est séparé que par une mince bande de galets. Il s'agit de pavés cubiques de dimensions variables (environ 15 cm de côté) disposés selon au moins deux bandes, larges de 30 cm. Au-dessous, une cave est installée sur toute l'emprise de la pièce. Ses murs sont construits en sous-œuvre

et deux niveaux de calade successifs occupent le sol. Le premier, qui s'étend également dans le petit couloir d'accès, remonte au XVII^e ou XVIII^e s., alors que le second est daté du XIX^e s. La pièce est couverte d'une voûte d'arêtes en briques qui repose sur des murets d'ancrage à l'est et à l'ouest. Dans les angles, le tas de charge est fait de pierres liées au mortier et offre une surface plane.

3.3.2. Parcelle 365

À la différence de sa jumelle à l'ouest, la parcelle 365 n'est pas placée dans un angle d'îlot ce qui a une incidence sur son agencement. Elle a été fouillée intégralement (Vecchione 1997, p. 6-8), mais les observations sur la cave demeurent restreintes en raison des contingences de la fouille (stockage des déblais). Aucun texte d'archive y faisant référence n'a été trouvé.

Les constructions d'Époque moderne débutent avec une vaste campagne de travaux. Le préambule est le dérasement des structures médiévales, en particulier les murs de refend (fig. 199, n° 6) des deux îlots accolés,

puis un léger remblaiement (**fig. 199**, n° 5) qui a livré du mobilier du XVI^e s. Puis les murs limitant la construction sont systématiquement repris. Au sud, les extrémités du mur antérieur sont refaites avec des moellons de pierre froide alors que la partie centrale est doublée, afin de supporter une élévation plus haute. À l'ouest, il semble en être de même alors qu'à l'est l'élévation réutilise des moellons de calcaire blanc. Au centre de l'espace est aménagé le soubassement de l'escalier en matériaux en remploi. Les sols associés à cette phase ont été éliminés lors du creusement de la cave.

À l'est de l'escalier, l'espace n'est pas excavé et il semble former une vaste cour intérieure, comme la présence de deux canalisations successives, qui se jettent dans l'ancienne « glacière » médiévale (**fig. 199**, n° 7) réutilisée en puits perdu, le suggère. La première est faite avec deux parements de moellons et fond en schiste, l'autre (**fig. 199**, n° 4) avec des tuiles rondes disposées en fond comme en couverture puis enduites de bitume. Entre ces deux structures, une courte phase de remblaiement (**fig. 199**, n° 3) est datée par le mobilier de la fin du XVII^e s. L'ensemble est scellé par un remblai (**fig. 199**, n° 2) puis par un sol de terre cuite (**fig. 199**, n° 1) datés du début du XVIII^e s. Un placard associé à ce niveau suggère que l'espace ouvert soit transformé en pièce d'habitation.

Au sud, la cave est probablement installée au XVII^e s. Ses murs, construits en sous-œuvre, sont faits de moellons de calcaire, tuf et grès grossièrement assisés et à joints épais. Elle est couverte d'une voûte plein cintre de petits moellons et son dernier état de sol est un pavement de galets. L'escalier d'accès, tout d'abord droit, est modifié dans un second temps par installation d'une volée semi tournante alors que dans le même temps le puits est à nouveau cuvelé.

3.3.3 Parcelle 360 : le Logis du Coq d'Inde, une parcelle toute en longueur

Placée à l'angle de l'îlot, en vis-à-vis du Petit Mazeau, cette parcelle a la particularité d'être non seulement très longue (15 m par 4,5 m), mais aussi d'être disposée parallèlement à la rue principale. Elle a été fouillée sur deux opérations consécutives (Vecchione 1997, p. 6-8 ; Mellinand 2005, p. 187-189). Un texte d'archive y fait référence, sous l'appellation du Logis du Coq-d'Inde⁶³⁸. Pour la moitié ouest, la fouille se limite au mur de façade sur la rue du Coq-d'Inde. Un placage en calcaire de La Couronne disposé à l'extérieur du mur dénote un

épaississement de la structure en prévision d'une élévation des murs. Il ne peut pas être daté. Un refend semble prendre la place d'une des limites de parcelle médiévale, dans l'alignement du mur mitoyen des parcelles 366 et 365. Aucun sol du début de l'Époque moderne n'est conservé à cause de la cave qui occupe toute la moitié orientale de la parcelle. Ses murs, installés en sous-œuvre, sont faits de petits moellons, cailloux et galets ennoyés dans un mortier gras. Une voûte en berceau plein cintre, faite de moellons bien équarris, la recouvre entièrement (*cf.* **fig. 199**). Son sol est caladé, avec fil d'eau central, et repose sur un épais remblai qui a livré du mobilier attribuable au milieu du XVII^e s. L'accès se fait depuis la pièce à l'ouest par un escalier droit accolé à la façade alors qu'un puits est placé sur le mur opposé.

La vente que fait le sieur de Valbelle en 1654⁶³⁹ concerne deux maisons contiguës qui confrontent à l'est le Logis de la Taulisse, localisé sur la parcelle 358, au nord la « *rue tirant au petit Mazeau* », à l'ouest la « *rue tirant à la place du palais royal* ». Cet ensemble correspond donc aux parcelles 359 et 360. L'année d'après est établi un rapport de *future cautelle*⁶⁴⁰. Au rez-de-chaussée, se trouve une boutique, ou magasin, à l'angle des rues, qui mesure de 4 m par 7 m et une autre de 5,25 m par 4 m. L'accès à la grande salle se fait par trois portes, deux sur la rue du Mazeau, avec encadrement en pierre de taille, l'autre sur la rue du Coq-d'Inde, en *mallons*. L'autre boutique possède une porte en pierre de taille ainsi qu'un « *petit fourneau servant pour les maîtres pastissiers* ». Aux étages, ces pièces sont surmontées d'autres de dimensions identiques, avec lesquelles elles n'ont pas de communication, auxquelles s'ajoutent une *vizette* placées entre elles et deux cabinets, d'environ 2 m par 2 m, dont l'un est éclairé par une cour intérieure. Nous pouvons ainsi restituer l'agencement de la parcelle 360, avec des salles superposées sur la moitié occidentale et le reste occupé par les autres pièces et l'escalier (**fig. 200**). Les deux ailes de la parcelle sont donc indissociables ce qui prouve qu'elle est une et indivisible. La seule mention de l'autre maison est un étage « *a plein pied du plus hault du corps de maison* » précédent, situé « *sous le toit et du costé de Levant joignant le logis de la Taulisse* » et auquel on accède « *par trois tours de vizette qui a son entrée et issue à la rue du costé de tresmontane* ». En d'autres termes, les trois tours d'escalier correspondent aux trois étages et l'accès se fait par une entrée différente de la précédente. La deuxième maison se réduit donc à une pièce au dernier étage de l'immeuble voisin et non à la parcelle 359 en entier. Les dimensions de la cave correspondent par ailleurs à celle de la parcelle 360 et non à sa voisine.

⁶³⁸ Lorsque l'on sait l'affection que portent les auberges aux animaux comestibles comme appellation, on peut supposer que c'est l'auberge qui a donné le nom à la rue traverse et non l'inverse.

⁶³⁹ AD13 353 E 94, fol. 1186.

⁶⁴⁰ AD13 353 E 95, fol. 96.

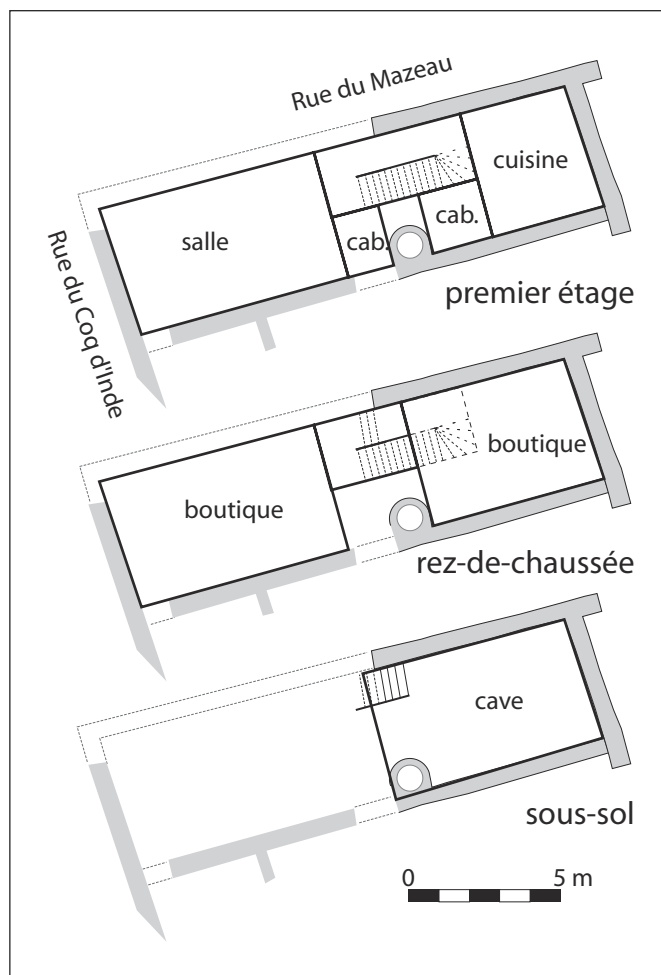


Fig. 200. Restitution de l'immeuble de la parcelle 360 d'après un rapport d'expertise (DAO B. Sillano/Inrap).

3.3.4. Parcelle 359 et 364

Au cours du Moyen Âge, les parcelles 359 et 364 n'étaient pas loties (Vecchione 1997, p. 10-12), et même si le passage d'un côté à l'autre de l'îlot a été, dans un second temps, obturé au nord par la construction d'un mur, les traces d'usure météoriques semblent indiquer que ces lots sont restés des espaces ouverts (fig. 201). Les premiers indices d'occupation, au XVI^e s., sont des éléments architectoniques en blocs de calcaire de La Couronne. Ce sont deux chaînages d'angle, au sud-est de la parcelle 365 et au nord-ouest de la parcelle 358S, ainsi qu'un pilier associé à deux piliers adossés contre les murs voisins qui matérialisent pour la première fois le mur mitoyen entre les parcelles 359 et 364. Aucun sol ne leur est associé et il est difficile de les interpréter.

La parcelle 359 est totalement enclose lorsque les ouvertures entre les piliers du mur méridional sont obturées. Les murs, hétérogènes, qui s'y insèrent ont livré de

la céramique attribuable au XVII^e s. Il semble toutefois qu'un passage soit conservé vers le sud. Parallèlement, la cave est creusée beaucoup moins profondément que ses voisines ce qui suppose un rez-de-chaussée surélevé. Elle est couverte par quatre voûtes d'arête en briques qui reposent sur un pilier central, des piliers adossés aux angles et des impostes monolithiques en pyramide tronquée au milieu des murs. Ces supports utilisent des blocs de calcaire de La Couronne, certains en remploi. Les piliers d'angles ont deux parements de blocs harpés complétés par un blocage de pierre en remploi et mortier, alors que le pilier central est entièrement parementé avec des blocs (fig. 202). Ils sont tous surmontés de chapiteaux en forme de pyramide tronquée. Dans la seconde moitié du XVIII^e s., deux aménagements non interprétés sont réalisés dans l'angle nord-ouest. Il s'agit tout d'abord d'une petite pièce rectangulaire de 1,10 m par 1,50 m, ouverte par une porte avec seuil, qui est soit le soubassement d'un escalier soit, plus probablement, d'une échelle meunière. À proximité se trouve une sorte de conduit rectangulaire de 1,10 m par 0,50 m constitué d'éléments en remploi. Entre les deux se place un puits circulaire dont le cuvelage supérieur, de section carrée, a été rebâti. Par la suite, une cloison d'axe nord-sud divise la cave en deux parties égales. Le seul sol conservé est un pavement de carreaux de terre cuite lié à cette cloison.

La parcelle 364 n'acquiert sa forme définitive que lorsque le mur de façade est édifié, à une époque indéterminée. De petite dimension, elle ne mesure que 7,50 m de long pour 4 m de large. L'installation de la cave, qui occupe toute la parcelle, n'est pas datée, néanmoins deux états ont pu être distingués. Le premier se manifeste par une reprise en sous-œuvre des murs latéraux avec une maçonnerie hétérogène. Aucun sol ne s'y rapporte, de même qu'il est impossible de savoir si le petit puits présent au sud-est de la pièce lui est contemporain ou antérieur. À l'origine, le couvrement de la pièce devait être un plafond plat puisque la création d'une voûte dans un second temps a nécessité l'abaissement du sol. À ce moment, les murs latéraux ont été doublés de briques afin de supporter une voûte en berceau d'axe nord-sud. L'accès se fait par un escalier droit, en pierre de taille, comme le piédroit du mur d'échiffre. En haut, le palier sert partiellement de couverture à un puits qui remplace l'autre, obturé par le placage de briques. D'après le mobilier, ce dernier est abandonné vers le milieu du XVII^e s. ce qui nous permet de dater le second état de la cave. Le dernier sol de cave est constitué de carreaux de terre cuite avec fil d'eau aboutissant à une cuvette en pierre enterrée. Deux cercles de rouille témoignent du stockage de tonneaux.



Fig. 201. La partie orientale de l'îlot II en cours de fouille, vu de l'ouest. Au premier plan, les parcelles 359 et 364, au second, la parcelle 358, au dernier, les parcelles 357 et 387 (cl. M. Derain/Inrap).

3.3.5. Parcelle 358 : le Logis de la Taulisse

D'après les confronts des parcelles voisines, nous pouvons estimer que le Logis de la Taulisse se trouve sur la parcelle 358. Sa mention à la fois au nord, où est citée une rue « *qui aboutit au logis de la Taulisse* » comme au sud, où la rue porte son nom (ou inversement) indique clairement qu'il s'agit déjà d'une parcelle traversante comme elle est dessinée sur le cadastre napoléonien. Pour plus de commodité, nous numérotions les deux espaces qui la composent 358N (pour la partie qui est au nord) et 358S, car ils n'étaient pas liés à l'origine. Ils ont été créés tous deux au Moyen Âge, mais le second fait partie d'une maison plus ancienne et l'autre ne s'est individualisé que lors de la clôture d'un espace ouvert, parallèlement à la création des parcelles 359 et 364 (Vecchione 1997, p. 8-10).

Les caves ont éliminé toute trace d'occupation antérieure. Cependant, dans la rue de la Taulisse, recoupé par l'extension de la cave moderne, un vestige, abandonné (ou utilisé) au XVI^e s., subsiste. Il s'agit de l'angle, presque droit, d'une fosse parementée par deux murets de 80 cm de haut, réalisés avec des moellons de calcaire de Saint-Victor. L'intérêt de cette structure réside dans sa datation, rarement mise en exergue sur le chantier, mais nous ne pouvons pas l'interpréter.



Fig. 202. Le pilier central de la cave de la parcelle 359 (cl. M. Derain/Inrap).

La parcelle 358S est la première à accueillir une cave. Les murs, bâtis en sous-œuvre, sont hétérogènes. Celui qui borde la rue est largement ouvert par un arc en pierre de taille permettant d'accéder à une portion de cave installée sous la rue. Cette extension profonde de 1 m occupe quasiment toute la largeur de la parcelle. Son voûtement est composé de claveaux de tailles et natures diverses. Le sommet est rehaussé pour l'ouverture d'une trémie (cf. **fig. 105**). La cave elle-même, dans un premier état, est couverte de deux manières ; au sud une voûte de



Fig. 203. Le sol de la cave au sud de la parcelle 358 (cl. M. Derain/Inrap).

pierre en berceau et au nord une voûte d'arête supportée, aux angles, par de petits culots en forme d'ogive inversée. Conjointement est mise en place une calade avec fil d'eau axial et deux cuvettes enterrées (**fig. 203**) ainsi qu'un escalier, au sud-est de la cave, dont il ne reste que le soubassement. Le seul élément de datation est une monnaie datée de 1631 trouvée dans une réfection du sol. Dans un second temps, le mur oriental est détruit et remplacé par un mur massif fait de blocs de calcaire jaune (incluant de nombreux remplois), dont l'édification n'a pas porté atteinte à la voûte. Le sol est alors pavé de carreaux de terre cuite qui reposent sur une épaisse couche de destruction ayant livré du mobilier du début du XVIII^e s.

La parcelle 358N a conservé un lambeau de sol du rez-de-chaussée, au-dessus d'une cave. Il s'agit de carreaux de terre cuite reposant sur le tas de charge des voûtes (qui a livré un tesson du XVI^e s.), auquel s'ajoute un remblai superficiel, daté de la première moitié du XVIII^e s. La cave s'inscrit en sous-œuvre dans le bâti antérieur. Les murs, hétérogènes, utilisent des pierres en remploi et l'un d'eux s'appuie même sur une fondation antique. Au sud est installée une porte dont le chambranle est fait de briquettes (**fig. 204**). Bien intégrée dans la face nord du mur, elle est nettement insérée dans un percement du côté de la parcelle 358S, indiquant par là-même l'antériorité de sa cave. Conjointement est creusé un puits



Fig. 204. Parfaite intégration de la porte dans le mur qui sépare les caves de la parcelle 358 (cl. M. Derain/Inrap).

adossé au même mur, à côté de la porte. Contre le mur oriental, au sud, est visible la trace d'un escalier arraché. Le mur nord présente à l'est une réfection en blocs de calcaire jaune, incluant un avaloir, qui pourrait correspondre à un effondrement de la façade. Le couvrement de la cave était assuré par une imposante voûte en berceau, d'axe nord-sud, faite de briques et ouverte par une trappe au nord. Le sol consiste d'abord en une calade, avec fil d'eau et *pille* en pierre, remplacé ensuite par un sol carrelé. Le remblai qui les sépare a livré du mobilier de la seconde moitié du XVII^e s.

3.3.6. Parcelle 387 : une parcelle d'angle bien documentée

La parcelle 387 compose, avec les parcelles 357 au nord et 358S à l'ouest, ce qui a été identifié comme un îlot au Moyen Âge. Les textes nous apprennent par ailleurs que la première et la dernière connaissent une évolution de propriété commune qui explique certaines des transformations que nous allons voir.

Le bâtiment moderne qui prend place sur la parcelle 387 comprend deux espaces identiques disposés de front sur la rue de la Guirlande et un troisième au fond, perpendiculairement à la rue de la Taulisse (Rinalducci 1997, p. 36-66). Le mur de façade sur cette rue est continu le long des parcelles 358S et 387. Nous l'avons rattaché à la période médiévale d'après son architecture, mais sans en avoir de preuves matérielles, tout comme le mur nord. En revanche, la partie occidentale du mur de refend est clairement datée du XVI^e s. par le mobilier contenu dans la tranchée de fondation. L'élévation conservée est faite d'un blocage désordonné de pierres de toutes natures, de carreaux de terre cuite et de tuiles. Vers l'ouest, il ne s'étend pas au-delà d'une limite marquée, au nord, par un retour massif du mur mitoyen, dans l'angle desquels vient s'insérer un puits. Nous supposons que ce mur, fait de matériaux divers disposés de manière désordonnée, matérialise l'arrière de la parcelle originelle. Sa datation n'est pas assurée, mais pourrait remonter au Moyen Âge.

Dans l'espace méridional, nous avons eu la chance d'étudier le processus de création d'une cave, car il n'a pas été mené à son terme. Contre le tronçon du mur de refend évoqué ci-dessus, ainsi que sous la fondation du mur de façade méridional, quatre éléments de soutènement constitués de piles et doubleaux ont été implantés en sous-œuvre, au sein de fosses, préalablement au



Fig. 205. Départ nord de l'arc doubleau-diaphragme de la cave non terminée de la parcelle 387 (cl. M. Derain/Inrap).



Fig. 206. Le puits de la cave de la parcelle 387 (cl. M. Derain/Inrap).

creusement de la cave qui ne s'est jamais produit. Les piles, qui consistent en des murs assez haut (au moins 2,30 m) et long de 1,10 m à 1,50 m, visent à renforcer les points de réception de l'ossature du couvrement. Sur l'angle supérieur de la pile sud-est subsistait le départ d'un arc doubleau diaphragme en moyen appareil de pierre de taille soigneusement ajusté (**fig. 205**). L'imposte, de facture similaire, présente un simple chanfrein. Elle a été encastrée très profondément, dans un second temps, dans la pile mais aussi dans la fondation qui est reprise en sous-œuvre. Du côté opposé, un pilier carré, qui occupe toute l'épaisseur du mur et qui est réalisé également en pierre de taille, supporte l'imposte et l'arc. Au nord-ouest, l'arc est encastré dans le mur ; il a été nécessaire de réaliser un muret derrière afin de reporter l'effort sur l'extrémité du refend transverse. Il est intéressant de constater que le terrain a été creusé *a minima* pour implanter l'ossature de la voûte, permettant ainsi de s'en servir pour soutenir les claveaux jusqu'à ce qu'ils aient leur propre cohésion. Le creusement de la cave se fait donc après la construction des arcs et peut-être après celle de la voûte. Les tranchées d'installation ont livré du mobilier du début du XVII^e s.

Si le pilier carré placé au sein du refend n'a jamais reçu d'arc au sud, il constitue en revanche un support pour celui de la cave septentrionale dont la construction n'a pas été abandonnée. Il atteste par là-même que cette dernière a été réalisée à la même période. La voûte, en berceau, est montée avec des briques. Elle est appuyée sur un mur de brique qui double le mur nord, et encastrée dans l'épaisseur du refend au sud. Vers l'ouest, elle se réduit pour couvrir le petit espace à côté de l'escalier (**fig. 206**). Ce dernier présente deux états successifs. Le premier n'a laissé que les extrémités bûchées de trois marches gironnées inscrites dans l'élévation des murs ; le second conserve la partie droite alors qu'elle remplace l'escalier à vis. Dans l'angle nord-ouest, deux puits se superposent, le premier étant lié au mur septentrional, l'autre non. Leur diamètre interne est d'environ 80 cm et ils sont tous deux bâtis avec des éclats de pierre de petit module. Le cuvelage, en élévation dans la cave, présente une ouverture de 50 cm de largeur, en moyenne, pour 1,27 m de hauteur. Faite en calcaire de La Couronne, elle possède un linteau et une margelle de forme arrondie qui épouse la forme du puits, et les piédroits, des blocs verticaux, sont ébrasés vers l'extérieur. Deux niveaux de sol successifs ont été mis au jour, mais la fouille a été interrompue avant de savoir s'il pouvait en exister un autre. Le premier, daté de la fin du XVII^e s., est très hétérogène. Outre des carreaux de terre cuite rectangulaires, il remploie des fragments d'*opus spicatum* antique mais aussi des dalles de calcaire de La Couronne, pour la

plupart en morceaux, de 0,82 m par 0,68 m pour une épaisseur de 0,12 m.

À la fin du XVII^e s. ou au début du siècle suivant, le mur de séparation avec la parcelle 358 est (re)édifié, traduisant peut-être l'annexion d'une partie de cette dernière. Conçu pour avoir un parement unique du côté occidental, il est construit avec des blocs de calcaire de La Couronne (longs de 62 cm, larges de 30 à 60 cm et hauts de 22 à 24 cm), assisés en parpaings et boutisses et complétés sur le revers par de la maçonnerie. L'espace qui le borde, aux confins de la parcelle, est doté d'un sol caladé au milieu du XVII^e s. Il est ensuite rehaussé d'un sol de carreaux de terre cuite, conservé de manière très lacunaire autour de l'escalier. Au milieu du XVIII^e s., les deux pièces voisines, à l'angle des deux rues, où le creusement de la cave a été abandonné, sont remblayées sur près de 1 m d'épaisseur ; puis deux cloisons sont bâties, à l'emplacement des arcs inutilisés. Le seul sol conservé, un carrelage, date du XIX^e s.

Cette parcelle présente l'intérêt d'être bien documentée par les textes. Nous possédons deux rapports d'expertise dont l'un, daté de 1714⁶⁴¹, permet de se représenter la répartition des pièces à chaque étage (**fig. 207**). Au rez-de-chaussée se trouvent une salle et une boutique ouvertes sur la rue de la Guirlande, une écurie ouverte sur la rue de la Taulisse et un *ciel ouvert* en cœur d'îlot. Au-dessous, la cave mentionnée semble de très petite dimension, antérieure à celle qui a été vue en fouille. Le sol de l'écurie est plus bas que celui des autres pièces, comme en témoignent les quatre marches descendantes qui permettent d'y accéder. Il semble que les deux pièces orientales, sur un même plan, adoptent un niveau moyen calé sur la pente de la rue de la Guirlande, alors que l'écurie est au même niveau que la rue de la Taulisse. De plus, les pièces ont une hauteur de 3,50 m alors que l'écurie est haute de 2,25 m. La différence de niveau et de hauteur permet de placer au-dessus de l'écurie une cuisine, de même hauteur, disposée en entresol. Dans les trois étages suivants sont disposées des chambres et salles, alors qu'au dernier étage se trouve un *galetas*. Celui-ci n'atteint pas la façade orientale car la pente du toit rejoint alors le plafond de l'étage inférieur. Dans l'espace restant, éclairés par des fenêtres dans le toit, se trouvent un poulailler et une charbonnière.

3.3.7. Parcelle 357 : le Logis du Rozier

Il ne reste aucun vestige des niveaux du rez-de-chaussée de la maison qui occupait la parcelle 357, mis à part un lambeau de sol carrelé (Rinalducci 1997, p. 8-35).

⁶⁴¹ AD13 361 E 100, fol. 241.

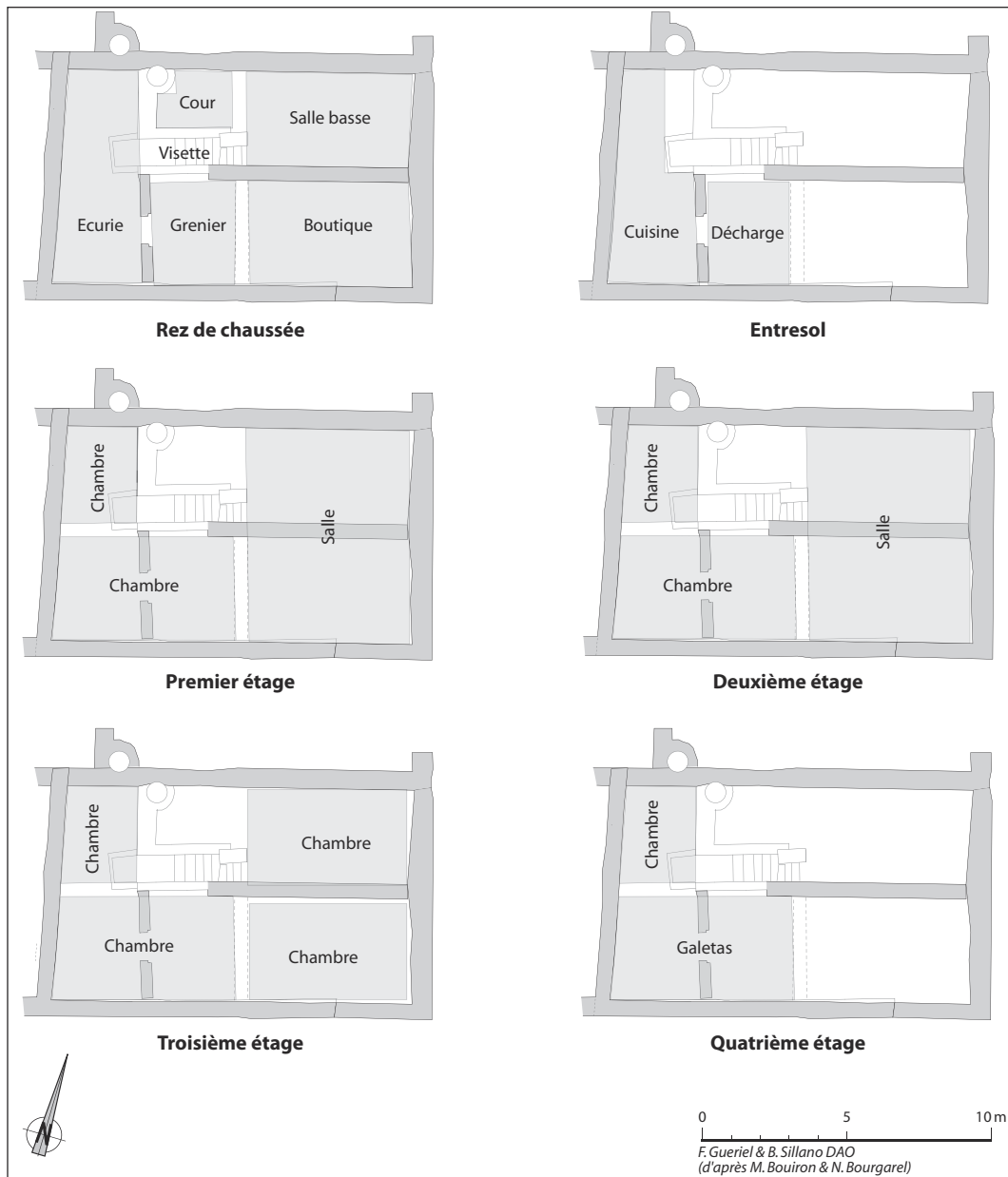


Fig. 207. Restitution de l'immeuble de la parcelle 387 d'après un rapport d'expertise (DAO F. Gueriel, B. Sillano/Inrap).

En revanche, les substructions du bâtiment, et en particulier les caves, ont été fouillées dans leur intégralité. Par ailleurs, des actes de vente mentionnent cet immeuble, vers la fin du XVII^e s., sous le vocable de Logis du Rozier, mais nous ne possédons aucun rapport d'estime.

Les murs de ceinture n'ont pas été édifiés à la même époque. Les plus anciens, liés entre eux, sont les murs mitoyens ouest et sud. Le premier est d'aspect très hétérogène sur toute la hauteur ; il comporte dans son axe une ouverture, bouchée, dont l'arc est réalisé avec des moellons à peine équarris (cf. fig. 164). Le second est composé de deux entités accolées de part et d'autre d'un coup de sabre. Dans l'angle des deux est inséré un puits

dont la construction est concomitante. À l'opposé, les deux murs de façade sur les rues du Petit-Mazeau et de la Guirlande sont également liés entre eux. Le premier est percé d'une large ouverture, surmontée d'un arc en pierre et prévue dès le départ, qui permet l'accès à une extension de la cave sous la rue. Le second fait une légère avancée par rapport à celui du voisin au sud. Sa tranchée de fondation extérieure a livré deux tessons de céramique datés du XVI^e s. Les deux murs sont de construction assez homogène, utilisant des moellons et blocs de calcaire, parfois en remploi, plus ou moins assisés. L'extension sous la rue n'occupe pas toute la largeur de parcelle comme on le rencontre habituellement mais

seulement 3,20 m de large. En revanche, elle semble plus longue, mais la proximité de la paroi moulée du chantier et les risques d'effondrement n'ont pas permis une fouille exhaustive de cet espace. Les murs, comme la voûte, en berceau, sont montés avec des pierres de toute nature.

L'aménagement intérieur du sous-sol consiste en premier lieu en un escalier droit situé dans le quart interne de la parcelle. Il présente deux états : le premier, attesté par des traces de marches conservées en négatif dans un des murs de cage, était plus court de 1,50 m que l'autre en raison de l'étroitesse des marches et de leur hauteur (20 à 24 cm). Le second, encore présent lors de la fouille, présente un repos qui divise en deux la volée droite et quelques marches gironnées à l'est qui amorcent un virage. Il est large de 1,40 m ; les marches sont en calcaire de La Couronne alors que le repos est carrelé. Il est daté de la fin du XVIII^e s. par le mobilier issu du remblai d'installation. L'ensemble des sols de la cave est pavé de *mallons* et présente un fil d'eau dans la partie nord, orienté d'est en ouest où se trouve une conche en pierre monolithe. Ces sols fonctionnent avec le premier état de l'escalier et sont conservés lors de son agrandissement.

Au centre de la cave, postérieurement à la mise en place du premier escalier, et même de celle du carrelage, est implanté un pilier afin de refaire le couvrement (**fig. 208**). Il est de plan carré, de 80 cm de côté, haut de 1,40 m et monté avec des blocs de calcaire de La Couronne en remploi. Son imposte, de même nature mais légèrement débordante, supporte deux arcs lancés vers le nord et le sud. Ceux-ci sont larges d'environ 40 cm et montés avec des blocs de calcaire en remploi mais aussi des éléments en tuf, assez irréguliers. Ils s'appuient contre les murs latéraux sur des impostes intégrées à la construction. Des voûtes d'arête couvrent les trois quarts de la superficie, mis à part le quart interne où la présence concomitante de l'escalier et du puits d'angle nécessite la mise en place de deux petites voûtes en berceau. Des saignées dans les murs latéraux accueillent les voûtes, ainsi que des culots piriformes sculptés aux angles et des impostes en blocs de remploi, moulurées succinctement en un bandeau plat. Elles sont toutes réalisées en briquettes de 24 cm par 16 cm par 3 à 4 cm d'épaisseur (*cf.* **fig. 87**). Le blocage de ces voûtes a livré un tesson de céramique du XIX^e s. parmi 19 autres résiduels.

Longue de 10 m pour une largeur de 7,5 m, la parcelle est très similaire, par ses dimensions, à celle qui se trouve dans l'angle opposé de l'îlot, la parcelle 366. La structure de l'immeuble qui y prend place est également très proche, comme en témoigne la division de l'espace en deux selon une transversale. Le mur tympan met en effet en exergue l'existence d'une pièce transversale de grande dimension (5 m par 7,50 m) ouverte sur

deux rues à la fois, d'une petite pièce, de 5 m par 3,50 m, ouverte sur l'autre rue et d'un espace en cœur d'îlot dévolu aux circulations et où se trouve probablement une cour intérieure attestée par le puits d'angle. Dans les deux parcelles, les caves sont couvertes en voûte d'arête mais, pour la parcelle 357, cette cave s'étend autour de l'escalier sous la forme d'un couloir voûté en berceau. On peut s'interroger sur la nécessité de cette extension, probablement facilitée par la forme de l'escalier, droit et non à vis comme dans les parcelles 365 et 366. La nécessité d'avoir un accès au puits en sous-sol constitue peut-être un élément de réponse.



Fig. 208. Le pilier central de la cave de la parcelle 357 vu de l'ouest (cl. M. Derain/Inrap).

3.4. Îlot III : au nord du pavillon Bargemon (B. Sillano)

Avec une longueur de 55 m pour 33 m de large, l'îlot situé au nord du pavillon Bargemon est l'un des plus vastes, si ce n'est le plus vaste, de la ville ancienne (en dehors des îlots du nord de la ville, occupés par des manufactures) (**fig. 209** et **fig. 210**). Il se singularise



Fig. 209. Plan de l'îlot III d'après les relevés de 1948. En bas, rez-de-chaussée de la moitié sud, en correspondance avec les caves de la moitié nord. En haut, le rez-de-chaussée de la partie nord (DAO B. Sillano/Inrap).

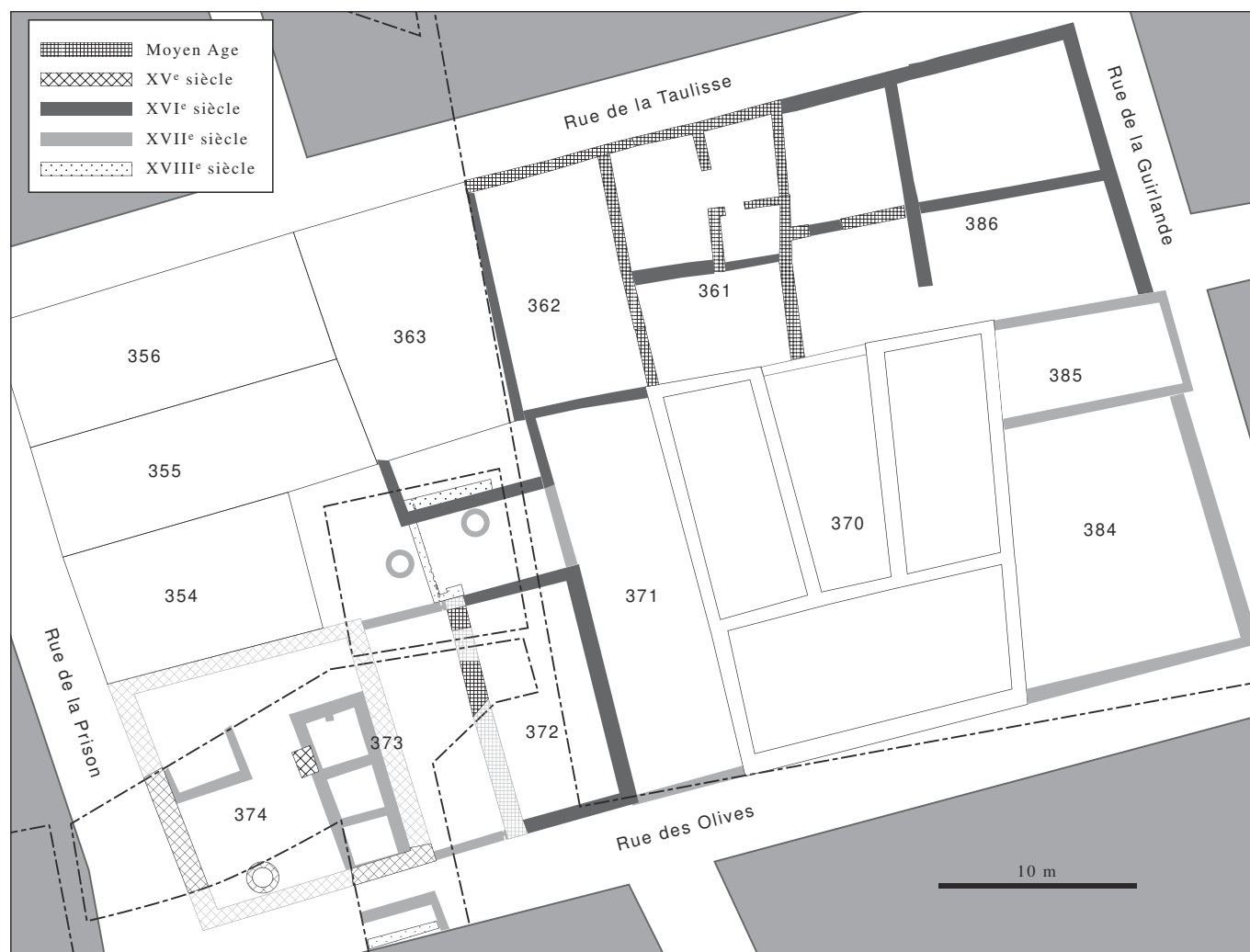


Fig. 210. Plan phasé de l'îlot III (DAO B. Sillano/Inrap).

également par son orientation. Alors que, à l'instar des rues, les îlots qui bordent la Grand-Rue et la rue Caisserie sont disposés perpendiculairement à celles-ci, l'îlot III, tout comme celui qui est juste au nord, leur est parallèle. Il se distingue enfin par la complexité de son découpage interne. Le parcellaire moderne est disposé de part et d'autre d'un axe transversal dont la position, décalée vers le nord par rapport à la médiane, suppose son antériorité. Il semble indiquer la préexistence d'une rue disparue. Au nord de cet axe, plusieurs constructions médiévales permettent d'imaginer un réseau complexe d'habitations aux contours compliqués. Dans la partie fouillée, les parcelles modernes sont le résultat d'agréation d'unités plus anciennes, dont les orientations sont reprises par les refends. Au sud, par suite d'un nivellement, le bâti antérieur nous échappe. Néanmoins, à l'ouest de l'îlot, l'étude des fondations de la parcelle 373 a permis de mettre en évidence une rue disparue d'axe nord-sud, dans le prolongement de la rue du Coq-d'Inde.

Celle-ci, attestée également par les textes, isole un îlot orienté du nord au sud et qui est plus conforme à ceux que nous connaissons par ailleurs.

3.4.1. À l'origine des parcelles 373 et 374 : l'Hôtel de Remezan

Les parcelles 373 et 374 sont situées à l'angle des rues de la Prison, à l'ouest, et des Olives, au sud (**fig. 211**). Elles ont une origine commune, une vaste demeure d'époque gothique que nous avons appelé l'Hôtel de Remezan, bien qu'aucun texte retrouvé n'en fasse directement mention (Sillano 2005, p. 143-160 et 463-478). Cet édifice a été révélé par la fouille et, fait rarissime, daté par le décor architectural réutilisé en fondation qui, nous le verrons, provient du bâtiment supplanté.

Les parcelles 373 et 374 ont été fouillées de manière très partielle en raison de l'étroitesse de la zone ouverte (galerie Bargemon). Aucun lien physique n'a pu être

établi entre les façades ouest et sud, l'emprise ayant un plan en forme de T. Pourtant, alors que leurs deux fondations n'appartiennent pas à la même parcelle du cadastre napoléonien, elles ont, pour partie, les mêmes caractéristiques. La rupture apparaît le long de la façade de la parcelle 373. Alors que le sommet de la fondation est uniforme, en grand appareil, la base, à l'ouest, est similaire à celle de la parcelle 374 tandis qu'à l'est elle est d'un type différent (**fig. 212**). La partie similaire est conservée sur une hauteur de 0,60 m pour 1,10 m que nous pouvons restituer. Épaisse de 0,95 m, elle est bâtie selon une technique particulière qui permet de rapprocher sans conteste les deux façades. Les quatre assises, qui sont faites de moellons et de blocs, bruts de taille, en grès ou poudingue, sont séparées par d'épais épandages de mortier (jusqu'à 8 cm d'épaisseur), réalisé avec un sable à gros gravier, blanc et très induré, qui ne s'insère pas toujours entre les blocs, ménageant ainsi des espaces vides entre eux. Entre les parements, le blocage est réalisé avec des cailloux de toute nature. Vers le milieu de la parcelle 373, cette fondation amorce un retour, détruit par les aménagements postérieurs, marqué par un gros bloc de grès qui débord largement à l'intérieur de la cave aménagée dans un second temps. Une seule structure peut être associée aux façades primitives : il s'agit d'un pilier situé au milieu de la limite entre les parcelles 373 et 374. Mesurant environ 1 m par 1,40 m, sa fondation est installée dans une large fosse et présente de petits ressauts successifs. Elle a une hauteur conservée de 0,90 m, qui devait avoisiner les 2 m à l'origine. Le mode de construction est similaire à celui du mur de façade, mais les matériaux, des blocs de calcaire de La Couronne taillés en remploi, diffèrent.

Ces corrélations nous amènent ainsi à reconnaître un vaste bâtiment qui occupe la parcelle 374 et la moitié de la parcelle 373, à l'angle des deux rues. Son extension vers le nord n'est pas connue. Elle correspond probablement à la limite avec la parcelle 354, compte tenu du caractère central du pilier, mais l'hypothèse d'un bâtiment plus étendu vers le nord n'est pas à exclure. Il n'en reste pas moins que l'édifice mesure au moins 11 m par 12 m. À l'est, il est séparé de la parcelle 372, bordée par un mur médiéval, par un espace de 3 m, à l'origine ouvert sur la rue ou tout au moins limité par un mur dont les fondations auraient été remplacées par un mur en grand appareil, trop frêle pour supporter un grand immeuble. Si l'on considère son alignement, au nord, avec la rue du Coq-d'Inde et certaines limites de parcelle qui l'en séparent, il est possible d'y reconnaître une rue qui délimite un îlot similaire à celui du Palais de justice, qu'il prolonge. La parcelle 373 aurait ainsi été créée en agrégeant une portion de rue et une partie d'un vaste bâtiment.

Aucun mobilier céramique ne permet de dater les murs, les piliers ainsi que les transformations postérieures. Cependant, si pendant un temps l'ancienne façade du bâtiment sur le rue disparue faisait office de mur de refend dans la parcelle 373, lorsqu'il s'est agi de le remplacer par un autre plus adapté, les matériaux utilisés ont été ceux de l'ancienne façade. Or ces constructions utilisent un lot important de blocs en calcaire de La Couronne de dimension moyenne mais surtout de nombreux éléments moulurés correspondant à des fenêtres au décor gothique, ainsi qu'un fragment d'arcature de porte décorée par un feuillage sculpté en bas relief (*cf. fig. 78, fig. 88, et fig. 89, cf. supra* § I, 3, 3.2.). L'homogénéité du lot confirme la provenance unique de ces éléments qui correspond à l'ancienne façade du bâtiment. Ce type de décor survit encore à Marseille en 1535 (Hôtel de Cabre, encore en élévation à proximité du chantier), mais se rapporte plus généralement au siècle précédent. Nous remarquons que les piédroits sont moins travaillés que ceux de l'Hôtel de Cabre, ce qui dénote soit un caractère ostentatoire moindre, soit, plus probablement, une construction antérieure. Vers 1650, la propriété appartient à la famille de Remezán, tout comme l'a été le *cazal* vendu à Pierre Gardiolle en 1569 où a pris place la Maison Diamantée. Cette famille, dans la généalogie de laquelle nous trouvons Julien de Remezán, conseiller du roi René et intendant de ses finances et, plus tard, Jacques de Remezán, négociant marseillais ayant amassé une grande fortune et dont il fait distribution en 1491, possédait une maison place Vivaud (Bouyala d'Arnaud 1959, p. 171). Il semble que cette dernière soit louée et ne soit pas leur résidence principale. Sa localisation sur la parcelle 374 reste donc dans le domaine du possible. Par défaut, et dans l'attente d'une recherche plus approfondie, nous appellerons cet édifice l'Hôtel de Remezán.

3.4.2. Parcelle 374 : un dépôt lapidaire dans une cave

L'Hôtel de Remezán se départit du tiers oriental de sa surface et devient la parcelle 374 du cadastre napoléonien. La fouille ne met pas en évidence de modifications notoire des murs maîtres (Sillano 2005, p. 143-160, et 463-478). La cave qu'elle renferme, que nous allons évoquer, est abandonnée au XIX^e s. Or elle se situe à l'aplomb d'une nouvelle façade, en retrait, visible sur des plans du XX^e s. La fouille n'en a pas trouvé trace car, comme le montre le plan, elle est très fine et donc certainement très peu fondée. Il est probable que, à l'instar de la Maison du roi, située en vis-à-vis, l'Hôtel de Remezán ait été conservé jusqu'au XVIII^e s. où, à l'état de ruine, il fut détruit pour être remplacé par un simple hangar. La seule modification notoire durant tout ce

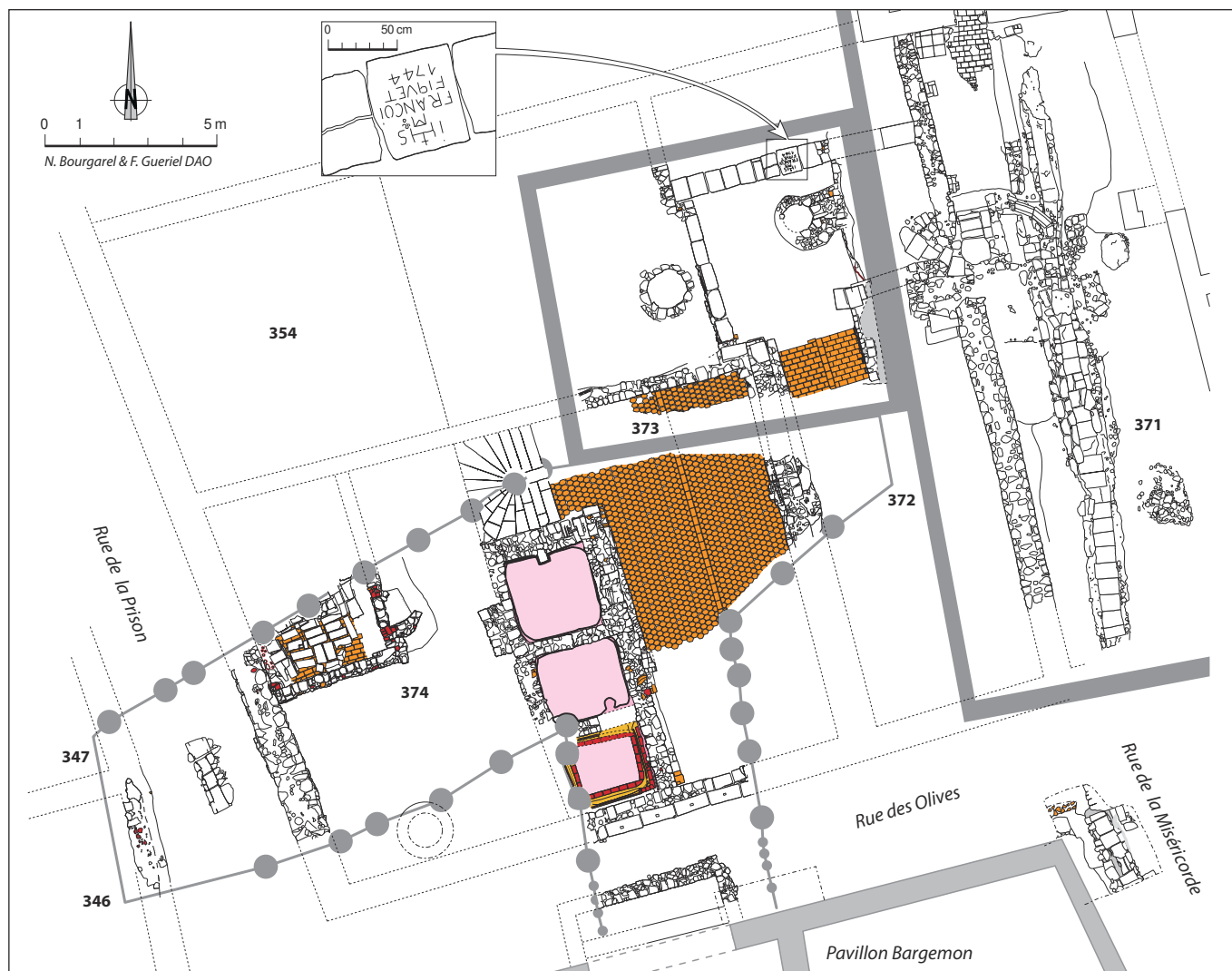


Fig. 211. Plan des vestiges modernes de la partie sud-ouest de l'îlot III (DAO N. Bourgarel, F. Gueriel/Inrap).

temps est le creusement d'une cave dans l'angle nord-ouest du bâtiment. Large de 3,50 m pour une longueur estimée de 5 à 6 m, elle est limitée par des murs installés en sous-œuvre. Au sud, la présence de coups de sabre dans l'élévation est caractéristique d'un sous-œuvre par panneaux, comme nous l'avons vu par ailleurs. Cela confirme l'existence d'un refend orienté d'est en ouest dont il ne reste pas de trace. Un pilier d'angle indique que la cave était couverte par une voûte d'arête. Le sol est pavé de carreaux (26 x 13 x 3 cm) dans lequel un fil d'eau médian est matérialisé par des carreaux alignés. L'originalité de cette cave réside dans son comblement ; un lot important de blocs de récupération soigneusement rangés (fig. 213, cf. *supra* § I, 3, 3.3.). Ils sont disposés selon cinq alignements, sur une hauteur maximale observée de 6 assises. Des espaces latéraux sont ménagés afin de permettre la circulation. La dernière recharge de sol de cette cave remonte à la seconde moitié du XVIII^e s.

Son abandon date, d'après le mobilier, de la seconde moitié du XIX^e s.

3.4.3. Parcelle 373 : des cuves

Nous l'avons vu, la création de la parcelle 373 s'est constituée par agrégation d'une portion de rue et d'un bâtiment plus ancien. Au-delà du piédroit de ce bâtiment, la fondation est prolongée pour fermer la rue (Sillano 2005, p. 143-160 et 463-478). Elle est réalisée avec une assise de blocs de pierres de taille reposant sur des têtes de pieux et lié par un fin mortier maigre. La partie supérieure de la fondation, continue sur toute la longueur, atteste de la réunification de la façade, c'est-à-dire de l'individualisation de la parcelle 373 telle qu'elle nous est restituée sur le cadastre napoléonien. Elle est faite, côté rue, d'un alignement de gros blocs taillés identiques (1,00 x 0,40 x 0,26 m) en calcaire de La Couronne et



- 1 : état 1 : angle S-E de "l'hôtel de Remezan", façade Est vue de front
- 2 : état 2 : création de la parcelle 373 et unification de la façade
L'ancienne façade de l'hôtel devient refend
- 3 : état 3 : creusement d'une caveau droit du refend
- 4 : état 4 : destruction du refend, recul et extension de la cave

Fig. 212. Le mur sud de la cave de la parcelle 373 et ses différents états (cl. F. Parent/Inrap).



Fig. 213. Le dépôt lapidaire dans le cave de la parcelle 374 (cl. T. Maziers/Inrap).



Fig. 214. Le sol de la cave de la parcelle 373 avec les cuves nord et l'escalier (cl. T. Maziers/Inrap).

possédant en leur centre un trou de louve. Sur l'autre face, un parement irrégulier aussi bien dans la nature des éléments que dans leurs dispositions, porte l'épaisseur totale du mur à 0,75 m. Le mur en grand appareil qui obture cette voie est fondée sur pieux (cf. **fig. 81**). Dans un second temps, une cave est creusée à l'est du refend, qui est encore l'ancienne façade de l'Hôtel de Remezan. Le mur en sous-œuvre est très peu épais et ne sert qu'à masquer la coupe de terre. Nous ne connaissons pas son extension totale car elle a été étendue dans un second temps. Trois bassins ont été réalisés consécutivement à la démolition du refend et son remplacement par un autre, parallèle et contre le précédent (**fig. 214**). La construction de cet ensemble est très hétérogène et complexe ; nous ne l'évoquerons pas en détail, la dominante étant, nous l'avons vu, la réutilisation des éléments architecturaux qui constituent l'ancienne façade.

Les trois cuves s'alignent du nord au sud le long de la bordure occidentale de la parcelle. Deux d'entre elles, au nord, sont de dimensions et de conceptions similaires, la troisième, contre la façade, est à la fois plus petite, plus massive et aménagée différemment. La première, carrée, mesure à l'intérieur 2,30 m de côté, la seconde 2,10 m par 2,40 m et la dernière 1,60 m par 1,95 m, avec une forme légèrement évasée. Aucune d'entre elles n'est conservée intégralement et nous pouvons simplement affirmer que leur hauteur est supérieure à 1,35 m, ce qui leur confère des volumes respectifs supérieurs à 6,6 m³, 6,25 m³ et 4,4 m³. Le mortier de tuileau qui les enduit est apposé directement sur les murs, mais dans la dernière cuve, il est doublé par un chemisage de briquettes (13 x 26 x 3,8 cm) disposées en panneresse, lui-même doublé par un placage des briques de chant (15,5 x 24,5 x 3 cm) recouvert par une dernière couche de mortier hydraulique. Les fonds des deux premières cuves sont à la même cote et faits d'un béton de tuileau extrêmement induré de 10 cm d'épaisseur reposant sur un radier de cailloutis de 15 cm d'épaisseur. Le fond de la dernière cuve est 20 cm plus haut et composé, comme les flancs, d'un dallage de briquettes recouvertes d'un enduit, qui repose sur une chape identique à celle des autres cuves, le tout superposé à un radier de 25 cm d'épaisseur, lui-même fondé sur pieux. Ceux-ci, d'un diamètre moyen de 10 cm, sont disposés tous les 20 à 30 cm.

La cave à l'est chevauche les deux zones de fouille, séparées par une paroi moulée (en béton). Elle mesure 11,30 m de long pour 5 m de large. Des supports en briquettes sont intégrés dans un chemisage qui couvre les murs latéraux et délimitent des compartiments de 3,50 m de long. Certains s'évasent latéralement et longitudinalement, ce qui indique qu'ils supportent une voûte d'arête. D'autres, comme celui qui se situe dans l'angle nord-est, amorcent une forme d'arc de cercle dans le sens de

la largeur de la parcelle, mais pas longitudinalement, ce qui suppose une voûte en berceau ; enfin d'autres sont hybrides. Ces observations font supposer que les deux compartiments sud ont une voûte d'arête alors que le compartiment nord, contre lequel s'appuie le couloir menant à l'escalier, a une voûte en berceau. L'escalier d'accès est situé dans l'espace voisin, au nord des cuves et seule une moitié est dans l'emprise de la fouille. Elle comprend une courte volée droite et un quart de tour. Les marches, en calcaire de La Couronne, ne sont pas monolithes (le module le plus fréquent est de 1 m) et il ne possède curieusement pas de mur d'échiffre occidental. Deux niveaux de sols successifs, séparés par un remblai d'une vingtaine de centimètres, daté de la première moitié du XVIII^e s., sont liés à ces murs. À la base, il s'agit d'un sol caladé que des traces de mortier rouge permettent de lier aux bassins voisins. Le second est un pavement de navettes avec un fil d'eau d'axe nord-sud en briquettes (cf. **fig. 80**). À l'époque contemporaine, les bassins sont abandonnés et réutilisés en cuve à charbon.

Au nord de cet espace bâti, une vaste cour de forme carrée est agrégée à la parcelle 374. En raison d'un nivellement important, il ne reste aucun vestige des niveaux de sol qui l'occupaient. Seul un puits nous est parvenu. Il a un diamètre interne de 1,10 m et son cuvelage est fait de moellons de calcaire liés à la terre et non assisés. Le statut foncier de cette cour reste à élucider car le cadastre napoléonien masque les états antérieurs. Il est clair en effet que, compte tenu de son emplacement central, cet espace ouvert profite à toutes les parcelles environnantes. À l'est, la parcelle 372 empiète légèrement dessus, aux dépens de ce qui était une ancienne rue. À l'ouest, en revanche, la parcelle 354, selon le cadastre, est en retrait. Or ces deux parcelles appartiennent au même propriétaire au XVIII^e s., M. Fiquet (cf. *infra* § 3.4.4.) ; en est-il de même pour la cour qui les sépare ?

La fondation sur pieux et radier de blocs de taille utilisée pour obturer la rue, et donc contemporaine de l'individualisation de la parcelle 373, renvoie à une technique qui ne semble pas pratiquée avant le XVIII^e s. Pourtant, la fouille montre que cet état est bien antérieur au carrelage de « navettes », daté, lui, du début de ce même siècle. Un acte de vente de la parcelle voisine atteste de l'existence de la parcelle dès 1592⁶⁴². Nous possédons également un *prix-fait* de 1655 pour la reconstruction du mur mitoyen entre les parcelles 373 et 374⁶⁴³. Nous pouvons raisonnablement supposer que ces travaux entrent dans une campagne plus large qui, comme elle ne concerne pas la parcelle du commanditaire, affecte probablement la parcelle 373. De plus, les

⁶⁴² AD13 360 E 29, fol. 732.

⁶⁴³ AD13 391 E 384, fol. 392.

cuves situées en bordure du mur mitoyen n'étant pas installées en sous-œuvre, il est probable qu'elles aient été construites en même temps que ce mur, c'est-à-dire vers 1655. Rétrospectivement, il n'est pas impossible que les fondations sur pieux datent effectivement de la création de la parcelle 373, avant 1592.

3.4.4. Parcelle 372 : de la maison isolée à l'auberge des Trois Amis

Cette parcelle est située sur trois chantiers de fouille différents et recoupée par deux parois moulées (Sillano 2005, p. 143-160 et 463-478 ; Paone 1997b, secteur 1). Le mur le plus ancien qui la délimite est à l'ouest. La céramique qu'il contient, assez abondante, est résiduelle et aucune datation ne peut être proposée ; mais par sa nature et son liant, le mur a été attribué à la période médiévale. Il ne se prolonge pas jusqu'au fond de la parcelle moderne où un puits se trouve juste sur son axe. La massivité de la construction suggère qu'il s'agit d'un mur porteur lié à un bâtiment qui, en raison de la présence de la rue à l'ouest, se trouve nécessairement sur la parcelle 372. À l'est, les canalisations qui courent dans la parcelle 371 supposent qu'il s'agit également d'un espace ouvert. La limite entre ces deux parcelles suit approximativement un mur antique qui séparait le grand domaine des thermes de celui des entrepôts romains. En fond de parcelle, une portion de mur avec une amorce de retour adossés à un creusement attestent de la présence d'une cave et donc d'un autre bâtiment. Ces derniers sont très homogènes, faits de pierres de calcaire lacustre liés à la terre, soigneusement taillés et agencés. Une expertise de 1707 met effectivement en évidence la bipartition de la parcelle, avec un bâtiment sur la rue et un autre en fond, séparés par un ciel ouvert. Elle nous renseigne aussi sur la longueur du bâtiment principal, 12 m, pour une largeur de 6 m. Au fond, la deuxième maison est plus petite (7 m par 4 m) (il s'agit probablement d'une annexe) ; entre les deux bâtiments se trouve une cour.

Dans un second temps, une cave est creusée sous le bâtiment principal. Localement, ce creusement a eu pour effet de rectifier l'orientation du mur antique. Là, il est limité en profondeur, où un ressaut est conservé à une altitude supérieure à celle du sol carrelé le plus récent ce qui indique que le premier sol de la cave était plus haut et a donc disparu. En face, le mur de la cave est construit en sous-œuvre du mur médiéval dont il fallut enlever le parement oriental afin d'augmenter son épaisseur en le recouvrant d'un mur en moellons de nature diverse, équarris. Il présente un ressaut de fondation à la même altitude que celui qui a été évoqué précédemment. Au nord, la présence d'une canalisation dans l'angle (*cf. infra* § 3.4.10.) nous indique que la cave n'était

pas encore creusée et qu'il existait certainement une cour intérieure.

Le rapport de 1707 montre que la parcelle possède déjà une extension vers l'ouest. Il mentionne la cour centrale, avec un puits, bordée par deux *allées* voûtées. Il est également question d'une cave de 4,25 m de large pour 8 m de long, plus étroite que celle qui a été fouillée et que nous devons situer dans la partie sud de la parcelle, en dehors de la zone fouillée. Depuis la cour, un escalier, visiblement intégré au bâtiment et probablement tournant car il est question d'un *tambour* et de *demy repos*, mène aux trois étages. Chacun d'eux comprend une pièce de grande dimension du côté de la rue, appelée salle aux deux premiers étages, une autre, transverse, de taille similaire en fond de parcelle, dont une cuisine au premier étage, et des petites pièces entre les deux, des *décharges* ou des chambres. La cuisine et la salle au premier étage possèdent une cheminée mais aussi « *une pille avec son bassin de taille et son conduit jusques à la rüe* ». La première a en outre un *potager de taille* qui lui vaut probablement son qualificatif. La hauteur des pièces est en moyenne de 4 m. L'édifice possède un quatrième étage en retrait, occupé par une *lauvisse*. La façade, longue de 6 m, est en pierre de taille et percée de deux fenêtres à chaque étage. Aux deux premiers, ce sont des « *croisières de sept pans de large et dix auteur fermant de bois de noyer en six voletz dont deux sont vitrés à chaque croisière alors qu'au dernier ce sont des croisières batardes fermant en deux voletz bois blanc à placage* ».

Dans un troisième temps, les murs de la partie nord de la parcelle sont entièrement refaits en grand appareil de taille. L'extrémité nord du mur médiéval est tronquée par l'installation d'un piédroit en gros blocs taillés de calcaire de La Couronne. Un retour d'un mètre le prolonge vers l'extérieur du bâtiment, où il est lié avec un mur fait de blocs de parpaing alignés. Trop étroit (35 cm) pour être porteur, il s'apparente à un mur en sous-œuvre ou à une extension de la cave, le piédroit en pierre de taille étant alors un support d'arcature qui permet de soutenir le mur maître. Il s'aligne sur le bâtiment situé en fond de parcelle, où il est lié à un retour qui reprend celui de ce bâtiment. Celui-ci est fait de blocs de même nature mais beaucoup plus imposant (son épaisseur est de 60 cm). Un de ces blocs présente sur sa face supérieure une inscription qui indique un nom, François Fiquet, et une date, 1744 (**fig. 215**). Un autre pilier en pierre de taille est apposé contre le mur oriental, légèrement décalé par rapport au premier. Il marque une rupture dans le mur, plus épais au sud où il correspond au bâtiment principal, et étroit au nord. Il s'agit certainement d'un bouchage plus tardif de ce qui était un espace ouvert. À l'intérieur de ce dernier se trouve un puits dont le cuvelage est fait de matériaux très divers, et en particulier des fragments



Fig. 215. Le bloc de fondation avec inscription (cl. T. Maziers/Inrap).

de jarres datés du XVIII^e s. Ce puits présente un exutoire à l'est qui le relie à une canalisation, ou plutôt un drain, en pierres sans liant, qui traverse le mur pour se diriger vers la partie de la parcelle 371.

La question d'un remploi pour la pierre qui porte l'inscription pourrait se poser en l'absence du « s » de François, par manque de place. La singularité du bloc, par son module unique dans l'assise basse du mur (des parpaings réguliers en pierre de La Couronne), mais aussi sa position centrale dans le mur, semble exclure le remploi. La datation, 1744, également, car la technique de la fondation en pierre de La Couronne est typiquement du XVIII^e s. Enfin, si aucun texte, pour l'instant, ne confirme cette acquisition, la famille Fiquet est néanmoins propriétaire de la parcelle 354 voisine. Force est d'admettre que l'inscription nous livre bien le nom du propriétaire, M. Fiquet, et la date des travaux. Si le graveur n'a pu finir le mot « François », c'est probablement par erreur.

Ces travaux ont étendu largement le sous-sol, indiquant une réduction, voire une disparition de la cour. Aucun texte ne nous renseigne et seul un plan du rez-de-chaussée nous est parvenu car ce bâtiment, qui a échappé à la destruction de 1943, a été topographié en 1948. Le ciel ouvert n'existe plus ; une grande salle occupe son emplacement ainsi que les deux anciennes allées, également détruites. Un pilier, à l'aplomb du nouveau refend, soutient son plafond et probablement les refends des

étages supérieurs. Au sous-sol, la cave s'étend vers le nord et semble, à terme, occuper tout l'espace de la parcelle. La façade semble refaite car les deux ouvertures dessinées en 1948 sont disposées de manière symétrique ce qui n'est pas compatible avec la coexistence d'un magasin et d'un couloir latéral. Le plan de 1948 montre une ouverture sur la cour intérieure du voisin à l'ouest dont l'origine remonte probablement à l'acquisition de la parcelle 354 par le même Fiquet. C'est la possibilité de prendre la lumière dans cette cour qui lui a permis d'éliminer l'ancien ciel ouvert. L'agrandissement de l'espace habitable est tributaire de cette acquisition.



Fig. 216. La cuve de la parcelle 370 (cl. M. Derain/Inrap).

3.4.5. Parcelle 370 : l'Hôtel de Gérente

La parcelle 370, d'une superficie d'environ 260 m², est de loin la plus grande du quartier. Utilisée pour le stockage des déblais lors du chantier archéologique de 1996, la parcelle n'a été étudiée que dans sa partie orientale (Paone 1997b, secteurs 3,4 5 et 10 et Sillano 2005. p. 463-478). Là, de puissants piliers en calcaire de La Couronne intégrés aux murs dessinent un bâtiment parallèle à la bordure orientale, large de 5 m et long de 12 m. Cette bordure doit son orientation oblique à un héritage antique : le mur occidental des thermes romains. Les fondations, qui sont faites d'un grand nombre de remploi

et de pierres de toutes natures, reposent sur des pieux. Contre cette bordure, une cuve ou latrine est installée (fig. 216). Elle est profonde de 90 cm, large de 2,9 m et longue de 4,50 m, parementée par un petit appareil assisé de calcaire lacustre et son fond est réalisé avec de l'argile stampienne compactée. De l'autre côté de la parcelle, les murs n'ont pas été étudiés, mais leur plan dessine un bâtiment de même dimension, parallèle à l'autre bord. La déclinaison entre les deux limites est absorbée par une cour de forme trapézoïdale d'une largeur moyenne de 3,50 m, percée d'un puits en son centre et pourvue d'un sol caladé. Ces structures ne sont pas datées, même si les murs en grand appareil fondés sur pieux renvoient plutôt au XVIII^e s. Cependant, la symétrie des deux bâtiments, l'exiguïté de la partie centrale et l'absence de limites antérieures suggèrent que le découpage observé est mis en place dès l'origine. Nous aurions là un des plus vastes hôtels particuliers du début de l'Époque moderne.

En 1643, la parcelle appartient au noble André de Gérente, sieur de Carry et de Venelles⁶⁴⁴, premier consul en 1640, puis député du commerce de 1654 à 1656. En 1742, il s'agit de l'ancien hôtel du marquis Jarente La Bruyère où les tribunaux du palais de Justice, très délabré, furent transférés (Fabre 1867-1869, t. II ; Tavernier 1976, p. 103). En 1833, c'est une « maison à deux ailes de bâtisse, prenant jour sur la cour intérieure qui en dépend »⁶⁴⁵.

3.4.6. Parcelles 384 : naissance d'une parcelle d'angle

Le soin apporté à la construction des caves de la parcelle 384, leur caractère ostentatoire et la forme trapézoïdale de l'ensemble font la singularité de la parcelle 387 (cf. fig. 108) (Paone 1997b, secteur 17 ; Sillano 2005, p. 463-478). Ces vestiges, datés au plus tôt de la deuxième moitié du XVII^e s., masquent entièrement un état antérieur dont aucun vestige ne nous est parvenu. Un document d'archive, une expertise réalisée en 1642⁶⁴⁶, nous permet cependant de l'aborder. La parcelle, dont les dimensions correspondent exactement à celle du cadastre napoléonien, contient « deux corps séparés ayant chacune maison son entree, ung ciel ouvert, sa visete et monee a deux meyneaux de plastre ». Le plan et les dimensions des caves nous permettent de reconnaître le long de la rue de la Guirlande la « maison faisant le canton », large de 7 m, accolée à une autre large de 4 m seulement. La première a été achetée par Pierre de Vento à sa cousine en

1606⁶⁴⁷. Comme il était alors propriétaire de la seconde, ainsi que de la maison au nord (parcelle 385 ?), c'est à lui que la parcelle 384 doit son emprise finale. En 1642, les façades sont tellement vieilles qu'elles s'affaissent « les carages et fassades soubzplombant tant dung coste que daultre denviron ung pan ». L'interprétation du texte pose problème car il semble que chaque maison possède son escalier et ciel ouvert, or l'une d'entre elles est disposée le long de la rue et ne nécessite donc pas de cour intérieure. Il s'agit donc probablement d'un *ciel ouvert* commun et il doit donc en être de même pour l'escalier. Trois caves occupent le sous-sol : deux disposées sous l'emprise des maisons, la troisième perpendiculaire, au nord. Elles ont probablement une origine très ancienne puisqu'elles sont mentionnées dès 1432⁶⁴⁸. Au-dessus de cette dernière et au rez-de-chaussée de la maison d'angle se trouvent deux boutiques. Les maisons ont deux étages plus une *lauvisse* au fond (au nord). La façade le long de la rue de la Guirlande est en maçonnerie et crépie. L'autre, « ensamble la fassade », c'est-à-dire identique pour les deux maisons, est en pierre de taille jusqu'à la « première coudière », puis en maçonnerie. L'angle est en pierre de taille sur toute la hauteur.

La parcelle est reconstruite en 1642 et nous en posédons le devis⁶⁴⁹. Il y est dit que les maçons sont tenus « d'abatre et desmollir entièrement lesd. deux maisons dhault en bas et de bas en hault, comme encore les deux caves quy sont en icelles maisons sy bon semble au commanditaire ». Les façades devront être rebâties « conformemant à celle de la maison du sr Dominique Truc dudit Marseille sans y comprendre aucune sorte de moulleures cornisses ny sortie, et par dedans lesd. carages et sur le dernier de la taille y feront la massonnerie que sera necessaire despesseur competente ». Ce sont ces constructions qui nous sont parvenues.

La parcelle est occupée par une unique cave, de construction homogène qui est l'objet de nombreux aménagements, et de tentative d'assainissement. De forme trapézoïdale, elle mesure 12,60 m pour les cotés ouest et sud, 12 m pour l'est et 10 m au nord. La pièce s'illustre par la qualité de sa construction caractérisée par un parement interne de blocs taillés de calcaire tendre jaune disposés en panneresse et un parement externe de moellons et cailloux d'origines diverses (calcaire dur tendre, blocs de grès) entre lesquels le blocage est fait de mortier blanc dur avec galets de 0,5 à 2 cm mêlés à des déchets de taille. La pièce se divise en plusieurs travées marquées par deux piliers massifs situés dans l'axe et associés à des supports adossés, tous en pierre

⁶⁴⁴ AD13 353 E 87ter, fol. 352.

⁶⁴⁵ Archives Chambre de Commerce ME 2-0.

⁶⁴⁶ AD 357 E 133, fol. 462.

⁶⁴⁷ AD13 360 E 44, fol. 68.

⁶⁴⁸ AD13 1 HD B 12, fol. 165v.

⁶⁴⁹ AD13 362 E 91, fol. 703.

de taille. Le premier sol observé est fait de dalles de calcaires posées sur un niveau de brasier. Dans un second temps, au XIX^e s., les sols sont exhausés, certainement à cause d'un problème d'humidité. Une communication est alors créée avec la parcelle au nord (385), un escalier est installé et les sols sont pavés. Ces aménagements ont certainement masqué ceux qui nous font défaut pour la période moderne, en particulier l'accès à la cave.

3.4.7. Parcelle 385 : un petit immeuble

Cette parcelle, placée le long de la rue de la Guirlande, est de petite dimension (9 m de long pour 4 m de large). Elle est peu renseignée par les textes, si ce n'est qu'elle semble plus ou moins liée à la parcelle 384, au sud, puisqu'elle a appartenu un temps au même propriétaire et que les caves ont été reliées à l'époque contemporaine (cf. *supra* § 3.4.6.). D'un point de vue archéologique, nous avons distingué deux états (Paone 1997b, secteur 15). Le premier concerne le creusement de la cave dont le sol, pavé de galet, a livré une pièce datée de 1591. Les murs, installés en sous-œuvre, atteignent, ou non, le sous-œuvre des caves voisines. Au sud, en particulier, les hypocaustes des thermes romains ont été conservés entre les deux placages. Ils sont faits de matériaux divers et hétérogènes et présentent parfois les traces d'étalement caractéristiques (usage de T en bois afin de soutenir la fondation lors du creusement de la cave). Un puits est intégré dans la maçonnerie du mur septentrional. Son cuvelage est fait de moellons de calcaire rose vers le haut, de calcaire blanc vers le bas. On ne sait s'il s'agit d'un puits médiéval réutilisé, mais il est abandonné dès le XVIII^e s. Il débouchait à la surface par une ouverture pratiquée dans la voûte en berceau qui coiffe la cave. Celle-ci est appuyée sur trois arcs doubleaux dont deux, répartis à l'intérieur de la pièce, sont faits de blocs de calcaire jaune tendre et le dernier, contre la façade, est en calcaire rose. Il pourrait correspondre à un projet avorté d'extension de la cave sous la rue, comme nous en avons observé par ailleurs. Enfin, une ouverture est pratiquée vers la cave de la parcelle 384. Une cloison divise la cave en deux, chaque espace étant pavé de galets. Le sol occidental possède une rigole en croix, l'autre deux rigoles parallèles. Dans la moitié sud de ce dernier sont installés dans un second temps des espaces cloisonnés et revêtus avec des briques. Ils intègrent un autre puits, peut-être antérieur, qui est rhabillé par un cuvelage carré de blocs et briques.

3.4.8. Parcelle 386 : autre parcelle d'angle

La parcelle d'angle 386 est intéressante à plus d'un titre. Il s'agit d'une parcelle d'angle de grande

dimension, dont nous connaissons bien la mise en place grâce à une stratigraphie intégralement conservée, certains espaces n'étant pas percés de cave (Sillano 1997), et assez bien documentée du point de vue des archives. Elle est également la seule à avoir livré un niveau de sol suffisamment riche en mobilier pour pouvoir être daté du XVI^e s. Cependant, malgré tout cela, des incertitudes subsistent comme nous allons le voir.

Longue de 15 m sur la rue de la Taulisse pour une largeur de 14 m sur la rue de la Guirlande, la parcelle 386 est subdivisée en plusieurs espaces fouillés à différents moments. Un refend axial, orienté d'est en ouest la divise en deux parties égales ; au nord, trois secteurs non excavés, au sud trois autres occupés par des caves. Il est clair que cette parcelle doit son origine à l'agglomération de plusieurs parcelles médiévales. Nous en avons clairement identifié trois, disposées en lanières, d'orientation nord-sud, et dont le contour est à l'origine du secteur nord-est. Des murs médiévaux sont réutilisés à l'Époque moderne, comme la limite ouest de la parcelle ou la partie occidentale du refend axial. Mais avant d'essayer de restituer l'historique de cet immeuble d'angle par le biais des archives, voyons ce que nous livre l'archéologie.

Le comblement de la tranchée de récupération d'un des murs médiévaux est daté du XV^e s. S'y superpose un remblai et un sol de terre battue attribué, grâce au mobilier, au XVI^e s. Ce dernier scelle la tranchée de fondation du mur de refend qui traverse toute la parcelle du nord au sud et dont la conception est parfaitement similaire à celle des murs de façade contre lequel il s'appuie. La fondation est épaisse de 80 cm, plus large à la base, profonde de 2 m pour les façades et 1,20 m pour le refend. Sa mise en œuvre est particulière voire discriminante pour cette période (**fig. 217**) : il s'agit d'une alternance de lits épais de mortier débordants et d'assises de moellons et blocs non liés entre eux. La nature des éléments est variée, essentiellement du poudingue, des grès mais également de nombreux galets de lest. L'élévation, dont seule une assise est conservée, est large de 76 cm et diffère selon les secteurs. Pour la façade nord, du côté externe, elle est très uniforme, constituée d'un moyen appareil de taille, en tuf ou en grès, jointoyé à la scie ; du côté interne, elle est moins bien soignée, en appareil de tuf ou grès équarris, à joints épais, ce qui se justifie par un enduit appliqué immédiatement après la construction. Pour la façade est, la nature des blocs diffère puisqu'il s'agit de calcaire rose. La seule structure associée, outre le sol, est un caniveau en pierre qui court le long du refend est-ouest (cf. **fig. 60**). Le reste des maçonneries ne nous est pas parvenu, en particulier dans la moitié sud de la parcelle où seuls les sous-œuvres des murs de façade et de refend, postérieurs, ont été observés.



Fig. 217. Le mur de façade nord (à gauche) et le refend de la parcelle 386 (cl. M. Derain/Inrap).

D'importants travaux de réfection sont attestés par une vaste fosse à chaux, située dans un angle, large de 3,20 m pour 4 m de longueur et 1,60 m de profondeur. Un de ses flancs est renforcé par un mur constitué uniquement de blocs en remploi, fragments d'arc et de moulure, disposés en parpaing. Elle est ensuite comblée partiellement pour être transformée en latrines grâce à un coffrage en bois, qui permet d'en conserver le tiers oriental. Les remblais apposés contre ce gabarit ont une grande cohésion assurée par de la chaux infiltrée à l'état liquide dans les gravats meubles. Tous les niveaux de sol environnant lui étant postérieurs, nous devons admettre que cette latrine a été rapidement abandonnée, dans le courant du XVII^e s. Il est possible qu'elle n'ait été utilisée que lors du chantier. Celui-ci consiste, pour ce que nous avons pu voir, à refaire les façades, établir de nouveaux sols et creuser des caves. L'élévation nord montre que, sur l'assise en tuf, une seconde en pierre de taille de La Couronne, légèrement débordante, pourrait ne pas avoir été construite dans la foulée de la première. Une calade occupe une moitié de l'espace nord-est, à l'angle des deux rues, alors qu'un sol en terre battue, peut-être le soubassement d'un sol bâti récupéré, couvre l'autre moitié (*cf. fig. 83*). Entre les deux, des petits piliers de briquettes pourraient correspondre à une cloison légère. L'agencement des galets de la calade (*cf. supra* § 2.2.2.) suggère des aménagements en matériaux légers qui

auraient disparu : pieux en bois, cloison, cuve. L'espace le plus à l'ouest est également pavé de galets. Au sud, les murs des caves présentent un découpage par panneaux de 70 cm à 1,30 m, caractéristique des sous-œuvres, attestés par les négatifs de boisages en forme de T, retrouvés à l'intérieur de la maçonnerie et destinés à soutenir la fondation. La première cave, au sud-ouest, est approximativement carrée, de 6 m de côté. Elle est couverte de quatre voûtes d'arête en briquettes reposant sur un pilier central fait de blocs de calcaire rose avec un chapiteau chanfreiné. Les retombées se font sur des culots également en calcaire de La Couronne. Le sol est caladé et marqué par des rigoles, matérialisées par des galets alignés et convergents vers le centre. L'autre cave mesure 9,50 m de long pour 5 m de large. Elle est voûtée en berceau comme l'attestent deux assises de blocs de grès taillés. Elle possède un escalier d'accès, fait de marches en calcaire rose, adossé contre le mur mitoyen avec l'autre cave avec laquelle elle est reliée par une porte de 1,20 m de large. Un puits lui fait face, dont le diamètre est réduit au sommet par une arcature de briquettes avec chaînage d'angle en pierre dans lequel est pratiquée une ouverture. Il est probable que dans un premier temps, l'escalier ne desservait que le puits et la cave située à l'ouest, avant que toute la cave orientale ne soit creusée. Le sol est pavé de briquettes de 26 cm par 13 cm, avec fil d'eau central. Les espaces au nord subissent également

des modifications au XVIII^e s., qui consistent essentiellement à rehausser les sols pour les remplacer par des pavements de carreau de terre cuite.

Jusqu'à la fin du XVI^e s., il est trop difficile, et risqué, d'établir des correspondances entre les textes d'archives et les données de terrain. À l'Époque moderne, des habitations à l'angle de la rue de la Taulisse (ex Pierre-de-Servian) et de la Guirlande sont mentionnées dans de nombreuses transactions, trop nombreuses même puisqu'il subsiste des espaces non localisés. Il s'agit pour la plupart de « *parties de maison* », qui sont cédées, parfois simplement des étages. Ces lots sont tellement imbriqués qu'il est impossible d'en cerner la topographie complète. De plus, si la généalogie parcellaire peut être établie autour de 1560, il subsiste un grand hiatus jusqu'en 1640 ; les noms changent et plus aucun lien n'existe. Après de nombreux essais infructueux, nous avons décidé de ne prendre en compte que les textes du XVII^e s.

Il reste que la multiplicité des propriétaires est incompatible avec une parcelle unie par des façades uniformes. Nous devons admettre que, dès le XVI^e s., c'est un immeuble unique qui a été divisé en lots acquis par de multiples « copropriétaires » que de Gérente rachète dans la totalité à partir de 1643⁶⁵⁰. La totalité de la parcelle est ensuite rachetée progressivement par J. Fouquier entre 1662 et 1665⁶⁵¹, qui la revend complète à Catherine de Vias en 1668⁶⁵². Celle-ci la fait rebâtir⁶⁵³ et la revend à J. Tisseur en 1672 dont le père la revend à son tour au même Fouquier en 1679⁶⁵⁴. De telles transactions sont davantage l'apanage d'investisseurs que de propriétaires habitant sur place. Le fait de n'avoir trouvé en fouille que les fondations des murs nous prive d'éventuelles ouvertures dans les murs qui auraient pu nous éclairer sur le lien éventuel entre les espaces et donc sur leur appartenance à une seule famille ou non.

En fin de compte, les textes, pourtant nombreux, amènent plus de questions qu'ils ne nous aident. En particulier le devis de 1668, où le maçon est tenu de « *desmollir toute lad. maison et de rebastir de neuf (...) faisant le fondement de massonerie jusques au ferme* », alors que nous supposons que les fondations remontent au XVI^e s. Force est d'admettre que leur massivité explique pourquoi l'entrepreneur les a jugées suffisantes et a repris uniquement les élévations. Les travaux de

l'entrepreneur Bouisson correspondent donc plutôt à la reconstruction de la façade en calcaire rose. C'est le même maçon qui « *fera les crottes de la cave* ». Il est peu probable que l'édifice ait été rasé par la suite, car si le *prix-fait* de 1668 a été suivi d'effet, le bâtiment est suffisamment robuste pour traverser les siècles. Les travaux de réfection des caves comme des sols n'ont certainement pas affecté les superstructures.

3.4.9. Parcelle 361 : intégration d'un bâti médiéval

Le bâti installé sur la parcelle 361 est en grande partie fondé sur des constructions d'époque médiévale, ce qui explique l'aspect irrégulier et étriqué des différents espaces qui le composent (Sillano 1997). Seuls le refend est-ouest et la limite méridionale sont attribués à l'Époque moderne. Mais, là encore, il est difficile de savoir quand et comment cette parcelle s'est constituée, en particulier à cause des caves qui ont éliminé toute la séquence stratigraphique. L'étude de cette parcelle semble indissociable de celle des parcelles voisines 362 et 371. En effet, compte tenu de la pente du nord vers le sud, les parcelles situées au sud de l'îlot ne pouvaient se permettre d'avoir des caves profondes, en raison de la proximité de la nappe phréatique, ce qui n'était pas le cas des parcelles situées au nord de l'îlot. Il s'ensuit que les caves, toutes placées au nord, font l'objet d'un partage entre l'ensemble des propriétaires.

Les pièces s'organisent autour d'un petit espace central, adossé au mur oriental, dans lequel un puits et un escalier nous font reconnaître un espace ouvert (un mur massif traverse la parcelle de part en part, il correspond à un contrefort pour les immeubles au sud, établi après la démolition du bâti en 1943). Au sud, la cave mesure 7,50 m par 5 m. Ses murs sont bâtis en sous-œuvre, mis à part le mur méridional, trop arasé, pour lequel nous ne pouvons rien dire. Le seul aménagement interne est un carrelage de terre cuite, avec fil d'eau orienté vers une auge, qui a fait l'objet de multiples réfections. Au nord de l'escalier, une petite cave a également été installée en sous-œuvre. Les parements ont été réalisés en portions de 1 à 2 m de large, ils sont de conception très hétérogène et leur sommet s'adapte à la base de la fondation au moyen de briquettes. Le sol est pavé de carreaux de terre cuite à double pente convergeant vers un fil d'eau axial orienté vers une auge enterrée au nord. L'escalier est tournant et ses marches sont couvertes de carreaux de terre cuite. La cave ouest est de taille moyenne, ses murs sont bâtis en sous-œuvre, sauf peut-être le mur occidental qui semble traité d'une seule pièce (**fig. 218**). Il est structuré par trois piliers engagés faits de blocs de calcaire de La Couronne qui soutiennent une voûte d'arête en briquettes, partiellement conservée. Côté est, les mêmes piliers existent ;

⁶⁵⁰ AD13 353 E 87ter, fol. 352 ; AD13 353 E 88, fol. 451 ; AD13 353 E 88 fol. 988.

⁶⁵¹ AD13 391 E 391, fol. 978 ; AD13 394, fol. 845.

⁶⁵² AD13 393 E 87, fol. 457.

⁶⁵³ Devis AD13 393 E 87, fol. 580.

⁶⁵⁴ AD13 394 E 29, fol. 694v.



Fig. 218. Le sol de la cave de la parcelle 361 (cl. M. Derain/Inrap).

celui qui est au centre sert également de piédroit à l'ouverture qui donne accès à l'escalier. Celle-ci est couverte d'un arc en plein cintre de même nature. Le sol est également pavé de carreaux de terre cuite avec fil d'eau et auge contre le mur septentrional.

Le rapport de *future cautelle* de Ricard contre Vento, établi en 1657⁶⁵⁵, est une aide précieuse pour saisir l'organisation du bâtiment, bien qu'il soit difficile à comprendre. Les nombreuses mentions de la « *maison du sieur Savignon* » qui y sont faites indiquent d'emblée son lien avec la voisine (parcelle 362). Ainsi, il est question d'une boutique prenant son entrée et le jour dans la cour de l'autre maison. Plus loin est mentionné un couloir qui aboutit à une chambre de l'autre maison. La servitude de passage est donc réciproque ce qui indique clairement que non seulement les deux maisons appartenaient à la même personne, Marc-Antoine de Vento, mais aussi qu'elles étaient indivisibles. Au sous-sol, la seule pièce mentionnée est un cellier auquel on

accède par 13 marches, ce qui sous-entend qu'il s'agit d'une cave (le terme cellier peut être employé car on lit que son plafond n'est pas voûté mais en planches). Les dimensions, 3 m par 5 m, ne correspondent pas à la cave occidentale ; elle a dû être étendue par la suite. L'autre cave, à l'est, n'est pas encore creusée et la cave méridionale est déjà en liaison avec la parcelle 371 (cf. *infra* § 3.4.10.). Au rez-de-chaussée, en entrant dans le couloir, se trouve une boutique à gauche, qui est nécessairement la pièce orientale (bien que les dimensions ne correspondent pas exactement ; la pièce fouillée est plus courte d'un mètre). De l'autre côté, une autre boutique prend jour à la rue alors qu'elle s'ouvre vers la parcelle voisine. Au fond, une arrière-boutique, puis le ciel ouvert et la *vizette*. Il est difficile de faire rentrer toutes ces pièces dans l'espace de l'escalier et celui qui lui est attenant au nord, mais en admettant que le couloir est dans l'axe de la parcelle, on peut supposer que le magasin est très étroit et s'étend jusqu'au-dessus de l'escalier. Au premier étage, nous trouvons une salle et une cuisine ouvertes sur la rue, une chambre ouverte sur le *ciel ouvert* du voisin et une autre ouverte sur le *ciel*

⁶⁵⁵ AD13 391 E 386, fol. 817.

ouvert de la maison. S'ajoute un couloir qui aboutit à la cuisine du voisin. Au second étage, se trouve une vaste salle avec cheminée, une chambre au-dessus et de même dimension que la cuisine, et derrière, également une chambre et arrière-chambre comme au premier étage. Au troisième et dernier étage, sont mentionnés une salle et un *galetas*.

3.4.10. Parcelles 362 et 371 : des parcelles traversantes

La parcelle 371, ouverte sur la rue des Olives, a été, comme le démontrent les textes, reliée à la parcelle 362, ouverte sur la rue de la Taulisse, au nord, formant ainsi un ensemble qui traverse l'îlot de part en part. Ce n'est qu'au XVIII^e s. que la scission, visible sur le cadastre napoléonien, est perceptible. La première parcelle accueille un bâtiment dont le rez-de-chaussée, de plain-pied avec la rue, se trouve au même niveau que les caves de la seconde. La différence d'altitude entre les deux rues explique ce décalage. Nous verrons que dans les faits, ces parcelles accueillent des habitations différentes et très imbriquées puisque les possessions s'étendent même sous les parcelles voisines.

La parcelle 362 acquiert ses contours au Moyen Âge ; les murs médiévaux, soigneusement appareillés, sont encore présents dans le bâti détruit en 1943 (Paone 1997b, secteurs 2, 7 et 9). Les premières constructions d'Époque moderne sont deux caves, installées en sous-œuvre (cf. **fig. 109**). La première, au nord, mesure 6 m par 4 m et elle est voûtée de briques disposées en berceau qui reposent sur un ressaut de pierre tendre. La seconde est également voûtée en berceau, le ressaut n'étant présent qu'à l'est. Elle renferme un escalier tournant, aux marches en calcaire de La Couronne, dont le remblai sous-jacent contient du mobilier daté du milieu du XVII^e s. Le premier sol conservé est fait de briques et possède une auge enterrée. Un puits est présent à l'est, également ouvert de l'autre côté sur la cave de la parcelle 361. La margelle est faite de blocs de calcaire rose en remploi ; le puits est abandonné dans le courant du XVIII^e s. Cette pièce est subdivisée en deux dans un second temps, la partie sud, désormais isolée de l'escalier, n'étant plus accessible que depuis la parcelle 371. L'autre est dotée d'une banquette de 80 cm de large qui court le long de la nouvelle cloison. La cave septentrionale reçoit le même aménagement. La banquette, large de 1,30 m pour 40 cm de hauteur, fait tout le pourtour de l'espace, en dehors du côté sud où existe l'ouverture. Elle est réalisée avec des murets de blocs et moellons de calcaire tendre contre lesquels sont apposés des remblais qui soutiennent un carrelage de terre cuite.

A l'occasion de ces travaux, les pavements des deux caves sont refaits. La nouvelle cave au sud communique avec le rez-de-chaussée du bâtiment voisin par une porte faite de briquettes d'un côté, de moellons de l'autre, avec un léger emmarchement en pierre de taille. Elle communique également vers l'est avec la cave située sous la parcelle 361 par une porte aux piédroits et seuil en calcaire de La Couronne.

La caractéristique principale de la parcelle 371 est la présence d'un réseau de canalisations d'eaux usées. Celui-ci, probablement installé dans un espace ouvert, une cour ou jardin dépendant de la parcelle 362, a subi de multiples réaménagements. Le détail en est décrit plus haut (cf. *supra* § 3.2.2.) ; nous n'évoquerons ici que leur organisation. Le premier ne traverse pas toute la parcelle du nord au sud, car il fait un coude vers l'ouest afin de contourner le bâtiment voisin de la parcelle 372 (cf. *supra* § 3.4.4.). Ensuite, il est prolongé vers le nord pour recueillir les eaux de la parcelle 362. Ultérieurement, un puits obture la ramification occidentale, avant que celle-ci ne soit recréée un peu plus au nord. Le mobilier recueilli dans les niveaux d'abandon de ces structures date de la fin du XVII^e s.

Nous possédons deux expertises de ces parcelles réalisées à la suite de transaction. La première date de 1657 et mentionne les deux parcelles⁶⁵⁶. Pour la parcelle 362, il est question d'une cave de 6 m par 7 m, ce qui pourrait correspondre à la cave nord augmentée de la cave centrale hors banquette. La mise en place de l'escalier vers le milieu du XVII^e s., compatible avec ces dates, indique que la cave a été creusée peu avant. Une autre expertise est faite en 1699⁶⁵⁷, suite à la scission de la parcelle en deux. Il apparaît que des travaux ont été réalisés entre les deux dates : en particulier la cave a été étendue à toute la parcelle 362 et la cave sud a été cédée à la parcelle 361 voisine. La banquette caractéristique du stockage de fûts de vin, semble être tardive puisque ce n'est qu'en 1937 qu'est mentionné un « bar-restaurant, vins et liqueurs ». Une mise en place dès le XVIII^e s., où nous avons un hiatus textuel, n'est cependant pas exclue. Pour le reste, le texte est difficile à interpréter, la seule certitude est qu'il s'agit d'un immeuble de trois étages avec une salle, une cuisine, neuf chambres, un cabinet, un *galetas* et un pigeonier.

Pour la parcelle 371, le puits a été installé entre les deux transactions puisqu'il est mentionné dans la seconde et pas la première. Les canalisations ne sont en revanche jamais mentionnées, mais étant en sous-sol, cela n'implique pas leur absence. L'hypothèse d'un espace ouvert n'est plus valable en 1657 car alors la parcelle 371 est

⁶⁵⁶ AD13 391 E 385, fol. 642v.

⁶⁵⁷ AD13 361 E 87, fol. 710.

bâtie et possède au moins un bâtiment, côté rue, de 10 m de long, avec cour et escalier en retrait. En 1699, ce bâtiment possède, par calcul du nombre de marches mentionnées, quatre ou cinq étages. Lui est adjoint un second immeuble en fond de parcelle, de l'autre côté d'une cour où se trouve un escalier. Les étages ne se correspondent pas, quelques balcons en assurent la liaison. Une seule des deux caves du fond porte cette dénomination, l'autre est qualifiée de cellier. On dénombre au total deux magasins, un cellier, une cave, une cuisine, deux salles, cinq chambres, un pigeonnier, un *lieu commun* et une terrasse. Rétrospectivement, la bipartition de l'espace en 1699 nous éclaire sur le texte de 1657. Le magasin bordé d'un couloir n'était alors qu'une unique salle à travers laquelle il fallait passer pour accéder au fond. Il n'est surmonté que de deux étages plus une charbonnière sous le toit. Le bâtiment en fond de cour se réduit à un petit magasin, il n'y a pas encore de caves.

3.4.11. Parcelles hors emprise de fouille : 354, 355, 356 et 363

Les quatre parcelles situées à l'angle nord-ouest de l'îlot sont hors d'emprise de fouille. En revanche, nous possédons le plan de certaines d'entre elles, dressé en 1931, ainsi qu'une description de la parcelle 356 en 1937⁶⁵⁸.

La parcelle 363 est de forme pratiquement quadrangulaire et relativement grande (8,50 m par 12 m). Au rez-de-chaussée, elle est subdivisée en deux parties, selon une transversale d'axe nord-sud, dont le module n'est pas sans évoquer deux parcelles médiévales. L'existence d'une rue dans le prolongement de la rue du Coq-d'Inde contredit cependant cette hypothèse. Au sous-sol, elle est aménagée par une grande cave de 6,50 m par 8,50 m avec pilier central.

La parcelle 356 est large de 6,50 m et longue de 15 m, tout comme sa voisine, la parcelle 355, peut-être un peu moins large. Sachant qu'elles sont bordées aux deux extrémités par des rues, dont une disparue, il est aisé d'y reconnaître des parcelles médiévales subsistant à l'Époque moderne. La parcelle d'angle possède deux parties distinctes, ouvrant chacune sur une rue différente, séparées par les escaliers et circulations. Le descriptif de 1937 cite, pour le troisième étage, une « *pièce sur courette* ». Cet espace ouvert n'étant pas mentionné au-dessous, il ne peut se situer que dans la parcelle 355. À l'instar de la parcelle 372, le bâti a été contraint de ménager une cour afin d'éclairer les pièces en cœur d'îlot.

3.5. Autres îlots en bordure des fouilles (B. Sillano)

Bien que la fouille ait surtout concerné la place Villeneuve-Bargemon, l'étude d'archives a permis de mieux connaître l'ensemble des îlots situés alentour.

3.5.1. Îlot IV : à l'est du pavillon Bargemon

Cet îlot, disparu en 1833 pour créer la place Villeneuve, est hors d'emprise de fouille. Le cadastre napoléonien indique l'existence de vastes parcelles. Quelques textes nous renseignent sur les deux parcelles d'angle 379 et 383. L'un d'entre eux est un devis qui concerne la maison que fait édifier C. Cazaulx en 1593 (parcelle 379). Il s'agit d'un édifice de prestige dont les *carages* (façades), en pierre de taille garnies « *par derrière de toute pierre*⁶⁵⁹ », seront « *des mesmes façons faicts et ordonnance de celluy de la maison de Lazarin Nineau escuyer*⁶⁶⁰ (...) *qui est faite de tailhe ormis les niches qu'ils n'y feront diversifiant touteffois lesd. piedz droitz que seront canellés* ». La construction de cette maison est interrompue par l'assassinat de Casaulx, puis, après un temps d'abandon, reprise par Mazerat en 1611. Le rapport de visite⁶⁶¹ précise alors que la maison s'est beaucoup dégradée en l'absence de toit⁶⁶² ; nous pouvons supposer que l'élévation, haute de 9 m, n'est pas finie. Un rapport de visite établi en 1674⁶⁶³, nous décrit la maison terminée. Elle est somptueuse, avec des plafonds hauts de 5 m, des fenêtres immenses (2 m de large pour 3 m de haut) et une décoration abondante (« *frise de peinture de quelque mistère* » dans une salle, « *chérubins et décor d'architecture* » autour de la porte de cette même salle). Les façades ont 15 m de haut (un rez-de-chaussée de 3,50 m de haut, et trois étages respectivement de 5 m, 4,25 m et 4 m de haut) et « *jusques a la dernière coudière du plus hault est de pierre de taille et le restant jusques au touet de six pans d'ature de massonnerie et à chacune croisière y a un pilastre et cornisse par dessus fronton et chapiteau et une niche sur le coing sans aucune figure* ». De plus, « *la grande porte de la rue a onze pans et demy d'haulteur* (environ 3 m) et *sept et demy de long* (environ 2 m) *avec son pillastre de chasque costé de la cornisse par-dessus le tout en pierre de taille* ». La parcelle 383, dans le même îlot, acquise par B. Callamand en 1646, présente des similitudes.

⁶⁵⁹ AD13 360 E 30, fol. 679.

⁶⁶⁰ « *Faisant coing en la rue de la croix blanche venant de leglise des accoules à la loge... à la grand rue de la Loge* ».

⁶⁶¹ AD13 360 E 47, fol. 746.

⁶⁶² « *Estant ruyneux et crevassé en plusieurs endroitz par la longueur de temps quont souffert les eaux pluviales* ».

⁶⁶³ AD13 391 E 403, fol. 500v.

⁶⁵⁸ ACM 8 O 20.

Les experts la visitant ont trouvé la façade, sur la rue de la Guirlande, « *bastie de pierre de tailhe depuis le plan de la rue jusques a la coudière des fenestres du plus hault et dernier estage et pour le restant dud. carage quest de l'hauteur de cinq pans (1,25 m) jusques au toed est bastie de massonerie* ⁶⁶⁴ ». Ces constructions, avec frontons, chapiteaux et piédroits cannelés sur la façade de Casaulx, sont empreintes de l'esprit classique.

3.5.2. Îlot V : le pavillon Bargemon

En 1715, période de reconstructions en bas de la rue de la Prison, J. de Curet fait entièrement rebâtir sa maison ⁶⁶⁵ (probablement la partie nord de la parcelle 482). En 1719, c'est « *la maison où était le bureau de Poste* » qui est reconstruite ⁶⁶⁶. Elle est située dans la partie méridionale de la parcelle 482 et mesure, dans le rapport de 1716, 9 m de long sur la rue de la Prison. C'est l'une des premières acquisitions de la Ville destinée à agrandir l'Hôtel de Ville, nouvellement construit, vers ce qui deviendra le pavillon Bargemon.

L'idée de ce pavillon prend corps en 1740 avec la destruction d'immeubles vétustes dans la partie orientale (parcelle 482 est) alors que la partie occidentale est simplement étançonnée (parcelle 482 ouest). La reconstruction a fait l'objet de multiples projets et c'est celui d'Esprit Brun qui a été retenu. Les travaux ont eu lieu entre 1782 et 1786, mais ne furent pas terminés. La partie ouest (l'ancien bureau de poste) ne sera démolie et rebâtie qu'en 1791. La place Villeneuve-Bargemon est créée en 1826 par suppression de huit immeubles. Les maisons situées au nord du pavillon Bargemon, le long de la rue des Olives, ne sont rachetées qu'en 1848.

3.5.3. Îlot VI : la maison du Roi

Une série de textes nous apprennent que le bâti le long de la rue de la Prison, dans sa partie méridionale, subit de grosses modifications au XVII^e s. Ces travaux sont à mettre en relation avec un projet d'alignement de la rue évoqué dans de nombreux actes. Ils font suite à la démolition de l'ancienne Maison du roi ⁶⁶⁷, dont les travaux ont également ébranlés les maisons en vis-à-vis, soutenues par des contreforts en bois transversaux.

Le terrain est alors morcelé puis partiellement revendu. En 1713, H. de Rome d'Ardenne passe un *prix-fait* pour la reconstruction de sa maison, qui correspond probablement aux parcelles 343, 344 et 345 ⁶⁶⁸. La même année, la parcelle 346, qu'achète Crozet, n'est qu'une place à bâtir maison ⁶⁶⁹. Les vestiges mis en évidence par les fouilles de l'Espace Bargemon et de la place Jules-Verne correspondent à l'édifice qu'il fait probablement édifier peu après.

Seules les fondations ont été conservées. Elles présentent la particularité de reposer, outre sur un alignement de gros blocs taillés, sur une poutre sablière (fig. 219). Le reste, en poudingue, est irrégulier et lié par un mortier jaune très induré. Nous pouvons faire une analogie avec un devis, daté de 1719, établi pour la maison au sud de la parcelle 482 ⁶⁷⁰. Il y est dit « *premièrement on creusera les fondements de ladite maison lesquels a les estrémities de l'eau de deux pans et demi d'épaisseur que l'on pilotera avec des pilotins de bois de pin d'environ une main ouverte d'épaisseur de trois rangs dans l'épaisseur de la muraille et par-dessus desdits pilotins y sera mis le bordage de chêne vieux d'environ un tiers de pan d'épaisseur cloué sur les pilotins à neuf livres la canne. De plus on mettra deux rangs de pierre de taille brute au fondements sur le bordage de chêne qui fera épaisseur de murailles posé avec du bon mortier fait de chaux et de sable de mer. De plus toute la pierre de taille sera de la Corone et réceptable et bien taillée esquarrie avec son architecture nécessaire posée et regrillée à seize livre la canne* ». La suite nous indique que les façades, « *bâties avec de bonnes pierres poutrières* », seront enduites. La mention de l'eau, bien que difficile à saisir, renvoie à une condition *sine qua non* de l'utilisation de telles fondations : la présence de la nappe, qui garantie la conservation des pieux. Nous voyons ici que la pierre de La Couronne n'est utilisée qu'en fondation et a été taillée pour cette construction.

Ce type de fondation est ensuite utilisé, mais de manière amplifiée, lors de la construction de la façade et de l'escalier d'Esprit Brun en 1780. Les pieux ont un diamètre moyen de 0,40 m, sont espacés tous les 20 cm et supportent un bordage de chêne.

⁶⁶⁴ AD13 391 E 376, fol. 901v.

⁶⁶⁵ AD13 363 E 250, fol. 393.

⁶⁶⁶ Devis estimatif du 8 mars 1719, texte dont la source est inconnue.

⁶⁶⁷ Bouyala d'Arnaud nous apprend qu'à l'occasion de la visite du Duc de Mercœur, qui logeait à la Maison du roi, en 1659, il fût tiré tant de coups de canons que la maison s'en trouva ébranlée. Elle fût condamnée à la démolition (Bouyala d'Arnaud 1959, p. 169).

⁶⁶⁸ AD13 391 E 242, fol. 514v. Nous apprenons dans un acte établi 4 ans plus tard qu'il possède deux maisons, correspondant pour la première aux parcelles 343 et 344 et pour l'autre à la parcelle 345.

⁶⁶⁹ AD13 391 E 424, fol. 71v.

⁶⁷⁰ Nous ne connaissons les sources de ce texte. Il concerne une maison où était le bureau de poste tout proche de l'Hôtel de Ville appartenant à la communauté faisant coin de la rue qui va aux Accoules. La similitude entre les dates de construction et dans la localisation pourrait laisser envisager qu'il s'agit du même type de construction appliqué en deux endroits proches.



Fig. 219. La fondation de la façade de l'Hôtel de Rome d'Ardenne (cl. T. Maziers/Inrap).

3.6. Conclusion

Les trois îlots concernés par les fouilles, auxquels s'ajoute le secteur du Petit Mazeau, illustrent donc autant de manières différentes de traiter le parcellaire médiéval pour l'adapter au module architectural généré au XVI^e s. Ces transformations obéissent également aux spécificités de chaque secteur qui se dessinent alors (fig. 220).

3.6.1. Un quartier bipolaire

Au nord, le quartier des bouchers se constitue autour d'un noyau formé par les bancs et se voit percé de multiples ruelles facilitant le large drainage de la population. Les parcelles périphériques, comme celles à l'est de la rue de la Guirlande, sont occupées par des boutiques et des rôtisseries⁶⁷¹. En cela, le bâti médiéval étrié convient parfaitement, ce qui pourrait expliquer sa conservation.

Au sud, la proximité du port et de la Loge confère d'emblée au secteur un caractère fastueux. La Maison du roi et l'Hôtel de Remezan en sont deux exemples précoces. Au XVI^e s. s'installent l'Hôtel de Jarente et la parcelle 386, futur Hôtel de Vias. Dans l'îlot plus au sud, Casaulx entreprend, en 1593, la construction d'une

vaste demeure (parcelle 379) qui, abandonnée pendant un temps après de son assassinat, sera terminée par Mazerat. La maison Curet (parcelle 369), en vis-à-vis avec la maison du roi, mesure, en 1716, 27,50 m le long de la rue de la Prison « y compris l'ancienne maison ». Dans le même rapport nous apprenons que la maison qui sera englobée dans la construction du nouveau Palais de justice mesure 17 m de long. Nous savons également, par un acte de vente antérieur⁶⁷², qu'elle a appartenu à la famille de Saint-Victoret et qu'elle était bordée par trois rues, c'est-à-dire qu'elle occupait toute la largeur de l'îlot. Les parcelles 399, 383 et 384, également très vastes, se sont constituées au XVII^e s. par agrégation de parcelles plus petites.

Entre ces deux pôles, l'îlot central, en liaison avec le Petit Mazeau qu'il borde, accueille des auberges. À l'ouest, le Logis du Coq d'Inde⁶⁷³ disposé, fait rarissime, parallèlement à la rue ; à l'est, le Logis du Rozier, vaste maison rectangulaire. Le Logis de la Taulisse⁶⁷⁴, coïncé entre les deux, est tout en longueur et traverse l'îlot. Il s'est constitué tardivement par regroupement de deux parcelles. Sur la même rue, à l'ouest du Petit Mazeau,

⁶⁷² AD13 360 E 70, fol. 71, daté de 1634.

⁶⁷³ Il appartient à Jean des Oliviers en 1593 (ACM fonds Bertas 20 ii 108).

⁶⁷⁴ Mentionné en 1591 (ACM fonds Bertas 20 ii 112).

⁶⁷¹ Ce terme regroupe également les pâtisseries et boulanger car à cette époque un même four pouvait avoir de multiples usages.



Fig. 220. Hôtels particuliers, boutiques et auberges aux XVII^e et XVIII^e s. dans le quartier de la Loge (DAO B. Sillano/Inrap).

s'alignent les auberges de La Licorne et de La Coupe, appartenant toutes deux à Jacques Gautier, ainsi que celle du Pavillon Royal, appartenant à Jean Escuyer.

3.6.2. *Les premières habitations modernes*

Deux édifices témoignent d'une activité constructive au XV^e s., ce sont la maison du Roi René, qui occupe les parcelles 343 à 346, et, en vis-à-vis, l'Hôtel de Remezan (parcelles 374 et 373 ouest), dont l'existence a été révélée par la fouille. Mais il semble que ce soit au XVI^e s. que la plupart des habitations adoptent une configuration qu'elles conserveront jusqu'à leur démolition en 1943, à quelques modifications près. Du point de vue archéologique, ceci reste bien sûr une hypothèse dans la mesure où, nous ne le répèterons jamais assez, peu d'unités stratigraphiques susceptibles d'apporter des datations nous sont parvenues. Les textes d'archive recueillis, qui couvrent essentiellement le XVII^e s., nous apportent cependant la preuve de l'existence d'un bâti bien antérieur et nous éclairent indirectement sur l'occupation au XVI^e s.

Dans l'îlot sud, nous voyons coexister de vastes hôtels particuliers, comme l'Hôtel de Jarente ou de Vias (parcelles 370 et 386), avec de petits immeubles à deux étages (parcelle 384 est et 384 ouest) ou des maisons isolées (parcelle 372 sud). Cette dernière, organisée autour d'une cour intérieure nantie d'un puits, comprend un bâtiment en façade et un bâtiment en fond de parcelle. Cette disposition est relativement courante à cette époque, comme cela a été observé à Lyon lors des fouilles de la presqu'île (Arlaud 2000, p. 232-250). Nous constatons qu'à l'origine le cœur de l'îlot III est largement occupé par des jardins, comme on les aperçoit nettement sur le plan Maretz (vers 1630, cf. fig. 10), bien que la topographie des rues soit inexacte.

Dans l'îlot I, si les limites médiévales sont conservées, le rattachement des lots en cœur d'îlot à des parcelles en bordure de rue permet d'agrandir l'espace disponible. L'exemple de la parcelle 402 nous montre cependant qu'à la fin du XVI^e s., cet espace n'est toujours pas traité dans sa globalité puisque le bâti originel, le long de la rue, est toujours dissocié d'un bâti plus léger en cœur d'îlot. De même, la parcelle 400 ne semble s'approprier l'espace mitoyen en cœur d'îlot que tardivement et en commençant par les étages (cet espace appartenait tout d'abord à la parcelle à l'est). Enfin, la parcelle 401 n'est reliée à sa voisine au nord qu'à partir du XVII^e s. Si l'on ajoute la pérennité du bâtiment médiéval, qui n'est remodelé que plus tard, nous pouvons considérer que le bâti, tout au moins dans ses limites extérieures, est, au début du XVI^e s., le même que celui du XIV^e s.

En raison des réaménagements postérieurs et surtout des caves, nous ne possédons pas de traces tangibles des

aménagements internes des maisons du XVI^e s. Dans certains cas, la forme de la parcelle est tellement liée à la distribution intérieure que nous pouvons supposer qu'elle ne subit pas de modification. Il en va ainsi des parcelles 357, 387, 386 et 365, d'un module d'environ 12 m par 8 m. Divisées en deux transversalement, un côté est occupé par une pièce (donc de 6 m par 8 m) pendant que l'autre est encore subdivisé pour réaliser une petite pièce et, en cœur d'îlot, un ciel ouvert où se trouve l'escalier. Nous ne possédons aucun texte suffisamment ancien pour connaître le nombre d'étage à l'origine. À la fin du XVII^e s., les parcelles 357, 387 et 360 n'en possèdent que trois, plus éventuellement un quatrième derrière, sous le toit. Il s'agit très probablement de leur état initial.

Dans quelques cas, les textes nous éclairent sur les premières habitations. Ainsi, les deux maisons accolées dans la parcelle 384 ont un corps de bâtiment, une *visette*, une cour et sont élevées de deux étages devant plus une *lauvisse* derrière. C'est l'un des rares exemples d'escalier extérieur au bâti, configuration pourtant courante au XVI^e s. Au contraire, les parcelles 402, 400 et 372 possèdent toute un escalier intérieur situé au fond du bâtiment principal, contre le ciel ouvert placé en cœur d'îlot. Au début du XVII^e s., la parcelle 402 est déjà élevée de quatre étages. La parcelle 372 n'en a toujours que trois au début du XVIII^e s., alors que la parcelle 400 en a quatre.

Des caves sont également mentionnées dès le milieu du XVI^e s., particulièrement sur le secteur du Petit Mazeau, en liaison avec des bancs de boucher. La fouille et les textes permettent d'en reconnaître quelques-unes, de très petite dimension par rapport aux parcelles.

Enfin, nous ne connaissons rien de la distribution des pièces dans les hôtels particuliers, mais la puissance de certaines fondations, comme la parcelle 386, suggère des édifices assez élevés.

3.6.3. *L'extension de la surface habitable au XVII^e s.*

D'un point de vue archéologique, le XVII^e s. est celui qui nous a laissé le plus de vestiges car il affecte notre propre terrain d'étude, le sous-sol. En effet, à partir de l'extrême fin du XVI^e s., les caves se généralisent et occupent toute l'emprise du bâti, parfois plus, en extension sous la rue. Cette entreprise semble répondre à un besoin accru de place, peut-être en liaison avec un commerce de plus en plus spéculatif et qui nécessite donc des stocks. Mais l'installation d'une cave au moment même où la municipalité autorise une extension sous la rue suggère également que celles-ci ont une justification pratique.

Au point de vue technique, les différences que l'on peut faire d'après le type de recouvrement des caves et les matériaux utilisés ne semblent pas significatives

d'une évolution chronologique. La voûte en berceau montée avec des pierres est bien sûr la technique la plus ancienne. Certains rapports d'estime la citent d'ailleurs comme une preuve d'ancienneté de la maison. Mais elle est toujours utilisée au milieu du XVII^e s. À l'inverse, les caves voûtées d'arête, en brique, sous les parcelles 357 et 387 ne semblent apparaître qu'au XVIII^e s., mais des textes mentionnent de telles constructions dès l'extrême fin du XVI^e s. Enfin, la cave sous plancher en bois, à la mise en œuvre rapide et peu onéreuse, (mais nous laissant peu de traces) peut avoir eu de belles heures, mais elle est toujours remplacée tôt ou tard par une construction en dur.

En dehors du creusement des caves, pour la plupart installées en sous-œuvre, le XVII^e s. ne témoigne pas, à travers les textes comme les données de fouille, d'une activité de construction importante. Tout au plus pouvons-nous citer quelques reconstructions complètes comme la maison que J. Griffet fait « *construire et édifier de neuf dans ses longueurs et largeur* » en 1637, ou même la parcelle 384, créée en remplacement de deux maisons modestes en ruine. Les devis concernent essentiellement des réfections de façade ou de murs mitoyens, mais peu de reconstructions complètes. Cette faible activité ne doit cependant pas masquer un trait important : l'extension de l'espace habitable. En profondeur tout d'abord, puisqu'il semble que les parties en cœur d'îlot, anciennes cours, voient l'installation de bâtiments

annexes de petite dimension et plus ou moins élevés. En hauteur probablement, car la reconstruction d'un mur maître n'a souvent d'autre objectif que d'ajouter des étages, comme le demande J. Blanc en 1691 lorsqu'il fait établir un devis pour un « *haussement d'un estage* ». Cette élévation est probablement moins courante qu'on ne le suppose car les rapports d'estime mentionnent souvent un nombre d'étage élevé dès le début du XVII^e s. Pour preuve, la mise en place en parallèle d'une cave et d'étages supplémentaires suppose une reconstruction complète car il ne paraît pas raisonnable de rehausser un mur alors qu'on le sape en sous-œuvre. Or la plupart des caves sont creusées ainsi. La reconstruction d'une façade a plus généralement pour objet l'union de plusieurs lots, comme cela s'est vu lors de la création de la parcelle 373. C'est ainsi qu'est conçue la parcelle 399, individualisée par un doublage de la façade en pierre de taille, et agrégeant d'une part plusieurs espaces des « étuves » médiévales, mais également un ancien passage au nord de ces dernières. Ce lot confirme la nouvelle répartition de l'espace qui prévaut au XVII^e s. puisque il est limité au sud par un refend décalé par rapport à l'ancienne partition des « étuves ». Citons également l'acquisition par Gautier, en 1655, d'une maison voisine d'une de ses propriétés et qu'il fait rehausser et dont il fait reconstruire la façade « *de mesme ordre et quallité de celluy de la susd. autre maison dud. Gautier* ». Également les deux maisons nouvellement acquises par B. Callamand et qu'il fait réaménager en 1646 pour aboutir à la parcelle 383.